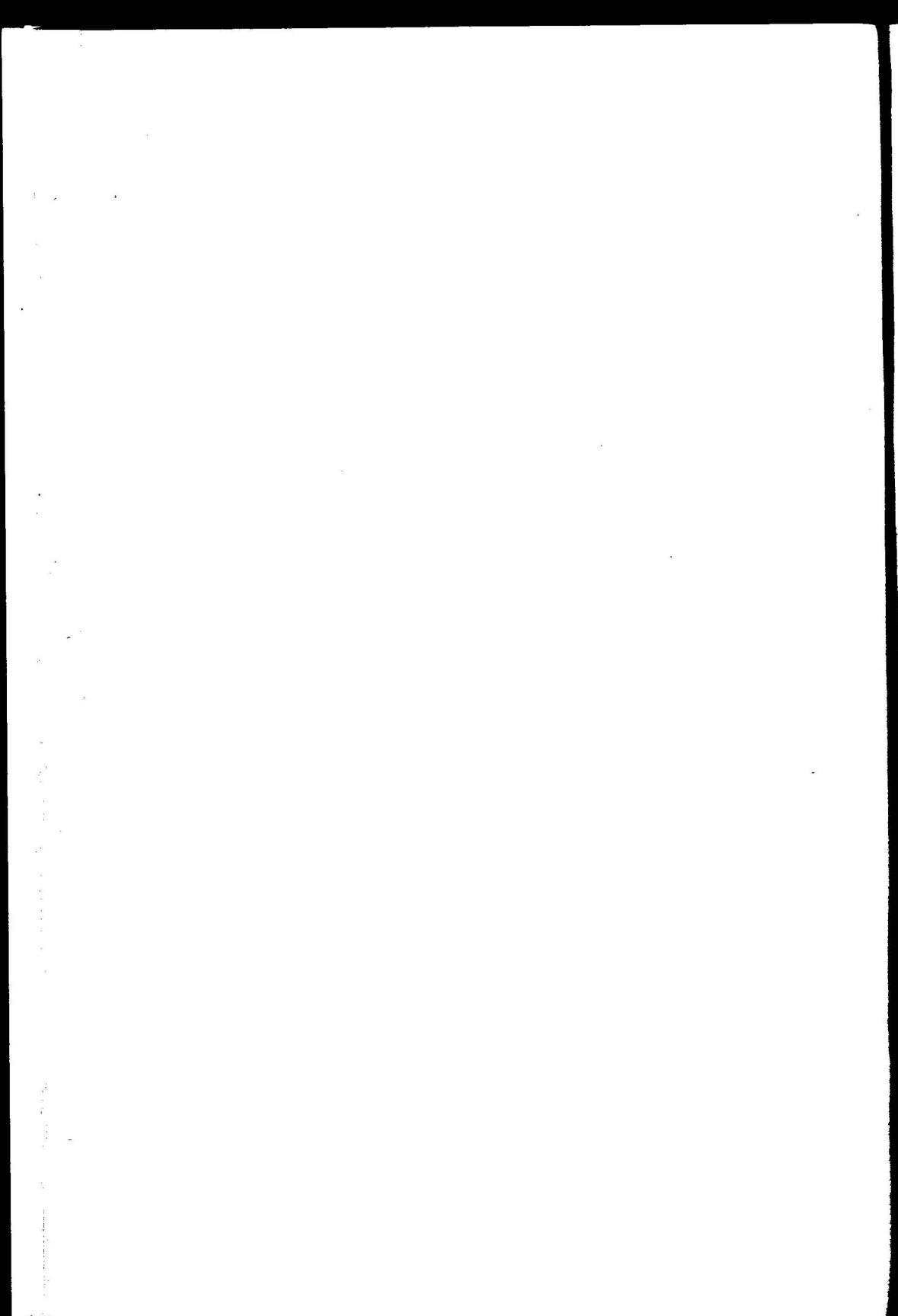


## APPENDICE A.

### 1<sup>ère</sup> PARTIE.



## VOYAGE D'INSPECTION DU SIEUR DE LA ROQUE.

### RECENSEMENT.

1752.

Le Journal et recensement du Sieur de la Roque, des Archives à Paris, furent préparés sous les ordres de M. le comte de Raymond en l'année 1752. La Roque commença son travail au milieu de l'hiver et éprouva beaucoup de difficultés dans l'accomplissement de sa tâche. Ce recensement semble avoir été fait avec soin et fournit plusieurs détails très intéressants aujourd'hui. Comme introduction au travail du sieur de la Roque, nous citons une lettre de M. le comte de Raymond au ministre, en date du 5 décembre 1752, car elle renferme les instructions données à l'arpenteur et certains détails concernant ses aptitudes et rend compte de la somme de travail exécuté jusqu'à la fin de l'année.

### LETTRE DE M. LE COMTE DE RAYMOND AU MINISTRE.

A LOUISBOURG 5 décembre 1752.

MONSIEUR,

Le batiment qui doit porter les paquets ne se trouve point encore en état de partir et ne sera vraisemblablement prest que dans huit à dix jours.

Je ne sais si le Sieur La Roque un des arpenteurs de cette colonie n'est point encore arrivé à Paris où il devoit aller après avoir recueilli une succession à Toulouse. Je serois fâché Monseigneur, qu'avant son arrivée vous ne soyés pas informé du sujet, il est très bon, rempli de zèle et a des talens, c'est le fils d'un mousquetaire du Roy de très bonne famille et a fort bien servy en France dans la dernière guerre.

Je luy ay fait faire icy des choses surprenantes. C'est luy qui l'hyver dernier a fait généralement tout le tour de l'isle royale pour prendre des connaissances suivant les instructions que je lui avois données de tous les différents ports et havres, chercher la communication de l'isle au Justaucorps qui abrégeroit celle de cette colonie à celle de l'isle royale de plus de cinquante lieues de mer, ce qui se peut pratiquer.

Je l'avois pareillement chargé de faire un recensement général de tous les habitants, noms par noms tant en hommes que femmes, enfants, leurs âges, leurs professions, combien d'arpens de terre chacun avoit de défrichés, combien ils avoient de bestiaux, leurs différentes espèces, volailles, etc., distinguer les laborieux d'avec ceux qui ne le sont pas, les facultés à peu près d'un chacun. Il étoit chargé aussi de bien examiner et prendre les connaissances des endroits de l'isle les plus escarpés, ceux qui étoient les plus faciles à une descente, combien chaque havre pouvoit contenir de batiments et de combien de tonneaux, les difficultés qu'il pouvoit y avoir pour leur entrée, les roches et les brisants qu'en étoient à portée, les disputes qu'il pouvoit y avoir pour les concessions, enfin une connoissance générale sur tous les objets.

Je luy ay fait faire la même opération l'été à l'isle St. Jean. Il a été comme mon précurseur, et j'ai vu avec plaisir Monseigneur, dans la tournée générale que j'ai faite qu'en reconfrontant par moy même les mémoires qu'il m'avoit donné, ils se sont trouvés justes.

5-6 EDOUARD VII, A. 1906

C'est un homme qui étant né ce qu'il est désire de se tirer du pair et demande un brevet de sous ingénieur, que je vous prie c'e vouloir bien lui accorder. Monsieur Franquet l'a déjà instruit et il doit se perfectionner pendant son séjour en France ; mais en même tems il ne faut pas qu'il cesse d'être arpenteur et ce sont mes conventions avec luy. Il sera icy d'une très grande ressource pour l'arpentement général qu'on doit faire tant dans cette colonie que dans celle de l'isle St. Jean, pour parvenir à un règlement définitif des concessions. Il prendra avec luy les deux autres arpenteurs et il sera très en état avec les connaissances qu'il a du pays et de chaque concession de bien remplir cette opération.

Je vous prie Monseigneur, de luy accorder non seulement la grâce qu'il a le plus à cœur, mais aussy de luy témoigner quelques bontés et de le faire repartir par les premiers bâtiments qui viendront icy.

Si vous pouviés nous envoyer un quatrième arpenteur qui scût du génie et qui eut les parties qu'il faut pour l'arpentement de ces pays cy, ce seroit très à propos pour accélérer une besogne qui certainement est intéressante. Deux pourroient aller d'un côté et deux de l'autre. Je scâis que quatre arpenteurs entretenus ici seroient de trop ; que ce seroit des frais pour le Roy inutiles ; mais je scâis aussi que quand à présent ils seroient très nécessaires jusqu'à ce que le cahos fut débrouillé, et toutes les concessions mises en règle et bornées et qu'on ne sauroit trop promptement mettre la main à l'œuvre. On pourroit après n'en entretenir que deux, l'un dans cette colonie et l'autre à l'isle St. Jean. Les deux autres pourroient être placés utilement à d'autres emplois ou repasser en France.

Les Sieurs Chatton et Roche qui sont les deux autres arpenteurs, et dont on ne peut dire que du bien, n'ont point encore reçus la gratification de trois cent livres que vous avés eu la bonté d'accorder à chacun lors de leur passage dans ce pays cy. Je vous prie Monseigneur, de vouloir bien envoyer vos ordres pour qu'ils en soyent payés ; ils ont je vous assure grand besoin de cette petite ressource, ne pouvant subsister ici avec leurs huit cent livres d'appointements.

J'ai l'honneur, etc.

LE COMTE DE RAYMOND.

#### VOYAGE FAIT PAR LE S<sup>r</sup> DE LA ROQUE, ARPENTEUR DU ROY.

Par ordre de Monsieur le comte de Raymond Chevalier Seigneur d'Oye, la cour et autres lieux, Maréchal des camps et armées du Roy, Lieutenant pour sa Majesté des villes et chateaux d'Angoulême, Gouverneur et commandant des Isles Royale, St Jean et autres en dépendantes ; le dit voyage fait dans tous les ports, havres, ances, rivières, et généralement dans tous les endroits de l'Isle Royale où il y a des habitants commencé le 5 Février 1752.

Ledit jour cinq Février 1752, Nous Joseph de la Roque, en vertu des ordres et instructions de Monsieur le comte de Raymond à nous données, sommes partis de Louisbourg, ville capitale de l'Isle Royale à une heure après midy par un tems de pluye et s'est rendu le même jour sur les quatre heures du soir à l'habitation du Sieur Pierre Boisseau scituée à deux lieues de Louisbourg sur le chemin de Miré, nous avons trouvé dans la dite habitation le nommé Pierre Bonne, ancien soldat de la garnison de Louisbourg, âgé de 61 ans, natif de Saint Pierre de Roumoulou, diocèze de Xaintes, n'ayant aucun métier ny faculté étant au service du dit Pierre Boisseau, nous luy avons demandé l'étendue de ladite concession par qui elle avoit été concédée, en quel tems, la quantité de terrain qu'il y avoit de deffriché, ce qu'il y avait en prerie, en dézert, et enfin à quoy le terrain pouvoit être propre, il nous a répondu qu'il ne scavoit point l'étendue de la concession, ny ses limites, qu'à l'égard du terrain deffriché il consistoit en une prairie où on avoit fauché et receuilly environ 130 à 140 quintaux de foin, et que la nature du terrain promettoit être un des plus propres et des plus fertiles en foin.

Le dit S<sup>r</sup> Boisseau n'y a daucunne espèce de bestiaux.

## DOC. DE LA SESSION No 18

Dans cette distance de deux lieues nous n'avons reconnu rien de remarquable, qu'un lac à gauche du chemin qui fournit les eaux au ruisseau de la pointe plate, et celuy-cy les transmet dans la mer du hâvre de Cabarus [sic pour Gabarus], la terre est couverte par tout de bois de sapin.

Nous sommes partis de la susdite habitation le six à sept heures du matin par un beau soleil pour nous rendre à Cabarus, nous avons suivy le grand chemin encore une demye lieue et ensuite nous avons pris un chemin plaqué qui nous a conduit au fond de la coupe de la Montagne du Diable sur le bord de la mer du havre de Cabarus, l'on compte que ce chemin à trois lieues de long tous les bois sont de hêtre et la surface de la terre est extrêmement raboteuse.

## DE LA BAYE DE GABARUS.

Cette Baye est formée par la pointe du Dehors et par la pointe Blanche, elles gisent environ Nord-Est et Sud-Ouest, l'on estime que la distance de l'une à l'autre est de trois lieues et faisant un circuit de six lieues dans les terres du Nord-Ouest de l'Isle ; entre la pointe Blanche et la Cormorandière est scituée la pointe plate à la distance d'une bonne demye lieue de Louisbourg qui est précisement où les Anglois ont fait leur descente et mis à terre l'année 1745 ; le terrain qui est entre la ville de Louisbourg et la pointe est des plus raboteux et des plus aquatiques, il y a partout en général dix à douze pieds de tourbe qui ne se tarrira ny ne se condensera jamais par la grande quantité d'eau qu'il y séjourne, et même il ne seroit pas facile à pouvoir y pratiquer des saignées, attendu que presque toutes les mollières sont cintrees par des rideaux qui tiennent de la nature du roc, le fond après les dix à douze pieds de tourbe est d'un mélange de terre grasse et fort mêlée et traversée de roches, le tout ensemble produit une matière pétri-fiee et extrêmement difficile à déblayer ; toutes ces considérations font juger, que quand même les ennemis auroient tant fait que de descendre dans la partie de la dite baye, ils ne pourroient que très difficilement faire le transport de leur artillerie à travers un pays aussi impraticable que celuy là ; depuis la dite Cormorandière à la pointe aux Basques ou à la pointe du Dehors on estime qu'il y a quatre lieues de distance, dans cette même distance l'on reconnaît

1. Depuis ladite Cormorandière jusqu'à la coupe de la susdite montagne du Diable, il y a plusieurs ances propres à un débarquement de chaloupes, lesquelles ances sont à une demye lieue, à une lieue et jusqu'à une lieue et demye de distance du local d'une des redoutes projetée sur la dite Cormorandière, où l'on peut descendre sans risque de courir aucun danger de peir, depuis la coupe de la dite montagne jusqu'à la pointe du dehors il y a environ deux lieues où reigne depuis le pied de la dite montagne jusqu'à un ruisseau qui fait la limite des habitations du Sieur Duchambon et des héritiers du Sieur Rondeau, un banc de Sable d'une demye lieue de long sur 40 à 50 toises de large où l'on peut descendre à tout les marées et par quel tems qu'il fasse, à moins que ce ne fut le tems d'une tourmente manifeste, et que les redoutes projetées sur la pointe plate et sur la Cormorandière puissent s'y opposer par leur éloignement à y porter un prompt secours, mais l'on considère que les deux redouottes projetées seront très utiles pour empêcher que l'ennemy ne fasse sa descente s'y près de la place comme ce qu'elle a fait dans la dernière guerre et que même quand il seroit descendu sur le dit banc de sable, les chemins impraticables qu'il y a pour venir de là attaquer les dites redouottes et gaigner le chemin de Miré, sont de vrays garants de la sûreté de ces mêmes redouottes, attendu qu'il est moralement impossible de pouvoir faire aucun transport d'aucune espèce d'artillerie quelconque à travers les terres de cette partie là par la coupe à pic des ruisseaux qui la traversent.

Depuis ledit banc jusqu'à la pointe du dehors, on estime qu'il y a deux lieus de distance et à un quart de lieue tirant au Sud, Est une ance où les bâtiments mouillent par quatre et cinq brasses d'eau et à l'abry généralement de tous les vents à l'exception de celui du Nord mais il vient par dessus les terres ; cette baye est propre pour la pêche de la morue, on l'y a faite au commencement de l'établissement de la Colonie fort bonne, elle est aussi abondante en pacage pour y éllever beaucoup de bestiaux pour l'agriculture des terres.

## RECENCEMENT.

Des habitations qui ont été concédées dans ladite baie de Cabarus, et des habitans qui y ont établis tant hommes que femmes, garçons, filles, domestiques, trente six mois, bestiaux, goëlettes, batteaux, esquifs, chaloupes, etc.

M. Degouttin, une habitation scituée sur la pointe du dehors, non mise en valeur.

A M<sup>r</sup> Daillebou, un terrain scitué le long de la coste non cultivé.

M<sup>r</sup> Yhierry, un terrain scitué sur la coste ensuitte, non cultivé.

M<sup>r</sup> de S<sup>t</sup> Ovide et aujourd'huy à M<sup>r</sup> Du Chambon il y a actuellement deux habitants dessus.

A M<sup>r</sup> Rondeau, un terrain scitué au milieu de ladite baie, il y a actuellement un habitant qui la fait valoir.

Sixton Huiker, laboureur habitant, natif de la Suisse âgé de 42 ans, marié avec Marie Jeanne Esterine, native Dailedan en Suisse, âgée de 35 ans, leurs enfants sont :

Joseph Huiker âgé de 16 ans.

Angélique Huiker âgée de 9 ans.

Tous les deux natifs de Louisbourg, ils ont environ deux arpents de terrain deffriché pour faire un jardin dans lequel ils veulent semer de toutes espèces de grains pour essay et sçavoir lequel réussira le mieux ils ont un esquif.

Le terrain sur lequel ils sont établis appartient à M<sup>r</sup> Du Chambon.

Jeanne Baudry, veuve de François Clermont, native de Plaisance, âgée de 45 ans, elle a trois enfants qui sont :

François Clermont âgé de 33 ans.

Pierre Clermont âgé de 27 ans.

Jeanne Clermont âgée de 15 ans.

Trois garçons pêcheurs qui sont :

Etienne Daguerre natif de Louisbourg, âgé de 33 ans.

Pierre Tuillier, natif de Dieppo âgé de 27 ans.

François Durand natif de Dinant âgé de 27 ans.

Trois chaloupes, une truite et cinq petits cochons.

Le terrain sur lequelle est établie est scitué dans l'ance au Major, dépendant de l'habitation de M<sup>r</sup> Du Chambon.

Pierre Duport, laboureur habitant de cette colonie depuis un an, ayant eu les vivres du Roy pendant un an pour luy et sa famille, lequel est natif de la paroisse de Sonneville en Abbeville, evéché de La Rochelle, âgé de 32 ans, Jeanne Métayer son épouse, native de la même paroisse âgée de vingt quatre ans, ils ont trois enfants, deux garçons et une fille qui sont :

Pierre Duport âgé de 6 ans.

Jean Duport âgé de 4 ans.

La fille n'est pas baptisée.

Ils ont avec eux Jeanne Rousseau, veuve de Jean Métayer leur mère âgée de 45 ans.

Elisabeth Métayer leur sœur âgée de 18 ans.

Le terrain sur lequel ils sont établis dépend et fait partie de l'habitation de S<sup>r</sup> Rondeau.

Nous sommes partis dudit Cabarus le huit, sur les sept heures du matin pour nous transporter au havre de Fourché où nous sommes arrivés le même jour environ les trois heures après midi.

Le havre de Fourché est scitué sur la coste du Sud-Ouest de l'Isle et à trois lieues de distance de Cabarus, en quittant ledit havre de Cabarus nous avons passé sur le lac de l'habitation à Madame Rondeau, qui est derrière le banc de sable cy dessus désigné, en faisant le ouest pendant un quart de lieue, les terres d'alentour sont couvertes de bois franc propre à brûler. En second lieu nous avons pris un portage d'environ quatre vingt toises en faisant le Ouest Sud Ouest, qui nous a conduit sur un second lac qui n'a nulle décharge que celle de la filtration des eaux, il est fort spacieux, nous l'avons suivi deux cent toises en faisant notre même air de vent, et ensuitte nous sommes rentrés dans le bois en faisant le Sud-Ouest un quart de lieu qui nous a fait sortir sur le grand Lac de Carabus, ce lac ferme trois bras qui s'étendent beaucoup dans les terres du Nord, du

## DOC. DE LA SESSION No 18

Nord-Est et du Sud-Onest. La rivière du Barrachois de Belle feuille y prend sa source et ledit lac de Cabarus n'a point d'autre décharge que ladite rivière qui est dans le bras du Nord. En premier lieu en sortant des bois nous l'avons suivy dans le Sud-Ouest environ 400 toises, et ensuite un quart de lieue en courant dans le Ouest quart de Nord-Ouest, tous ces bois sont couverts de bois de sapin, à l'extrémité duquel nous avons repris un petit portage d'environ 70 à 80 toises en bois franc qui nous a conduit sur un quatrième lac qui n'a point de nom, nous l'avons suivy dans toute sa longueur qui est de peu de chose en faisant toujours notre route ; les terres de ses environs sont couvertes de bois de sapin, et enfin nous sommes rentrés dans le bois en faisant le Sud-Ouest environ 400 toises qui nous a fait tomber directement sur le fond du Barachois de Belle feuille, toute cette dernière partie de terre est couverte de toute sorte de bois franc.

## DU BARACHOIS DE BELLEFEUILLE.

Le Barachois de Bellefeuille est beaucoup spacieux, il forme plusieurs bras qui s'enfoncent grandement dans les terres du Nord-Est, du Nord et du Nord-Ouest, nous l'avons traversé d'abord en faisant le Sud-Ouest environ cinq toises et ensuite dans le Ouest quart de Nord-Ouest, un grand quart de lieue, les terres de ses rives ainsy que celles de l'intérieur des terres sont couvertes de mauvais sapin, l'entrée dudit Barachois de Bellefeuille gît Nord et Sud, il y peut à peine à marée haute y entrer une chaloupe et encore faut-il qu'elle soit à vuide, il peut avoir deux toises de large, la qualité du terrain est beaucoup tourbeuse et aquatique, elle n'est propre que pour du pacage, sur la devanture dudit barachois régne un banc de sable d'un quart de lieue de long sur 30 ou 40 toises de large, il court Nord-Est et Sud-Ouest, outre qu'il est scitué en pleine côte au large sur sa devanture, il est remply de hauts fonds et de battures, partant les vaisseaux ne sçauroient y être à l'abry d'aucuns vents et n'y pourroient rester par le moindre vent qu'il feroit un peu fort, d'ailleurs la variété du temps de ce pays reconnue généralement de tout le monde, faira qu'un ennemy ne sera jamais assez imprudent de mettre du monde à terre, tandis qu'il ne sera pas comme scur de rembarquer ses hommes en cas qu'ils fussent repoussés ou que le temps même les y obligeât, mais enfin quand même la constance du temps les favoriseroit, que deviendroient-ils, entreront-ils dans les terres pour venir dans la baie de Cabarus, mais comment passer à travers un pais aussy trempé que l'est celuy que l'on a décrit cy-dessus ; De ce barrachois nous sommes passez par un annien d'environ 400 toises en faisant le Ouest Sud-Ouest qui nous a conduit sur le Barrachois Marcoche.

Le Barrachois de Marcoche est extrêmement spacieux, il a une lieue de traverse, nous l'avons suivy en faisant plusieurs airs de vent que nous avons réduit au Sud-Ouest, il a plusieurs bras qui s'enfoncent dans les terres d'une lieue, et celuy qui court dans le Nord-Ouest d'une bonne lieue et demie, il forme plusieurs Isles et presqu'îles, tous ses bords sont couverts de bois de sapin, son goulet gît Nord et Sud, sa largeur peut-être de quinze toises, les chaloupes y passent à marée haute chargées, il y a à tribord en entrant une roche et à bas bord un banc de sable qui ne laissent que le passage qu'il faut pour une chaloupe. Sur la devanture dudit barrachois régne un banc de sable à peu près égal à celuy du Barrachois de Belle feuille, à une lieue au large des deux Barrachois il y a beaucoup de battures qui ne paroissent qu'à mer basse et depuis ledit lac nous avons toujours suivy la coste, elle est remplie de battures et de hauts fonds jusqu'à l'entrée du hâvre de Fourché, ainsy qu'au large, il en est éloigné d'un quart de lieue.

## DU HAVRE DE FOURCHÉ.

Le Hâvre de Fourché est un des bons hâvres pour la pêche de la morüe, qu'il y en ait sur la coste, tout ce qui le gâte un peu est la difficulté de son entrée que les hauts fonds rendent difficile. Il se sépare en deux bras, le premier courre dans le Ouest Nord-Ouest, et le second dans le Ouest, ce dernier étoit bien étably avant la guerre, il y avoit douze à quinze familles et toutes bien à leur aize ; les Anglois y ont mis le feu partout, à l'exception d'un magasin qu'il y a de cent pieds de long sur l'habitation de defunt Monsieur Daccarette qui existe encore aujourd'huy et pour y éllever beaucoup de bestes à cornes.

5-6 EDOUARD VII, A. 1906

Partys de Fourché le mecredy neuf du courant en faisant le Nord-Ouest pendant un quart de lieue par des bois de pruches impraticables par leur épaisseur, cette route nous a conduit dans le Lac Ablin, il peut avoir un quart de lieue de long sur deux cents toises de large, il se divise au fond en deux branches, il court environ Nord-Est et Sud-Ouest, tous ses bords sont couverts de sapin, ledit lac se décharge par un ruisseau dans le Barrachois de la grande Framboise, nous l'avons suivy jusqu'à la rencontre d'un bras dudit Barrachois de la Framboise, qui peut y avoir un demy quart de lieue d'un endroit à l'autre.

#### DU BARRACHOIS DE LA GRANDE FRAMBOISE.

Le Barrachois de la Grande Framboise est scitué à une demy lieue du hâvre de Fourché, son entrée git Nord Nord-Ouest et Sud Sud-Est, sa largeur peut être reduite à quatre cents cinquante toises. Il y a deux battures vis à vis le Goulet, il y peut entrer un charoy du port de cinq à six cordes de bois, qu'au large on y peut mouiller. On estime qu'il s'enfonce d'une lieue et demye dans les terres, en jettant plusieurs bras qui s'enfoncent les uns plus que les autres dans la profondeur des terres du Nord Nord-Ouest, en formant plusieurs Isles et presqu'Isles dans son milieu, sa largeur peut être considérée d'une grande demye lieue, tous les bords sont couverts de mauvais bois de sapin, toutes les meilleures productions de ces Barrachois, ances et lacs ne consistent qu'en foin, vû que le pays est extrêmement aquatique. En quittant le Barrachois nous avons pris un annien d'environ de deux cents toises en faisant sur le Barrachois de la petite Framboise.

#### DU BARRACHOIS DE LA PETITE FRAMBOISE.

Le Barrachois de la petite Framboise est scitué à deux lieues du hâvre de Fourché et à quatre du St Esprit, son entrée n'est propre que pour y passer avec un canot sauvage, il a une lieue de large Nord Est et Sud-Ouest, et il a plusieurs bras qui s'enfoncent de près de deux lieues dans la profondeur des terres, ils y forment des Isles et presqu'isles, et l'on prétend que celui du Nord Nord-Est décharge ses eaux par une rivière qu'il y a dans le lac de la rivière de Miré, tous ses bords ainsy que dans la profondeur des terres sont de mauvais sapinage. Depuis ledit Barrachois nous avons toujours suiy la coste jusqu'au Saint Esprit, dans la distance de ces quatre lieues, l'on a reconnu que deux ances où des chaloupes seulement pourroient se mettre à l'abry des mauvais tems, depuis les vents de Ouest quart Nord-Ouest, jusqu'à ceux de Nord Nord-Est, et beaucoup plus en seureté dans l'une des deux que l'on nomme l'anse du Caplan, à l'exception de ces deux endroits le reste de la coste est des hautes terres et roches impraticables par leur extrême escarpement.

#### DU SAINT ESPRIT.

Le Saint Esprit est bien étably, il est propre pour la pêche de la morue, pour y éléver des bestiaux et pour du jardinage, la nature du terrain y étant beaucoup sablonneuse.

Le havre du St Esprit est une véritable rade forenne, son entrée git Est Nord-Est et Ouest Sud-Ouest, les bastiments du port de soixante à soixante et dix tonneaux peuvent y entrer et mouiller dans le milieu de ladite rade, par les dix à douze brasses d'eau à marée haute, il y a deux battures que l'on laisse l'une à tribord et l'autre à bas bord, sur le derrière de ladite rade est un barrachois qui s'enfonce dans les terres du Nord-Ouest environ une lieue, les habitants fauchent le foin qui leur est nécessaire sur les bords dudit Barrachois, son goulet git Nord-Est et Sud-Ouest, il y a de l'eau à marée haute pour le passage d'un charoy de quatre à cinq cordes de bois, toutes les terres des environs du St Esprit ne sont couvertes que du bois de sapin.

#### RECENCEMENT.

Recencement des habitants, garçons pêcheurs, trente six mois, bestiaux, goëlettes, batteaux et chaloupes du St Esprit.

## DOC. DE LA SESSION No 18

Le Sieur Perrez, habitant, faisant faire la pêche, natif de Plaisance âgé de 42 ans, marié avec Margueritte Dion, native de la Cadie, âgée de 48 ans, ils ont trois garçons pêcheurs, 2 chaloupes, 3 vaches, 3 oyens, 2 poules d'Inde et 9 poules.

Le terrain qu'il occupe ne luy a esté concédé que verballement par M<sup>r</sup> de S<sup>t</sup> Ovide et M<sup>r</sup> Lenormant de Mezy, il y a dessus grave et vigneaux pour la sècherie de deux chaloupes et un grand jardin où ils font venir toutes sortes de jardininge.

François Picard, habitant pecheur, natif de Plehelle, évêché de S<sup>t</sup> Brieux, âgé de 39 ans, dont il y en a 24 dans la colonie marié avec Anne Barbudeau native du lieu, âgée de 28 ans ; on leur a donné les vivres du Roy pendant deux ans.

Ils ont quatre enfants :

Jullien âgé de huit ans.

Suzanne âgée de cinq ans.

Angélique âgée de deux ans.

Françoise âgée d'un an.

Cinq hommes de pêche :

Jean Gautier âgé de 36 ans, natif de Mandes, évêché de S<sup>t</sup> Malo.

Julien Thomas natif de Couet, évêché de S<sup>t</sup> Malo, âgé de 30 ans.

Jean Colinet, âgé de 22 ans, natif de Trebedeau, évêché de S<sup>t</sup> Malo.

Pierre Briand, natif de S<sup>t</sup> Carlé évêché de S<sup>t</sup> Malo.

Toussaint Picard, natif de Plehelle, évêché de S<sup>t</sup> Brieux, âgé de 17 ans.

Trois autres engagés qui sont à Louisbourg.

Deux chaloupes, une demie chaloupe, une vache et six poules.

Le S<sup>r</sup> François Picard n'a aucune habitation.

Jean Granne, habitant pêcheur, natif de Tadé, évêché de S<sup>t</sup> Malo, âgé de 35 ans, dont 17 qu'il est dans la colonie, marié avec Marie Papou native de S<sup>t</sup> Pierre âgée de 30 ans.

Ils ont un garçon et trois filles. :

Augustin âgé de trois ans.

Isabelle âgée de sept ans.

Agathe âgée de cinq ans.

Geneviève âgée de 14 mois.

Neuf hommes de pêche dont il y en a six qui sont à leur pain.

Jean Fougère, natif de Chateauneuf, évêché de S<sup>t</sup> Malo, âgé de 39 ans.

André Groey âgé de 24 ans, natif de Caronne, évêché d'Avranches.

Toussaint Tramond, âgé de 15 ans, natif de Hebedau, évêché de S<sup>t</sup> Malo.

Julien Papou, âgé de 24 ans, natif du S<sup>t</sup> Esprit.

Pierre Jourgouche, natif de Bayonne, âgé de 22 ans.

Gabriel de Touria, âgé de 30 ans, natif de Bayonne.

Deux chaloupes, deux vaches, un veau et six poules.

L'habitation qu'il occupe luy a été vendue par la veuve Seau. Il n'est point spécifié sur l'acte de vente, le nombre de toises que ledit terrain contient de face ny en superficie.

Georges Barbudeau, M<sup>e</sup> chirurgien du Saint Esprit, natif de l'Isle d'Oléron, évêché de Saintes, il y a 36 ans qu'il est dans la colonie, marié avec Françoise Vrigneau âgée de 52 ans, native de Plaisance, ils ont chez eux Simon Halbert leur neveu natif de l'Isle d'Oléron, âgé de 16 ans. Il est pour rester dans le pays en qualité de chirurgien.

Ils n'ont point de concession du terrain qu'ils occupent, ils y ont un jardin, et point de bestiaux ny volailles.

Herbe Desroches, habitant pêcheur, natif de Coral, évêché d'Avranche, étant dans la colonie depuis 22 ans, âgé de 35 ans, marié avec Marie Barbudeau native du lieu âgée de 30 ans.

Ils ont trois garçons et une fille.

François, âgé de huit ans.

Jean, âgé de trois ans.

Pierre, âgé de trois mois.

Margueritte, âgée de 10 ans.

Louise Duneau, âgée de 14 ans, native de Louisbourg, en qualité de servante.

Trois hommes de pêche :—

Yves Galles, âgé de 30 ans, natif de la paroisse de Guillé, évêché de St Malo.

Alexis Renard, âgé de 30 ans, natif de St<sup>e</sup> Broulade de Hol.

Louis Mange, âgé de 23 ans, natif de Carmel, archevêché de Paris.

Une chaloupe, une demy chaloupe, une vache et huit poulettes.

L'habitation de pêche qu'il occupe luy a été donnée verballement par M. Bigot, et il y a dessus chaffaux et vignaux pour la sècherie de deux chaloupes.

Isabelle Longue Epée, veuve de defunt Jean Papou, native de la coste de Plaisance, âgée de 52 ans.

Elle a 4 garçons :—

Charles, âgé de 29 ans.

Julien, âgé de 25 ans.

Jean, âgé de 22 ans.

François, âgé de 18 ans, tous natifs du St<sup>e</sup> Esprit.

Le terrain qu'ils occupent leur a été donné verballement par les puissances. Ils y ont un jardin.

Jean Clément, habitant pêcheur, natif de la paroisse de Jeffrots, évêché de Coutance, âgé de 45 ans, et il y en a 30 qu'il est dans la colonie, marié avec Marie Brus, âgée de 40 ans, native de la Cadie.

Ils ont cinq garçons et une fille :—

Jean, âgé de 20 ans.

Pierre, âgé de 18 ans.

Jean, âgé de 11 ans.

Pierre, âgé de 9 ans.

Chapui, âgé de 10 mois.

Louise, âgée de 4 ans, tous natifs du St<sup>e</sup> Esprit.

Une chaloupe, une vache, son veau et 6 poulettes.

Georges Bonin, habitant pêcheur, natif du lieu, âgé de 28 ans, marié avec Marie Diers, native de Niganiche, âgée de 19 ans.

Ils ont une fille qui n'est point nommée âgée de 21 jours, et Madeleine Diers sa sœur âgée de 9 ans.

Une cavalle, trois poulettes, deux oyes et deux poulettes d'Inde.

Le terrain qu'ils occupent leur a été concédé par Messieurs de St. Ovids et Le Normand mais ils en ont perdu le titre dans la guerre.

Jacques Lirard habitant pêcheur, natif de la paroisse de Plerin, évêché de St. Brieux âgé de 40 ans, et il y en à 26 qu'il est dans la colonie, marié avec Catherine Clément âgée de 22 ans, native du Port Toulouse.

Ils ont une fille Marie âgée de 14 mois.

Deux garçons pécheurs, Nicolas Josse âgé de 18 ans, natif de Quarolle, évêché d'Avranche, Joannis Dharouenant, âgé de 24 ans, natif de Charau, évêché de Bayonne.

Cinq poulettes. Ils n'ont point d'habitation.

François Le Hardy, habitant pêcheur, natif de St. Modé évêché de St. Malo, marié avec Marguerite Clément âgée de 15 ans native du lieu.

Ils ont pour toutes richesses 7 poulettes, n'ayant point d'habitation.

Madeleine Robert, veuve de défunt Jean Bradou, native de la cadie, âgée de 52 ans.

Elle a trois enfants, deux garçons et une fille Jean Bradou âgé de 24 ans, Pierre Bradou, âgé de 22 ans, Marguerite Bradou, âgé de 18 ans, Etienne Porier, son neveu, âgé de 7 ans.

Tous natifs de l'Isle Royale.

Une genisse et cinq poulettes. Elle n'a point d'habitation.

Jean Beaulieu, habitant pêcheur, natif de Bourneuf, évêché de Nantes, âgé de 48 ans et il y en a 30 qu'il est dans la colonie, marié avec Marie Hulin native de Granville, évêché de Coutances âgée de 48 ans.

Ils ont deux garçons : Pierre âgé de 6 ans, Jean âgé de 2 ans.

Quatre poulettes, et ils n'ont point d'habitation.

François Bonnieu, habitant pêcheur, natif du lieu âgé de 24 ans, marié avec Marguerite Lavaudière, native du Port Toulouse.

## DOC. DE LA SESSION No 18

Ils ont un garçon et une fille : Jean âgé de cinq mois, Barbe âgée de 3 ans.  
Et pour tous bestiaux une cavalle.

Anselme Blanchard, habitant et métayer de Mr Dolabarras, capitaine de port, natif de Cobeguy, âgé de 33 ans, marié avec Marguerite D'oron, native de la cadié, âgée de 32 ans.

Ils ont six enfans : Joseph âgé de 10 ans.

Marie-Marthe âgée de 15 ans.

Isabelle âgée de 7 ans.

Marguerite âgée de 4 ans.

Jeanne, âgée de 3 ans.

Cloty, âgée de 2 ans.

Une vache avec sa suite. Ils n'ont point encore fait de defriché.

Nota.—Qu'au Saint-Esprit il y avoit une plus grande quantité de chaloupes avant la guerre qu'il n'y en a aujourd'hui.

Party du Saint-Esprit le 11 février et arrivé à l'ardoise le même jour à six heures du soir, dans l'espace de six lieues que l'on estime qu'il y a d'un endroit à l'autre, nous avons remarqué, premièrement : que depuis le Saint-Esprit jusqu'à l'ance de la chouï, il y reigne un banc de sable où il y vient beaucoup d'herbe, ensuite ladite ance à la chouï, cette ance est bonne pour y mouiller par les vents de Sud Ouest, Nord Ouest et Nord Quart Nord Est, tous les autres y donnent tout aplein dedans. Elle a trois quarts de lieue de circuit, il y a au milieu sept à huit brasses d'eau, il y a deux battures sourds au large de ladite ance que l'on laisse à tribord en entrant. La grande Rivière débouche dans ladite ance, son goulet git Nord et Sud, elle courre ainsi trois lieues dans la profondeur des terres, et après elle se divise en trois bras, ils s'enfoncent dans le Ouest, dans le Nord-Ouest et dans le Nord. S'y son entrée permettoit à des bâtiments du port de soixante-dix tonnaux d'y passer, ils y monteroient pendant deux lieues, mais elle ne le permet qu'à des voitures qui prennent de six à sept pieds d'eau encore à marée haute, ses bords sont couverts de toutes sortes de bois francs et de beaucoup de pin et de pruche dans le haut et sur les bords des trois bras. Dans le reste du chemin que l'on estime être de quatre lieues, l'on n'a point reconnu aucun endroit propre à pouvoir donner une retraite sûre à des chaloupes, ce n'est que des escarpements et des chaînes de rochers impraticables avec des voitures, toutes les terres des environs de la mer sont couvertes de bois de sapin et de mauvais pruche.

La baie de l'Ardoise est bonne pour y faire la pêche de la morue. La famille du S<sup>r</sup> coste qui s'y refugia dans le tems de la dernière guerre avec les Anglois y fait des bonnes pêches de morues très marchandes, elle est divisée en deux, celle qui est établie est port petite et en outre exposée aux vents qui viennent du large, mais on l'a préférée à la grande, veu qu'elle ne s'enfonce pas tant dans les terres, et qui se trouve par là exposée à un plus grand volume d'air, dans la grande les bastiments sont à l'abry généralement de tous les vents aussi quand ils sont dans le cas de rester longtems sans aller en voyage, on les y mouille par précaution, elle s'enfonce d'une bonne demy-lieue dans les terres, mais il n'y a de l'eau que pour des chaloupes, tous ses bords sont couverts de bois francs, la nature du terrain est reconnue pour être beaucoup sablonneuse et n'être propre que pour du foin et pour du jardinage.

RECENSEMENT DE LA FAMILLE DU S<sup>r</sup> FRANÇOIS COSTE.

François Coste, natif de la paroisse de Martegue, évêché de Marseille, âgé de 90 ans, et il est dans la colonie depuis 30 ans, marié avec Madeleine Martin native du Port Royal âgée de 89 ans.

Ils ont avec eux : Joseph Dugas, âgé de 21 ans.

Madeleine Dugas, âgée de 12 ans, leur petit fils.

Louis Mercier âgé de 17 ans, natif du Canada engagé pour un an en qualité de domestique.

5 vaches, 2 cavalles, une truie, 6 pouilles et un jardin.

Pierre Boy, habitant pêcheur, natif de St Jean des Camps, évêché de Coutances, âgé de 70 ans, il y en a 40 qu'il est dans la colonie, marié avec Marie Coste âgée de 56 ans, native du Port Royal.

Ils ont deux garçons et cinq filles :

Joseph, âgé de 19 ans.

François, âgé de 17 ans.

Judith, âgée de 27 ans.

Cecille, âgée de 21 ans.

Madeleine, âgée de 17 ans.

Charlotte, âgée de 14 ans.

Geneviève, âgée de 11 ans.

Un bœuf, 2 vaches, 3 veaux, un toreau, 2 cochons, 7 poules, une chaloupe et un grand jardin.

Madeleine Coste, veuve de défunt Barthelemy Petitpas native du Port Royal âgée de 54 ans.

Elle a cinq garçons et une fille.

Jean Petitpas, âgé de 24 ans.

Pierre Petitpas, âgé de 21 ans.

Claude Petitpas, âgé de 18 ans.

Guillaume Petitpas, âgé de 17 ans.

Paul Petitpas, âgé de 12 ans.

Pelagie Petitpas, âgée de 14 ans.

Tous natifs du Port Toulouse.

Un bœuf, 4 vaches, un veau, 2 cochons, 5 poules, une chaloupe et un grand jardin.

Gervais Brisset, habitant pêcheur, natif de Condé, évêché de Bayeu, âgé de 50 ans, il y en a 30 qu'il est dans la colonie, marié avec Marie Joseph Le Roy native du Port Toulouze, âgée de 36 ans.

Ils ont cinq filles :

Marie Josèphe, âgée de 16 ans.

Catherine, âgée de 12 ans.

Brigide, âgée de 8 ans.

Suzanne, âgée de 6 ans.

Gervaise, âgée de 3 ans.

Un bœuf, une vache, 2 cochons, 6 poules, une gouelette du port de 15 cordes de bois, et un jardin ainsi que les autres.

Charles Lavigne, habitant caboteur, natif du Port Royal, âgé de 34 ans, marié avec Madeleine Petitpas âgée de 34 ans, native du Port Toulouse.

Ils ont deux garçons et trois filles :

Benoist, âgé de 3 ans.

Joseph, âgé de 5 mois.

Anne, âgée de 9 ans.

Charles, âgée de 6 ans.

Cecille, âgée de 5 ans.

Gilles Poirier, âgé de 13 ans, natif du St Esprit, en qualité de domestique.

Un bœuf, 4 vaches, un veau, 2 cochons, 7 poules, un batteau du port de 10 cordes de bois et un jardin.

Joseph Petitpas, habitant pêcheur, natif du port de Toulouse, âgé de 29 ans, marié avec Anne Lafargue, âgée de 25 ans, native du Petit Degrà.

Ils ont un garçon de l'âge de 15 mois.

Une vache, 5 poules et un jardin.

Jean Coste, habitant caboteur, natif du Port Royal, âgé de 38 ans, marié avec Madeleine Lafargue, native du Petit Degrà, âgée de 29 ans.

Ils ont 4 garçons et une fille.

François, âgé de 11 ans.

Pierre, âgé de 9 ans.

Jean, âgé de 6 ans.

Etienne, âgé de 6 mois.

Geneviève, âgée de 3 ans.

Madeleine, âgée de 16 ans.

## DOC. DE LA SESSION No 18

Ambroise Lebaudou, âgé de 24 ans, natif du Port Toulouse en qualité de domestique.

Six pièces de bestes à cornes, une cavalle, deux cochons, 7 poulettes, un batteau du port de 15 cordes de bois et un jardin.

Pierre Brisson, habitant pêcheur, natif de Nantes, âgé de 52 ans, marié avec Anne Boy, native du Port Toulouze, âgée de 33 ans.

Ils ont deux garçons et une fille.

Jean, âgé de 5 ans.

Pierre, âgé de 18 mois.

Marie, âgée de 11 ans.

Louis Minereau, natif de Rochefort, âgé de 20 ans, engagé pour domestique.

Cinq pièces de bestes à cornes, une cavalle, 2 cochons, 5 poulettes, une chaloupe et un jardin.

Noël Amiot, habitant pêcheur, natif de Triveron, évêché de St-Malo, âgé de 40 ans et il est dans la colonie depuis 1728, marié avec Margueritte Boy, native du Port Toulouze, âgée de 30 ans.

Ils ont deux garçons et deux filles.

Jean, âgé de 4 ans, l'autre n'est point encore nommé.

Margueritte, âgée de 8 ans.

Madeleine, âgée de 2 ans.

Sept pièces de bestes à cornes, un cochon, 5 poulettes, une chaloupe et un jardin.

Le terrain sur lequel la famille de François Coste est établie a été concédé au Sr Coste par Messieurs de Saint Ovide et de Soubras. Elle contient une demy lieue sur le bord de la mer, le peu de prairies qu'il y a sont scituées sur le bord de la grande Baye, ils ne scauroient y ramasser la quantité de foin qu'il leur faut pour la nourriture de leurs bestiaux s'ils n'allioient en faucher sur les terres de Canceau, la grave est fermée par la nature. Il y a des chaffauts et vignaux pour la secherie.

NOTA.—Que tous ces habitants ainsy que ceux du Saint-Esprit et ceux de Cabarus ont eu les vivres du Roy pendant deux ans.

Party de l'Ardoise le treize, et arrivé au Port Toulouse le même jour, l'on estime deux lieues d'un endroit à l'autre, à la distance de deux cents toises de la baie de l'Ardoise établie par le Sieur François Coste, l'on en trouve une seconde qui est fort spacieuse, son entrée git Sud-Est et Nord-Ouest, l'on y passe par les quatre brasses d'eau, et une fois entrés l'on y mouille par les 15 à 16 pieds, à l'abry des vents du Sud quart Sud-Ouest, de Ouest, de Nord-Ouest de Nord et de Nord quart de Nord-Est, à la vérité ils n'y sont pas en sûreté par des gros vents, vu que le fond n'est qu'un sable mouvant, que partant les bastiments sont sujets à chasser sur leurs câbles et vont se perdre sur les rochers du cap de l'Ardoise ou s'échouer sur un banc de sable qui régne au fond de ladite baie, elle est peu fréquentée par les marins dans l'automne, parce que c'est le tems des coups de vent, les bastiments n'y vont que pour y charger du bois de corde, un quart de lieue au large, dans le Sud quart Sud-Ouest est scituée une Isle de ce nom qui peut avoir une demy-lieue de superficie, elle est limitrophe aux terres de la grande Isle par le cap du Sud-Ouest de ladite baie, tous ses bords ainsy que dans la profondeur des terres sont couverts de bois franc, en quittant ladite baie l'on prend un annien d'un demy quart de lieue qui conduit sur une espèce de barrachois, après l'on suit la coste pendant un demye lieue avant que de tomber sur le Barrachois des Sept Islots. Ce barrachois est de peu de chose, il y a peu d'eau il est même à croire que dans un tems plus reculé il n'était qu'une prerie, et que les eaux qui inclinent à faire des incursions dans cette Isle, l'on en voit où effectivement il y a de l'herbe au fond, et il y reste tout au plus un pied d'eau à mer basse. Le fond est beaucoup vaseux, au large il y a sept petites Isles qui lui donnent le nom de Sept Islots, et enfin on prend un chemin plaqué qui conduit au fond du Barrachois de l'Est du Port Toulouze, toute cette partie est couverte de bois mêlé, mais le dominant est le sapin.

## DU PORT TOULOUZE.

Le Port Toulouze est scitué à droite en entrant dans le petit passage. L'entrée est fermée par la pointe à Coste scituée sur les terres de l'Isle Royale et par le cap de

5-6 EDOUARD VII, A. 1906

la Ronde scituée sur les terres des Isles Madames, il s'en va ainsy trois lieues en courant Est et Ouest, comme sa largeur est inégale, l'on estime qu'elle peut être réduite à 150 ou à 200 toises de large, les bastiments du port de 150 tonneaux ne scauroient y passer par deux hauts fonds qu'il y a dans le milieu dudit passage qui le traversent, et encore faut-il être bon pratique pour y passer des petits bastiments.

Le Port Toulouze est fermé par la pointe à Coste et par la pointe de la Briquerie, l'on estime qu'elles gissent Nord-Ouest et Sud-Est et qu'elles sont à distance l'une de l'autre de trois quarts de lieues. Il y a un chenal où les bastiments du Roy du port de 30 à 36 pièces de canons entrechoient, mais comme il va en serpentant l'on seroit obligé sy l'on vouloit prendre le parti d'y en faire entrer, de balisser ledit chenal à bas bord et à tribord pour que ledit bastiment passât au milieu sans rien craindre de s'endommager Il est dommage que ce port ne soit pas praticable à toutes sortes de vaisseaux, il présente une perspective charmante, très facile à fortifier, mais impossible à pouvoir empêcher à l'ennemey de mettre pied à terre, à moins que d'y construire plusieurs forts sur les différentes pointes qui se présentent propres pour cet effet, depuis la pointe de l'ancienne Intendance aller jusqu'à la rivière à Tillard, dans la dite rivière à Tillard, dans l'ance de la Briquerie, l'on peut partout défendre très facilement et sans être vu de l'établissement d'aujourd'huy, quand une fois l'on sera près de terre, l'on estime la briquerie à une bonne lieue de l'établissement et la rivière à Tillard à trois quarts de lieue. Dans ladite rivière les bastiments du port de cent tonneaux peuvent y entrer et y mouiller à l'abry généralement de tous les vents, son bassin n'est pas absolument grand, mais très propre pour y mettre des bastiments en sûreté. Les habitants du Port Toulouze y échouent leurs batteaux et goëlettes dans l'hiver. C'est l'unique partie qui est dérobée de la rive de l'établissement du Roy depuis la pointe à Coste à venir audit établissement du Roy, il s'y allonge un banc de sable qui laisse un petit espace entre luy et la terre du Nord où est scitué ledit établissement, et ensuitte entre credit banc de grave et la terre du Nord, il s'y enfonce un bras qui s'en va dans les terres de l'Est environ une bonne demy-lieu, il est aussy facile de descendre dans cette partie que dans la précédente, l'on a reconnu la terre de l'ancienne briquerie pour être pierreuse et non propre pour faire de bonne marchandise. A une demie lieue à l'Est Sud-Est du Port Toulouze est scituée la grande Grave, elle est fermée par la pointe à Pinet scituée à l'Est, et par la pointe à Coste scituée à l'Ouest, son entrée git Sud-Est et Nord-Ouest les bastiments peuvent mouiller dans cette ance à l'abry généralement de tous vents, ils n'en ont à craindre que ceux qui viennent par dessus les terres, ils y mouillent par les cinq à six brasses d'eau, il y a deux battures scituées vis à vis la pointe à Coste, elles paroissent à marée basse, on les laisse à tribord en entrant au fond de ladite ance, il y a un barrachois qui s'enfonce un bon quart de lieue dans les terres du Nord Ouest. Toute cette partie est couverte de bois meslé.

## RECENCEMENT DES HABITANTS DU PORT TOULOUZE.

Jean-Baptiste Martel, habitant caboteur, natif de Québec âgé de 42 ans, marié avec Marie Poujet, native du Port Royal, âgée de 48 ans.

Ils ont 3 garçons et 2 filles.

Charles, âgé de 18 ans.

Joseph, âgé de 16 ans.

Baptiste, âgé de 13 ans.

Madeleine, âgée de 11 ans.

Epotille, âgée de 8 ans.

4 Bœufs, 8 vaches, un cheval, 11 pouilles, 3 cannes, 6 oyes et un jardin.

Le terrain de son habitation luy a été vendu par Jean Clément, ils n'en scavent pas le contenu ainsy qu'une prerie qu'il a dont il tire le foin pour l'hivernage de ses bestiaux.

Jean Boy, habitant caboteur, natif de l'endroit, âgé de 22 ans, marié avec Judict Coujet native de Port Toulouse âgée de 23 ans.

Ils ont une vache avec sa suite, 4 dindes, 5 oyes, 3 pouilles et une goëlette.

## DOC. DE LA SESSION N° 18

Le terrain qu'ils occupent leur a été vendu par le Sr Boudrot, ils y ont un deffriché de peu de chose pour un jardin, ils ont eu les vivres du Roy pour deux ans ainsy que celuy cy dessus.

Nicolas Bériot, habitant caboteur, natif de la cadie, âgé de 49 ans, marié avec Ursulle Gotro, native des Mines, évêché de Québec, âgée de 34 ans. Il y a deux ans qu'ils sont refugiez dans l'Isle.

Ils ont 3 garçons et 3 filles :

Olive, agée de 12 ans.

Pierre, agé de 10 ans.

Joseph, agé de 7 ans.

Marie, agée de 16 ans.

Joseph, agé de 14 ans.

Madeleine, agée de 4 ans.

Une vache, 3 oyès et 3 poulettes.

Le terrain qu'ils occupent leur a été accordé en 1749 par M<sup>r</sup> Duhaget, commandant pour lors au Port Toulouze, ils y ont fait un peu de deffriché qu'ils ont mis en jardin et du dézert pour une prerie, on leur a donné les vivres du Roy pour 2 ans.

Pierre Degré, habitant charpentier, natif de la cadie, agé de 56 ans, marié avec Marie Testard, veuve de défunt Charles Pinet le jeune, native du Port Royal agée de 41 ans.

Elle a 5 enfants de son premier mariage, 3 garçons et 2 filles :

Joseph Pinet, agé de 24 ans.

Pierre Pinet, agé de 22 ans.

Pierre Pinet, agé de 12 ans.

Marie Joseph, agée de 23 ans.

Madeleine Pinet, agée de 15 ans, tous natifs de Port Toulouze.

Le terrain qu'ils occupent actuellement leur a été accordé par M<sup>r</sup> de Rouville commandant pour lors au Port Toulouze, ils n'y ont point fait d'autre deffriché que pour un jardin, et un dézert pour des preries, où ils ramassent environ trente quintaux de foin, ils ont eu les vivres du Roy, ainsi que le Roy l'a ordonné.

3 vaches et 9 poulettes.

Michel Samson, habitant caboteur, natif de la cadie âgé de 40 ans, et il y en a 25 qu'il est dans la colonie, marié avec Jeanne Testard native du Port Royal, agée de 35 ans, ils ont eu les vivres du Roy deux ans.

Ils ont 4 garçons et 4 filles.

Jean, agé de 17 ans.

Michel, agé de 13 ans.

Sebastien, agé de 11 ans.

Fabien, agé de 11 ans.

Jeanne, agée de 22 ans.

Jeannette, agée de 15 ans.

Judic, agée de 8 ans.

Joseph, agée de 3 ans.

Le terrain qu'ils occupent leur a été accordé verbalement par Messieurs de Saint Ovide et Le Normand. Ils y ont 2 bœufs, 8 vaches et 6 poulettes, ils ont deffriché deux à trois arpents de terrain qu'ils ont mis en prées ou le foin vient au mieux, et un jardin où les légumes viennent de même.

Charles Pinet, habitant caboteur du Port Toulouse, natif dudit lieu âgé de 27 ans, marié avec Jeanne Samson native du Port Royal, agée de 32 ans.

Ils ont un garçon qui n'est point nommé.

Le terrain sur lequel ils sont habitués appartient au Sr Samson leur beau père, il leurs en a donné pour bâtrir et pour y faire un petit jardin où le jardinage vient au mieux. Ils ont 2 vaches et 6 poulettes, on leurs a donné les vivres du Roy pour 2 ans.

Mathieu Samson, habitant caboteur, natif du Port Royal, agé de 42 ans, marié avec Marguerite Lapierre, native de la cadie, agée de 42 ans.

Ils ont 4 garçons et 3 filles :

Pierre Samson, agé de 17 ans.

Jean Samson, agé de 16 ans.

François Samson, agé de 14 ans.

Bruneau Samson, agé de 7 ans.

Isabelle Samson, âgée de 13 ans.

Charlotte Samson, âgée de 8 ans.

Jeanne Samson, âgée de 3 ans.

On leur a donné les vives du Roy pendant deux ans. Ils sont dans la colonie depuis 1730.

Ils ont 3 bœufs, 2 vaches et 7 poulettes.

Le terrain qu'ils occupent ne leur a été accordé que verballement par Messieurs de St Ovide et Le Normand, ils y ont fait un défriché pour un jardin, et un dézert de quatre arpents en superficie pour une prairie.

Habraham du Gas, habitant caboteur, natif du Port Royal, âgé de 36 ans, marié avec Marguerite Fougère, native de la cadie âgée de 28 ans.

Ils ont cinq enfants :

Jean Dugas âgé de 13 ans.

Marguerite âgée de 16 ans.

Marie Dugas, âgée de 11 ans.

Geneviève, âgée de 9 ans.

Joseph, âgée de 10 mois.

Ils sont dans la colonie depuis 1719. On leur a donné les vivres du Roy conformément à son ordonnance.

Le terrain sur lequel il est établi luy a été donné verballement par Messieurs de Saint Ovide et Le Normand, ils y ont fait un défriché pour un jardin et le reste est en prairies. Et une seconde prerie située sur une digue des Isles Madame.

Ils ont en bestiaux, 2 bœufs, 3 vaches, une truie, 7 poulettes et un batteau.

Marie Marchand, veuve de défunt Charles Pinet, native de la Cadie âgée de 43 ans.

Elle a 3 garçons et 2 filles.

Jean Pinet, âgé de 21 ans.

Jean Baptiste, âgé de 13 ans.

Jeanne Pinet, âgée de 18 ans.

Angelique, âgée de 12 ans.

Le terrain qu'elle occupe a été concédé en forme au St Louis Marchand par Messieurs de St Ovide et Le Normand, mais ils ont perdu leur concession dans le tems de la dernière guerre, elle n'a d'autre défriché que pour un petit jardin.

Charles Pinet le jeune, habitant caboteur, natif du lieu âgé de 25 ans, marié avec Heleine Guedry, native de la Cadie âgée de 22 ans.

Ils n'ont ny bestiaux ny habitation.

Pierre Sauvage, habitant caboteur, natif de la Cadie âgé de 27 ans, marié avec Jeanne Pinet native du Port Toulouse, âgée de 22 ans.

Ils ont Josette Sauvage leur fille âgée de 17 mois ; ils n'ont point d'habitation ny de bestiaux.

Louis Dantin, natif de Paris âgée de 50 ans, marié avec Marguerite La Sonde ; native de Saint Pierre, âgée de 36 ans.

Ils ont 4 garçons et une fille.

Gabriel Dantin, âgé de 10 ans.

Louis Dantin, âgé de 7 ans.

Barthélémy, âgé de 4 ans.

Joseph Dantin, âgé de 2 ans.

Jeanne Dantin, âgée de 9 ans.

Un bœuf, une vache et une pouille.

Leur maison est bâtie sur le terrain de Marc la Sonde leur père.

Judith Petitpas, âgée de 60 ans, native du Port Royal veuve de défunt Marc La Sonde.

Elle a deux garçons.

Jean Baptiste La Sonde, âgé de 24 ans.

Joseph La Sonde, âgé de 21 ans.

## DOC. DE LA SESSION No 18

Ils avoient une concession en forme du terrain qu'ils occupent par Messieurs de Saint Ovide et Le Normand mais ils l'ont perdue dans la dernière guerre.

Un bœuf, 3 vaches, deux veaux et quatre poulettes, ils font leur foin sur les rives de la rivière à Tillard où sont leurs prerries, elles leurs ont été accordées par le même titre que celuy de leur habitation.

Honoré Boucher, natif de la cadie agé de 36 ans, et il y en a 30 qu'il est dans la colonie, marié avec Marie Anne La Sonde, natifve du Port Toulouse, agée de 24 ans.

Ils ont 2 garçons et une fille :

Bellony Boucher, agé de 8 ans, Jean Boucher, agé de 2 ans, Marie Joseph, agée de 4 ans.

Ils ont 2 bœufs, 2 vaches et 4 poulettes. Leur maison est sur l'habitation de leur mère.

Michel Boudreau, habitant caboteur, natif de la cadie, agé de 35 ans, marié avec Jeanne Fougère, native du Port Toulouse, agée de 27 ans.

Ils ont un garçon et une fille :

Joseph Boudrot, agé de 2 mois, Jeanne Boudrot, agé de 2 ans.

Un bœuf, une truie, 6 poulettes et une golette.

Le terrain qu'ils occupent leur a été donné par Messieurs de Saint Ovide et Le Normand. Ils y ont fait un deffriché de peu de chose pour un jardin.

Jacques Coste, habitant constructeur, natif du Port Royal, agé de 47 ans, marié avec Françoise Petitpas, native de la cadie, agee de 45 ans.

Ils ont Claude Coste leur fils, agé de 22 ans.

Ils ont en bestiaux, 2 bœufs, 3 vaches, 2 cochons, un cheval, dix poulettes, un bateau et un esquif.

Le terrain sur lequel ils sont établis leur a été donné verbalement par Messieurs de Saint Ovide et Le Normand. Ils ne scavoient point l'étendue du dit terrain. Il y a un deffriché pour un jardin seulement.

Joseph Dugas, habitant caboteur, natif de la cadie, agé de 38 ans, veuf de defunte Marguerite Le Blanc.

Il a un garçon et 4 filles :

Joseph, âgé de 5 ans.

Marguerite, agée de 10 ans.

Anne, agée de 8 ans.

Françoise, agée de 3 ans.

Marie, agée de 3 ans.

Marie Braud, sa nièce, native de la cadie, âgée de 22 ans.

Un bœuf, 2 vaches, 2 cochons et 12 poulettes.

Le terrain sur lequel il est étably a esté concédé à feu son père par Messieurs de Saint Ovide et Le Normand, mais ils ont perdu la concession dans la dernière guerre, on y a deffriché environ deux arpents de terrain en superficie où ils ont semé par plusieurs fois des naveaux, mais ils n'y sont jamais venus beaux.

Pierre Boy, habitant caboteur, natif du lieu, agé de 19 ans, marié avec Jeanne Dugas, native de Louisbourg, agée de 22 ans.

Ils sont sur le terrain de Joseph Dugas leur père. Ils ont 2 vaches et 1 pouille.

Claude Clerget, habitant caboteur, natif de la paroisse d'Acre, evêché de Langres, agé de 60 ans, et il y en a 25 qu'il est dans le pays, marié avec Françoise Lavergne, native du Port Royal, âgée de 50 ans.

Ils ont 3 garçons et 3 filles.

Joseph Petitpas, âgé de 21 ans.

Abraham La Vandière, âgé de 17 ans.

Gabriel Clerget, âgé de 14 ans, natif dudit lieu.

Félicité clerget, âgée de 12 ans.

Françoise Clerget, âgée de 11 ans.

Anne Clerget, âgée de 10 ans.

Ils ont en bestiaux, 2 bœufs, 2 vaches, 2 génisses, et 3 pouilles.

Le terrain qu'ils occupent est scitué au fond de la bras d'or. Il leur a été concédé par Messieurs de St Ovide et Le Normand. On y a fait un dézert d'environ deux arpents en superficie où ils font venir toutes sortes de jardinages.

Jacques Petitpas, habitant du Port Toulouse, est caboteur, natif de Canceau, âgé de 28 ans, marié avec Françoise Breaud, native de la Cadie âgée de 28 ans.

Ils ont Marie Petitpas leur fille âgée de neuf jours.

Un bœuf, une truie, 4 pouilles et un batteau, et le terrain qu'ils occupent leur a été cédé par leur mère de son habitation.

Anne Baudreau, veuve de Jean Braud, native de la Cadie, âgée de 54 ans.

Elle a 2 garçons et 4 filles :

Joseph, âgé de 26 ans.

Ermant, âgé de 20 ans.

Marie, âgée de 22 ans.

Anne, âgée de 18 ans.

Marguerite, âgée de 15 ans.

Magdeleine, âgée de 14 ans.

Elle n'a point d'habitation, on luy a donné un an de vivres. Ses enfants font le cabotage.

Jean Petitpas, habitant caboteur, natif de la Cadie, âgé de 30 ans, marié avec Françoise Monthory, native de la Cadie, âgée de 27 ans, il y a dix ans qu'ils sont établis dans la colonie.

Ils ont Jean leur fils âgé de 5 mois ; il est étably sur l'habitation de sa mère.

La nature du terrain du fond de la bras d'or est très propre pour y cultiver beaucoup de jardinage, ainsi que des pois et autres légumes cependant l'on considère que les brumes y sont aussi abondantes qu'à Louisbourg dans le printemps. Le S<sup>r</sup> Petitpas m'a assuré que son père avait semé une année du bled et qu'il y étoit venu fort beau et très bien nourry.

Joseph Vigneau, habitant caboteur, natif de la cadie âgé de 37 ans, marié avec Catherine Arceneau, native du Port Royal âgée de 33 ans, il y a 14 ans qu'ils sont établis dans la colonie.

Ils ont cinq garçons et 2 filles.

Joseph, âgé de 13 ans.

Nicolas, âgé de 11 ans.

Jean, âgé de 10 ans.

Pierre, âgé de 6 ans.

Hippolite, âgé de 3 ans.

Rose, âgée de 15 ans.

Marguerite, âgée de 7 ans.

Et en bestiaux : Deux bœufs, deux vaches, 4 cochons, dix pouilles et un batteau.

Ils ont Baptiste Baren en qualité de domestique, il est pour s'établir dans la colonie.

Ils ont eu une permission verbale de Messieurs Desherbiers et Prevost pour s'établir sur le terrain qu'ils occupent et ils ont fait une prerie dans toute l'étendue du terrain.

Madeleine Soret, veuve de defunt Pierre du Mas, native de Québec, âgée de 46 ans.

Elle a deux garçons et une fille :

Dominique Coulon, âgée de 20 ans, de son premier lit.

Pierre Dumas, âgé de 12 ans, de son second lit.

Marguerite Coulon, âgée de 18 ans.

Il y a vingt neuf ans qu'elle est dans la colonie.

Le terrain qu'elle a, luy a été concédé par Messieurs de St Ovide et Le Normand, mais elle en a perdu la concession dans la guerre, elle a mis tout le devant de son habitation en prerie où elle ramasse environ 130 ou 140 quintaux de foin. Elle n'a point de bestiaux.

Joseph Fougère, habitant caboteur, natif du Port Royal, agé de 36 ans, marié avec Marguerite Coste, native du Port Toulouse âgée de 32 ans, il y a 28 ans qu'ils sont dans la colonie.

Ils ont Modeste Fougère âgée de quatre ans.

## DOC. DE LA SESSION No 18

Marie Madeleine, âgée de 12 ans, natifve de la cadie, en qualité de domestique.

En bestiaux : uu bœuf, une vache, une génisse, 2 oyes, 4 poulettes et la moitié d'un bastiment.

L'habitation sur la quelle il est établi, luy a esté vendue par Claude Dugas.

Claude Dugas, habitant caboteur, natif du dit lieu, agé de 26 ans, marié avec Madeleine Beliveau, natifve du Port Royal agée de 34 ans, veuve de defunt Jean Fougère.

Ils ont quatre garçons et 2 filles.

Louison Fougère, âgée de 18 ans.

Jean Fougère, âgé de 10 ans.

Michel Fougère, âgé de 9 ans.

Joseph Dugas, âgé de 2 mois.

Isabeau Fougère, âgée de 17 ans.

Barbe Fougère, âgée de 16 ans.

En bestiaux, deux bœufs, deux vaches, une cavalle, une oye, un cochon et 5 poulettes.

Un jardin de deffriché et le reste de l'habitation en prerie où il ramasse environ 20 à 30 quintaux de foin.

Le terrain qu'ils occupent leur a été vendu par feu Jean Robert Henry, il n'est pas spéciifié sur le contrat de vente l'étendue du dit terrain.

Nicolas Préjean, habitant caboteur du Port Toulouse, natif du Port Royal, âgé de 42 ans.

Il a deux garçons et quatre filles.

Louison, âgé de 18 ans.

Gabriel, âgé d'un an.

Marie, âgée de 16 ans.

Jeanne, âgée de 9 ans.

Rose, âgée de 8 ans.

Cecille, âgée de 4 ans.

Deux vaches, deux poulettes et un batteau.

L'habitation qu'il occupe luy a esté vendue par defunt Jean Robert Henry. Il y a un jardin et le reste en prerie.

Nicolas Lavigne, habitant caboteur, natif de St-Denis âgé de 68 ans, et il y en a 25 qu'il est dans la colonie, marié avec Marie Anne Demanceau âgée de 43 ans.

Ils ont un garçon et cinq filles.

Nicolas, âgé de 14 ans.

Anne, âgée de 19 ans.

Marguerite, âgée de 15 ans.

Madeleine, âgée de 11 ans.

Barbe, âgée de 7 ans.

Geneviève, âgée de 2 ans.

Ils ont en bestiaux, deux bœufs, deux vaches, deux toraux, 4 oyes et 7 poulettes.

L'habitation sur laquelle ils sont ne leur a esté accordée que par une permission verbale de Messieurs de Saint-Ovide et Le Normand. Ils y ont un deffriché pour un jardin et le reste en prerie.

Orré Marchand, veuve de defunt Brian, native du dit lieu, âgée de 36 ans.

Elle a cinq garçons et deux filles.

Joseph, âgée de 15 ans.

Pierre, âgé de 14 ans.

François, âgé de 11 ans.

Jean, âgé de 7 ans.

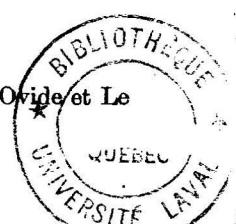
Georges, âgé de 4 ans.

Jeanne, âgée de 20 ans.

Célestine, âgée de 9 ans.

Elle a en bestiaux deux vaches et une truie.

Le terrain qu'elle occupe luy a été concédé par Messieurs de Saint Ovide et Le



5-6 EDOUARD VII, A. 1906

Normand, dans la concession il n'est pas dit combien ledit terrain aura de face, mais il est bien spécifié qu'il aura toute la profondeur qu'il y a entre le port et le fond de la bras d'or.

Jean Marchand, habitant caboteur, natif du Port Royal, âgé de 40 ans, marié avec Geneviève Pouget âgée de 35 ans, native dudit Port Royal.

Ils ont deux garçons.

Eustache, âgé de 2 ans.

Louis, âgé d'un an.

En bestiaux : quatre bœufs, 2 vaches, 8 oyes, 5 dindes, 8 poules et un esquif.

Leurs prêtres sont situés dans le grand passage depuis la Platrière jusqu'à l'Isle de l'Ours, la distance desdites bornes est d'une lieue où l'on ramasse environ 60 à 70 quintaux de foin.

Ils ont encore deux autres habitations, l'une leur a été donnée verbalement par M. de la Valière sous le bon plaisir de Messieurs de St-Ovide et de Mezy. L'autre leur a été vendue par la veuve Boudreau.

Nota.—Que tous ces habitans dénoncés cy-dessus ont eu les vivres du Roy pendant deux ans, à l'exception de plusieurs qui se plaignent ne les avoir pas reçus du magasin parce que le garde-magasin leur prenait l'ordonnance et leur donnoit un à-compte, leur disoit de revenir dans un autre temps, et lorsqu'ils revenoient pour reprendre leur reste de vivres, le sieur Lartigue ne s'en souvenoit plus, et en conséquence ils n'en avoient pas.

#### RECENSEMENT DES NOMBREUX HABITANTS ACADIENS RÉFUGIEZ DANS L'ÉTENDUE DU COMMANDEMENT DE PORT TOULOUSE.

Jean Boudrot, natif du Port Royal, âgé de 29 ans, marié avec Françoise Harsenot, native de la Cadie, âgée de 23 ans. Ils sont dans la colonie depuis deux ans, et on leur a donné les vivres du Roy pour ledit temps.

Ils ont deux garçons et une fille.

Joseph, âgé de 3 ans natif de la Cadie.

Jean, âgé de 2 ans, natif dudit lieu.

Angélique, âgée de 3 mois.

Nicolas La Treille, natif de la Cadie, âgé de dix ans, leur parent.

Ils n'ont ny bestiaux, ny habitation que dix poules et un batteau qu'il construit pour apporter du bois à Louisbourg.

Baptiste Vigneau, natif du Port Royal, âgé de 25 ans, marié avec Anne Poirier, native de la Cadie, âgée de 28 ans, et il y en a un demy qu'ils sont dans la colonie. On leur a donné les vivres du Roy pour deux ans.

Ils ont deux garçons et quatre filles.

Jean Baptiste, âgé de 10 ans.

Amant, âgé de 6 ans.

Marie, âgée de 12 ans.

Teotiste, âgée de 8 ans.

Marguerite, âgée de 4 ans.

Nastazie, âgée d'un an.

En bestiaux : une vache, un veau, une truie, onze poules et un batteau, et ils n'ont point d'habitation.

Le terrain sur lequel ils sont établis leur a été indiqué par M. de Villejoint. Ils n'y ont fait aucun défriché.

Joseph Poirier, natif de la Cadie, âgé de 47 ans, marié avec Jeanne Godet, native du Port Royal, âgée de 35 ans. Il y a deux ans qu'ils sont dans la colonie et on leur a donné les vivres du Roy pour ledit temps.

Ils ont un garçon et trois filles.

Joseph, âgé de 15 ans.

Anne, âgée de 18 ans.

Marie, âgée de 10 ans.

Modeste, âgée de 4 ans.

## DOC. DE LA SESSION No 18

En bestiaux : un bœuf, une vache, un veau, 4 cochons, 11 poulettes et un batteau.

Le terrain sur lequel ils sont établis leur a été donné par M. de Villejoint, c'est un désert que le feu a fait il y a longtemps, ils n'y ont point fait aucun défriché.

Vincent Arceneau, natif de la cadie, âgé de 32 ans, marié avec Marguerite Poirier, native du Port Royal, âgée de 21 ans. Il y en a deux qu'ils sont dans la colonie et on leur donné les vivres du Roy pour ledit tems.

Ils ont une vache pour tout bien.

Le terrain qu'ils ont leur a été donné par Monsieur de Villejoint. Ils n'y ont fait aucun défriché.

Jean Maurice, habitant caboteur, natif de la Cadie âgé de 48 ans, marié avec Isabelle Arceneau, native des Mines âgée de 37 ans. Il y en a deux qu'ils sont dans la colonie et on leur a donné les vivres du Roy pour ledit tems.

Ils ont trois filles et deux orphelins.

Marguerite, âgée de 18 ans.

Anne, âgée de 15 ans.

Marie, âgée de 9 ans.

Charles Bourd, âgé de 14 ans.

Simon Poirier, âgé de 8 ans.

En bestiaux : 2 bœufs, une vache, 2 cochons, 3 oyes, 6 poulettes et un batteau.

Le terrain sur lequel ils sont établis leur a été indiqué par M<sup>r</sup> de Villejoint. Ils en ont défriché pour un jardin.

Jean B<sup>e</sup> Bouteau, habitant du Port Toulouse, natif de la cadie, âgé de 27 ans, marié avec Jeanne Quéry, (Quessy) native du Port Royal, âgée de 23 ans. Il y en a dix-huit qu'ils sont dans le pays, on leur a donné les vivres du Roy pour deux ans

Ils ont Marguerite leur fille âgée de 8 mois et Anne Clémenceau, âgée de 7 ans.

Un bœuf.

Le terrain qu'ils ont mis en valeur leur a été donné par M<sup>r</sup> de Villejoint. Ils y ont fait un défriché d'environ deux arpents en superficie pour y faire une prerie et un jardin, car pour du grain autre que la nature du terrain n'est pas bonne, les brumes qui y séjournent dans le printemps l'empêche de produire.

André Temple, natif de la paroisse de Menibu, évêché d'Avranches, âgé de 24 ans, marié avec Marie Devot, native de la Ca<sup>ie</sup>, âgée de 22 ans. Il y en a trois qu'ils sont dans la colonie et on leur a donné les vivres du Roy pour ledit tems.

Ils ont Marguerite leur fille âgée de 3 mois.

Le terrain qu'ils occupent leur a été indiqué par M<sup>r</sup> de Villejoint. Ils y ont fait un défriché pour un jardin, et un désert d'environ quatre arpents en superficie pour une prerie.

Marie Querie, (Quessy) native de la cadie, âgée de 55 ans, veuve de Pierre Devot.

Elle a Pierre, son fils âgé de 18 ans, et Anne, âgée de 13 ans.

En bestiaux : un bœuf, une vache avec sa suite, une truie, 10 poulettes, 3 oyes.

Elle est dans le pays depuis le mois d'aoust dernier et elle reste chez André Temple son beau fils.

Charles Poirier, natif de la Cadie âgé de 30 ans, marié avec Marguerite Vigneau native du Port Toulouse, âgée de 25 ans. Il y a 18 mois qu'ils sont dans le pays, et on leur a donné les vivres du Roy pour trois ans.

Ils ont Charles leur fils âgé de 18 mois.

En bestiaux : une truie, dix poulettes.

L'habitation sur laquelle ils sont établis appartenait au nommé Langlois habitant des Iles Madames, il l'ur avoit promis en s'y établissant qu'il l'a leur donnoit, mais lorsqu'il a vu qu'il l'avoient mise en valeur et y avoient baty une maison dessus, il s'est retracté de sa parole et leur demande la somme de cent écus pour accommodement.

Joseph Le Blanc, habitant, natif de la Cadie, agé de 55 ans, marié avec Anne Bourg, native des mines, âgée de 53 ans. Il y en a trois qu'ils sont dans la colonie et on leur a donné les vivres du Roy pendant ledit tems.

Ils ont deux garçons et une fille.

Alexandre, agé de 20 ans.

Paul, agé de 17 ans.

Anne, agée de 10 ans.

Joseph Le Blanc, agé de 6 ans, son neveu.

Anne Alain, agée de 18 ans, native de la Cadie.

Marie Joseph Alain, agée de 15 ans, ses niespces.

Il reste chez eux Alexandre Bourg leur père, natif de la Cadie, agé de 84 ans.

En bestiaux : 25 pièces de bestes à cornes, 16 pouilles et un esquif.

L'habitation sur laquelle ils sont appartient à Joseph Dugas leur gendre. Il leur a permis de s'y loger en attendant qu'on leur en donne une.

#### ANCIENS HABITANS DE LA BRICKERIE.

Honoré Préjean, habitant caboteur, natif de la Cadie, âgé de 40 ans, marié avec Marie Brossard, native du Port Royal, agée de 30 ans.

Ils ont cinq garçons et trois filles.

Felix, agé de onze ans.

Ciprien, agé de cinq ans.

Julien, agé de deux ans.

Deux garçons qui ont deux mois et demy et qui ne sont pas encore nommés.

Marie Anne, agée de 9 ans.

Felicité, agée de 7 ans.

Madeleine, agée de 2 ans.

Thomas Nolen, agé de 27 ans, natif d'Irlande, en qualité de domestique.

En bestiaux : un bœuf, 3 pouilles et un barreau. Il est dans la colonie depuis 1732.

Le terrain sur lequel est basty le S<sup>r</sup> Honoré Préjean luy a été vendu par Charles Boudrot. Il n'a point fait aucun deffriché.

Margueritte Dugas, veuve de defunkt Joseph Boudrot, native du Port Royal agée de 46 ans.

Elle a deux garçons et une fille.

Louison, agé de 19 ans.

Charles Boudrot, agé de 14 ans.

Margueritte, agée de 16 ans.

Joseph Boudrot, habitant caboteur, son fils, natif du Port Toulouse, agé de 20 ans, marié avec Judict Fougère, native dudit lieu, ag<sup>e</sup>e de 19 ans.

Ils ont Jeanne, leur fille, agée de 4 mois.

Pierre Boudrot, habitant caboteur, natif dudit lieu, agé de 25 ans, marié avec Josette Dugas, native du petit Saint Pierre, agée de 19 ans.

Ils ont 2 vaches, deux veaux et 8 pouilles.

Le terrain sur lequel ils sont établis leur a esté donné verbalement par Messieurs de Saint Ovide et Le Normand, il est scitué sur la coste de Saint Pierre. Ils y ont fait un deffriché pour un jardin, et le reste de l'habitation est en pâturage, leurs preries sont dans le barrachois à Descouts sur les terres des Isles Madame, on y pourroit faucher cent quintaux de foin sy une fois elles étoient bien faites, mais on ne les agrandit, et l'on y fauche l'herbe qu'autant qu'ils ont de bestiaux, elles leurs ont été accordées par feu Monsieur La Vallière, commandant au Port Toulouse.

Party du Port Toulouse le vingt Février et arrivé le même jour sur les six heures du soir à la rivière à Bourgeois.

La rivière à Bourgeois perd ses eaux dans le petit passage à une lieue et demis du Port Toulouse, elle prend sa source dans un grand bassin qui est scitué à un quart de lieue de son goulet dans les terres du Nord de l'Isle Royale, sa longueur est, Est et Ouest, l'on estime qu'elle est d'une demy lieue, à l'égard de sa largeur comme elle est inégale, on l'a réduite à 150 toises, son entrée git Nord et Sud, dans toute la longueur d'un quart de lieue que ladite rivière a de court. Il y a 15 à 16 pieds d'eau à marée haute et dans toute l'étendue dudit bassin, il y en a depuis trois jusqu'à cinq indifféremment, les bastiments du port de cent tonneaux peuvent y entrer et y charger du bois de corde et de construction que les habitants du Port Toulouse y font dans leur hivernement, tous les bords dudit bassin, ainsy que dans la profondeur des terres sont couverts de bois franc.

## DOC. DE LA SESSION No 18

Party de la rivière à Bourgeois le 21 Février et arrivé le même jour dans l'ance à Descoust scituée sur les terres des Isles Madame.

Eu quittant le bassin de la rivière à Bourgeois, l'on prend un portage d'environ un quart de lieue qui est couvert de bois de sapin, il conduit sur la grande ance, elle feroit partie du petit passage s'il n'y avoit sur l'alignement des terres du Nord dudit passage, deux Isles qui y sont scituées et qui sont limitorph l'une de l'autre qui en font la séparation, aux deux extrémités des dites Isles, sont scituées les deux entrées de la dite ance, celle de l'Est est la plus fréquentée, elle git Nord et Sud, les bastiments du port de cent tonneaux peuvent y passer et aller mouiller dans toute l'étendue de ladite ance depuis les trois jusqu'à neuf brasses d'eau, celle du Ouest ne peut l'être que par les voitures qui tirent six à sept pieds d'eau et à marée haute, elle git Nord-Est et Sud-Ouest, la longueur de ladite ance est estimée à trois quarts de lieue, elle courre Est et Ouest sur un quart de lieue de large dans les terres du Nord, tous ses bords sont couverts de bois de sapin, mais en revange dans la profondeur des terres, et à un quart de lieue du rivage il n'y a que du bois franc, et ensuite nous traversâmes le petit passage au dessus de l'Isle brûlée. Il peut avoir de terre dans cet endroit 150 toises.

## DES ISLES MADAME, ET DE LEUR PETIT PASSAGE.

Les Isles Madame sont situées au Sud Sud Ouest du Port Toulouse. Il n'y a que le petit passage qui fait separation de cette Isle avec les terres de l'Isle Royale, l'on estime qu'elle a trois lieues de long sur une lieue de large, sa longueur court Est et Ouest ainsi que le passage, et sa largeur Nord et Sud, la nature du terrain n'est pas propre à être cultivée, car outre que dans tout le printemps les brumes y séjournent continuellement, la qualité dudit terrain n'est proprement qn'un composé d'une terre argileuse et d'un nombre infini de pierres brutes entassées les unes sur les autres, l'intérieur des terres sont couvertes en partie de bois de hêtre et de merisier et le reste en pruche et sapin. Les habitants qui sont établis sur ladite Isle font plusieurs commerces pour pouvoir y vivre, ceux qui ne sont pas adonnés à la pêche de la morue, naviguent pendant l'été, et dans le courant de l'hiver ils font du bois de corde qu'ils vend 9 lb. la corde rendu sur la côte et tous les habitants en général tâchent de pouvoir nourrir quelques pièces de bestes à cornes pour se procurer quelque soulagement, toute la côte est très praticable en petits bastiments, et fort facile de pouvoir mettre pied à terre généralement partout.

## RECENCEMENT DES ANCIENS HABITANTS QUI SONT SUR LES ISLES MADAME SUR LE COSTÉ DU NORD DE L'ISLE SEULEMENT.

Scavoir :

Pierre Bernard, habitant caboteur, natif de Saint Malo, âgé de 66 ans, marié avec Cecille Longue Epée, native de la cadie, âgée de 50 ans, et il y en a 30 qu'ils sont dans cette Isle.

Ils ont huit enfants, 4 garçons et 4 filles :

François, âgé de 22 ans.

Nicolas, âgé de 18 ans.

Charles, âgé de 8 ans.

Isaac, âgé de 4 ans.

Anne, âgée de 24 ans.

Geneviève, âgée de 17 ans.

Françoise, âgée de 15 ans.

Froisselle, âgée de 10 ans.

En bestiaux : un bœuf, 2 vaches, 2 cochons et 4 poules.

Le terrain sur lequel il est étably depuis 1720, luy a été donné verbalement par Messieurs de St Ovide et Le Normand, il y a un beau dézert et beaucoup de terres défrichées, le Sieur Pierre Bernard a essayé plusieurs fois à y faire venir du bled, il est toujours venu beau en herbe mais il n'a jamais meury.

Jean Bernard, habitant caboteur, natif du lieu, âgé de 30 ans, marié avec Catherine Langlois, native des Isles Madame âgée de 28 ans.

5-6 EDOUARD VII, A. 1906

Ils ont Madeleine Bernard leur fille agée de 16 mois, et le nommé Pancros, agé de 20 ans, natif de Diepe faisant la pêche dans l'été au petit Degra.

Un bœuf, une vache et six poulettes.

François Langlois, habitant depuis 30 ans dans la colonie, natif de Paris, agé de 72 ans, marié avec Madeleine Coumeau, native du Port Royal agée de 65 ans.

Ils ont Joseph, leur fils natif du lieu âgé de 18 ans.

Un esquif, 2 vaches, 3 veaux et 2 poules.

Le terrain sur lequel il est établi luy a été donné verbalement par Messieurs de Saint Ovide et Le Normand. Tout le deffriché qu'il y a fait consiste en deux jardins, mais il y a fait un beau dézert qui leur sert de prerries.

Pierre Poujet, habitant caboteur, natif du Port Royal âgé de 40 ans, marié avec Madeleine Langlois, native de la Cadie agée de 30 ans.

Ils ont 3 garçons et 2 filles.

Pierre, agé de 9 ans.

Jean, agé de 7 ans.

François, agé de 2 ans.

Madeleine, agé de 14 ans.

La dernière n'est pas nommée, elle a trois semaines.

Ils sont établis sur le terrain de Langlois père, ils y ont fait un deffriché d'environ un quart d'arpent en superficie pour un jardin.

Ils ont en bestiaux : 4 vaches, 3 veaux, un bœuf, un cochon et 3 poulettes.

François Josse, habitant caboteur, natif de St Glain evêché de Dolle, âgé de 56 ans, marié avec Marie Langlois, agée de 48 ans, native du Port Royal.

Ils ont 5 garçons et 2 filles.

Pierre, agé de 23 ans.

Mathieu, agé de 17 ans.

Guillaume, agé de 13 ans.

Gabriel, agé de 11 ans.

Jean, agé de 6 ans.

Joseph, agée de 22 ans.

Aimable, agée de 8 ans.

En bestiaux : 3 vaches, un veau et 3 poulettes.

Le terrain sur lequel il est établi, luy a été donné verbalement par les puissances, la nature du terrain n'est pas bonne pour être cultivée, tout au plus on peut y faire venir du jardinage avec beaucoup d'engrais.

Mathurin Joseph, habitant pêcheur, natif de Plangrénoy evêché de St Brieux, âgé de 45 ans, et il y en a 23 qu'il est dans le pays, marié avec Marie Gourde native de Louisbourg, agée de 31 ans.

Ils ont trois filles :

Louise, agée de 11 ans.

Elenne, agée de 10 ans.

Cecille, agée de 2 ans, tous natifs des Isle Madame.

Il n'a point de terrain à luy, il est dans l'obligation d'en louer un.

François Josse, habitant caboteur, natif du Port Toulouse agé de 26 ans, marié avec Marie Marguerite Tardif, native de Louisbourg agée de 22 ans.

Ils ont Jeanne leur fille agée d'un an.

Une vache, un batteau.

Le terrain qu'il occupe luy a été donné verbalement par les puissances, il y a fait un deffriché pour un jardin d'environ un arpenter en superficie.

François Langlois, habitant pêcheur, natif du Port Royal, agé de 44 ans, marié avec Henriette Bernard native du lieu âgée de 33 ans.

Ils ont Henriett, leur fille agée de 14 mois.

Deux vaches, un veau et 3 poulettes.

Leur maison est bâtie sur le terrain du père Langlois. Ils y on fait un deffriché pour un jardin.

Nicolas Langlois, habitant pêcheur, natif du Port Toulouse, agé de 29 ans, marié avec Isabelle Pouchet, native du Port Royal agée de 27 ans.

## DOC. DE LA SESSION No 18

Ils ont Nicola leur fils agé de 2 ans.

Deux vaches, 3 veaux, un bœuf, un cochon, 4 poulettes.

Leur maison est bâtie sur le terrain du père Langlois.

Jean Boujet, habitant laboureur, natif de la cadie, agé de 28 ans, marié avec Marguerite Langlois, native du Port Royal agée de 31 ans.

Ils ont François, leur fils, agé d'un an.

4 vaches, 3 veaux, 2 cochons et 4 poulettes.

Leur terrain est le même que celui de leur père Langlois, Monsieur de Villejoint luy a donné une prerie, qui est scituée dans la rivière à Dumoulin au petit passage. Elle est fort spacieuse, on y ramasse du foin pour nourrir 24 pièces de bestes à cornes.

Tous les habitants cy dessus sont anciens dans la colonie et n'ont eu les vivres du Roy que pour deux ans.

## RECENCEMENT DES NOUVEAUX HABITANTS REFUGIEZ DE LA CADIE SUR LES ILES MADAME,

Scavoir :

Herne Lambert, habitant laboureur, natif de la cadie agé de 65 ans, marié avec Marie Longue Epée, agée de 54 ans, native de Cobeyt. Il y a trois ans qu'ils sont dans la colonie, on leur a donné les vivres du Roy pour le dit tems.

Ils ont 2 garçons et 2 filles.

François, agé de 21 ans.

Ambroise, agé de 19 ans.

Jeanne, agée de 15 ans.

Isabelle, agée de 14 ans.

Et Olivier Lambert, habitant laboureur, natif de la cadie, marié avec Marie Anne Pichot native du Petit Degrà, agée de 17 ans.

Le terrain qu'ils occupent leur a esté indiqué par Monsieur de Villejoint. Ils y font du dezert d'autant que le bois de corde est à la proximité de la coste, car ils n'ont préféré cet endroit qu'autant qu'ils ont vu que le bois qu'ils y pourroient faire les fairoit vivre, la nature du terrain y est des plus ingratte.

Claude Giroir, habitant laboureur, natif de la cadie, agé de 55 ans, marié avec Madeleine Vincent, native du Port Royal, agée de 44 ans.

Ils ont 5 garçons et 3 filles.

Joseph, agé de 23 ans.

Silvain, agé de 14 ans.

Bazille, agé de 11 ans.

Antoine, agé de 8 ans.

Margueritte, agée de 21 ans.

Marie Joseph, agée de 16 ans.

Procède, agée de 5 ans.

Il y a trois ans qu'ils sont dans la colonie et on leur a donné les vivres du Roy pour ledit tems.

En bestiaux : trois bœufs, 2 vaches, un veau, un cochon et 5 poulettes.

Le terrain sur lequel ils sont leur a esté indiqué par Monsieur de Villejoint. Ils ont reconnu que la nature dudit terrain n'étoit pas propre pour être cultivée, ils y ont défriché du terrain pour un jardin où les choux et les navets qu'ils y ont semé ne sont pas venus fort beaux, encore y avoit-on mis une quantité prodigieuse de fumier.

Jean Daniqua, habitant pêcheur, natif de Grave, évêché de Coutances, agé de 40 ans, marié avec Marie Sire native de la cadie, agée de 26 ans.

Ils ont 2 filles.

Marie, agée de 2 ans.

Roze, agée de 14 mois.

Il n'a ny habitation ny maison de bastie, seulement dans le bois. Il est dans la colonie depuis le mois d'aoust passé. On luy a donné les vivres du Roy pour un an.

Jean Coumeau, habitant laboureur, natif de la cadie agé de 37 ans, il est veuf.

Il a cinq enfants, 3 garçons et 2 filles.

Jean, agé de 16 ans.

David, agé de 7 ans.

Charles, agé de 4 ans.

Margueritte, agée de 14 ans.

Isabelle, agée de 11 ans.

En bestiaux : 2 vaches.

Il y a trois ans qu'il est dans la colonie, et on luy a donné les vivres du Roy pour ledit tems.

Le terrain sur lequel il est étably luy a esté indiqué par Monsieur de Villejoint, il n'y est que depuis l'automne passée, il n'y a fait aucun dézert ny deffriché.

Pierre Gedry, habitant laboureur, natif de la cadie, agé de 28 ans, marié avec Haniez Hiel, native de la cadie agée de 27 ans.

Ils ont pour enfants :

Simon, agé de 5 ans.

Charles, agé de 7 mois.

Marie, agée de 7 ans.

Marguerite, agée de 3 ans.

Philippe Turpin, agée de 10 ans, leur nièce.

Ils ne sont dans la colonie que depuis le mois d'aoust et on leur a donné les vivres du Roi pour un an.

Pierre Friel, natif de la Cadie, agé de 74 ans, marié avec Catherine Bourg natifve de la Cadie agée de 68 ans. Ils restent chez Guedry leur beau fils.

Ils ont un bœuf et deux vaches.

Le terrain qu'ils occupent est scitué sur l'Isle à Descoust. Il leur a esté indiqué par Monsieur de Villejoint. Ils n'y ont point fait aucun deffriché.

Etienne Hamet, habitant laboureur, natif de Saint Jean, évêché de Coutances, agé de 66 ans, marié avec Margueritte Benoist, native de la Cadie agée de 56 ans. Il y a deux ans qu'il est dans la colonie et on luy a donné les vivres du Roy pour les trois ans.

Il a une vache avec sa suitte et 3 poulettes.

Le terrain qu'il occupe est scitué dans la petite ance. Il y est par permission de Monsieur de Villejoint, et il y a fait un petit deffriché pour un jardin.

Jean Baptiste Forin, habitant laboureur, natif des Mines agé de 30 ans, marié avec Marie Madeleine Le Blanc native de la Cadie, agée de 26 ans.

Ils ont 2 garçons et une fille.

Olivier Le Blanc Forin agé de 6 ans.

Etienne, agé d'un an.

Marguerittee Theodose agée de cinq ans.

Il y a deux ans qu'ils sont dans le pays, et on leur a donné les vivres du Roy pour trois ans.

Le terrain sur lequel il s'est mis est scitué dans la petite ance. Il y a fait un deffriché pour un jardin.

Jaques Barieau, habitant laboureur, natif de la Cadie, agé de 47 ans, marié avec Marie Turpin, native des Mines, agée de 43 ans.

Ils ont 3 garçons et 6 filles.

Jean, agé de 20 ans.

Pierre, agé de 18 ans.

Sifroy, agé de 16 ans.

Marie Joseph, agée de 22 ans.

Margueritte, agée 14 ans.

Marie, agée de 12 ans.

Précède, agée de 7 ans.

Ursulle, agée de 4 ans.

Rosalie, agée de 2 ans.

Margueritte Turpin, agée de 7 ans, sa nièce.

Ils sont dans la colonie depuis le 16 de juillet dernier, et on leur a donné les vivres du Roy pour un an.

## DOC. DE LA SESSION No 18

Monsieur de Villejoint les a placés sur la pointe à Jacob, depuis ce tems ils se sont bastis et ont deffriché un arpent de terre pour un jardin.

Ils ont un cheval et 4 poulettes.

Charles Doiron, habitant laboureur natif de la Cadie, agé de 33 ans, marié avec Marie Madeleine Thibaudau, native du Port Royal agée de 35 ans.

Ils ont 4 garçons et 3 filles :

Baptiste, agé de 10 ans.

Zacarie Amable, agé de 8 ans.

Joseph Marry, agé de 6 ans.

Charles, agé de 6 mois.

Marie, agée de 12 ans.

Madeleine, agée de 4 ans.

Marie Anne, agée de 6 mois.

Il y a trois ans qu'il est dans la colonie avec toute sa famille, et il n'a uniquement qu'une maison de bastie dans le bois et deux poulettes.

Eustache Le Jeune, habitant caboteur, natif de la cadie, agé de 37 ans, marié avec Marie Anne Beriaude native du Port Royal, agée de 25 ans.

Ils ont pour enfants :

Agatte, agée de 4 ans.

Marie Joseph, agée de 17 mois.

Ils ont six poulettes.

Il y a trois ans qu'ils sont dans la colonie, et on leur a donné les vivres du Roy pour ledit temps.

Le terrain sur lequel il est étably luy a été indiqué par Monsieur de Villejoint il est scitué sur la pointe à Jacob. Il n'y a fait qu'un deffriché de peu de chose pour un jardin.

Par tout ce détail il est facile de s'apercevoir, que s'y l'on oblige ces habitans à deffricher la terre et qu'il ne leur soit pas permis de faire la pêche où de s'embarquer dans des bastiments pour faire le cabotage, il est indubitable qu'ils ne scauroient y subsister.

Party le 23 Février de l'ance à Descoust et arrivé le même jour au petit Degrat en suivant toujours la coste.

De l'ance à Descoust scituée en pleine coste vis à vis directement le Port Toulouze jusqu'au cap à la Ronde, l'on estime la distance d'un quart de lieue dans cette espace l'on ne scauroit y approcher tant les terres sont escarpées au large, il y a beaucoup de battures et de hauts fonds, le cap à la Ronde avec le cap au gros né forment l'entrée de la grande ance du petit Degrat, l'on estin e qu'ils sont éloignés l'un de l'autre d'une lieue qu'ils gissent ; l'entrée de ladite ance et qu'elle s'en fonce d'une lieue dans la profondeur des terres, elle garde un grand arrondissement au fond ou à deux cents toises de terre, l'on peut mouiller les bastiments par les cinq à six brasses d'eau et à l'abry de tout les vents que de ceux d'Est Nord Est et successivement jusqu'à ceux de Sud-Est. A l'égard des autres ils viennent par dessus les terres il est vray que par de grands coups de vents comme il en passe icy dans les automnes les bastiments n'y seroient pas en sûreté tant ladite ance est spacieuse, les anglois du tems qu'ils ont été en possession de ce pays y alloient avec des bastiments de trois cents tonnaux y charger du bois de corde. Il y a au milieu trois Islots qui se tiennent tous et paroissent à toutes mers, les petits bâtiments peuvent se mettre à l'abry des vents d'Est et de Sud Est, entre ledits Islots et terre il y a une batture, l'on peut passer entr'elle et les Islots et encore entre ladite batture et terre, il y a passage indifféremment des deux costés de ladite batture. A l'entrée il y en a une que l'on estime à un quart de lieue du cap à la Ronde, on la laisse indifféremment à tribord et bas bord en entrant, y ayant passage entr'elle et ledit cap à la Ronde. Dans toutes les parties du Ouest Nord Ouest, du Nord et du Nord-Est il n'y a que du bois franc et dans le reste du mauvais sapin.

La dite ance n'est éloignée du petit Degrat que d'un quart de lieue, les eaux de ces deux endroits se communiquoient avant la guerre par le moyen d'un chenal qu'il y avoit, et qu'un coup de mer a remply à son goulet seulement, les charoits du port de 5 à 6 cordes de bois y passoient chargés en bois ou en tout autres effets, ce passage étoit d'une grande commodité aux habitants pêcheurs pour venir à Louisbourg avec les chaloupes

chargées de leurs denrées, ils se trouvoient d'abord qu'ils étoient sortis de la grande ance à travers le barrachois de l'Ardoise, au lieu qu'aujourd'hui ils sont dans l'obligation de sortir par l'entrée dudit havre du petit Degrat, de doubler le cap Gros né qui s'avance beaucoup dans la mer, et de se mettre quatre à cinq lieues au large pour atraper l'ardoise, le trajet d'une heure en sortant par ladite ance pour se trouver à travers dudit havre de l'Ardoise et en doublant le cap du gros né ils ne sont pas seurs de le faire en 24 heures, et encore s'ils sont contrariez par les vents ils sont obligés de relâcher plutôt que de risquer de se mettre dix à quinze lieues au large.

Et celuy de pouvoir entrer et sortir avec des chaloupes dudit havre du petit Degrat par quel vent qu'il fit.

L'on prétend que la depense qu'il y auroit à faire pour le rendre aussy praticable qu'il l'étoit cy devant ne monteroit pas à la somme de 300 livres, ce qui est peu de chose vû son utilité. L'on seroit assez volontiers porté à croire que ladite ance seroit propre à des bastiments pour faire leur pêche et d'autant mieux qu'ils ne la font jamais l'automne qui est précisément le tems ou regne les coups de vents.

Au fonds de ladite ance sur le bord du plain, il y a des graves superbes pour la seicherie des morues.

#### DU PETIT DEGRAT.

Le petit Degrat n'est propre que pour y faire la pêche de la morue, aussy tous les habitants qui y sont établis ne font d'autre commerce que celuy là, il y est très abondant et l'on y fait une des plus belles morues que l'on fasse à l'Isle Royale il est scitué sur la coste du Sud-Est des Isles Madame, vis à vis le port de Canceau, l'on estime qu'ils gissent Sud-Sud-Ouest et Nord-Nord-Est et qu'il y a trois lieues de distance d'un havre à l'autre.

Le havre du petit Degrat est formé par la pointe à la Rivière scituée sur les terres du Nord Ouest dudit havre, et par le cap de fer scitué sur celles du Sud-Est, l'on estime que son entrée à un demy quart de lieue de large, qu'elle git Nord Est et Sud-Ouest, et que le havre s'enfonce d'une demy-lieue dans la profondeur des terres du Nord-Est en conservant toujours sa même largeur à peu de chose près, à son entrée il y a une batture scituée à cent toises vis à vis ledit cap de fer, on la laisse à tribord en entrant et après que l'on l'a evitée l'on revient ranger ses terres en suivant toujours le chenal qui y passe, l'on ne scauroit fréquenter celle de bas bord en chaloupe à marée basse, ce fonds n'est qu'un composé de roches impraticables.

Ce havre n'est praticable qu'à des bastiments qui sont au dessous du transport de 150 tonneaux, les autres en sus n'y scauroient entrer. Il n'y a à marée haute que treize pieds d'eau dans le chenal et lorsque l'on est entré dans ledit havre, l'on mouille les bastiments dans l'anse aux navires, par les quatre et cinq brasses d'eau, elle s'enfonce un peu dans les terres.

Les terres des environs du petit Degrat sont d'une nature à n'estre point du tout propres pour être cultivées, ce n'est uniquement qu'un composé de mornes de rochers et de quabolages couvert d'un pied et d'un pied et demy de tourbe sur leur superficie.

#### RECENSEMENT GÉNÉRAL

Des hommes, femmes, garçons, filles, bestiaux, goëlettes, batteaux et chaloupes du petit Degrat, scavoir :

Nicolas Ecard, habitant pecheur, natif de la paroisse de Serance, évêché de Coutances, âgé de 52 ans, marié avec Marie Anne Pichaud, veuve de defunt Jean Embourg, native de Plaisance, âgée de 46 ans.

Elle a de son premier mariage 6 garçons et une fille.

Foelix d'Embourg, âgé de 19 ans.

Jean, âgé de 17 ans.

Jean Pierre, âgé de 16 ans.

Francois, âgé de 14 ans.

Martin, âgé de 12 ans.

Gerome, âgé de 8 ans.

## DOC. DE LA SESSION No 18

Isabelle, âgée de 4 ans.

Le Sr Nicolas Ecard a quatre hommes engagés pour la pêche prochaine :

Jean Daribot, natif de Bayonne, âgé de 42 ans.

Martin Detcheberry âgé de 40 ans, natif de St Jean de Luz.

Joannis Dorebida, natif de Saint Jean de Luz, âgé de 25 ans.

Bernard Le Basque, natif de Bayonne, âgé de 36 ans.

Ils ont en bestiaux 2 bœufs, 2 vaches, 3 genisses, un cochon, 6 poulettes avec leur coq et deux chaloupes.

L'habitation sur laquelle il est étably a été concédée à defunt Jean Embourg en 1722 par Monsieur de Rouville, commandant pour lors au Port Toulouze, sans cependant avoir déterminé la quantité du terrain qu'il pourroit prendre.

Marguerite Rambourg, veuve de defunt Emanuel, native du lieu, âgée de 29 ans.

Elle a Marie Joseph sa fille âgée de 14 ans.

Le terrain qu'elle a est scitué au fond de la grande ance où il y a deux jardins de desfriché mais ils ne sont pas mis en valeur par un accident qu'elle a d'être muette et d'être revenue dans l'enfance ; elle reste avec sa fille chez sa mère.

Nicolas Le Borgne, habitant pêcheur, natif de Diepe âgé de 36 ans, marié avec Marie Darembourg native du Petit Degra.

Ils ont 2 enfants :

Michel Le Borgne, âgé de 3 ans.

Marie Anne, âgée de 14 mois.

Gerome Darembourg, âgé de 10 ans.

Françoise Emanuel, âgée de 8 ans, sa nièce.

Trois hommes pour faire la pêche.

Joannis Detcheverry, natif de Dagitery évêché de Bayonne, âgé de 19 ans.

Dominique La Reide, natif de Bearix, évêché de Bayonne, âgé de 36.

Joannis Detcheverry, natif d'Aquitary, évêché de Bayonne, agé de 58 ans.

En bestiaux : un taureau, 3 vaches, 7 poulettes et une chaloupe.

Le terrain sur lequel ils sont établis leur a été donné verbalement par Messieurs Desherbiers et Prevost l'an 1749, il y a dessus chaffaux, grave et vignaux pour la secherie de deux chaloupes.

Jean La Fargue l'ainné habitant pecheur, natif de Saint Jean de Luz, âgé de 70 ans, marié avec Marie Anne Osselette, native de Plaisance âgée de 58 ans.

Ils ont un garçon et trois filles :

Jean, âgé de 22 ans.

Cecille, âgée de 20 ans.

Charlotte, âgée de 16 ans.

Jeanne, âgée de 14 ans.

En bestiaux : 3 vaches, 9 poulettes et 2 chaloupes.

Le terrain qu'il a mis en valeur ne lui a été accordé que verbalement par Messieurs Desherbiers et Prevost. Il y a fait chaffaux, grave et vignaux pour la secherie de deux chaloupes.

Marc Vilalong, habitant pêcheur, natif de Trebeda évêché de Dol, âgé de 47 ans, marié avec Marie Jeanne Osselette native de Plaisance, âgée de 38 ans.

Ils ont six filles :

Marie Jeanne, âgée de 20 ans.

Cecile, âgée de 18 ans.

Marie Anne, âgée de 16 ans.

Marie, âgée de 14 ans.

Margueritte, âgée de 10 ans.

Madeleine, âgée de 3 ans.

Ils ont 3 poulettes et une chaloupe.

Le terrain qu'ils occupent leur a été donné verbalement par Messieurs de St Ovide et Le Normand en 1732. Ils y ont fait chaffaux, vignaux et grave pour la secherie de deux chaloupes.

Mathurin Picard, habitant pêcheur, natif de Pleheret evêché de St Brieux, âgé de 35 ans, marié avec Angélique Romain, native du Saint Esprit âgée de 21 ans.

5-6 EDOUARD VII, A. 1906

Il a 4 hommes pour faire la pêche prochaine :

Jean Deroches, natif de Caret, évêché d'Avranches, âgé de 34 ans.

Jean Dupont, natif de Vins, évêché d'Avranches, âgé de 31 ans.

Pierre Nourry, âgé de 21 ans, natif de Vins.

Etienne Barbudeau, natif du Saint Esprit, âgé de 16 ans.

Une chaloupe, 3 poulettes.

L'habitation de pêche qu'il occupe luy a esté vendue à luy et au nommé Jean Valois de Pierre Brisson la somme de 150 livres. Il y a dessus chaftaux, grave et vignaux pour la sécherie de deux chaloupes, et l'étendue de la concession en est pour quatre.

Jean Baloy, habitant pêcheur, natif de Mouviron, évêché d'Avranches, âgé de 50 ans, marié avec Margueritte Beaumont native de Grand ville, âgée de 26 ans.

Ils ont Margueritte Baloy leur fille âgée de 16 mois.

Deux hommes pour faire la pêche.

Robert Guittton, natif de Rennes, âgé de 17 ans.

Allain Reon, natif de Quimper Bossever, évêché de Tréguier, âgé de 2 ans. [sic.]

Deux chaloupes, 3 poules.

Son habitation est mitoyenne avec le nommé Mathurin Picard.

RECENCEMENT DES HABITANTS PÊCHEURS DU PETIT DEGRAT QUI N'ONT POINT D'HABITATION DE PÊCHE.

Scavoir :

Antoine Vilalong, habitant pêcheur, natif du lieu âgé de 20 ans, marié avec Geneviève Darambourg, native du Petit Degra âgée de 22 ans.

Ils n'ont point d'habitation, ils ont une maison de bastie dans le bois.

Etienne Saux, habitant pêcheur, natif de Plaisance, âgé de 41 ans, marié avec Marie Anne Lafargue âgée de 33 ans, native du lieu.

Ils ont un garçon et 4 filles :

Jean Baptiste, âgé de 16 mois.

Angélique, âgée de 12 ans.

Marie, âgée de 11 ans.

Margueritte, âgée de 8 ans.

Charlotte, âgée de 3 ans.

Il y a trente ans qu'il est dans la colonie.

Il a 4 poulettes.

Louis Saux, habitant pêcheur, natif du Saint Esprit, âgé de 24 ans, marié avec Marie Jeanne Lafargue, âgée de 27 ans, native du lieu.

Ils ont Etienne Saux leur fils, âgé de 18 mois.

Jean Marechal, habitant pêcheur, natif de Carot, évêché d'Avranches, marié avec Margueritte Doiron, native de la Cadie, âgée de 23 ans.

Ils n'ont point d'habitation de pêche. Il y a vingt ans qu'il est dans le pays.

Il a une golette avec laquelle il fait la pêche.

François Cardet, habitant pêcheur, natif de Rui, évêché de Vannes, âgé de 55 ans, marié avec Marie Pitre native de la cadie, âgée de 40 ans.

Ils ont Pierre Cardet âgé de 4 ans, et Marie Anne Cardet âgée de 2 ans.

Il y a 35 ans qu'il est dans la colonie.

Jean Daguerre, habitant pêcheur, natif de Saint Jean de Luz, évêché de Bayonne, âgé de 24 ans, marié avec Marie Decheverry, native du Port Toulouse, âgée de 22 ans.

Ils ont Jean Daguerre âgé de 4 mois.

Jean Mayet, habitant pêcheur, natif de Plaisance, âgé de 35 ans, mariée avec Claire Langlois, native des Iles Madame, âgée de 47 ans.

Ils ont quatre garçons et une fille.

Jean Marie, âgé de 12 ans.

Jean Pierre, âgé de 8 ans.

François, âgé de 6 ans.

Le quatrième n'est point nommé.

## DOC. DE LA SESSION No 18

Marie, âgée de 3 ans.

Un bœuf, une vache et 4 poulettes.

Ils ont baty une maison dans le barrachois à Villedieu.

Pierre Giroir, habitant pêcheur, natif de la Cadie, âgé de 24 ans, marié avec Cécille Detcheverry, native des Isles Madame, âgée de 20 ans.

Ils ont un enfant qui n'est pas nommé, et Madeleine Detcheverry, sa sœur, native du Port Toulouse, âgée de 17 ans.

Ils ont baty leur maison dans le bois.

Ils ont deux poulettes.

Nota.—Que le havre du petit Degrat est plus que suffisant pour pouvoir placer tous ces habitants qui n'ont point d'habitation de pêche, une fois que l'on aura borné ceux qui en ont, conformément à leurs lettres de concession et que l'on fera restituer au Sieur Hiriart celles qu'il s'est appropriée de son autorité privée, l'on peut dire avec vérité qu'il tient à lui seul et son associé la moitié du havre et les deux tiers de l'autre moitié, et ils est à croire que sy les puissances n'y mettent un bon ordre, qu'ils chasseront tous les habitants les uns après les autres ou les rendront esclaves, ce qui sera dit en son lieu fera voir la vérité de ce que l'on avance.

Julien Rabageois, habitant pêcheur, natif de Vignac, évêché de St Malo, âgé de 24 ans, marié avec Marie Lambert, native de la Cadie, âgée de 22 ans.

Ils n'ont point d'habitation ny de bestiaux quelconques.

Isabelle Toulon, native de Plaisance, âgée de 36 ans, veuve d'Herne Pichot.

Elle a François Pichot, son fils, âgé de 14 ans.

Son habitation de pêche est mitoyenne de celle de M<sup>me</sup> Gérard, le Sr Herne Pichot en a obtenu une concession en forme de M<sup>r</sup> de S<sup>r</sup> Ovide et de M<sup>r</sup> de Soubras, contenant quarante toises de face sur le bord de la mer sur soixante de profondeur.

Elle n'a que 3 poulettes.

**RECENCEMENT DES HABITANTS PÊCHEURS QUI FONT LA PÊCHE DE LA MORUE AU PETIT DEGRAT ET QUI N'Y FONT PAS LEUR DOMICILE, SCAVOIR :**

Le Sr Pierre d'Aroupet, associé avec le sieur Jean Hiriart natif de St. Jean de Luz âgé de 50 ans.

Il a 37 pêcheurs :

Martin Bourbide, natif de St-Jean de Luz, âgé de 23 ans.

Pierre Davidard, natif de St-Jean de Luz, âgé de 33 ans.

Pierre Lariard, natif de St-Jean de Luz, âgé de 28 ans.

Joanis Courticou, natif de St-Jean de Luz, âgé de 35 ans.

Behy Darenesquy, natif de idem, âgé de 24 ans.

Bercin Decelot, natif de idem, âgé de 23 ans.

Adam de Scilaouna, natif de idem, âgé de 23 ans.

Chistonalle Detourbide, natif de idem, âgé de 21 ans.

Jean Detourbide, natif de idem, âgé de 18 ans.

Sabat Decheverry, natif de idem, âgé de 26 ans.

François Fertel, natif de idem, âgé de 40 ans.

Jean Domingue, natif de idem, âgé de 40 ans.

Christoy Finade, natif de idem, âgé de 20 ans.

Pierre La Serre, natif de idem, âgé de 22 ans.

Joannis Labonne, natif de idem, âgé de 25 ans.

Martin Darost, natif de idem, âgé de 24 ans.

Jeannis Degoyet, natif de idem, âgé de 20 ans.

Martin Detouriac, natif de idem, âgé de 26 ans.

Martin Yvarin, natif de idem, âgé de 25 ans.

Mangou Designac, natif de St. Jean de Luz, âgé de 56 ans.

Jean Darot, natif de la dépendance de St-Jean de Luz, âgé de 50 ans.

Christophe Dafavora, natif de idem, âgé de 32 ans.

Pierre Capendia, natif de idem, âgé de 50 ans.

Pierre Decheverry, natif de idem, âgé de 31 ans.

5-6 EDOUARD VII, A. 1906

Raimond Dalancet, natif de idem, âgé de 33 ans.  
 Pierie Laray, natif de idem, âgé de 28 ans.  
 Jean Hivery, natif de idem, âgé de 22 ans.  
 Bertrand Douzinague, natif de Ridard, âgé de 27 ans.  
 Joannis Suidide, natif de St-Jean de Luz, âgé de 25 ans.  
 Martin Mouleret, natif de la dépendance de St-Jean de Luz, âgé de 24 ans.  
 Thomas Lignognier, natif de idem, âgé de 28 ans.  
 Michel Degoiry, natif de idem, âgé de 28 ans.  
 Jean Decheverry, natif de idem, âgé de 20 ans.  
 Bernard Decheverry, natif de idem, âgé de 20 ans.  
 Baptiste Decheverry, natif de St Jean de Luz, agé de 23 ans.  
 Sébastien de Sens, natif de la dépendance de St Jean de Luz, agé de 18 ans.  
 Joannis Decort, natif de idem, agé de 15 ans,

## SIX TRENTE SIX MOIS SCAVOIR :

Martin Clavière, natif de Bayonne, âgé de 33 ans.  
 Bernard Casteex, natif d'Agens, âgé de 18 ans.  
 Ballerie La Guerre, natif de St Jean de Luz, âgé de 30 ans.  
 David de Chenu, natif de idem, âgé de 22 ans.  
 Etienne Darouspet, natif de idem, âgé de 18 ans.  
 Joannis Darouspet, natif de idem, âgé de 13 ans,  
 Dix chaloupes et une goëlette.  
 Au Sr Larcher, négociant en cette colonie 39 hommes.  
 Joannis Daguerre, natif de la dépendance de St Jean de Luz, âgé de 52 ans.  
 Jean de Castillan, natif de la dépendance de St Jean de Luz, âgé de 52 ans.  
 Jean Yvarin, natif de idem, âgé de 49 ans.  
 Bernard Subiet, natif de idem, âgé de 38 ans.  
 Pierre de chapara, natif de idem, âgé de 40 ans.  
 Etienne de Vivaren, natif de idem, âgé de 30 ans.  
 Joannis Larscarbat, natif de idem, âgé de 40 ans.  
 Jean Pentieu, natif de idem, âgé de 30 ans.  
 Pierre La Serre, natif de idem, âgé de 30 ans.  
 Martin Decheverry, natif de idem, âgé de 28 ans.  
 Erimont Cascamond, natif de idem, âgé de 38 ans.  
 Lorent Baschez, natif de idem, âgé de 20 ans.  
 Michel Dechard, natif de idem, âgé de 28 ans.  
 Joannis Delamart, natif de idem, âgé de 21 ans.  
 Joannis Dharoscenca, natif de idem, âgé de 43 ans.  
 Baptiste Dechecé, natif de idem, âgé de 30 ans.  
 Martin Lafargue, natif de la dépendance de St Jean de Luz, âgé de 19 ans.  
 Laurent de Sabat, natif de idem, âgé de 20 ans.  
 Joannis Dechouactis, natif de idem, âgé de 20 ans.  
 Martin de Bardhot, natif de idem, âgé de 47 ans.  
 Bernard Cassabou, natif de idem, âgé de 32 ans.  
 Nicolas Chabas, natif de idem, âgé de 30 ans.  
 Joannis Dolanide, natif de idem, âgé de 22 ans.  
 Joannis Dexouhouine, natif de idem, âgé de 22 ans.  
 Joannis Doucanard, natif de idem, âgé de 36 ans.  
 Dominique Apostien, natif de idem, âgé de 22 ans.  
 Jacques Maupeau, natif de idem, âgé de 20 ans.  
 Martin de Jean Sena, natif de idem, âgé de 16 ans.  
 Joannis de Bordox, natif de idem, âgé de 21 ans.  
 David de Faouseda, natif de idem, âgé de 38 ans.  
 Pierre Decheverry, natif de idem, âgé de 23 ans.  
 Joannis Faoudo, natif de la dépendance de St Jean de Luz, âgé de 31 ans.  
 Martin de Sibour, natif de idem, âgé de 21 ans.  
 Etienne Pevertui, natif de idem, âgé de 25 ans.

## DOC. DE LA SESSION No 18

Pierre Cascos, natif de idem, agé de 29 ans.

Jean Laleine, natif de idem, agé de 28 ans.

Pierre Fagonde, natif de idem, agé de 18 ans.

Bernard Doularoy, natif de idem, agé de 19 ans.

Huit chaloupes, un senault, une gouelette et un bateau.

Les Sieurs Hiriart et d'Aroupet font faire la pêche de la morue en société, ils se sont emparés de quatre habitations de pêche de leur propre autorité et auxquels il y a encore des héritiers : scavoir :

Premièrement : De celle de defunt Beauregard, ou il a pour faire la sécherie de dix chaloupes, lorsqu'il s'en est emparé il y avoit dessus les cabanes et les graves de faittes.

Celle de defunt Jacques Roland dit la Rivière, il l'a remise en état dans l'étendue de la concession, il y a du terrain suffisamment pour faire la secherie de 12 chaloupes.

Celle de defunt Duclos et après luy à defunt des Cousces, celle-cy le Sieur Larcher l'a remise en état, mais dès lors qu'elle l'a été les Sieurs Hiriart et d'Aroupet luy ont cherché querelle et par accomodement le Sieur Larcher leur a payé 40 quintaux de morue marchande et la seconde 50 ; elle est pour 4 chaloupes.

Et celle de defunt Jean Osselet ou il a fait pendant deux ans la pêche avec deux chaloupes, elle est pour la secherie de quatre.

Outre celles là, le Sieur Hiriart en a deux autres à luy appartenantes qui sont très étendues desquelles il a des titres.

Les habitants n'ont d'autres prieries pour ramasser du foin pour la subsistance de leurs bestiaux que celuy qu'ils fauchent sur l'Isle verte scituée vis à vis le cap au Gros nez, un quart de lieue au large dans la mer, mais il y a quelque tems que le Sr Pierre d'Aroupet s'en est rendu le principal propriétaire, et ne prétend pas que personne y aille en faucher sans que préalablement ils ne soient munis de sa permission.

Le 26 Février party et arrivé au havre du grand Nerichac le même jour.

En quittant le havre du petit Degrat, l'on entre dans le bois ; pour se rendre au grand havre de Nerichac, l'on compte qu'il y a une demy lieue de chemin, les terres sont couvertes de toutes sortes de bois.

Le havre du grand Nerichac, fait un des plus beaux ports qu'il y ait dans le pays, il paraît être propre par sa perspective pour y faire la pêche de la morue en bâtiment. Il est fermé par les terres des Isles Madame et par une Isle qui est scituée au large nommée l'Isle de Punot. Il a deux entrées, celle de l'Est est la meilleure, elle gît Nord Est et Sud Ouest, on estime qu'elle a un petit quart de lieue de large. Il y a trois battures vis à vis l'Isle d'entrée, on les laisse à bas bord en entrant. Il faut ranger beaucoup les terres de bas bord pour éviter les dites battures qui sont scituées presque au milieu de ladite entrée. La seconde est à l'Ouest, elle gît Ouest Nord Ouest et Est Sud-Est, elle a environ une demy lieue de large, il n'y a que des bâtimens de 40 à 50 tonneaux qui peuvent entrer par cette passe, le havre est extrêmement vaste, il s'enfonce une bonne lieue dans les terres du Nord-Est. Les terres sont couvertes de bois franc.

En quittant le grand Nerichac, l'on entre dans le havre du petit Nerichac. Il n'y peut entrer que des petits bâtiments, sa grandeur ne consiste que dans la grande quantité d'ances et de barachois qui se forment dans l'intérieur des terres, elles sont couvertes de bois franc ; ensuite l'on a suivi toujours la côte jusqu'au cap rouge où on a passé le petit passage pour aller à la rivière des habitants depuis le havre dudit petit Nerichac jusqu'au dit cap rouge, l'on n'y compte quatre lieues et cinq jusqu'à ladite rivière aux habitants. Dès que l'on eût passé ledit passage nous suivîmes les rives droites du petit passage jusqu'à la rencontre du grand bassin de la rivière aux habitants il transmet ses eaux dans le petit passage de Froncak, l'entrée dudit bassin gît est et ouest, il y a sept brasses d'eau à marée basse, la même quantité d'eau ne régne pas dans toute l'étendue dudit bassin qui a une lieue de long courant dans l'Est Nord Est sur un quart de lieue de large, il y en a plus ou moins dans différents endroits mais l'on estime depuis neuf jusqu'à quatre.

Il y a trois battures dans ledit bassin, scituées à un quart de lieue à tribord au large du goulet de la rivière aux habitants, mais l'on considère qu'elles ne sont pas du tout nuisibles pour entrer dans ladite rivière en louvoyant ; les habitants de ladite rivière font la plus grande partie de leur foin sur les bords dudit bassin.

5-6 EDOUARD VII, A. 1906

La rivière aux habitants courre environ Nord Nord Est et Sud Sud-Ouest, elle monte ainsy six lieues dans la profondeur des terres en faisant des zix-zagues de l'entrée de ladite rivière jusqu'à l'Isle brûlée scituée au milieu d'un bassin que forme ladite rivière, on estime qu'il y a une demy lieue de chemin, c'est l'endroit déterminé jusqu'où montent les bastiments du port de soixante à soixante dix tonneaux ; il n'est pas dit qu'ils ne pussent monter plus haut, mais ils ne scauroient monter au dessus de l'habitation du nommé Guillaume Benoist, et encore pour aller jusques là faut-il être bon pratique, tant le chenal est étroit et va en serpentant il y a partout dans le dit chenal trois et quatre brasses d'eau, mais l'on ne scauroit monter plus haut avec une chaloupe seulement vû le saut de la rivière que l'on estime à cinq quarts de lieue de son goulet.

Le Sieur Guillaume Benoist y a construit un moulin a scie ordinaire, le reste de la dite rivière n'est qu'un platier, l'on y fauche du foin et l'on y pourroit faire de belles prerries sy l'on vouloit s'en donner la peine. Les terres sont couvertes de toutes sortes de bois franc et de beaux sapins avec lesquels on fait du bois de charpente et des madriers de deux pouces d'épaisseur sur 12 et 14 de largeur. Il n'y a point a penser de faire de dépense ny d'en faire faire aux habitants pour y faire deffricher les terres pour y recueillir du bled ou du seigle, tout au plus on y fera croître du bled noir de l'avoine et des pois, mais l'on devroit les porter à faire des prerries sur les rives de la dite rivière pour la nourriture de leurs bestiaux.

#### RECENCEMENT GÉNÉRAL DES HABITANTS QUI SONT DANS LA RIVIÈRE AUX HABITANTS.

Joseph Landry, habitant charpentier, natif de la Cadie, agé de 36 ans, marié avec Marie Brau, native des Mines, âgée de 35 ans.

Ils ont 3 filles : Anne, âgée de 14 ans, Margueritte, âgée de 9 ans. La troisième, âgée de 3 mois n'est point nommée. Alexis le Jeune, âgé de 18 ans, son neveu.

Ils ont en bestiaux deux bœufs, quatre vaches, deux genisses, un cochon et cinq pouilles.

Il n'a point d'habitation et par la même raison ils n'ont point de deffriché.

Ils sont dans la colonie depuis le quinze du mois d'août dernier, et on leur a donné les vivres du Roy pour un an.

Jean B<sup>e</sup> Landry, habitant laboureur, natif de la Cadie âgé de 60 ans, marié avec Marie Boucherut [Gautrot], native de Pepeguit âgée de 59 ans.

Ils ont Jean Daigle, leur neveu, âgé de 20 ans, et Margueritte Landry leur nièce âgée de 18 ans, native de la Cadie.

En bestiaux : deux bœufs, deux vaches, un toreau, un cochon et 3 pouilles.

Ils sont dans la colonie depuis et ont eu les vivres du Roy ainsy que Joseph Landry, leur fils.

Alexis Landry, habitant laboureur, natif de la Cadie âgé de 29 ans, marié avec Margueritte Aucoin native de la Cadie, âgée de 29 ans.

Ils ont 2 garçons : Jean Baptiste, âgé de 3 ans, Joseph, âgé de 2 ans.

Ils ont en bestiaux : 4 bœufs, 5 vaches, un veau, deux cochons, trois pouilles.

Ils sont dans la colonie depuis dix huit mois et on leur a donné les vivres du Roy pour un an.

Jean B<sup>e</sup> Landry, habitant laboureur, natif de la Cadie âgé de 39 ans, marié avec Marie Joseph LeBlanc native du même lieu âgée de 32 ans.

Ils ont 4 garçons et 2 filles :

Jean, âgé de 13 ans.

Joseph, âgé de 11 ans.

Charles, âgé de 9 ans.

Pierre, âgé de 4 ans.

Marie, âgée de 7 ans.

Marguerite, âgée de 2 ans, tous natifs de la Cadie.

En bestiaux, 3 bœufs, 2 vaches, 2 cochons et 5 pouilles.

Il y a huit mois qu'ils sont dans la colonie et on leur a donné les vivres du Roy pour un an.

## DOC. DE LA SESSION No 18

Guillaume Benoist, habitant constructeur, et il fait aller un moulin à scie, natif de la Cadie, âgé de 46 ans, marié avec Joseph Benoist native du même lieu âgée de 50 ans.

Ils ont 4 garçons et 2 filles.

Pierre, âgé de 22 ans.

Michel, âgé de 20 ans.

Boniface, âgé de 15 ans.

Simon, âgé de 13 ans.

Judict, âgée de 18 ans.

Geneviève, âgée de 9 ans, tous natifs de la Cadie.

Ils sont dans la colonie depuis trois ans et on leur a donné les vivres du Roy pour ledit tems.

Ils ont en bestiaux, un bœuf, 3 vaches, 4 génisses, un toreau, 3 cochons, 5 pouilles.

Le terrain qu'ils ont mis en valeur est scitué sur la rive droite de la rivière aux habitants, mais on ne scauroit continuer à le cultiver par les grandes et fréquentes inondations que la dite rivière fait dans le printemps tous les ans à la fonte des neiges, outre qu'elle empêche d'y travailler les denrées y souffrent beaucoup.

Party de la rivière aux habitants le 29 Fevrier et de retour au Port Toulouze le même jour.

Party du Port Toulouze le 10 Mars, fait routte pour l'Isle de la Sainte Famille et arrivé le même jour.

L'Isle de la Sainte Famille est scituée dans le lac de la bras d'or, l'on estime qu'elle est à deux lieues du Port Toulouze et à quarante cinq degrés Nord, qu'elle git dans sa longueur Est et Ouest une lieue, et Nord et Sud dans sa largeur. Comme elle est inégale l'on la reduit à 300 toises, la qualité du terrain ne paroit pas estre mauvaise, néanmoins on n'y a fait aucunne epreuve sur laquelle l'on puisse constater bien au sur si les denrées que l'on y sèmeroit y croiroient et y muriroient, elle est couverte de toute sorte de bois, mais le dominant est le hêtre et le merizier. Elle est établie depuis que Monsieur l'abbé Maillard Missionnaire des sauvages, a fait le changement de sa mission ; les sauvages ne font point leur domicile sur ladite Isle de la Sainte Famille, ils ont leur village sur la terre de la grande Isle (la raison en est que les chiens sauvages devorent tous les bestiaux) vis à vis ladite Isle de la Sainte Famille, le bras qui les sépare est de cent toises de large, et encore ils n'y font leur résidence que pendant l'été, car dans l'hiver ils n'y scauroient vivre et partant ils sont dans l'obligation de se disperser pour faire la pêche et la chasse dans les différentes rivières qui sont dans les terres du Ouest dudit lac de la bras d'or et dans les terres du Nord de l'Isle, et ils ne se rassemblent à la Sainte Famille que pour la Pâque ou la Pentecôte pour y faire leurs dévotions.

Il y a dessus ladite Isle Louis Petitpas, habitant, interprète des sauvages, natif du Port Toulouze âgé de 26 ans, marié avec Madeleine Poujet, native dudit lieu âgée de 23 ans.

Baptiste Roma, natif des Trois-Rivières de l'Isle St-Jean, âgé de 19 ans.

Et en bestiaux : un bœufs, deux vaches, un cheval, deux cochons, six brebis et six pouilles.

On y a fait un deffriché d'environ 36 toises quarrées en superficie que l'on a mis en jardin où les choux et les navets sont venus au mieux, on y a cueilly plusieurs épis de bled, ils étoient d'une quantité qui n'est pas ordinaire et bien garnis, mais l'on considère que ces épis de bled ainsy que les choux et navets sont venus dans cette quantité de terrain deffriché, dans lequel espace l'on avoit mis le fumier que tous les bestiaux cy dessus mentionnez avoient pu pourrir dans un an, laquelle quantité de fumier a produit une couche de six pouces d'épaisseur sur toute sa superficie, et l'on ne voudroit assurer que lorsqu'on ne mettra pas cette même quantité de fumier dans lesdites terres que les denrées que l'on y sèmeroit, y viennent avec la même beauté, quantité et en parfaite maturité.

Party le 11 Mars de la Sainte Famille, fait route pour le fond du uest de la brador, cabané le soir dans le bois la nuit du 11 au 12 et arrivé le 12 au soir au fond de ladite bras d'or ou l'on a cabané pour passer la nuit. De la Sainte Famille au fond de la brador on y compte six lieues, l'on a presque toujours marché sur la glace, mais où les endroits de ladite bras d'or étoient dégelés l'on étoit obligé d'entrer dans le bois et

5-6 EDOUARD VII, A. 1905

de monter sur nos raquettes pour pouvoir marcher sur la neige, toutes les terres de cette partie de la bras d'or sont couvertes de bois franc et de beaucoup de sapins.

Nous fîmes route le 13<sup>eme</sup> du mois de Mars, en faisant le Nord Nord Ouest à travers les bois, nous entrâmes dans une prucièrre qui a une demy lieue, la nature du terrain ne m'a pas paru aquatique, en second lieu dans une étrièrre de peu de chose, en troisième lieu dans une seconde prucièrre, à la vérité il y a de toute sorte de bois, mais le dominant est le sapin, de trois quarts de lieue qui nous a conduit au pied du talu de la première montagne où il y a un ruisseau de trois à quatre toises de large, nous l'avons montée dans sa plus grande hauteur pour ne pas nous écarter de notre route, son talus quoique rapide un peu ne l'est pas assez considérablement pour empêcher d'y pratiquer un chemin où des voitures pourront monter et descendre étant chargées en faisant circuler ledit chemin. Son talus est fort uni et couvert de bois franc, dans lequel on pourroit faire galoper un cheval et est estimé d'avoir 400 toises tout au plus de long, et ensuite elle s'en va en montant une demy lieue en formant une pente s'y douce qu'elle est ce qu'il faut pour déterminer les eaux, elle est couverte de toute sorte de bois.

4° Dans une troisième prucièrre d'une demy lieue, la nature du terrain m'a paru estre trempée, cependant l'on ne le voudroit pas assurer vu qu'elle seroit sur le plus haut de la montagne ; elle nous a conduit en descendant imperceptiblement jusqu'à la coupe d'une montagne à tous égards impraticable, mais de ce point en détournant un quart de lieue le chemin dans l'ouest l'on va trouver le deffaut de la montagne, et en y pratiquant trois ziczacs l'on y fera un chemin plus praticable que ceux par où on a fait monter des pièces de 24 par les chemins de la boime (sic.) Le terrain est couvert de bois mêlé, après avoir descendu ladite montagne nous avons cabané au pied, elle peut avoir un demi quart de lieu de descente, partant nous avons estimé que nous avions fait deux lieues deux tiers de chemin dans lequel espace nous faisons compte de quatre petits ruisseaux.

Le 14<sup>eme</sup> nous nous sommes réunis en route en faisant le Nord Ouest quart de Nord nous avons monté et descendu plusieurs montagnes qui ne dattent de rien pendant deux lieues, tous les bois sont mêlez, ensuite nous avons descendu une bonne demy lieue imperceptiblement jusqu'à la rencontre de la rivière aux habitants, nous l'avons passée sur un sapin que nous avons été obligé d'abattre, dans son plus étroit que nous avons estimé être de trente pieds tout au plus, elle n'a guerre plus de sept à huit pieds de profondeur, son lit ainsi que celuy de tous les ruisseaux d'alentour que nous avons passé sont d'une nature à faire juger que les terres ne sont point du tout trempées dans cette partie. Il est un composé de sable roux et d'un gros caillou de même, l'eau est extrêmement claire les terres sont reconnues pour être sablonneuses, l'on a suivy un de ses bras pendant un quart de lieue qui nous a conduit au pied de la grande montagne.

Nous l'avons montée en faisant toujours notre route, elle peut avoir un quart de lieue à monter, tous les bois sont du hêtre, elle paroît d'abord impraticable par sa hauteur à pouvoir y faire un chemin qui le soit pour des voitures, mais en le faisant bien serpenter, et en prenant les deffauts de toutes les petites monticules qu'il y a, l'on viendra certainement à bout d'y pratiquer ledit chemin où toutes les voitures monteront et descendront étant chargées, mais l'on doit considérer qu'il y a un grand travail à faire. Nous avons cabané sur le sommet de ladite montagne.

Le 15<sup>eme</sup> nous avons pris notre route vers le Nord pendant une lieue, et nous avons laissé par là la rivière à Judac sur notre gauche. Lorsque nous avons eu évité de passer ladite Rivière, nous avons suivy toujours la crête de ladite montagne qui s'en va mourir imperceptiblement au havre des Isles aux Justeaucorps, les terres sont couvertes de bois franc ; nous avons, ce jour-là, suivy ladite crête de la montagne une lieue, le mauvais tems nous ayant obligé de tauder, et le 16<sup>eme</sup> nous reprîmes notre même route du Nord Nord-Ouest, et en suivant toujours ladite crête de la montagne, nous tombâmes sur le havre des Isles au Justeaucorps, l'on a estimé ce jour-là que nous avions fait une lieue et demie. Les terres dans cette partie sont généralement couvertes de mauvaises prucières.

Sur les deux Isles du large il y a des carrières de pierre de taille, de laquelle pierre l'on s'est servy pour bâtiir les voûtes des souterrains du bastion du Roy, pour les portes du bâtiment dudit fort, et pour celles de l'hôpital du Roy, et l'on doit avoir reconnu sa

## DOC. DE LA SESSION No 18

mauvaise qualité, puisque l'on prend le party de la faire venir de France. Il y a encore une espèce d'autre pierre propre pour repasser les outils ; ces deux Isles scituées au large et l'une étant contigüe à la grande terre font la bonté dudit hâvre, et sur la grande terre il y a à ce qu'on prétend une mine à charbon.

Après que le Sieur La Roque a eu relevé ledit hâvre et la cote, l'on est rentré dans le bois pour tauder. Tauder est proprement dit faire un trou dans la neige pour y coucher.

Le 17, le 18, le 19, le 20, nous nous en retournâmes en ratifiant notre chemin, et nous fûmes de retour au Port Toulouse le 21 dudit mois de Mars.

Séjour au Port Toulouse le 22, le 23, le 24 et parti le 25 dudit mois de Mars pour faire route à la pointe à la Jeunesse, couché la nuit du 25 au 26 à l'Isle de la Sainte Famille et arrivés à ladite pointe à la Jeunesse le 26 au soir. De l'Isle de la Sainte Famille à la pointe à la Jeunesse, l'on estime qu'il y a sept lieues, l'on y va l'hiver par dessus les glaces et l'été en bastiment.

La pointe à la Jeunesse est scituée au goulet du grand Lac de la bras dor, ses terres sont extrêmement hautes et couvertes de toutes sortes de bois mêlé, au rapport unanime de tous les habitants, la terre n'est point du tout bonne pour être cultivée, elle est beaucoup traversée de roches qui empêcheroient de pouvoir la labourer.

## RECENSEMENT GÉNÉRAL

Des habitants de la Pointe à la Jeunesse.

Jean Benoist, habitant laboureur, natif du Port Royal, agé de 69 ans, marié avec Marie Mirau, native du cap de Sable, âgée de 67 ans.

Ils sont dans la colonie depuis huit mois, et on leur a donné les vivrés du Roy pour 18 mois.

Jean Bourg, habitant laboureur, natif de la cadie agé de 36 ans, marié avec Françoise Benoist, âgée de 31 ans, native du Port Royal.

Ils ont 6 enfants : 3 garçons et 3 filles.

Martin, âgé de 11 ans.

Joseph, âgé de 2 ans.

Le dernier, âgé de 4 mois, n'est pas nommé.

Luce Perpétue, âgée de 8 ans.

Gertrude, âgée de 5 ans.

Anne Marie, âgée de 2 ans.

Ils ont en bestiaux un bœuf, 2 vaches et 3 cochons.

François Le Blanc, habitant laboureur, natif de la cadie, agé de 38 ans, marié avec Isabelle Dugas, native de la cadie, âgée de 31 ans.

Ils ont 5 enfants : 2 garçons et 3 filles.

Joseph, âgé de 11 ans.

François, âgé de 2 ans.

Marie, âgée de 6 ans

Isabelle, âgée de 4 ans.

La dernière n'est point nommée, elle a 18 jours.

Ils ont en bestiaux un bœuf.

Charles Hebert, habitant laboureur, natif de la cadie agé de 45 ans, marié avec Marguerite Dugas, native de la cadie, âgée de 49 ans.

Ils ont sept enfants, 3 garçons et 4 filles.

Ambroise, âgé de 22 ans.

François, âgé de 17 ans.

Olivier, âgé de 7 ans.

Anne, âgée de 19 ans.

Isabelle, âgée de 15 ans.

Luce, âgée de 10 ans.

Sixte, âgée de 5 ans.

En bestiaux : une vache.

Ignace Caret, habitant laboureur, natif de la cadie, agé de 75 ans, marié avec Cécille Henry, native du Port Royal, âgée de 52 ans.

5-6 EDOUARD VII, A. 1906

Ils ont huit enfants : 6 garçons et 2 filles.

Charles, agé de 28 ans.

Joseph, agé de 25 ans.

Honoré, agé de 23 ans.

François, agé de 18 ans.

Zenon, agé de 16 ans,

Ignace, agé de 8 ans.

Marie, agée de 20 ans.

Anne, agée de 12 ans.

Ils ont en bestiaux : deux bœufs, 2 vaches, 10 brebis, 3 cochons, 4 poulettes.

Pierre Bourg, habitant laboureur, natif de la cadie, agé de 25 ans, marié avec Madeleine Hebert, native de la cadie agée de 24 ans.

Ils ont un enfant qui n'est point nommé.

Deux bœufs et une vache.

Anne Bourg, veuve de défunt Jean Hebert, native de la cadie, agée de 28 ans.

Elle a deux garçons et une fille.

Bazille, agé de 5 ans.

Jean Bte Hebert, agé de 2 ans.

Sarville [Tharzille] Hebert, agée de 7 ans.

Une vache.

Antoine Henry, habitant laboureur, natif de la cadie agé de 48 ans, marié avec Claire Hebert, native de la cadie agée de 48 ans.

Ils ont sept enfants, 4 garçons et 3 filles.

Joseph, agé de 22 ans.

Eustache, agé de 20 ans.

Aimable, agé de 10 ans.

Paul, agé de 8 ans.

Isabelle, agée de 26 ans.

Claire, agée de 24 ans.

Madeleine, agée de 18 ans.

Joseph Ebert, habitant laboureur, natif de la cadie, agé de 42 ans, marié avec Cécile Nanson agée de 48 ans.

Ils ont 7 enfants : trois garçons et 4 filles :

Joseph Ebert, agé de 17 ans.

Xavier, agé de 13 ans.

Baptiste, agé de 7 ans.

Anne Joseph, agée de 17 ans.

Françoise, agée de 13 ans.

Marie, agée de 12 ans.

Isabelle, agée de 8 ans.

En bestiaux, un bœuf, une vache et 2 cochons.

Pierre Brau, habitant laboureur, natif de la cadie, agé de 26 ans, marié avec Marguerite Guedry, native de la cadie, agée de 24 ans.

Ils ont une fille qui n'est point nommée, agée de 21 jours, et Marie Joseph Brau, sa sœur, native de la cadie, agée de 18 ans.

Un cochon et 4 poulettes.

Antoine Brau, habitant laboureur, natif de la cadie agé de 33 ans, marié avec Cécile Bourg, agée de 29 ans.

Ils ont 4 enfants : un garçon et 3 filles :

Blaise, agé de 4 ans.

Angelique, agée de 8 ans.

Cecile, agée de 6 ans.

Suzanne, agée d'un an.

Et en bestiaux : un bœuf, deux vaches, deux veaux, 4 cochons et 6 poulettes,

Jean Bte Guerin, habitant laboureur, natif de la cadie, agé de 33 ans, marié avec Marie Madeleine Bourg, native de Beaubassin, agée de 32 ans.

Ils ont 2 garçons :

## DOC. DE LA SESSION No 18

Jean Pierre, agé de 2 ans.

Le dernier, agé de deux mois n'est pas nommé.

En bestiaux : une vache et 2 cochons.

Dominique Guerin, laboureur, natif de la cadie, agé de 31 ans, marié avec Anne LeBlanc, native de la cadie, âgée de 25 ans.

Ils ont trois filles :

Anne Joseph, âgée de 5 ans:

Nastay, âgée de 3 ans.

Margueritte, âgée d'un an.

Deux cochons.

Olive Benoit, habitant laboureur, natif de la Cadie agé de 35 ans, marié avec Anne Part native de Louisbourg, âgée de 34 ans.

Ils ont 4 enfants : 3 garçons et une fille :

Olive, âgée de 7 ans,

Clement, agé de 4 ans,

Jean, agé de 18 mois,

Marie Ange, âgée de 9 ans.

Un cochon pour tout bestiaux.

Charles Ebert, habitant laboureur, natif de la cadie agé de 27 ans, marié avec Margueritte Josephe Bourg, native de Beaubassin, âgée de 23 ans.

Ils ont 2 garçons :

Charles, agé de 2 ans,

Le dernier, agé de cinq mois n'est pas nommé.

En bestiaux : un bœuf, une vache et un cochon.

François Ebert, habitant laboureur, natif de la cadie, agé de 38 ans, marié avec Isabelle Bourg, native de la cadie, âgée de 32 ans.

Ils ont huit enfants : 4 garçons et 4 filles.

Olive Ebert, agé de 13 ans,

Joseph, agé de 8 ans,

François, agé de 6 ans,

Marin, agé de 3 ans,

Françoise, âgée de 11 ans,

Ursulle, agée de 10 ans,

Trazille, âgée de 5 ans,

La dernière n'est pas nommée, elle a deux mois.

Et en bestiaux : deux bœufs et 3 cochons.

Charles Guedry, habitant laboureur, natif de la cadie agé de 26 ans, marié avec Madeleine Ebert, native de la cadie âgée de 25 ans.

Ils ont 2 filles :

Marie Madeleine, âgée de 6 ans. La dernière n'est pas nommée elle a 8 jours.

Et en bestiaux : un bœuf et un cochon.

Il a avec lui quatre de ses frères qui sont :

Joseph Guedry, agé de 20 ans,

Jean Femilien, agé de 17 ans,

Augustin, agé de 12,

Aniez, agé de 10 ans.

Benjamin Mieux, habitant laboureur, natif de la cadie, age de 24 ans, marié avec Josephe Guedry, native de la cadie âgée de 30 ans.

Ils ont deux filles :

Marie Joseph, âgée de 2 ans,

Nastay, âgée d'un an,

Marguerite Pelagie Brau, âgée de 6 ans.

Et un bœuf.

Charles Benoist, habitant laboureur, natif de la cadie, agé de 26 ans, marié avec Marie Joseph Estiboudoun, native du Port Royal, âgée de 24 ans.

Ils ont un garçon et deux filles :

François, agé de 2 ans,

Marie Madeleine, agée de 5 ans,  
Margueritte, agée de 16 mois.

Et en bestiaux : un bœuf, une vache et 2 cochons.

Martin Henry, habitant laboureur, natif de la cadie, âgé de 35 ans, marié avec  
Marie Joseph Benoist, native de la cadie, agée de 29 ans.

Ils ont cinq enfants, 4 garçons et une fille.

Bazile, âgé de 8 ans.

Jean Charles, âgé de 6 ans.

Simon, âgé de 4 ans.

Anne, âgée de 2 ans.

Le dernier n'est pas nommé, il a 15 jours.

Un cochon pour tous bestiaux.

Ambroise Hebert, natif de la Cadie, âgé de 40 ans, marié avec Marie Madeleine Bourg-  
native de la Cadie, agée de 36 ans.

Ils ont six enfants : 4 garçons et 2 filles.

Bazile, âgé de 12 ans.

Ambroise, âgé de 7 ans.

Jean Pierre, âgé de 5 ans.

Isaac, âgé de 2 ans.

Marie Madeleine, agée de 16 ans.

Françoise, agée de 9 ans.

Et en bestiaux : un bœuf et 3 cochons.

Jacques Arete, habitant laboureur, natif du Port Toulouze, âgé de 30 ans, marié avec  
Roze Alitra, native de la Cadie, agée de 28 ans.

Ils ont deux filles : Marie Roze, agée de deux ans.

La dernière n'est point nommée.

Ils n'ont d'aucune espèce de bestiaux quelconques que cinq poulettes.

Entre tous ces habitants, ils avoient mis à terre à leur arrivée de la Cadie qui a  
esté dans le mois d'août passé, le nombre de 188 bœufs ou vaches, 42 veaux, 173 moutons ou brebis. 181 cochons et 17 chevaux. Il sera aisément en faisant la récapitulation de  
voir le nombre de ceux qui sont morts, faute de foin pour les nourrir, ils n'ont seulement  
point d'eau à leur portée, et tous les habitants demandent d'en sortir, tant ils ont  
reconnu qu'ils n'y scauroient vivre.

Le Sieur de la Roque est party le 28 au matin de la pointe à la Jeunesse et arrivé  
au Port Dauphin le même jour.

En quittant la pointe à la Jeunesse l'on s'embarque sur les glaces pour passer le  
petit lac de la Bras d'or, et en faisant le nord quart de Nord-Est pendant trois lieues,  
l'on tombe sur l'Isle Rouge scituée devant le havre de Labadie, et ensuite l'on fait le  
Nord-Est une lieue et l'on va directement sur le chemin Rouillé.

Le chemin Rouillé court environ Nord Est, quart de nord et Sud-Ouest quart de  
Sud, l'on estime qu'il y a deux lieues et demie de long sur dix pieds de large, il est percé  
en serpentant, ses ponts ne sont point faits ny ses mollières, ny ses montées adoucies, à  
ses deux extrémités ses falaises sont beaucoup herutes, (sic) et surtout celle qui est au fond  
de la baye du Port Dauphin, l'on estime qu'elle a au moins trente pieds de haut et à pic.

Les terres des environs du Port Dauphin sont extrêmement hautes et escarpées  
traversées de blocs de roches entassées les unes sur les autres qui se delittent à proportion  
que le grand air les saisit et boisée la plus grande partie en bois franc, la nature de  
son terrain ainsy que sa position n'est point du tout propre à être cultivée, les habi-  
tants que l'on y mettra dans l'intention seulement que de faire valoir les terres, mais en  
leur laissant une entière liberté de faire tout ce qu'ils jugeront à propos pour se procurer  
leur nécessaire, ils pourront y subsister par la grande quantité de bestiaux qu'ils seront  
à même de pouvoir y élever, parce que le pays est beaucoup fertile en pacage.

La rade du Port Dauphin est formé par le cap Dauphin scitué sur les terres du  
Nord et par la pointe basse scituée sur celles du Sud. Les Isles de Libore sont scituées  
à trois quarts de lieues au large et à l'Est Sud-Est de l'entrée, l'on estime qu'elle a deux  
lieues de profondeur, que sa largeur entre le cap Dauphin et la pointe basse est plus  
considérable, mais qu'au fond elle n'a environ qu'une demy-lieue, son port est formé par

## DOC. DE LA SESSION No 18

deux bancs de sable, l'un est au Nord et l'autre au Sud, il n'y reste entre les deux dits bancs de sable qu'une distance de 70 à 80 toises qui fait l'entrée dudit Port Dauphin, elle gît Nord Est et Sud Ouest ainsi que la profondeur du port, il y a dans la passe douze brasses d'eau et dans toute l'étendue dudit port. Il y en a depuis 15 jusqu'à 20.

Il y a deux carrières, l'une de pierre à chaux et l'autre de pierre à plâtre, scituées au milieu de la baie sur les terres du Nord.

## RECENCEMENT DES HABITANTS DU PORT DAUPHIN.

Le S<sup>r</sup> Courtiau, subdélégué de Messieurs les Officiers de l'Amirauté de la ville de Louisbourg, natif de Bayonne, agé de 50 ans, marié avec Marie Geneviève La Forest, native de Rochefort, âgée de 43 ans.

Ils ont Catherine La Forest leur nièce, âgée de 17 ans, native de Louisbourg.

Deux habitations au Port Dauphin, par concession de Messieurs de Costebelle et de Soubras, la première est scituée sur le bord de la rade, elle contient 150 toises de face sur le bord de la mer, à l'égard de sa profondeur, elle n'est point du tout déterminée ; et la seconde au dessus de l'étang, elle n'a que 20 toises de face.

Il jouit de deux prieries dont il n'a pas encore de titres elles sont scituées sur la rivière de Rouville, elles ont environ sept arpents en superficie.

Et en bestiaux : une vache, une génisse, trois cannes et 9 poulettes.

Antoine Massé, étant au service du Sieur Courtiau en qualité de 36 mois.

Julien Gomeriets, natif de Combourg, évêché de St Malo, engagé pour un an au service du Sieur Courtiau.

Maurice Leveque, natif de Boulau, évêché d'Avranches, agé de 43 ans, et il y en a 35 qu'il est dans la colonie, marié avec Marie Anne Bernard, native du lieu, âgée de 35 ans.

Ils ont 3 enfants :

Jean-Baptiste, agé de 3 ans.

Marie, âgée de 11 ans.

Joseph, agé de 8 ans.

Mathurin Doulet, compagnon pêcheur, natif de St Malo, agé de 59 ans.

Une chaloupe et 5 poulettes.

Le terrain sur lequels ils sont avoit été concédé a feu Bernard leur père par Messieurs de Costebelle et Soubras. Ils en ont perdu le titre dans la dernière guerre ; ils y ont fait un défriché pour un jardin où ils ont fait venir toutes sortes de jardiniages dans lequel dit jardin il y a six pommiers qui rapportent du fruit, mais il n'y mûrit pas à propos.

Philippe Desmaret, habitant laboureur, natif d'Amiens, âgé de 55 ans, et il y en a trois qu'ils sont dans la colonie, marié avec Marie Anne Rondeau, native de Québec, âgée de 58 ans.

Ils ont cinq poulettes.

Le terrain sur lequel ils sont établis ne leur a été donné que verbalement par Messieurs Desherbiers et Prevost.

Julien Fourré, habitant pêcheur, natif de corbé, evesché de St Malo, agé de 33 ans, marié avec Marie Anne Du charme, native de Quebec, âgée de 21 ans.

Ils ont Julien Fourré natif de la rivière de Miré agé de deux ans.

Ils n'ont point d'habitation dans le pays.

Party du Port Dauphin le 31 Mars et arrivé le mesme jour à la petite Bras d'or.

En quittant l'Establishement du Roy nous avons monté la montagne du Sud, elle est couverte de toute sorte de bois, mais le dominant est le sapin, et ensuite nous l'avons descendue sur la grande Bras d'or. L'on estime qu'elle a une lieue de portage, nous avons passé la grande Bras d'or sur les glaces avec grand risque de périr tant la corrobée dessous par les dégels qu'il avoit fait pendant cinq à six jours de suite.

La grande Bras d'or est scituée entre les terres du Port Dauphin et les terres de l'Isle de Verderonne, on estime que depuis son goulet jusqu'au petit lac de ladite Bras d'or il y a sept lieues qui fait la longueur de ladite Isle de Verderonne sur un bon quart de lieue de large, mais son entrée n'a tout au plus que 400 à 450 toises de large ; il y a

5-6 EDOUARD VII, A. 1906

une batture scituée sur les terres du Port Dauphin, ce qui oblige de venir ranger la dite Isle de Verderonne et on y passe par les 15 à 20 brasses d'eau.

La petite Bras d'or est établie par M<sup>r</sup> de la Boularderie, elle est bonne pour la pêche de la morue, pour y cultiver les terres et pour y éléver beaucoup de bestiaux, la qualité du terrain n'y paraît pas absolument mauvaise.

#### RECENCEMENT DES HABITANTS DE LA PETITE BRAS D'OR.

Georges Diliart, habitant pêcheur, natif de chapeau Rouge sur la côte de Plaisance, marié avec Marie Coupeau, native de S<sup>t</sup> Pierre, agée de 47 ans.

Ils ont huit enfants : 3 garçons et cinq filles.

Alexandre, âgé de 26 ans.

Louis, âgé de 17 ans.

Georges, âgé de 10 ans.

Marie, âgée de 18 ans.

Jeanne, âgée de 17 ans.

Margueritte, âgée de 12 ans.

Madeleine, âgée de 11 ans.

Victoire, âgée de 6 ans, tous natifs de la Bras d'or.

Deux hommes de pêche, Joseph Doex, âgé de 20 ans, natif de l'évêché de Bayonne.

Nicolas Richard, natif de Grandville, âgé de 38 ans.

Deux chaloupes et huit poules.

Le terrain qu'il occupe lui a été concédé par defunt M<sup>r</sup> de la Boularderie. Il y a fait dessus graves et vignaux pour la secherie de deux chaloupes, et un dezert d'environ deux arpents en superficie.

Julien Durand, habitant pêcheur, natif de Plaisance agé de 42 ans, marié avec Madeleine Vincent, native de Niganiche, âgée de 22 ans.

Ils ont Bernardine Vincent, native de Niganiche, âgée de 15 ans.

Dix hommes de pêche.

Jean Trouvé, âgé de 42 ans.

Vincent des Roches, âgé de 40 ans.

François Toré, âgé de 30 ans.

François Trogué, âgé de 27 ans.

Jacques Le Troqué, âgé de 28 ans.

Jean Chesne, âgé de 30 ans.

Jean le Moine, âgé de 26 ans.

Jacob, âgé de 18 ans.

Jean Catelier, âgé de 22 ans.

Jean Pierre, natif de S<sup>t</sup> Malo, âgé de 19 ans.

Tous les autres sont natifs de Granville, évêché de Coutances.

Il a deux chaloupes, une demy chaloupe et une barquette propre pour la pêche.

Le terrain qu'il occupe lui a été accordé par M<sup>r</sup> de la Boularderie. Il contient 45 toises de face sur le bord de la mer, à l'égard de sa profondeur elle n'est point déterminée, on y a fait dessus chaffaux, grave, vignaux pour la secherie de trois chaloupes, et un deffriché de deux arpents en superficie.

François Gouet, habitant pêcheur natif de Plairier, évêché de Dol, âgé de 55 ans, marié avec Marie Montagne, native de Plaisance, âgée de 45 ans.

Ils ont dix enfants : 6 garçons et 4 filles.

Jean Gouet âgé de 25 ans.

Barthélemy, âgé de 23 ans.

François, âgé de 21 ans.

Jean François, âgé de 15 ans.

Pierre, âgé de 14 ans.

La Chesne, âgée de 16 ans.

Marie, âgée de 12 ans.

Georges, âgé de 10 ans.

Fanchon, âgée de 4 ans.

## DOC. DE LA SESSION No 18

Jeanne Onelle, sa fille agée de 18 ans, veuve de Guillaume Messer.

Elle a un garçon agé de 4 ans.

Trois garçons pêcheurs, Pierre Michel, natif de St Brieux, agé de 30 ans.

Jacques Poussard, natif de Plaisance, agé de 23 ans.

Jacques Gresse de Grandville, agé de 45 ans.

Le terrain qu'il occupe luy a esté concédé par M<sup>r</sup> de la Boularderie, il a environ cent toises de face sur le bord de la mer. Il y a dessus chaffaux, grave et vignaux pour la sécherie de deux chaloupes. Il y a beaucoup de deffriché et encore plus de désert.

En bestiaux : une vache, un toreau, 3 chèvres et 12 poulettes.

Jean Pichot, pêcheur, natif de Nerichac, agé de 32 ans. Il n'est point marié.

Il a avec luy 3 hommes : Jean Rambourg, natif de Grandville, agé de 27 ans.

Les deux autres restent chez Debroise, maître forgeron.

Deux autres petits garçons pour faire la chaufferie et caffandiers.

François Pagnon, natif de Grandville, agé de 40 ans.

Tous ces gens sont à Louisbourg, il ne sait point leur âge. Il a cependant deux chaloupes, mais il a peur que faute de monde il n'en pourra mettre qu'une en pêche. Il y a un an qu'il est venu de Gaspé où il étoit étably.

L'habitation qu'il occupe luy a été donnée par M<sup>r</sup> de la Boularderie, elle contient environ 80 toises de face sur le bord de la mer, il y a dessus un chaffaux, graves et vignaux pour la sécherie de deux chaloupes. Il a de deffriché suffisant pour semer un quart de bled et un jardin très bon ; il a eu les vivres du Roy pour 6 mois.

3 Poulettes.

Bazile Borny, pêcheur, natif de la coste de Plaisance, agé de 50 ans, marié avec Jeanne Pichot, native de Nerichac, agée de 33 ans.

Ils ont Jean Bazile leur fils, agé de 12 ans.

Deux garçons pêcheurs :

Joseph Pinçon, natif de la Bretagne, agé de 55 ans.

Gilles Josse, natif de Combourg, évêché de St Malo, agé de 23 ans.

Une chaloupe, une golette et 8 poulettes.

Il y a un an qu'ils se sont refugiez à Labrador du Cap de Rès, ils ont eu les vivres du Roy pour six mois.

Le terrain qu'il occupe luy a esté concédé par M<sup>r</sup> de la Boularderie, il a cent toises de face sur le bord de la mer ; il y a dessus chaffaux, grave et vignaux pour la sécherie de deux chaloupes, et suffisament de terrain deffriché pour pouvoir semer une barrique de bled.

Le terrain que M<sup>r</sup> de la Boularderie a fait deffricher sur la petite bras dor est d'environ 100 à 150 arpents, autant pour le moins de dezert. Il y a deux jardins qui sont fort grands où il y a toutes sortes d'arbres fruitiers et surtout beaucoup de pruniers.

Antoine Bertreau, dit Lyonnois, habitant depuis un an à la bras dor ; natif de Port aux basques où il géroit les affaires des Anglois, agé de 50 ans, marié en premières noces dans ce pays là, dont il a eu deux enfants :

Antoine, agé de 24 ans.

Pierre, agé de 19 ans, qui est encore à Boston, avec les Anglois, marié en seconde noces avec Joseph Lamare, native de Niganiche, agée de 27 ans.

Ils ont cinq enfants : 2 garçons et 3 filles :

Jean Baptiste, agé de 4 ans.

Le dernier n'est pas nommé, il a deux ans.

Joseph, agée de 11 ans.

Françoise, agée de 7 ans.

La dernière n'est pas nommée, agée de 9 mois.

En outre il a deux garçons de chaufferie qui ont été engagés à Niganiche dont il n'a pas le nom ny l'âge.

Il a sa tante Marie Limier, native de Plaisance, agée de 90 ans.

Il n'a point de bestiaux ; deux chaloupes, une troisième qu'il construit.

L'habitation qu'il occupe luy a esté donnée par M. de la Boularderie, elle ne consiste que dans l'étendue d'un banc de grave qui reigne sur le bord de la mer, suffisant pour la pêche de trois à quatre chaloupes, il y a dessus chaffaux, grave et vignaux pour la sécherie des dites chaloupes. Ils n'ont de deffriché que pour un jardin.

## DE LA BAYE DES ESPAGNOLS.

La baye des Espagnols est située à deux lieues du goulet de la petite Bras dor ; elle est formée par les pointes aux pommes situées sur les terres du Nord et par la pointe basse sur celles du Sud, elles gisent Nord et Sud, l'on estime que leur distance est d'une demy lieue et d'une lieue et demie de son entrée, elle est formée par le banc de sable de Brouillant situé au Nord de ladite entrée et par celuy de la Berrichon au Sud, le concours de ces deux bancs ne laisse qu'une petite distance pour l'entrée des bastiments, mais assez considérable pour n'avoir rien à craindre. Ils y passent par les huit brasses d'eau, et ensuite elle se divise en deux bras, l'un court au Sud environ trois lieues dans les terres, il a une petite demy lieue de large à vue de son goulet, et après il s'en va aussy en diminuant jusqu'au fond où il peut avoir cent cinquante toises à cent soixante de large en formant plusieurs ances qui sont petites et des îles et presqu'îles, tous ses bois sont melez mais le dominant est le bois franc, cependant il n'est propre que pour le chauffage, et quelque peu pour la construction des goëlettes, batteaux et chaloupes, tous les habitants assurent que la nature du terrain est très propre pour y faire venir toutes sortes de grains et légumes et aussy de toutes sortes de racines.

L'autre bras court dans le Ouest Sud Ouest ainsi que le goulet de l'entrée, il peut s'enfoncer dans les terres de deux lieues, la nature du terrain est encore meilleure que celle de l'autre bord et surtout celle qui se trouve entre les deux bras qui forme une espèce de presqu'île qui est adhérente à la grande terre, sa largeur est d'une demy lieue depuis la formation de la pointe qui sépare les deux bras jusqu'aux terres du Nord, il s'en vat ainsi en conservant sa même largeur jusqu'au fond où il y a une rivière dans laquelle on peut monter environ une lieue avec une chaloupe, elle prend sa source d'un grand lac situé dans les terres du ouest qui peut avoir deux lieues et demie de circuit ; l'enceinte de ce lac est toute de bois franc, il y a peu de sapin, sur les terres du Sud il y a une carrière de pierre à chaux à une lieue et demie du goulet, on entre par les huit brasses d'eau et une fois qu'on est dans la baye on y mouille par les huit et douze brasses dans toute ladite baye, il y a une tenue des plus fortes ; le fond est composé d'une vase forte et tenace à ne pouvoir arracher les ancre qu'avec beaucoup de peine et l'on y trouve plus de 200 livres de fonds attachés aux dites ancre, ce qui prouve évidemment que les vaisseaux n'y scauroient chasser ainsi qu'ils le font au port de Louisbourg ; de quelque costé que les vents viennent ils ne scauroient nuire aux vaisseaux, parce que quand même ils viendroient par l'entrée qui sont de l'Est Nord-Est, on a beaucoup de mer dans le bras du Ouest, on n'a qu'à les mettre dans celuy du Sud où ils seront généralement à l'abry de tous les vents, on ne trouve aucun haut fond ny batture dans tous les environs de l'entrée.

## RECENCEMENT DES HABITANTS DE LA BAYE DES ESPAGNOLS.

Jean Cousin, habitant navigateur, natif de St Malo agé de 35 ans, marié avec Jude Kedry, native de Boston, agée de 30 ans. Il y a deux ans qu'ils sont établis dans la colonie, on leur a donné les vivres du Roy pour ledit tems.

Ils ont 4 enfants : deux garçons et 2 filles.

Bénony, agé de 9 ans.

Jean Baptiste, agé de 5 ans.

Marie la Blanche, agée de 7 ans.

Marie Madeleine, agée de 2 ans.

Un bœuf, deux vaches, 2 cochons et 6 poulettes, une chaloupe.

L'habitation qu'ils occupent ne leur a été accordée que verbalement par Messieurs

Desherbiers et Prevost. Ils y ont fait un petit défriché où il est venu beaucoup de fayaux et de navets, en outre un grand désert d'environ cinq à six arpents en superficie. Ils n'ont point de prerie.

Germain Le Jeune, laboureur, natif de la Cadie, agé de 50 ans, marié avec Marie Guédry, native de la Cadie agée de 40 ans. Ils sont dans le pays depuis 18 mois et on leur a donné les vivres du Roy pour deux ans.

Ils ont 4 garçons et une fille.

Joseph, agé de 22 ans.

## DOC. DE LA SESSION No 18

Chrisostome, agé de 12 ans.

Germain, agé de 11 ans.

Paul, agé de 5 ans.

Margueritte, agée de 16 ans.

Une vache et un cochon.

L'habitation qu'ils ont mis en valeur ne leur a esté accordée que verbalement par Messieurs Desherbiers et Prevost. Ils y ont fait un deffriché où on pourroit y semer une demy barrique de bled, on y a semé des choux, navets, fayaux et citrouilles, le tout y est venu fort beau et en abondance, en outre ils ont fait un grand dezert d'environ six à sept arpents en superficie.

Paul Guedry, laboureur, natif de la Cadie, agé de 45 ans, marié avec Anne Mus [Mius] native de la Cadie, agée de 43 ans. Il y aura deux ans au commencement d'aoust qu'ils sont à la baye des Espagnols, on leur a donné les vivres du Roy pour deux ans.

Ils ont 5 garçons et une fille.

Jean, agé de 22 ans.

Thomas, agé de 19 ans.

Paul, agé de 10 ans.

Petitjean, agé de 9 ans.

François, agé de 2 ans.

Margueritte, agée de 20 ans.

Deux vaches, 7 cochons.

L'habitation sur laquelle ils se sont établis leur a été accordée par Messieurs Desherbiers et Prevost. Ils y ont deffriché environ deux arpents de terrain en superficie où ils ont fait venir choux, navets et fayaux en abondance, en outre ils ont beaucoup de dezert où ils veulent y en semer cette année.

Jean Olivet, laboureur, natif de Pepiguit, agé de 35 ans, marié avec Josette Hebert, native de la Cadie agée de 25 ans. Il y a bientôt deux ans qu'ils sont dans la colonie, on leur a donné les vivres du Roy pour deux ans.

Ils ont 4 enfants, un garçon et 3 filles.

Jean Foriner, agé de 2 mois.

Anne Angelique, agé de 2 ans.

Marie, agée de 6 ans.

Anne Josette, agée de 6 ans.

Anne Josette La Jeune, native du Port Royal, agée de 110 ans, sa mère.

Il n'a point de bestiaux qu'un cochon.

L'habitation sur laquelle ils sont établis leur a esté accordé verbalement par les S<sup>r</sup>s Desherbiers et Prevost. Il y ont deffriché environ deux arpents et demy de terrain en superficie, on y avoit semé toutes sortes de racines qui y sont venus au mieux, et dezerté environ autant.

Joseph Guedry, habitant laboureur, natif de la cadie, agé de 38 ans, marié avec Josette Benoist, native de la cadie agée de 24 ans. Ils sont dans le pays depuis deux ans et ils ont eu les vivres du Roy pour ludit tems.

Ils ont 3 enfants, un garçon et 2 filles.

Servant, agé de 10 jours.

Perrine, agée de 13 ans.

Jeanne, agée de 3 ans.

Ils ont pour tout bestiaux un cochon.

L'habitation ou le terrain sur lequel ils se sont établis leur a été donné verbalement par Messieurs Desherbiers et Prevost. Il y a fait un deffriché d'environ douze arpents où ils y ont recueilly beaucoup de navets, choux et fayaux en quantité et fort beaux.

Antoine Boutin, habitant laboureur, natif de la cadie, agé de 40 ans, marié avec Agathe Bigé [Viger], native du cap de Sable, agée de 40 ans.

Ils ont 7 enfants, 4 garçons et 3 filles.

Jean Baptiste, agé de 17 ans.

Qualier, agé de 12 ans.

Joseph, agé de 7 ans.

François, agé de 5 ans.

Ruffine, âgée de 15 ans.

Angelique, âgée de 9 ans.

Agathe, âgée de 18 mois.

Il y aura trois ans au mois de septembre qu'ils sont dans la colonie, on leur a donné les vivres du Roy pour 33 mois.

Le terrain sur lequel ils se sont établis leur a été accordé par Messieurs Desherbiers et Prevost. Ils y ont fait un défriché pour semer un demi quart d'avoine et un demi boisseau de pois.

Jean Boutin, père, natif de la cadie, âgé de 76 ans. Il est tout seul dans une petite maison que ses enfants lui ont aidé à bastir. Il fait des boyards ou autres menus ouvrages pour s'amuser.

Paul Boutin, habitant laboureur, natif de la cadie âgé de 25 ans, marié avec Eustache Guedry native de la cadie, âgée de 21 ans.

Ils ont Pierre Guedry leur frère âgé de 11 ans.

Deux brebis et une poule.

Le terrain sur lequel ils sont leur a été donné verbalement par Messieurs Desherbiers et Prevost. Ils y ont fait un défriché pour y ensemencer un quart d'avoine et un boisseau de pois.

Charles Boutin, habitant laboureur, natif de la Cadie, âgé de 29 ans, marié avec Joseph Guedry, native de la Cadie, âgée de 28 ans.

Ils ont 3 enfants, 2 garçons et une fille :

Jean Charles, âgé de 5 ans.

Olive, âgé de 3 ans.

Marie Françoise, âgée de 3 mois.

Elaine Guedry, sa sœur, native de l'acadie âgée de 26 ans.

Joseph Boutin, habitant laboureur, natif de la cadie, âgé de 42 ans, marié avec Françoise Pitre, native de la cadie âgée de 42 ans.

Ils ont 8 enfants, 5 garçons et 3 filles.

Joseph, âgé de 20 ans.

Ambroise, âgé de 15 ans.

Bernard, âgé de 13 ans.

Paul, âgé de 9 ans.

Michel, âgé d'un an.

Ufrasine, âgée de 18 ans.

Marie, âgée de 6 ans.

Anne, âgée de 4 ans.

Trois brebis et 3 cochons.

Le terrain sur lequel ils sont établis leur a été accordé par Messieurs Desherbiers et Prevost. Ils y ont fait un défriché de deux arpents en superficie, dans lequel dit terrain l'on a semé l'année dernière un quart de boisseau d'avoine et l'on en a reçueillement douze boisseaux qui sont 48 quarts, partant chaque grain a produit quarante sept grains pour un de bénéfice.

Il y a trente mois que la famille du nommé Joseph Boutin est dans la colonie et on leur a donné les vivres du Roy pour 33 mois.

Jean B<sup>e</sup> Le Jeune, habitant laboureur, natif de la côte de l'Est, âgé de 26 ans, marié avec Judith Vigne [Viger], native du Cap de Sable.

Ils ont un garçon et une fille.

Claude Le Jeune, âgé de 3 ans.

Geneviève, âgée de 5 mois.

Deux brebis, un cochon et deux poules.

Le terrain sur lequel ils sont établis leur a été accordé par Messieurs Desherbiers et Prevost. Ils y ont fait un défriché d'un arpent en superficie. Ils sont dans la colonie depuis deux ans et on leur a donné les vivres du Roy pour ledit temps.

Augustin Benoit, natif de la cadie, habitant laboureur âgé de 24 ans, marié avec Marguerite Le Jeune, native de la cadie âgée de 22 ans.

Ils ont Marguerite leur fille âgée de 16 mois.

Et en bestiaux : un cochon et trois poules.

## DOC. DE LA SESSION No 18

Le terrain sur lequel ils sont établis leur a été accordé verbalement par Messieurs Desherbiers et Prevost. Ils y ont fait un défriché à pouvoir semer un quart d'avoine.

Jean Le Jeune, habitant laboureur, natif de la Cadie, âgé de 52 ans, marié avec Françoise Guedry, native de la Cadie âgée de 48 ans.

Ils ont 8 enfants, cinq garçons et 3 filles.

Eustache, âgé de 20 ans.

Gerôme, âgé de 17 ans.

Grégoire, âgé de 15 ans.

Barnabé, âgé de 11 ans.

Jean Charles, âgé de 3 ans.

Felicité, âgée de 13 ans.

Eleine, âgée de 9 ans.

Anne, âgée de 7 ans.

Il y a dix-huit mois qu'ils sont dans la colonie et on leur a donné les vivres du Roy pour deux ans.

En bestiaux : 2 bœufs, une truie et 2 brebis.

Le terrain sur lequel ils sont établis leur a été accordé par Messieurs Desherbiers et Prevost. Ils y ont fait un défriché de deux arpents en superficie, ils n'ont d'autres prêteries que celles qu'ils peuvent découvrir dans le bois.

Olivier Trahan, laboureur, natif de la Cadie, âgé de 35 ans, marié avec Isabelle Le Jeune, âgée de 26 ans.

Ils restent avec leur père Jean Le Jeune.

Charles Trahan, habitant laboureur, natif de la Cadie, âgé de 31 ans, marié avec Marguerite Boudrot, native du même lieu, âgée de 34 ans.

Ils sont dans la colonie depuis trois ans et on leur a donné les vivres du Roy pour ledit tems.

Ils ont Cécile Boudrot leur fille, âgée de 3 ans.

Jean Baptiste Boudrot leur frère, natif de la Cadie, âgé de 25 ans.

En bestiaux : 4 bœufs, 4 vaches, 3 veaux et un cochon.

Le terrain sur lequel ils sont établis leur a été donné verbalement par Messieurs Desherbiers et Prevost. Ils y ont fait un défriché d'environ deux arpents en superficie ; ils ne savent assez se louer de la bonté du terrain, tout ce qu'ils y ont semé en légumes y est venu en abondance et fort beau.

Jean Trahan, habitant laboureur, natif de la Cadie, âgé de 66 ans, marié avec Marie Giroir, native du même lieu, âgée de 60 ans.

Ils sont dans la colonie depuis trois ans et on leur a donné les vivres du Roy pour ledit tems.

Ils ont 4 enfants : un garçon et 3 filles.

Paul Trahan, âgé de 19 ans.

Lucie, âgée de 18 ans.

Agathe, âgée de 15 ans.

Margueritte, âgée de 9 ans.

Allein Gredenguy, natif de Brest, âgé de 19 ans.

En bestiaux : un bœuf, deux vaches, deux génisses, un cochon et 5 poulettes.

François Marteau, habitant laboureur, natif de Paris, âgé de 40 ans, marié avec Françoise Trahan, native de la Cadie, âgée de 25 ans.

Ils sont dans la colonie depuis trois ans et on leur a donné les vivres du Roy pour ledit tems.

Ils ont Joseph Marteau leur fils, âgé de 8 mois.

Honoré Trahan, habitant laboureur, natif de la Cadie, âgé de 26 ans, marié avec Marie Corperon, native du même lieu, âgée de 33 ans.

Il y a trois ans qu'ils sont dans la colonie et on leur a donné les vivres du Roy pour ledit tems.

Ils ont un garçon et 2 filles.

Pierre, âgé de 2 ans.

Marie, âgée de 5 ans.

rg ueritte, âgée de 3 semaines.

5-6 EDOUARD VII, A. 1906

En bestiaux : deux bœufs, deux vaches, deux veaux, deux cochons et une poule.

Le terrain sur lequel ils sont établis leur a été donné verbalement par Messieurs Desherbiers et Prevost. Ils y ont fait un défriché de quatre arpents en superficie.

Thomas Commere dit La Chapelle, habitant pêcheur, natif de Plaisance, âgé de 85 ans, marié avec Charlotte Vincent, native du même lieu, âgée de 68 ans. On leur a donné les vivres du Roy conformément à sa volonté.

Ils ont avec eux Louis Commere, natif de Scatary, âgé de 30 ans, marié avec Marguerite Grossin, native du havre de Fourché, âgée de 24 ans.

Ils ont un garçon et une fille.

Thomas, âgé de 18 mois.

Charlotte, âgée de 4 jours.

Deux chèvres pour tous bestiaux.

Leur habitation de pêche est à Scatary, elle leur a été donnée en forme par Messieurs de Costebelle et Soubras, elle contient vingt quatre toises de face sur le bord de la mer, et à l'égard de sa profondeur elle n'est point déterminée.

Servant Commere, habitant pêcheur, natif de Scatary âgé de 29 ans, marié avec Anne La Forest, native de Louisbourg, âgée de 29 ans.

Ils ont 4 enfants, deux garçons et 2 filles.

Jean, âgé de 9 ans.

Louis, âgé de 4 ans.

Marie, âgée de 3 ans.

Jeanne, âgée de 11 mois.

Quatre domestiques y compris un 36 mois :

Yvon Brunet, natif de St Malo, âgé de 28 ans, marié avec Marie Touze, native de St Jean, évêché de St Malo, âgée de 30 ans.

Yves Carovent, natif de Brest âgé de 23 ans, marié avec Marguerite Le Jeune, native de la Cadie, âgée de 21 ans.

Nicolas Tenguy, natif de la paroisse d'Ecovignas, évêché de St Malo, âgé de 22 ans.

Simon Godet en qualité de 36 mois, natif de Plaisance âgé de 17 ans, et il a encore deux ans à faire pour être libre de son état.

Une chaloupe.

Pierre Benoit, habitant laboureur, natif de la Cadie âgé de 48 ans, marié avec Anne Marie Godet native du même lieu, âgée de 63 ans.

Il ont Catherine Benoit âgée de 20 ans.

Il y a trois ans qu'ils sont dans la colonie et ils ont eu les vivres du Roy pour ledit tems.

Le terrain sur lequel ils sont établis leur a été donné verbalement par Messieurs Desherbiers et Prevost ; il y a fait un défriché d'un arpent en superficie.

Jean Benoit, habitant laboureur, natif de la Cadie âgé de 25 ans, marié avec Anne Trahan native du lieu âgé de 21 ans.

Il y a deux ans qu'ils sont dans la colonie et on leur a donné les vivres du Roy pour ledit tems.

Le terrain qu'ils occupent leur a été donné verbalement par Messieurs Desherbiers et Prevost. Il y a fait un défriché d'environ un demy arpent en quarré et deux arpents de désert.

Charles Roy, habitant laboureur, natif du Port Royal âgé de 34 ans, marié avec Marguerite Le Jeune, native du même lieu, âgée de 30 ans.

Ils sont dans la colonie depuis un an et on leur a donné les vivres du Roy pour ledit tems.

Le terrain qu'ils occupent leur a été donné par Messieurs Desherbiers et Prevost. Ils y ont fait un défriché où ils pourroient semer un demy quart d'avoine et de poix.

Etienne Trahan, habitant laboureur, natif de la Cadie âgé de 64 ans, marié avec Françoise Roy, native du Port Royal âgé de 46 ans.

Ils ont deux garçons, Charles, âgé de 18 ans.

François, âgé de 16 ans.

Ossite Corporan, leur cousine, native du Port Royal, âgée de 17 ans.

Il y a trois ans qu'ils sont dans la colonie et on leur a donné les vivres du Roy pour ledit tems.

## DOC. DE LA SESSION No 18

Et en bestiaux : une vache, une truie et 3 poulettes.

Le terrain qu'ils occupent leur a été donné par Messieurs Desherbiers et Prevost. Ils y ont fait un défriché d'un demy arpent en quartré.

Jean B<sup>e</sup> Le Jeune, habitant laboureur, natif de la Cadie agé de 24 ans, marié avec Marguerite Trahan, native du même lieu âgée de 24 ans.

Ils ont 3 enfants : 2 garçons et une fille.

Jean, agé de 3 ans.

Blaise, agé de 2 ans.

Marguerite, âgée de 2 mois.

Deux cochons pour tous bestiaux.

Ils sont dans la colonie depuis deux ans et demy et on leur a donné les vivres du Roy pour 33 mois.

Le terrain qu'ils occupent leur a été accordé par Messieurs Desherbiers et Prevost. Ils y ont fait un défriché d'un demy arpent en quartré.

Paul Le Jeune, habitant laboureur, natif de la Cadie, agé de 50 ans, marié avec Marie Benoist, native de la Cadie âgée de 47 ans.

Ils ont 9 enfants : 3 garçons et six filles.

Paul, agé de 17 ans.

Pierre, agé de 16 ans.

Joseph, agé de 7 ans.

Josephe, âgée de 20 ans.

Nastasie, âgée de 18 ans.

Reine, âgée de 14 ans.

Anne, âgée de 10 ans.

Marie Roze, âgée de 5 ans.

Elaine, âgée de 4 mois.

François Roy, natif de la paroisse de Plumeau, évêché de Brest, agé de 50 ans, son associé dans un esquif qu'ils ont.

Le terrain sur lequel ils sont établis leur a été donné verbalement par Messieurs Desherbiers et Prevost. Ils y ont fait un défriché pour pouvoir semer un quart de bled et un demy quart d'avoine. Ils ont un grand désert.

Pierre Le Roy, habitant laboureur, natif de la Cadie agé de 28 ans, marié avec Marie Le Jeune, native du même lieu âgée de 24 ans.

Ils ont trois filles :

Henriette, âgée de 3 ans.

Roze, âgée de 2 ans.

Suzane, âgée d'un an.

Il y a trente mois qu'ils sont dans le pays et on leur a donné les vivres du Roy pour 33 mois.

En bestiaux : une vache et un cochon.

Le terrain qu'ils occupent leur a été donné verbalement par Messieurs Desherbiers et Prevost.

Charles Le Roy, habitant laboureur, natif de Paris, agé de 52 ans, marié avec Marie Charlotte Chauvet, native de la Cadie, âgée de 52 ans.

Ils ont 7 enfants, 3 garçons et 4 filles.

Alexandre, agé de 22 ans.

Charles, agé de 18 ans.

Alexis, agé de 10 ans.

Marguerite, âgée de 24 ans.

Anne, âgée de 16 ans.

Martine, âgée de 14 ans.

Ossite, âgée de 7 ans.

Jean Fournier son gendre, habitant pêcheur, natif de Québec agé de 33 ans, marié avec Geneviève Le Roy, native de la Cadie âgée de 26 ans.

Charles Le Jeune, son gendre, habitant laboureur natif de la Cadie, agé de 23 ans, marié avec Marie Le Roy, native du même lieu âgée de 20 ans.

Ils ont en bestiaux : 3 bœufs, 6 vaches, 4 cochons, et 16 poulettes.

Il y aura deux ans au 22 de juillet qu'ils sont dans la colonie, et on leur a donné les vivres du Roy pour ledit tems.

Le terrain qu'il occupe luy a esté donné par Messieurs Desherbiers et Prevost. Il y a fait un deffriché pour un jardin d'environ un demy arpent en superficie et un grand dezert. Il a fait la découverte d'une prerie située à une lieue à l'Est Sud-Est de leur habitation pour la nourriture de trois à quatre bestes à cornes.

Joseph Le Jeune, habitant laboureur, natif de la Cadie, agé de 48 ans, marié avec Cécille Pitre agé de 45 ans.

Ils ont 7 enfants, 6 garçons et une fille.

Joseph, agé de 19 ans et non bon pour la milice.

Bazile, agé de 17 ans.

Chrisostôme, agé de 15 ans.

Olivier, agé de 7 ans.

Athanaze, agé de 5 ans.

Jacques, agé de 2 ans.

Perpêtre, agée de 13 ans.

En bestiaux : 2 bœufs, 2 vaches, un veau, un cochon et deux poulettes.

Ils sont dans la colonie depuis deux ans et on leur a donné les vivres du Roy pour 33 mois.

Le terrain qu'ils occupent leur a esté donné verbalement par Messieurs Desherbiers et Prevost. Ils y ont fait un deffriché d'environ un arpent en superficie et un grand dezert.

Paul Benjamin, habitant laboureur, natif de la Cadie agé de 27 ans, marié avec Cécile Le Jeune, native de la Cadie, agée de 21 ans.

Ils ont Jean-Baptiste leur fils agé de 4 mois.

Et en bestiaux : 2 bœufs, une vache, un veau et un cochon.

Il y a deux ans qu'ils sont dans la colonie et on leur a donné les vivres du Roy pour 33 mois.

Le terrain sur lequel ils sont établis leur a esté indiqué par Messieurs Desherbiers et Prevost. Ils y ont fait un deffriché d'environ un arpent en superficie et un grand dezert.

Marcel Trahan, veuve de deffunt Pierre Boutin, native de la Cadie, agée de 27 ans.

Elle est dans la colonie depuis deux ans et demy et on luy a donné les vivres du Roy pour ledit tems.

Elle a un garçon et 2 filles.

Alexis, agé de 3 ans.

Marie-Joseph, agé de 6 ans.

Anne, agée de 5 ans.

Alexis Le Jeune, habitant laboureur, natif de la cadie, agé de 27 ans, marié avec Madeleine Le Jeune, native du même lieu, agée de 23 ans.

Ils ont deux filles :

Marie Joseph, agée de 3 ans.

Madeleine, agée de 18 mois.

Il y aura trois ans au mois de septembre qu'ils sont dans la colonie et on leur a donné les vivres de Sa Majesté pour 33 mois.

Ils ont 2 cochons, 2 brebis et 9 poulettes.

Le terrain sur lequel ils sont établis leur a été donné par Messieurs Desherbiers et Prevost. Ils y ont fait un deffriché de peu de chose qu'ils ont mis en jardin, mais ils ont un grand dezert.

Party de la Baye des Espagnols le 5 avril et arrivé sur les quatre heures après midi à la Baye de l'Indienne.

Depuis le banc de la Berichon jusqu'à la pointe basse l'on estime qu'il y a une lieue et demie de distance. Cette côte courre environ Est Nord-Est et Ouest Sud-Ouest, l'on a reconnu que dans cette espace d'une lieue et demie l'on ne scauroit y descendre tant les fonds sont hauts à la mer basse ils sont a decouvert à plus de cent toises du pied de la falaise. En outre à un bon quart de lieue au large il y a une batture que l'on

## DOC. DE LA SESSION No 18

compte estre scituée à une demie lieue de ladite pointe basse et à une lieue dudit banc de la Berichon. Et depuis ladite pointe basse au cap Charbon scitué sur l'entrée de la Baye de l'Indienne, on estime aussy qu'il y a une lieue et demie, ils gissent Est Sud Est et Ouest Nord-Ouest, après avoir doublé ladite pointe basse à un quart de lieue, l'on trouve une petite ance qui ne date de rien, cependant lorsque les chaloupes de pêche ne peuvent point gagner leur hâvre, elles se refugient dans cette ance, ce qui prouve qu'elle est en pleine coste, et qu'il n'y a que lorsque les vents viennent par-dessus les terres de l'Isle qu'elles y vont en degrat, ensuite à un quart de lieue de ladite ance est un barachoix qui s'enfonce un bon quart de lieue dans les terres du Sud Ouest, il peut avoir environ 40 toises de large, on y est à l'abry des vents du Nord Nord-Ouest de Ouest et de Sud Sud Est, et enfin depuis ledit barachoix jusqu'au dit cap au charbon, l'on ne reconnoit aucun endroit qui soit propre à donner une retraite sûre à des chaloupes.

## DE LA BAYE DE L'INDIENNE.

La baye de l'Indienne n'est propre que pour y faire la pêche de la morue et pour y élever beaucoup de bestiaux, son entrée est formée par le cap au charbon, scitué sur les terres du Nord et dudit hâvre, et par celuy du cap de table scitué sur les terres du Sud-Ouest. Ils gissent Nord-Ouest et Sud-Ouest, l'on estime qu'ils sont à une lieue de distance, et qu'il y a quinze à seize brasses d'eau dans leur alignement, et ensuite le fond va toujours en haussant en progrection jusqu'au goulet de la dite baye qu'il n'y en a que onze pieds dans les plus grandes marées, ladite baye est bornée par un banc de sable qui la traverse depuis les terres du sud ouest, et ne laisse entre les terres du Nord Est qu'un espace d'environ vingt à vingt-cinq toises de large, dans lequel espace l'on charge les bastiments qui y vont chercher du charbon pour le compte du Roy, c'est l'unique endroit où les bastiments peuvent se mettre pour qu'on puisse les charger, ce qui est bien domage, vu qu'en les chargeant on y laisse toujours tomber du charbon qui remplit ledit goulet, et par une succession de tems il deviendra impraticable.

Derrière ledit banc de sable est un grand barachoix qui s'enfonce prodigieusement dans la profondeur des terres du Ouest, l'on estime sa largeur réduite à trois quarts de lieue sur une lieue de long, sur les rives duquel il y a du foin, et il y en auroit incomparablement bien davantage sy l'on vouloit se donner la peine de brûler et de couper ou arracher les racines des brousses de sapin qui y règnent, toutes les terres d'alentour sont couvertes généralement de bois de sapin, il se décharge dans ledit barrachoix trois petites rivières qui viennent dedans la partie du Ouest Nord Ouest et du Nord Nord-Ouest.

## RECENCEMENT GÉNÉRAL DE LA BAYE DE L'INDIENNE.

- En hommes, femmes, garçons, filles, pêcheurs et Domestiques, bestiaux et bastiments. Baptiste La Guerre, habitant laboureur, natif de Bilbau en Espagne, agé de 50 ans, marié avec Brigide Trahan, native de la Cadie, agée de 35 ans.

Ils ont 8 enfants : 4 garçons et 4 filles.

Jean-Baptiste, agé de 13 ans.

Antoine, agée de 8 ans.

Charles, agé de 3 ans.

Pierre, agé d'un an.

Madeleine, agé de 14 ans.

Marie Roze, agée de 12 ans.

Marie, agé de 6 ans.

Isabelle agé de 4 mois.

Et en bestiaux : 8 bœufs, 14 vaches, 3 canes et 8 poulettes.

Il y aura trois ans au mois d'août prochain qu'ils sont dans la colonie, et on leur a donné les vivres du Roy pour trente trois mois.

Le terrain sur lequel ils sont établis leur a été donné verbalement par Messieurs Desherbiers et Prevost. Ils y ont fait un défriché d'environ dix arpents en superficie.

Pierre Le Gros, habitant charpentier, natif de Paris agé de 34 ans, marié avec Servane Laneau, native de la petite Bras d'or agée de 22 ans.

5-6 EDOUARD VII, A. 1906

Ils ont Margueritte leur fille agée de 2 ans.

On leur a donné les vivres du Roy pour deux ans.

Il n'a d'aucune espèce de bestiaux quelconque.

Le terrain sur lequel il est étably ne luy a point esté donné, il s'y est mis en attendant que l'on luy en donne un de ceux qui ne sont point mis en valeur.

François Le Breton, habitant pêcheur, natif de la paroisse de St Leger, évêché de Coutances, agé de 48 ans, marié avec Marie Mordan, agée de 32 ans, native de la petite bras d'or.

Ils ont deux garçons et une fille.

François, agé de 12 ans.

Charles, agé de 7 ans.

Isabelle, agée de 2 ans.

Trois compagnons pêcheurs.

Nicolas Le Breton, natif de la paroisse de St Leger, agé de 24 ans.

Pierre Josse, natif de la paroisse de Bruvilly, évêché de St Malo, agé de 41 ans.

Julien Fournier, natif de la paroisse de Hedia, évêché de St Malo, agé de 22 ans.

Tous ces compagnons pêcheurs sont dans les sentiments de s'établir dans la colonie.

Il y a 29 ans que le Sieur François Le Breton est dans la colonie, on luy a donné les vivres du Roy pendant 2 ans.

L'habitation sur laquelle il est établi appartient à son beau père. Il s'y est étably en attendant que l'on luy en donne une au dehors du goulet, car sur celle où il est, il ne scauroit y bastir de chaffaux par rapport aux bastiments qui y chargent le charbon pour le Roy.

Catherine Le Bon, veuve de defunt Gabriel Borny, native de Coutances, agée de 38 ans.

Elle a 4 garçons :

Jean Borny, agé de 20 ans.

Gabriel, agé de 15 ans.

Jacques, agé de 12 ans.

André, agé de 3 ans.

Trois compagnons pêcheurs :

Jean Maslarex, agé de 36 ans.

Bertrand Anglade, agé de 27 ans.

Mathieu Mourgue, agé de 30 ans, tous du Departement de Bayonne.

Deux chaloupes et 4 pouilles.

On luy a donné les vivres du Roy pour deux ans.

Le terrain de pêche qu'elle occupe luy a esté donné verbalement par Messieurs de St Ovide et Le Normand sans luy déterminer l'étendue, elle y a fait grave, vigneaux, chaffaux pour la sécherie de deux chaloupes et un jardin.

François Dauphin, habitant pêcheur, natif de la paroisse de St Père, évêché de Coutances, agé de 45 ans, marié avec Perrine Mordan, native de la petite Brador, âgée de 23 ans.

Ils ont deux garçons :

François, âgé de 12 ans.

Claude Pierre, agé de 18 mois.

Trois pêcheurs :

Claude Lamort, natif de St Planché, évêché de Coutances, agé de 43 ans.

Pierre Colin, natif de Dinan, évêché de St Malo, agé de 30 ans.

Jean Moreau, natif de Limoges, agé de 19 ans.

Une chaloupe et 11 pouilles.

On luy a donné deux ans de vivres.

L'habitation de pêche sur laquelle il est étably a esté accordée à defunt Jean Villedieu son beau père par les Messieurs de St Ovide et de Mezy sans luy avoir livré aucun titre, ny luy avoir limité l'étendue du terrain ; il y a dessus graves, vigneaux, chaffaux pour la secherie de deux chaloupes.

## DOC. DE LA SESSION No 18

Nicolas, habitant, compagnon pêcheur, natif de Montanes, évêché de Coutances, âgé de 45 ans, marié avec Marie Ebert, native de la Cadie âgée de 50 ans. Il y a 27 ans qu'ils sont dans le pays.

Ils n'ont point de concession du terrain qu'ils occupent ny de deffriché que pour un petit jardin.

Nota.—Que les graves de ce havre ainsy que celles de la petite bras d'or ne sont point faittes avec des pierres comme le sont celles de Louisbourg, mais seulement avec des branches de bouleau et de merizier, la raison en est que la grave faite avec des cailloux ne prend point assé d'air et la morue y brusle dessus par la grande chaleur qu'il y fait directement dans le mois de Juillet.

Party de la baie de l'Indienne le 7 avril, fait route pour la baye de Mordienne et arrivé audit Mordienne le même jour.

Après avoir passé le cap de table, l'on trouve la carrière au charbon, c'est d'où l'on tire le charbon pour les troupes de la garnison, les Anglois y ont construit une espèce de retranchement en piquets pour se mettre à l'abry des insultes des sauvages, il est quarré et à chaque angle il y a un bastion construit de la même étoffe, au milieu du retranchement il y a une blacosse de pièce sur pièce et celle d'en haut étoit pour y mettre des pièces de canon de quatre livres de balle, dehors le retranchement il y a deux corps de bastiments construits en piquets, l'un a soixante pieds de long sur quinze de large, et l'autre en a vingt-cinq de long sur la même largeur que le premier.

L'on ne peut point charger le charbon dans les bastiments qui sont destinés à le voiturer dans tout le tems, il faut qu'il ne fasse point de vent où s'il en fait un peu qui vienne par dessus les terres de l'Isle, sans quoy les dits bastiments n'y scauroient accoster, et les soldats ou d'autres personnes préposés pour tirer le charbon, quand la mer est belle ils hissent une flame à un mât de pavillon qu'il y a à la vüe des dits bastiments qui se tiennent dans la baye de l'Indienne, c'est le signal pour aller charger, l'on prétend que cette carrière de charbon va tout le long de la coste jusqu'à la petite bras d'or, à un quart de lieue de chemin de ladite carrière au charbon est le cap de table qui avec le cap percé forment la baye de glace qui est scituée à moitié chemin des deux dites bayes.

Le cap de table est sy haut et sy escarpé, qu'aucun bastiment ne scauroit y accoster sans courir un risque évident de se perdre corps et biens, mais dans ladite baye de glace on y peut descendre avec beaucoup de facilité et de sûreté, elle a une lieue et demie de large et elle s'enfonce dans les terres d'autant, les bastiments y mouillent par les six brasses d'eau à son entrée et à l'abry des vents du Sud et du Ouest pour n'y rien craindre, on y est aussy par ceux du Nord Ouest et du Sud Est, mais quand ils sont forcés l'on n'y seroit pas en sûreté ; dans le reste de ladite baye il y a partout depuis deux à trois brasses d'eau, et à 200 toises d'un banc de sable qu'il y a au fond de ladite baye qui la sépare d'avec son barrachoix, il y a au pied dudit banc quatre pieds d'eau à marée haute, l'on ne reconnoit aucune batture ny de hauts fonds dans ladite baye ny au large qu'une seule qui est scituée à une portée de fusil à balls au large dudit cap percé qui ne datte même de rien.

Le barrachoix de la baye de glace est fort spacieux, il a au moins une lieue d'enfoncement dans les terres du Ouest sur une demy lieue de large, les terres sont couvertes de bois mêlé, mais le dominant est le sapin, le reste de la coste n'est point du tout praticable.

## DE LA BAYE DE MORDIENNE.

La baye de Mordiene n'est bonne que pour y éllever des bestiaux, et pour y faire la pêche de la morue quoique cependant l'on ne se soit pas avisé de l'y faire jusqu'à présent, elle est formée par une pointe du cap percé et par le cap Mordienne, l'on estime qu'ils sont à une lieue de distance l'un de l'autre, qu'ils gissent Nord et Sud et l'entrée Est et Ouest, l'on louvoye par les douze brasses d'eau dans ladite entrée, à un bon quart de lieue par les neuf, à une demy lieue par les quatre, à une lieue par les deux et demy qui est vis à vis où est l'établissement d'aujourd'huy, dans toute cette espace il n'y a point de chenal, le terrain est uni et ensuite il y a un quart de lieue jusqu'à la rencontre d'un banc de sable qui reigne à travers toute la baye et qui ne laisse qu'un goulet à ces deux extrémités pour entrer dans son barrachoix, l'un au Sud et l'autre

dans la partie du Nord, tout ce fond est plat, il n'y a qu'un pied à un pied et demy à marée basse, et cinq à cinq pieds et demy à marée haute, le goulet le plus pratiqué est celuy du Sud, on y passe par les dix pieds d'eau et ensuite ce chenal conduit à la fausse baye, on y va en chaloupe, il traverse ledit barrachois qui a une bonne demy lieue de long sur un quart de lieue de large, toutes les terres d'alentour sont couvertes de bois de sapin, mais celles du Nord de ladite baye de Mordienne sont dézertes, les habitans y font presque tous leur foin et à la baye de glace.

## RECENSEMENT GÉNÉRAL.

des habitans de la baye de Mordienne.

Scavoir —

Claude Teriau, habitant laboureur, natif de la cadie, agé de 56 ans, marié avec Marie Guérin native du même lieu agée de 53 ans.

Ils ont 9 enfants, 3 garçons et 6 filles.

Mathieu, agé de 22 ans.

Romain, agé de 12 ans.

Ignace, agé de 6 ans.

Madeleine, agée de 25 ans.

Teotite, agée de 23 ans,

Margueritte, agée de 20 ans.

Françoise, agée de 18 ans.

Anne, agée de 14 ans.

Eleine, agée de 9 ans.

En bestiaux, un bœuf, 5 vaches, deux cochons, un cheval et 12 poulettes.

Il y aura deux ans à la St Michel prochaine qu'ils sont dans la colonie et on leur a donné les vivres du Roy pour ledit tems.

Le terrain sur lequel ils sont établis est scitué sur la pointe du Ouest du Lac de Mordienne sur les terres du Sud de la baye, la qualité du terrain ne paroît pas du tout propre a estre bonne pour y cultiver du bled, sa nature est d'être rougeatre, sablonneuse et extrêmement légère. Il n'y a pas plus d'un pied de terre à remuer après l'on trouve la superficie du roc, ils en ont défriché pour pouvoir semer trois boisseaux d'avoine entre trois habitants qu'ils y sont par une permission de Messieurs Desherbiers et Prevost.

Pierre Teriau, habitant laboureur, natif de la cadie agé de 58 ans, marié avec Marguerite Guérin, native du même lieu agée de 45 ans.

Ils ont 9 enfants, 4 garçons et 5 filles.

Jean Baptiste, agé de 24 ans.

Ancelme, agé de 14 ans.

Fabien, agé de 10 ans.

Brisset, agé de 8 ans.

Margueritte, agée de 20 ans.

Marie Madeleine, agée de 19 ans.

Anne, agée de 17 ans.

Françoise, agée de 12 ans.

Geneviève, agée de 4 ans, tous natifs de la cadie.

En bestiaux : 2 bœufs, 4 vaches, un cheval, et 6 poulettes.

Joseph Teriau, habitant laboureur, natif de la cadie agé de 23 ans, marié avec Marie Godet, native du même lieu agée de 24 ans.

Ils ont une vache avec sa suitte et 2 poulettes.

Germain Teriau, habitant laboureur, natif de la cadie agé de 47 ans, marié avec Catherine Joseph Benoist native du même endroit agée de 40 ans.

Ils ont 10 enfants : 4 garçons et 6 filles.

Chrisostome, agé de 16 ans.

Hilaire, agé de 11 ans.

Ambroise, agé de 9 ans.

Luc, agé de 5 ans.

## DOC. DE LA SESSION No 18

Marie Joseph, âgée de 19 ans.

Anne, âgée de 17 ans.

Marie Théodore, âgée de 14 ans.

Victoire, âgée de 9 ans.

Isabelle, âgée de 7 ans.

Françoise, âgée de 3 ans, tous natifs de la cadie.

En bestiaux : 3 bœufs, deux vaches, un veau, 5 cochons, 2 cheveaux et un coq.

Il y aura deux ans à la St Michel prochain qu'ils sont dans la colonie et on leur a donné les vivres du Roy pour ledit tems.

Le terrain sur lequel ils sont établis leur a été donné verbalement par Messieurs Desherbiers et Prevost, il est scitué à la fausse baye et ils n'ont fait presque aucun deffriché.

Pierre Guerin, habitant laboureur, natif de la cadie, âgé de 40 ans, marié avec Marie Joseph Bourg native du même lieu âgée de 39 ans.

Ils ont 7 enfants : 3 garçons et 4 filles.

Pierre, âgé de 17 ans.

Isidor, âgé de 13 ans.

Louis, âgé de 10 ans.

Pelagie, âgée de 15 ans.

Luce, âgée de 8 ans.

Gertrude, âgée de 6 ans.

Marie Joseph, âgée de 3 ans.

Ils sont dans la colonie depuis 18 mois et on leur a donné les vivres du Roy pour 21.

En bestiaux 2 vaches, 2 cochons, 6 brebis et 3 poules.

45 Marie Joseph Teriau, veuve de deffunt Jean Benoist native de l'Acadie, âgée de ans.

Elle a sept enfants : 4 garçons et 3 filles.

Joseph Benoist, âgé de 21 ans.

Baptiste, âgé de 13 ans.

Jean Louis, âgé de 11 ans.

Paul, âgé de 9 ans.

Anne, âgée de 23 ans.

Isabelle, âgée de 19 ans.

Ossitte, âgée de 16 ans.

Elle est dans le pays et a eu les vivres du Roy comme les autres cy dessus.

Une truie et deux poules pour tous bestiaux.

François Teriau, habitant laboureur, natif de la cadie âgé de 49 ans, marié avec François Guérin native du même lieu, âgée de 42 ans.

Ils ont 11 enfants : 4 garçons et 7 filles.

Pierre, âgé de 18 ans.

Théodore, âgé de 10 ans.

Cirille, âgé de 8 ans.

Joseph, âgé de 2 ans.

Marie, âgée de 22 ans.

Marguerite, âgée de 20 ans.

Madeleine, âgée de 16 ans.

Isabelle, âgée de 14 ans.

Perpétue, âgée de 12 ans.

Gertrude, âgée de 6 ans.

Anne, âgée de 4 ans.

Il y aura un an au commencement du mois d'août qui vient qu'ils sont dans la colonie et on leur a donné les vivres du Roy pour 9 mois.

En bestiaux : 7 bœufs, 9 vaches, 11 brebis, une cavalle, 3 cochons et 4 poules.

Ils n'ont pas fait un pouce de deffriché où ils sont n'ayant point eu le tems par leur changement d'un endroit à un autre, ils sont à la fausse baye depuis la fin du mois de septembre, ils font le foin pour la nourriture de leurs bestiaux sur les bords du barra-choix de Mordienne et sur les bords de la fausse baye, la qualité du terrain est la même

5-6 EDOUARD VII, A. 1906

que celle de ladite baye de Mordienne, les habitants ne pourront y vivre qu'autant qu'ils auront une entière liberté de faire ce qu'il leur conviendra pour pouvoir y substituer.

Party le 19 du mois d'Avril de la fausse baye et arrivé le même jour à l'embouchure de la rivière de Miré.

De la fausse baye à celle de Miré il y a un banc de sable à traverser d'environ trente à trente cinq toises de large.

#### DE LA BAYE DE MIRÉ.

La véritable baye de Miré est formée par la pointe plate scituée sur les terres du Nord de ladite baye, et par la pointe de catalogue scituée sur celles du Sud, l'on estime qu'elles gissent Nord Nord Ouest et Sud Sud Est, que la distance de l'une à l'autre est d'une demye lieue, qu'à prendre de ladite pointe plate jusqu'à la rivière de Miré trois quarts de lieue, dans cette distance l'on reconnoît plusieurs petites ances très propre pour un débarquement et sans aucun risque d'être apperçu de l'emplacement de la redoute projetée sur une des pointes de ladite rivière de Miré, et depuis ladite rivière jusqu'à ladite pointe à catalogue on fait compte d'une lieue qui fait précisément la devanture de l'habitation des Pères de la charité ; dans ledit espace il n'y a que sur un banc de sable qui régne sur la devanture de ladite habitation où l'on puisse descendre, mais l'on considère que dans cette partie cy l'on sera découvert de ladite redoute projetée vû que son local est de beaucoup plus élevé et à sa proximité.

La dite baye a une demy lieue d'enfoncement, il y a généralement grande eau partout et à peu de distance de terre, les gros vaisseaux y mouillent par les douze brasses et les goelettes et batteaux par les trois et quatre brasses à cent toises de la terre et d'une barre qui est scituée devant le débouché de ladite rivière, ils y sont à l'abry depuis les vents du Sud jrsqu'à ceux de l'Est en faisant le tour du costé du Ouest et du Nord, et il y a généralement une bonne tenue dans la dite baye.

La Rivière de Miré est scituée comme on vient de le dire cy dessus, entre les deux pointes plates et celle de Catalogne, elle s'enfonce huit à neuf lieues dans la profondeur des terres en courant Est Ouest, les bastiments du port de 15 à 16 cordes de bois y montent quasy jusqu'au bout y charger les denrées du pays qui consistent en bois jusqu'aujourd'hui.

Ce que l'on apelle indifférément la baye de Miré est comprise depuis le cap de Mordienne scitué sur le costé du Nord de la dite baye, et par le cap de Menadon scitué sur les terres du Sud, ils gissent Nord Nord Est et Sud Sud Ouest l'on estime que la distance de l'une à l'autre est de deux lieues et demie et cinq lieues de circuit, à prendre indifférément d'un cap à l'autre, dans cette distance est comprise la fausse baye qui n'est éloignée du cap de Mordienne que d'une lieue, les terres dudit cap de Mordienne sont sy hautes et si escarpées qu'il est moralement impossible de les accoster sans courir un danger évident de périr corps et biens, mais en revange l'on peut descendre bien facilement sur le banc de sable de la fausse baye qui fait la séparation des deux dites bayes, l'on la nomme aussy fausse parce qu'elle est à la vue de celle de Miré, et dudit banc de sable à la pointe plate, l'on estime qu'il y a une lieue et demie, et quoique dans cette partie les terres ne sont pas à beaucoup près si hautes, elles ne laissent pas d'estre presqu'aussy impraticables par une chaîne de roche qui règne sur la devanture.

La véritable baye de Miré est le barrachoix de catalogue, que l'on estime qu'il a 200 à 250 toises de large sur une lieue de profondeur dans les terres du Ouest, il conserve la largeur ordinaire pendant une demy lieue et après il s'élargit dans le fond où il forme de petites Isles et presqu'isles, la rivière à Durand y décharge ses eaux, elle vient de dedans les terres du Nord-Ouest, et enfin dudit barrachoix audit cap de Menadon, l'on y fait compte de trois quarts de lieue, l'on y reconnoît plusieurs endroits où l'on peut descendre par tout tems sans rien risquer.

#### RECENCEMENT GÉNÉRAL

des habitants de la rivière de Miré.

Scavoir :—

Jean-B<sup>e</sup> Villedieu, habitant charpentier, natif de Grandville agé de 58 ans, marié avec Catherine Grosset, native de S<sup>t</sup> Malo, agée de 45 ans.

## DOC. DE LA SESSION No 18

Ils ont 5 garçons :

Nicolas, agé de 17 ans.

Jacques Cruchon, agé de 17 ans.

Laurent, agé de 7 ans.

François, agé de 7 ans.

Louis, agé de 2 ans, tous natifs de Louisbourg.

Pierre Martin Villedieu, habitant caboteur, natif du petit Degra, agé de 26 ans, marié avec Marie Périne Cruchon, native de St Malo agée de 20 ans.

On leur a donné les vivres du Roy pour 18 mois.

Ils ont en bestiaux : un cheval, 3 chèvres et 9 poulettes.

Le terrain sur lequel ils sont établis leur a été donné verbalement par Messieurs Desherbiers et Prevost, il y ont fait un petit défriché, et ils l'y auroient fait plus grand s'ils n'avoient été inquietez par un habitant que par cy devant avoit obtenu d'y faire du charbon. •

Pierre Varenne, habitant laboureur, metayer des Pères de la charité, natif de Léon, agé de 40 ans, marié avec Madeleine La Bauve native de la Cadie agée de 26 ans.

Ils ont trois filles :

Angélique, agée de 6 ans.

Marie, agée de 4 ans.

Joseph, agé de 2 ans.

En bestiaux : 2 bœufs, 10 vaches, 3 veaux, 9 brebis, trois cochons, 3 cannes et 21 poulettes.

La métairie des Pères de la charité a une lieue en quarre de superficie dans son origine mais ils en ont obtenu de Messieurs de St Ovide et de Mezy un supplément de trois lieues, ce qui fait un terrain de quatre lieues en quarre et où ils ont fait faire par leurs métayers environ un défriché pour pouvoir semer trois barriques d'avoine et un boisseau de blé, ils font faire tout leur foin sur les rives de la rivière.

Jean Guillaume, habitant laboureur, natif de Laitoure, évêché d'Auch, agé de 32 ans, marié avec Marie Boila, native de Busset, évêché de Lerou agé de 31 ans.

Ils ont Catherine agée de 6 ans, et André Durocher leur associé natif de Condon, évêché d'Auch, agé de 45 ans.

Ils sont dans la colonie depuis la reddition de la place par les Anglois et on leur a donné les vivres du Roy pour trois ans.

En bestiaux : une vache, 12 poulettes et trois cannes.

Le terrain sur lequel ils sont établis leur a été donné verbalement par Messieurs Desherbiers et Prevost, il est situé dans l'ance à Dion, ils y ont défriché du terrain pour semer une barrique d'avoine, leurs prières sont sur la pointe à Dion.

Laurent Lhermitte, habitant laboureur, natif de Coutence, agé de 37 ans, marié avec Renée Bertrand, native de la Baleine, agée de 28 ans.

Ils ont deux garçons :

François, agé de 7 ans.

Pierre, agé de 15 mois.

Il y a 22 ans qu'il est dans la colonie et on lui a donné les vivres du Roy pour deux ans.

Le terrain qu'ils occupent leur a été donné verbalement par Messieurs Desherbiers et Prevost en 1750, il est situé sur la pointe au Razoir, on lui a promis douze arpents de face sur la Rivière en considération d'un terrain qu'il avoit à la Porte Dauphine dont le Roy s'en est emparé, il n'y a point fait encore aucun défriché.

Marie Le Borgne, veuve de défunt Jean Bertrand, souhaiteroit s'établir dans la rivière de Miré, elle y est en hivernement avec toute sa famille.

Laurent Soly, habitant laboureur, natif d'Espagne, agé de 33 ans, marié avec Jeanne Lécuyer, native de Louisbourg, agée de 22 ans.

Ils ont deux garçons :

Antoine Thomas, agé de 2 ans.

Laurent Soly, agé de 4 mois.

On leur a donné trois ans de vivres qui est le temps à peu près qu'ils sont dans la colonie.

5-6 EDOUARD VII, A. 1906

Le terrain qu'ils occupent leur a été accordé verbalement par Mr le comte de Raymond lors de sa tournée de Miré, ils n'y ont fait aucun défriché n'ayant pas eu le tems d'y travailler avant l'abat des neiges, on leur a donné les vivres du Roy pendant trois ans.

Jean Tesse, habitant caboteur, natif du cap Freel, évêché de St Brieux, agé de 53 ans, marié avec Marie Bodard, native de la Cadie, agée de 40 ans.

Ils ont 6 enfants, 5 garçons et une fille :

Pierre, agé de 23 ans.

Jean, agé de 15 ans.

Baptiste, agé de 14 ans.

Etienne, agé de 13 ans.

Servant, agé de 4 ans.

Marie, agée de 8 ans.

Et en bestiaux : une vache avec sa suitte, 4 poulettes et un batteau.

On leur a donné deux ans de vivres.

Le terrain sur lequel il est étably luy a été donné verbalement par Messieurs Desherbiers et Prevost, il est scitué près l'Isle de la Conférance. Il y a fait un dezert d'environ six à sept arpents en superficie et un défriché de peu de chose pour un jardin.

Jean Mariadé, habitant laboureur, natif de La Chapelle agé de 52 ans, marié avec Madeleine Benoist native de la Cadie agée de 44 ans.

Ils ont 11 enfants : 6 garçons et 5 filles.

Jean, agé de 23 ans.

Pierre, agé de 17 ans.

François, agé de 13 ans.

Michel, agé de 11 ans.

Jean Lucas, agé de 9 ans.

Joseph, agé de 6 ans.

Marie, agée de 24 ans.

Marie Madeleine, agée de 10 ans.

Anne la Blanche, agée de 8 ans.

Judic, agée de 4 ans.

Modeste, agée d'un an, tous natifs de la Cadie, à l'exception de la dernière qui est née à St Pierre.

On leur a donné les vivres du Roy pour deux ans, et ils n'ont point d'habitation ny de bestiaux, ils sont en hyvernement dans une maison du nommé Tesse.

Mathurin Le Faucheux, habitant laboureur, natif de la paroisse de Jenelay, évêché d'Angers agé de 50 ans, marié avec Geneviève Meran, agée de 54 ans, native de la Chevrotière, évêché de Québec

Ils ont un garçon et une fille.

Guillaume, agé de 16 ans.

Marie Louise Angelique, agée de 12 ans.

Guillaume Fromant leur neveu, natif de la Flèche, évêché d'Angers, agé de 14 ans.

Mathurin Charboneau, engagé pour un an en qualité de domestique, natif de Tremontier, évêché de Poitiers, agé de 21 ans, il est dans le sentiment de s'établir dans la colonie.

En bestiaux : 4 vaches, 3 veaux, 2 brebis, 4 agneaux, trois cannes, 7 poulettes et un esquif.

On luy a donné deux ans de vivres.

Le terrain qu'il occupe luy a été donné par une concession en forme de Messieurs de St Ovide et Le Normand en 1734, l'étendue du terrain est déterminée qui est depuis l'Isle de la Conférance jusqu'à l'ance au Charroy, le terrain entre ces deux lignes Nord et Sud luy appartient sur une demy lieue de profondeur, il y a fait un dezert très considérable et un défriché où il pourroit semer au moins huit barriques de semence s'il avoit du monde et des bœufs pour travailler, avant la guerre il semoit toujours une barrique d'avoine qui luy rendoit une année comportant l'autre douze pour un, un quart de bled noir qu'il luy en rendoit quinze pour un, un quarrez de pois luy a toujours rendu dix pour un, un quart de fayaux qui rendent ordinairement quinze pour un, mais pour le bled il n'y a jamais bien reussy ; il a une prerie qui luy a été concédée dans le même tems que

## DOC. DE LA SESSION No 18

son habitation, il en a perdu le titre dans le tems de la guerre, elle est scituée au Nord quart de Nord Ouest de son terrain, on y peut faucher du foin pour nourrir huit pièces de bestes à cornes.

Jean Pierre St Gla, habitant laboureur, natif de St Fristre, évêché de Castres, agé de 30 ans, marié avec Jeanne de la Bonne, native de Begnac, agée de 30 ans.

Ils ont Catherine leur fille, agée de 11 mois.

Le terrain sur lequel ils se sont établis leur a été accordé par M<sup>r</sup> le comte de Raymond lors de sa tournée de Miré, ils y ont fait un grand dézert cet hyver où ils veulent semer de l'avoine. Il est scitué sur une pointe qui s'avance beaucoup dans ladite rivière qui forme une presqu'isle.

Joseph Gracia, habitant laboureur, natif de Laroque, évêché de Bucaye, agé de 34 ans, marié avec Marie Depontigue native Dourescan, évêché de Bayonne, agée de 32 ans.

Le terrain sur lequel ils sont établis leur a été donné verbalement par M<sup>r</sup> le comte de Raymond, il n'y a pas mal travailé depuis qu'il y est, on leur a donné les vivres du Roy pour deux ans qui est le tems qu'il est dans la colonie.

Luc Le Chené, habitant laboureur, natif de Bordeaux, agé de 34 ans, marié avec Laurens Seigneux, native de Dinan, agé de 36 ans.

Il est dans le pays depuis deux ans et on luy a donné les vivres du Roy huit mois.

Le terrain sur lequel il se devoit bâtrir est scitué à la Grande pointe, il n'y a point hyverné cet hyver pour y faire du deffriché.

Thérèse Grueau, veuve de deffunt Guillaume Brebel native de Plandieu, évêché de Dol, agé de 32 ans.

Le terrain qu'elle occupe luy a été donné verbalement par Messieurs Desherbiers et Prevost, le deffunt y a fait un deffriché de peu de chose.

Elle a une poulle et deux cannes.

Ignace Tallement, habitant laboureur, natif de Prague agé de 26 ans, marié avec Esperchy, native de Bordeaux, agée de 22 ans.

Ils ont deux filles, Marie agée de 3 ans.

Marie Catherine, agée d'un an.

Il y a deux ans qu'il est dans le pays et on leur a donné les vivres du Roy pour ledit tems.

Le terrain sur lequel il est étably luy a été donné verbalement par Monsieur le Comte de Raymond, il y a fait un peu de deffriché où il peut semer un peu d'avoine et de navets.

Julien Bourneuf, habitant laboureur, natif de Medrillac évêché de St Malo, agé de 36 ans marié avec Jeanne Guedry native de la Cadie, agé de 27 ans.

Ils ont quatre filles :

Anne, agée de 12 ans.

Jeanne, agée de 9 ans.

Julienne, agée de 7 ans.

Sophie, agée de 5 ans.

Joseph Guedry, son beau frère natif de la Cadie, agé de 17 ans. Renée Guillaume sa sœur, native de la paroisse d'Argence, agée de 20 ans.

En bestiaux : un cochon et 3 poulettes.

Il y a trois ans qu'il est dans la colonie et on luy a donné les vivres du Roy pour ledit tems.

Le terrain sur lequel il est étably est scitué à l'Est de l'habitation de Monsieur de la Borde, Trésorier de la colonie, il luy a été donné verbalement par Messieurs Desherbiers et Prevost, il y a fait un beau deffriché dans lequel il peut semer deux quarts d'avoine.

Pierre Courtiau, habitant laboureur, natif de la paroisse de Monmorency, évêché Dax, agé de 31 ans, marié avec Marie Cortieu, native de La Rochelle, agée de 38 ans.

Ils ont un garçon de deux mois qui n'est point nommé.

Pierre La Cane, natif de Bordeaux, agé de 22 ans, engagé pour un an à son service et il est dans les sentiments de s'établir dans la colonie.

En bestiaux : une vache, un toreau, un cochon et 6 poulettes.

5-6 EDOUARD VII, A. 1906

Le terrain sur lequel il est étably apartient à Monsieur de La Borde, il n'y est que depuis l'automne dernière et il y a fait un petit dezert et un deffriché pour un jardin, il est dans la colonie depuis deux ans et on leur a donné les vivres du Roy pour les dites deux années.

François Gouret, habitant laboureur, métayer de Monsieur de La Borde, natif de la paroisse de Provezieu, évêché de Grenoble, agé de 22 ans, il n'est point bon pour entrer dans la milice, marié avec Toinette Eviard, de la même paroisse, agée de 23 ans.

Ils ont Thérèse leur fille, agée de 18 mois.

Jean Eu, engagé en qualité de domestique jusqu'à la fin de ce mois, natif de St Malo, agé de 50 ans, il est pêcheur de sa profession.

Il y aura deux ans à la fin du mois d'Aoust prochain qu'ils sont dans la colonie et on leur a donné les vivres du Roy pour ledit tems. Il a fait en tout un dezert et un deffriché où il peut semer un quart d'avoine.

François Chalot, habitant laboureur, métayer de Monsieur de la Borde, natif de Caen, évêché de Bayeux, agé de 49 ans, marié avec Marie Tanère, native de Grandville, évêché de Coutances, agée de 42 ans.

Ils ont Jean leur fils, agé de 22 ans.

Pierre Comere, natif de Bayeux, agé de 27 ans, engagé pour un an, il est dans le sentiment de s'établir dans le pays.

Il fait un grand dezert et un deffriché de trois arpents en superficie où il veut semer toutes sortes de grains pour essayer ce qu'il y viendra le mieux, il est dans le pays depuis trois ans et on luy a donné les vivres du Roy pour ledit tems.

Jacques Guilaut, habitant laboureur, métayer de M. de La Borde, natif de la paroisse de Basse mer, évêché de Nantes, agé de 52 ans.

Il est associé avec le nommé Sébastien Bourneuf, natif de Combourg, agé de 39 ans.

Ils ont 4 vaches, un toreau, 3 veaux de cette année.

Ils y ont fait un grand dezert et un grand deffriché pour semer une barrique de bled.

De trois boisseaux de bled qu'ils ont semé l'année dernière ils en ont receuilly une barrique et demie, il y a 24 boisseaux à la barrique, partant il a produit onze pour un de profit, et de deux boisseaux de semence en avoine on a receuilly une barrique et demie qui fait le bénéfice de 17 pour un de profit.

Mathurin Douin, habitant laboureur, natif de Nantes, paroisse St Nicolas, agé de 47 ans, marié avec Marie Catherine Courté native Daste en Italie, âgée de 37 ans.

Ils ont deux garçons et une fille.

Mathieu, âgé de 5 ans.

Louis Mathurin, âgé de 4 mois.

Christine, âgée de 2 ans.

Il y a deux ans qu'ils sont dans la colonie et on leur a donné les vivres du Roy pour ledit tems

Le terrain sur lequel ils sont leur a esté vendu par la veuve Mathnrin Germain, ils y ont fait un dezert et un deffriché de peu de chose pour un jardin.

Jean Chapin, habitant laboureur, natif d'Amboise, évêché de Tours, agé de 32 ans, marié avec Catherine Robert, veuve de defunt Jean Gerat, native de la cadie, âgée de 57 ans.

Ils ont deux filles :

Jeanne Gerat, âgée de 16 ans.

Catherine, âgée de 14 ans.

En bestiaux, 3 vaches, un cheval, 2 cochons et 6 pouilles.

Il y aura trois ans au mois d'Aoust prochain qu'ils sont dans la colonie, et on leur a donné les vivres du Roy pour deux ans.

Le terrain sur lequel ils sont établis leur a esté donné par Messieurs Desherbiers et Prevost par concession qu'il a perdu, ils y ont fait un deffriché pour semer des choux et des navets.

Jacques Chemin, habitant laboureur, natif de la paroisse de Dumeny Briou, évêché de Sez âgé de 37 ans, marié avec Françoise Ange, native de St Pierre d'Oleron, âgée de 27 ans.

## DOC. DE LA SESSION No 18

Ils ont Jeanne Chemin leur fille âgée de six mois.

Ledit Jacques Chemin est dans le sentiment de s'établir dans le haut de la rivière sy le Roy veut lui donner trois ans de vivres. Il a eu son congé comme dezerteur de la troupe.

Party du fond de la baye de Miré le neuf avril et fait route pour l'Isle de Scatary, et arrivé le même jour.

Le passage du Ménadon est formé par la pointe du Ouest de l'Isle de Scatary et par le cap de Menadon, l'on y passe en faisant plusieurs routtes, le passage par lequel on se trouve détermine celle que l'on doit faire, les caboteurs du pays en sortant de Louisbourg font la routte corrigée l'Est, Sud Est jusqu'à ce qu'ils ont evité le cap de Portanove qui est scitué à l'Est quart de Sud Est de l'entrée du port de Louisbourg.

Les pratiques le connoiscent lorsqu'ils apperçoivent ledit passage de Menadon, dés lors l'on porte le cap au Nord jusqu'à ce que la pointe aux Chats reste à l'Ouest, elle est scituée dans le havre de Menadon, on l'apperçoit de loin parce qu'elle s'avance beaucoup dans ladite baye, et alors l'on fait le Nord Ouest pour entrer dans ledit chenal du passage de Menadon, et l'on fait toujours la même routte jusqu'à ce que les bastiments ayant doublé les deux Islots du passage en rangeant celuy qui reste à tribord ayant le cap au Nord Ouest où est la bonne passe, car il ne faut pas fréquenter celuy de bas bord, parce qu'il est entouré de hauts fonds et près lesdits deux Islots doublés, il y a à faire le Ouest pour entrée dans la baye de Miré et le Nord Est pour doubler le cap de Mordienne.

Le navire le grand Saint Esprit apartenant au Sieur Rodrigue, armateur de La Rochelle commandé par le Sieur Coindet et chargé pour le Roy ne pouvant gagner le port de Louisbourg par les vents contraires, fût obligé de relâcher dans la baye de Miré le douze du mois d'octobre de l'année 1750, le treize dudit mois les vents s'étant rangés dans la partie du Nord Est, l'on leva les ancrees et l'on appareilla sous les voiles majores. Ils fût question de scavoir sy l'on passeroit par ledit passage de Menadon. Il n'y avoit aucun officier dudit bastiment qui fût pratique de la coste.

Le capitaine demanda à Mr Dolabarras s'il croyoit qu'il y eût du danger en passant par ledit passage, il luy répondit qu'il y avoit passé avec des bastiments qui étoient pour le moins aussy grands que l'étoit le Grand Saint Esprit, sur quoy le Sieur Coindet se prépara à y passer ayant deux sondes toujours en main, une à basbord et l'autre à tribord que l'on jettoit alternativement, c'est à dire qu'il y en avoit continuellement une dans l'eau, l'on commença à faire l'Est pendant un quart de lieue, où l'on trouve dix à douze brasses d'eau, et ensuite l'on arriva, mais trop tost au Sud Est pour donner dans ledit passage de Menadon qui fit ranger l'Islet qui est scitué du costé de la terre de l'Isle Royale de trop près, aussy ledit navire y passa par les trois brasses d'eau et il en tiroit de 13 à 14 pieds, au lieu que dans la bonne passe il y en a partout depuis 7 jusqu'à neuf. Les pratiques de l'endroit connoiscent lorsqu'ils y sont dés que le cap de Mordienne leur reste au Nord Nord Est et c'est alors qu'ils arrivent au Sud Est et ils sont sûrs d'être dans la bonne eau.

## DE L'ISLE DE SCATARY.

Ille de Scatary n'est propre uniquement que pour y faire la pêche de la morue, sa scitution est une des plus belle pour le commerce, mais malheureusement les ports et les havres n'y sont point sains elle est scituée en mer vis à vis Menadon, l'on estime qu'elle a deux lieues de long courant Est Ouest, et une demy lieue de large Nord Sud. L'Isle en général n'est qu'un vray rocher, la qualité de son terrain est différente, l'on y en reconnoît de deux espèces, la première est aquatique et tourbeuse, et la seconde est rougeâtre et tirant de la nature du tuf. Elle n'est point du tout boisée, il n'y a d'aucune espèce de bois franc quelconque ny même de sapin ny d'aucune espèce d'épinette propre pour la construction des chaffaux et des vignaux que l'on fait sur ladite Isle, les habitants sont dans la nécessité de l'aller chercher sur les terres de la rivière de Miré ou sur celles du Barachois de Catalogne qui sont ceux qui sont à leur proximité.

## DU GRAND ET PETIT HAVRE DE SCATARY.

Le grand et le petit hâvre de Scatary sont les mêmes toute la difference est que les navires mouillent dans le grand et que dans le petit ils n'y scauroient entrer un esquif

5-6 EDOUARD VII, A. 1906

à mer basse sans risquer à se perdre sur les battures et les hauts fonds qui sont parsemez dans toute l'étendue dudit hâvre. Ils sont formés tous les deux par les pointes du Nord Est ou par les Islots de Scatary, et par celles du Sud Ouest qui se font face l'une et l'autre, elles gissent Nord Est Su l'Ouest, l'on estime que la distance de l'une à l'autre est d'une bonne lieue et la profondeur dudit hâvre d'un quart de lieue, dans cette espace et sur le même air de vent, à un quart de lieue de ladite pointe de l'Est est située une petite Isle de 500 à 550 toises de long que l'on nomme l'Isle de la Tremblade ou l'Isle aux Coucous sur 100 à 150 toises de large ou plusieurs particuliers ont fait la pêche de la morue longtems avant la guerre, elle est aujourd'huy totalement abandonnée par eux, cependant il n'y a personne qui se soit mis à même de s'y établir, elle paroît plus propre pour y faire la pêche avec des bastiments qu'en chaloupes.

Ce que l'on appelle le grand hâvre est formé par les pointes du Nord Est et les Islots de Scatary par la pointe du Nord Est de l'Isle de la Tremblade, par une troisième formée par un grand banc de sable situé au Nord Ouest de l'entrée et à deux cents toises de l'Isle de la Tremblade, l'entrée gît Est et Ouest, et il y a 15 à 16 pieds d'eau à mer haute, il faut ranger la pointe où les Islots du Nord Est sans quoy l'on échouroit sur les fonds de ladite Isle qui s'avancent beaucoup dans ladite entrée, les bastiments une fois entrés ne risquent plus rien, ils mouillent dans ledit havre par les quatre à cinq brasses d'eau et à l'abry de touts les vents, en outre il y a une bonne tenue.

Le petit havre est formé par la pointe du Sud Ouest de l'Isle de la Tremblade, par la pointe du Sud Ouest dudit hâvre, et par celle du Nord Ouest de l'entrée du grand hâvre en alignement de la pointe du Sud Ouest de ladite Isle de la Tremblade à celle du Sud Ouest dudit hâvre, environ distance égale, il y a un Ilot qui paroît à toute mer, il peut avoir 20 à 25 toises de superficie il est entouré d'une sy grande quantité de battures et de hauts fonds que lorsqu'il fait mauvais tems et quoique la marée soit haute, les chaloupes n'osent pas se risquer à y passer, elles aiment mieux faire le tour de ladite Isle, et aller passer par la grande entrée.

Il y a eu dix habitations d'accordées avant la dernière guerre dans le dit havre, une partie par brevet et l'autre verbalement. Ces dits concessionnaires se sont appropriés toute l'étendue dudit havre sous prétexte qu'ils n'étoient point bornés et que leurs lettres ne leurs en prescrivoient pas, cependant l'on considère que lorsqu'ils seront limités, il y aura du terrain pour y placer dix autres habitants en leur donnant du terrain pour la sécherie de cinq chaloupes à chacun.

#### RECENSEMENT GÉNÉRAL DES HABITANTS QUI SONT DANS LE GRAND HAVRE DE L'ISLE SCATARY.

Pierre Cezard Alexandre Le Grand, habitant pêcheur, natif de la coste de Plaisance, agé de 70 ans, marié avec Madeleine Diars, native de Terre Neuve, agée de 58 ans.

Ils sont dans la colonie depuis 1715, on leur a donné les vivres du Roy pour 2 ans.  
Ils ont 3 garçons et 2 filles.

Georges Le Grand, agé de 25 ans.

Guy Alexandre, agé de 21 ans.

Louis, agé de 19 ans.

Marie, agée de 22 ans.

Louise, agé de 17 ans.

Mathurin Guillot en qualité de domestique, natif de Madrignac, évêché de St Brieux, agé de 17 ans.

Deux chaloupes et huit poulettes.

L'habitation de pêche leur a été donnée par Messieurs de Costebelle et de Soubras en 1715 pour y faire la sécherie de six chaloupes.

Julien Jourdau, habitant pêcheur, natif de Jean Servant, évêché d'Avranches, agé de 35 ans, il est dans le pays depuis seize ans, marié avec Marie Phelipeau native du pays, agée de 25 ans.

Ils ont deux garçons et une fille.

Jean, agé de 5 ans.

Julien, agé d'un an.

Marie, agée de 3 ans.

## DOC. DE LA SESSION No 18

Guillaume Rubé, compagnon pêcheur, natif de St Martin des champs, évêché d'Avranches, agé de 35 ans.

Deux chaloupes, 2 vaches et 7 poulettes.

Le terrain sur lequel il est étably est scitué au fond du grand hâvre, entre les emplacements du nommé Pierre Le Grand et du nommé Philipot, il avoit été concédé avant la guerre à deffunt Jean Durand, ses héritiers ne se sont point encore présentés pour se mettre en possession dudit terrain, Monsieur Prevost le luy a donné à condition que sy les héritiers du deffunt se présentoient, le dit Julien en déguerpiloit.

Jean Philipot, habitant pêcheur, natif de Laide, évêché de Coutances, agé de 50 ans, marié avec Julianne Bassin, native de St Michel des Loups, évêché d'Avranches, agé de 35 ans. Il y en a 36 qu'il est dans la colonie.

Ils ont 7 enfants :

Bazile, agé de 24 ans.

Jean, agé de 22 ans.

Guillaume Jean, agé de 20 ans.

Guy Adrien, agé de 20 ans.

Gabriel, agé de 18 ans.

Les autres deux sont en France avec leur mère.

Un esquif, une chaloupe et 5 poulettes.

## DE L'ANCE DARANBOURG.

L'ance Daranbourg est scituée sur la coste du Nord de l'Isle de Scatary, elle est formée par la pointe Daranbourg dans la partie de l'Est, et par la pointe des deux cheminées dans celle du Ouest, elle n'est propre que pour y faire la pêche de la morue et surtout en bastiments, les voitures n'y sont point à l'abry des vents que de ceux qui viennent par dessus les terres de ladite Isle, elle n'a de grandeur que pour y placer deux habitants.

## RECENCEMENT GÉNÉRAL DES HABITANTS DE L'ANCE DARANBOURG.

Le Sr Silvain Jean Semidon Gation, chirurgien, natif de St Servan, évêché de St Malo, agé de 26 ans, marié avec Françoise Faye, native de Bordeaux, de la paroisse de St Loy, agée de 32 ans.

Ils ont trois poulettes.

Le terrain sur lequel ils sont établis est scitué sur ladite pointe Daranbourg, ils y ont un petit deffriché.

Marie Borgne, veuve de deffunt Jean Nanguety, native de la coste de Plaisance, agée de 54 ans.

Elle a deux garçons et une fille

Thomas Nanquety, agé de 17 ans.

Gabriel, agé de 16 ans.

Marie, agée de 14 ans.

Une chaloupe et 6 poulettes.

Thomas Poirée, habitant pêcheur, natif de Messy de Roy, évêché de Coutances, agé de 33 ans, marié avec Marie Vincent, native de Scatary, agée de 35 ans.

Ils ont Marie Poirée leur fille, agée de 19 mois.

Quatre trente six mois :

Jean Rabié, natif de Ray, agé de 20 ans.

Etienne Tutier, natif de Dompierre en Aunis, agé de 19 ans.

Bousseau, agé de 18 ans, il ne sçait pas d'où il est.

Jean Michel, natif de Rochefort, agé de 21 ans.

Ils finissent leur tems dans le mois de Juin prochain, ils sont dans les sentiments de rester dans le pays.

Trois chaloupes et quatre poulettes.

Charles Philbert, habitant pêcheur natif de la Bellière, évêché de Coutances, agé de 33 ans, marié avec Michel Borny native de Scatary, agée de 26 ans.

Ils ont trois garçons et une fille.

5-6 EDOUARD VII, A. 1906

Jean, agé de 6 ans.

Pierre, agé de 4 ans.

Le troisième n'est point nommé agé de trois mois.

Marie, agée de 2 ans.

Trois de ses frères et une sœur.

Joseph Borny, agé de 30 ans.

Colas Borny, agé de 19 ans.

Thomas, agé de 18 ans.

Anne, agée de 25 ans.

Deux compagnons pecheurs Pierre Perron, natif de la Bellière, agé de 22 ans.

Jean Le Gras, natif de Laval, évêché de St' Brieux, agé de 25 ans.

Deux trente six mois Guillaume Beurrier, natif du bourg de Villedieu, évêché de Coutances, agé de 17 ans.

François Beurrier, son frère, agé de 15 ans.

Ils sont pour rester dans la colonie.

Quatre chaloupes, un canot, deux brebis et 8 poulettes.

Pierre Le Berteau, habitant pêcheur, natif de Plaisance agé de 48 ans, marié avec Jeanne Borny, native du même lieu agée de 57 ans. Il y a sept ans qu'ils sont dans la colonie.

Ils ont quatre garçons et une fille.

Charles Sabot, agé de 35 ans.

Barthelemy Sabot, agé de 25 ans.

Alexis Sabot, agé de 20 ans.

Pierre Le Berteau, agé de 12 ans.

Anne Sabot, agée de 16 ans.

Renée Camer, leur mère, agée de 102 ans.

Michel Chaineau, natif d'Angoulême, agé de 20 ans, engagé en qualité de domestique, il compte rester dans la colonie pendant 3 ou 4 ans.

Un esquif du port de 10 cordes de bois, une vache avec sa suitte, une brebis et 13 poulettes.

Antoine Sabot, habitant pêcheur, natif de cap de Ré, agé de 29 ans, marié avec Jeanne Le Grand native de Scata'y agée de 23 ans.

Ils ont Jeanne leur fille agée de 3 mois.

Deux chaloupes et 5 poulettes.

Guillaume Le Maréchal, habitant pecheur, natif de Carolle, évêché d'Avranches, agé de 40 ans, marié avec Jeanne Sabot, native du cap Breton, agée de 30 ans.

Ils ont 6 enfants : 2 garçons et 4 filles.

Guillaume, agé de 7 ans.

Jean Marc, agé de 3 ans.

Jeanne, agée de 12 ans.

Anne, agée de 10 ans.

Madeleine, agée de 8 ans.

Marie, agée d'un an.

Une chaloupe.

Jean Dubarbier, habitant pecheur, natif de Bayonne agé de 34 ans, marié avec Marie Sabot, agée de 24 ans.

Ils ont un garçon et une fille.

Jean, agé de 6 mois.

Marie Jeanne, agée de 3 ans.

Un canot pour vendre et 3 poulettes.

Sabastia Fond, habitant pêcheur, natif de St' Vincent de Piros, évêché d'Ax, agé de 40 ans, il y en a vingt qu'il est dans la colonie, marié avec Guillemette Sabot, native du cap de Ré agée de 27 ans.

Ils ont deux garçons et une fille.

Sabastia La fond, agé de 10 ans.

Antoine, agé de 3 ans.

Guillemette, agée d'un an.

Six poulettes.

## DOC. DE LA SESSION No 18

Louis Grandville, habitant pêcheur, natif de Calais, âgé de 35 ans, il y en a 25 qu'il est dans la colonie, marié avec Michelle Sabot, native du cap de Ré, âgée de 24 ans.

Ils ont 3 garçons :

Louison, âgé de 4 ans.

Barthelemy, âgé de 3 ans.

Jean, âgé d'un an.

Pierre Trely, natif de la paroisse de la Bellière, évêché de Coutances, âgé de 22 ans, en qualité de domestique, il est dans les sentiments de s'établir dans le pays.

Une chaloupe, un canot, 3 brebis et 4 poulettes.

Tous ces habitants sont sans habitation de pêche à l'exception de Poirée et de Philbert qui sont établis sur la pointe Darambourg par une permission verbale de Messieurs Desherbiers et Prevost, les autres souhaiteraient aller établir le havre de chete-camps, ils font leur domicile dans les bois, tous les habitants en général de l'Isle de Scatary ont eu les vivres du Roy pour deux ans.

## DE L'ANCE DE BELLEFEUILLE.

L'ance de Bellefeuille est située sur la même côte de l'Isle de Scatary que la précédente elle est encore beaucoup plus exposée aux coups de vents que celle Darambourg.

Il y a d'établis :

Jean Nicolas de Malvilleu, natif de St Malo, âgé de 48 ans, marié avec Madeleine Durand native de Scatary, âgée de 37 ans.

Ils ont 11 enfants, 7 garçons et 4 filles.

Jean, âgé de 18 ans.

Servant, âgé de 15 ans.

Charles, âgé de 11 ans.

Bazile, âgé de 10 ans.

Barthélémy, âgé de 8 ans.

Adrien, âgé de 5 ans.

Le septième n'est pas nommé.

Elizabeth, âgée de 19 ans.

Jeanne, âgée de 12 ans.

Jeannette, âgée de 4 ans.

Madeleine, âgée de 2 ans.

Pierre Brontin, natif de Prouviale, évêché de St Malo, âgé de 22 ans, engagé pour 36 mois ; il a encore deux ans à faire pour finir son temps, il est dans le sentiment de s'établir dans la colonie.

Trois compagnons pêcheurs dont on ne sait point leur nom ny d'où ils sont.

Trois chaloupes et cinq poulettes.

## DE MENADON.

Le havre de Menadon est propre pour y faire la pêche de la morue, et les terres sont fertiles en pacages, il est formé par la pointe du Nord Est de Menadon et par la pointe aux chats, elles gisent Nord-Ouest et Sud-Est, l'on estime qu'elles sont éloignées l'une de l'autre d'une demy lieue et la profondeur dudit havre courant dans le Ouest Sud Ouest et Est Nord-Est d'une autre demy lieue en formant plusieurs ances dans l'enfoncement depuis ladite pointe aux chats courant dans l'Est Sud Est régne une barre d'une grande quart de lieue de long sur une largeur de 100 à 150 toises, les marins s'en défendent beaucoup parce qu'elle est en acore et il y a peu d'eau dessus, le meilleur mouillage du dit havre est entre un Islot et la barre aux chats, il est situé presqu'au milieu dudit havre, et il paraît à toute mer, les bastiments y mouillent par les quatre à cinq brasses d'eau, ils y sont généralement à l'abry de tous les vents, le plus à craindre est celui du Nord Est et encore est-il rompu par la pointe du Nord Est dudit havre.

5-6 EDOUARD VII, A. 1906

## RECENCEMENT DES HABITANS DE LA BAYE DE MENADON.

Remy Bussac, habitant laboureur, natif d'Angoulème, agé de 39 ans.

Il a un bœuf, une vache avec sa suite et 8 poulettes.

Il reste sur le terrain de Madame Carrerot.

Party le 13 d'Avril du havre de Menadon et arrivé le même jour au hâvre de la Baleine.

En quittant le hâvre de Menadon, et après avoir doublé la pointe aux chats, l'on trouve l'ance de ce nom, elle est formée ainsi que l'ance aux cannes qui luy succède et qui s'enfonce beaucoup plus qu'elle dans la profondeur des terres de l'Isle Royale par la dite pointe aux chats et par le cap de Portanove ils gissent Nord et Sud, l'on estime que la distance de l'une à l'autre est de deux lieues par mer, l'on a reconnu que ladite ance aux chats est impraticable par les chaînes de roches qui y régnent, mais au contraire l'ance aux cannes est fort propre pour y descendre et pour y mouiller les bastiments, ils y sont à l'abry des vents d'Est et de l'Est Sud Est à la faveur de l'Isle aux cannes, elle est située au milieu de ladite ance, l'on compte qu'elle a 200 à 300 toises de long, 150 à 200 de large, le bon passage est au Nord de ladite Isle, car dans la partie du Sud les chaloupes n'y scauroient passer à mer basse, sur le fond de ladite ance régne un grand banc de grave, très propre pour y faire dessus la sécherie de la morue, ladite ance est plus propre par sa situation à y faire la pêche de la morue en bastiment qu'en chaloupe, et de ladite grave au fond du hâvre de la baleine, l'on estime qu'il y a un quart de lieue de chemin, il n'est point tout à fait impraticable aux gens de pied, mais bien à toute sorte de gros bétail, la raison en est que toute cette partie là se trouve couverte depuis dix jusqu'à quinze pieds de tourbe, et en des endroits l'on y trouve pas de fonds, et elle est encore beaucoup trempée.

Du cap de Portanove à la pointe à deux doigts située à l'entrée du hâvre de la Baleine, l'on estime qu'il y a une lieue de distance, ledit cap et ladite pointe gissent Sud Est et Nord-Ouest, dans cette distance l'on ne reconnoit point d'ance ny d'endroit propre à mettre du monde à terre, elle est parsemée de hauts fonds et de battures entre ledit cap de Portanove et terre, il y a un passage d'un quart de lieue, mais l'on considère qu'il n'y a point de passage pour une chaloupe.

## DU HAVRE DE LA BALEINE.

Le havre de la Baleine n'est propre que pour y faire la pêche à la morue, il est formé par la pointe à deux doigts située sur les terres du Nord et par la pointe à Marcoche située sur celle du Sud, elles gissent Ouest Nord Ouest et Est Sud Est, l'on estime que la distance de l'une à l'autre est de 400 toises directement dans le milieu de l'entrée, il y a deux grands rochers qui ressemblent de loin à deux baleines et on leur en a donné le nom, l'on laisse les dites deux baleines en entrant à bas bord, en les rangeant on ne risque rien par leurs accords, et entre les dites deux baleines il y a passage pour une chaloupe, entre les dites deux baleines et la pointe à Marcoche, il n'y a passage que pour une chaloupe seulement et encore faut-il qu'il fasse un beau temps. Il n'y a que les bastiments de transport de deux cents tonneaux tout au plus qui peuvent entrer dans ledit hâvre de la Baleine, l'on chenale pour entrer et l'on fait plusieurs airs de vent, l'on y passe par les trois brasses d'eau et l'on y mouille les bastiments au fond par la même quantité d'eau et à l'abry généralement de tous les vents, ledit havre s'enfonce d'environ 800 toises dans les terres en courant Nord Est et Sud Ouest.

## RECENCEMENT GÉNÉRAL DES HABITANTS DE LA BALEINE.

Louis Gascot, habitant pecheur, natif de Vins, évêché d'Avranches, agé de 50 ans, marié avec Jeanne Desroches, native de S<sup>t</sup> Qua, évêché de S<sup>t</sup> Brieux, âgée de 30 ans.

Ils ont Marie leur fille, âgée de 9 mois.

Neuf hommes pour la pêche, 5 chaloupes, une barque, 3 brebis avec leur suite et 10 poulettes.

Le terrain de pêche qu'il occupe luy a été vendu par les héritiers de defunt Georges Tasson pour la somme de cent quintaux de morue, il contient 90 toises de face sur le bord de la mer du havre, à l'égard de la profondeur elle n'y est point déterminée.

## DOC. DE LA SESSION No 18

Marie Ostando, veuve de defunt Thomas Tompique, agée de 60 ans.  
 Elle a avec elle 4 garçons et 2 orphelins.

André Tompique, natif du lieu, agé de 32 ans, veuve de defunte Cécile sa femme, il en a eu Etienne André son fils, agé de 9 mois.

Etienne Tompique, natif du pays, agé de 30 ans, marié avec Margueritte Jean Tesse, native de St Pierre, agée de 21 ans.

Thomas Pierre Tompique, agé de 24 ans.

Pierre François Tompique, agé de 22 ans.

Pierre Bertrand, agé de 19 ans et non propre pour porter les armes.

Catherine Bertrand, agée de 10 ans, tous natifs, de la Baleine.

Une goëlette du port de 8 cordes de bois et 4 pouilles.

Le terrain par eux occupé leur a été accordé par un brevet de la cour en datte du 24 juin 1718, il contient 60 toises de face sur 25 de profondeur, il y a dessus graves et vignaux pour la sécherie de 3 chaloupes.

André Paris, habitant pecheur, natif de la paroisse de Brouillant, evêché d'Auch, agé de 40 ans, marié avec Perrine Dupont, native de la Baleine agée de 33 ans.

Ils ont 5 enfants : 4 garçons et une fille.

André Paris, agé de 9 ans.

Jean Baptiste, agé de 4 ans.

François, agé de trois ans.

François, agé de 6 mois.

Marie, agée de 14 ans, tous natifs de la Baleine.

Un trente six mois qui finit son tems au courant du mois d'avril, Claude Rousset, natif de Bourges, agé de 24 ans.

Monsieur Imbert fait sur son habitation la pêche avec quatre chaloupes à lui, il faut demander le nom et le nombre de ses pêcheurs.

Le terrain de leur habitation scitué sur un banc de grave qui s'avance dans le havre pour la pêche de six chaloupes leur a été concédé par Messieurs de St Ovide et de Soubras en 1715, elle contient cent toises de face sur le bord de la mer et treize de profondeur, il y a dessus deux chaffaux, grave et vignaux pour la sécherie de six chaloupes, il n'a qu'un esquif avec lequel il a fait la pêche l'année dernière.

Une vache, une brebis, une chaloupe, 14 pouilles.

Il demande un supplément de cinquante toises de face qui n'a jamais été concédé à personne et qu'il a mis en valeur.

Catherine Gosselin, veuve de defunt Jean des Roches, native de la Baleine, agée de 30 ans.

Elle n'a point d'enfants et reste chez le sieur Paris son beau-frère.

Jacques Le Tourneur, habitant pecheur, natif de la paroisse de St Jean des champs evêché de Coutances, agé de 70 ans, marié avec Catherine Roger, native de Sirance, évêché de Coutances, agée de 75 ans, ils sont établis dans la colonie depuis 1720.

Ils ont Jean Philippe Gingoit agé de 9 ans, leur petit fils.

Neuf pêcheurs :

\_\_\_\_\_ natif de la paroisse de Getary évêché de Bayonne, agé de 66 ans.

Julien Le Perchoix, natif de la paroisse de Roulout, évêché d'Avranches, agé de 56 ans.

Pierre Le Maréchal, natif de la paroisse de Chateauneuf, évêché de St Malo, agé de 26 ans.

Antoine Paris, natif de la paroisse de Heudenemy de l'évêché de Coutances, agé de 38 ans.

François Auger, natif de la paroisse de St Pierre de Langy, évêché d'Avranches, agé de 25 ans.

Mathieu Arieux, natif de la paroisse de Gatary agé de 54 ans, Martin Martigon, natif de la paroisse de St Père, agé de 22 ans.

Martin chaud, natif de la paroisse de Gatary, évêché de Bayonne, agé de 21 ans.

Pierre Desmalet, natif de la paroisse de St Père, agé de 22 ans.

Deux chaloupes et quatre pouilles.

5-6 EDOUARD VII, A. 1906

Le terrain de leur habitation est scitué dans une ance du fond du havre, elle leur a été concédée par Messieurs de S<sup>t</sup> Ovide et Le Normand en 1733, il y a dessus un chaf-faux, grave et vignaux pour la sécherie de quatre chaloupes.

Le Sr Pierre Le Cerf, natif de Dinan, évêché de S<sup>t</sup> Malo, agé de 37 ans, Maître chirurgien, marié avec Thérèse Grandin, native de l'Indienne agée de 30 ans. Il est dans la colonie depuis 1730.

Ils ont 4 enfants : deux garçons et 2 filles.

Pierre, agé de 10 ans.

Clement, agé de 4 ans.

Anne, agée de 12 ans.

Marie Jeanne, agée de 18 mois.

Un domestique nommé Julien Poulien, natif de la paroisse de S<sup>t</sup> Jargot de Sena, évêché d'Avranches, agé de 22 ans, il s'en va faire la pêche cette année chez Madame Dupont à Laurenbec.

Cinq poulettes.

Le terrain sur lequel ils sont établis n'a jamais été concédé à personne, il est scitué au fond du havre sur le derrière des habitations de pêche. Ils ont eu une permission verbale de Messieurs Desherbiers et Prevost, il y a baty une maison et deffriché du terrain pour un petit jardin et dezerté un marécage sur le devant pour une prerie.

Le Sieur Daquaret y a fait la pêche avec six chaloupes, et il y a trente hommes de pêche.

Party du havre de la Baleine le 15 du mois d'Avril, fait route pour le havre de Laurenbec et y arrivé le même jour.

Depuis la pointe à Marcoche scituée sur les terres du Sud jusqu'à celle de Bordieu scituée sur les terres du Sud-Est du havre de Laurenbec, l'on estime qu'il y a un quart de lieue de distance dans laquelle l'on a reconnu que la grande ance où l'on puisse y descendre avec des chaloupes et de berges, encore est-elle parsemée de battures et de hauts fonds qui paroissent à toutes mers et le reste de la coste est impraticable à tous regards.

#### DU HAVRE DU PETIT LAURENBECK.

Ce havre n'est propre que pour y faire la pêche de la morue, il s'enfonce un quart de lieue dans la profondeur des terres du nord Nord-Ouest, il est en forme d'une rivière, sa largeur comme elle est inégale l'on l'a reduite à 60 toises, et il est formé par la pointe du Sud-Est dudit havre et par celle de Michel Vallet scituée sur les terres du Ouest Nord Ouest, l'on estime que la distance de l'une à l'autre n'est que de cent toises tout au plus, il y a presque au milieu de la passe une grande roche qui paroît à toutes mers, l'on la laisse à tribord en entrant et l'on vient toujours ranger ladite pointe de Michel Vallet, l'entrée git Nord et Sud et il ne peut tout au plus y entrer que des bastiments de transport de deux cents tonneaux.

#### RECENSEMENT DES HABITANTS DE LAURENBECK.

Pierre Le Tourneur, habitant pecheur, natif de la paroisse de S<sup>t</sup> Aubin des Preaux, evêché de Coutances, etably dans ce pays depuis vingt ans ; agé de 41 ans, marié avec Marie Prieur, native de S<sup>t</sup> Malo, agée de 31 ans.

Ils ont six filles :

Guillemette Vallet, agée de 16 ans.

Marie Vallet, agée de 14 ans.

Perrine, agée de 10 ans.

Geneviève Le Tourneur, agée de 8 ans.

Jeanne, agée de 6 ans.

Perrine, agée de 18 mois.

Deux équipages pour la pêche.

Julien Gasseau, natif de Vins, évêché d'Avranches, agé de 40 ans.

Louis Paucar, natif de S<sup>t</sup> Brieux, agé de 35 ans.

Servant Le Prieur, natif de l'Isle Royale, agé de 24 ans.

## DOC. DE LA SESSION No 18

Jean Lenoir, natif de Charv  , evesch   de Dol, ag   de 25 ans.

Jean Lapinet, natif d'Avranches, ag   de 45 ans.

Ren   Le Loquet, natif de St Aubin, evesch   de Coutances, ag   de 22 ans.

Fran  ois Gourdon, natif de Limoges, ag   de 50 ans.

Tous ces hommes sont ambulants,    l'exception de Servant Le Prieur.

Jean Baptiste d'Arnault, natif de St Pierre de la Martinique.

Barth  lemy Chapereau, natif de Brive, evesch   de Saintes, en qualit   de 36 mois.

Louis Gaultier, natif de Dole, ag   de 20 ans.

Fran  ois Collet, natif de Henaut, evesch   de St Brioux, aussy 36 mois.

Ils ont deux ans et demy    faire ils sont dans les sentiments de s'  tablir dans le pays.

Trois chaloupes et demye, 8 pouilles et 2 brebis.

L'habitation leur a   t   conc  d  e par une concession en forme de Messieurs de Saint Ovide et Le Normand de Mezy en datte du 15 may 1736, elle contient 72 toises de face sur le havre et 90 de profondeur, il y a dessus deux chaffaux, graves et vignaux pour la secherie de trois chaloupes.

Perrine Desroches, veuve de Fran  ois Dupont, habitant p  cheur, native de la coste de Plaisance, ag  e de 40 ans.

Elle a deux gar  ons et deux filles.

Fran  ois Dupont, ag   de 22 ans.

Pierre, ag   de 16 ans.

Fran  oise, ag  e de 23 ans.

Perrine, ag  e de 19 ans, tous natifs de Laurenbec.

Trois trente six mois qui finissent leur tems    la fin de ce mois.

Pierre Louis Vieillard, natif de Vailly, evesch   de Soissons, ag   de 30 ans.

Jean Sonier, natif de Tremuzon, evesch   de St Brioux, ag   de 21 ans.

Mathieu Deniseau, natif de Lion, evesch   de St Malo, ag   de 19 ans, ils sont ind  termin  s s'ils resteront dans la colonie.

Deux chaloupes et dix pouilles.

L'habitation qu'elle occupe a   t   conc  d  e au nom de Fran  ois Dupont en 1733 par Messieurs de St Ovide et Le Normand, elle porte de face sur le havre 70 toises,    l'egard de la profondeur elle se trouve born  e par la rencontre de deux lignes de s  paration, il y a dessus un chaffaux, une grave et des vignaux pour la secherie de quatre chaloupes.

Simon Gaultier, habitant p  cheur, natif de la paroisse de Vins, evesch   d'Avranches ag   de 46 ans, mari   avec Catherine Doigt, native de Lancieux, evesch   de St Malo, ag  e de 32 ans, ils sont   tablis dans la colonie depuis 1722.

Ils ont six p  cheurs dont il y en a trois qui sont    Louisbourg, ceux qui sont avec luy se nomment :

Fran  ois Le Bessot, natif de Vins, evesch   d'Avranches, ag   de 40 ans.

Louis Le Bessot, ag   de 33 ans.

Ren   Le Sellier, natif de la m  me paroisse,

Deux trente six mois qui ont trente mois    faire pour finir leur tems.

Jacques Dupont, ag   de 22 ans.

Etienne Dupont, ag   de 22 ans, tous deux natifs de Vins.

Deux chaloupes et trois pi  ces de volailles.

Le terrain qu'il occupe luy a   t   vendu par un decret l'an 1738 de deffunt Jean Durand p  cheur pour la somme de 465 livres elle contient 14 toises 4 pieds de face sur le havre sur 66 toises trois pieds de profondeur, il y a dessus un chaffaux, grave et vignaux pour la secherie de deux chaloupes et un jardin de peu de chose.

Antoine Deroches, habitant p  cheur, natif du lieu, ag   de 32 ans, mari   avec Jeanne Boucher, native du petit Degra.

Ils ont 4 enfants et un mineur.

Antoine, ag   de 4 ans.

Jeanne, ag   de 8 ans.

Toinette, ag  e de 6 ans.

Perrine, ag  e d'un mois.

Jean des Roches, ag   de 14 ans.

5-6 EDOUARD VII, A. 1906

Trois compagnons pecheurs, un gravier et un trente six mois. Jean Lallemand, natif de Lourendecus, evesché de Coutances, agé de 24 ans.

Jean Poulard de Rennes, agé de 22 ans.

Jean Galles, natif de Gennes, evesché de Genois, agé de 21 ans, ils sont dans le sentiment de rester dans le pays.

Les pecheurs sont :

Joseph Dechery, natif de Sibour evesché de St. Jean de Luz, agé de 45 ans.

Bernard Claverie, natif de Lard, evesché de Bayonne, agé de 30 ans.

Bertrand Le Gué, natif de St. Pierre de Vins, evesché d'Avranches, agé de 50 ans.

Ils sont mariés en France.

Deux chaloupes.

L'habitation qu'ils ont mise en valeur leur a été vendue par Pierre Noblet la somme de 450 livres et un ————— de Messieurs Desherbiers et Prevost, elle a 30 toises de face sur le havre et 9 à 10 de profondeur, il y a dessus un chaffaux, grave, vignaux pour la secherie de deux chaloupes.

Charles Yvon, habitant pecheur, natif de la paroisse de St Jean des champs, evesché de Coutances, agé de 55 ans, il est dans la colonie depuis 1726, marié en seconde noces avec Mathurine Dohiels, native de la paroisse de Lancieux, evesché de St Malo, agée de 36 ans.

Ils ont 6 enfants : 5 garçons et une fille.

Etienne Yvon, agé de 17 ans.

Guillaume, agé de 15 ans.

François, agé de 13 ans.

Louis, agé de 11 ans.

Pierre, agé de 3 ans.

Jeanne, agée de 5 mois.

Un pecheur.

Jean Henry, natif de Vignac, evesché de St Malo, agé de 46 ans.

Deux trente six mois, leur tems finit à l'un au commencement du mois de May, et l'autre dans le mois de Septembre.

François Colant, natif de Caulé, evesché de St Malo.

Jean Pras, natif de Quesencé, évêché de Treguier, agé de 20 ans.

Trois chaloupes dont il en loue deux, et il fait la pêche avec la troisième, et 3 pouilles.

L'habitation luy a été concédée par Messieurs de St Ovide et Le Normand en 1733, elle contient 23 toises de frond sur la mer du havre et 90 de profondeur, il y a dessus un chaffaux, grave et vignaux pour la secherie de quatre chaloupes.

Monsieur Didion y fait la pêche de deux chaloupes, il donnera le nom de ses pêcheurs, une à Pierre Lorent, il reste à Louisbourg.

Marguerite Desroches, veuve de Julien Banet, native de St Pierre sur la coste de Plaisance, agée de 38 ans.

Elle a 3 enfants : 2 garçons et une fille :

Pierre Banet, agé de 14 ans.

Jean Pierre, agé de 12 ans.

Marie, agée de 17 ans.

Jean Nicolas Camus, natif de la paroisse de Dinan, agé de 20 ans, il est trente six mois, il finit son tems à la fin du mois de May, il est dans le sentiment de rester dans le pays.

L'habitation leur a été accordée par Messieurs de St Ovide et Le Normand par une concession en forme en datte du 25 May 1733, elle contient 35 toises de face sur le bord de la mer du havre et 90 de profondeur, il y à dessus un chaffaux, trois cabanes, grave et vignaux pour la secherie de quatre chaloupes appartenant à Monsieur Delort le Jeune, elle luy a loué son habitation n'étant pas capable de la faire valoir par elle même et ne pouvoir avoir de compagnons pecheurs par ailleurs.

Sept pouilles.

Jacques Couzin, habitant compagnon pecheur, natif de St Martin de Condé, evesché de Bayeux agé de 26 ans, marié avec Marie Grossin, veuve de defunt Algrain native de St Servan, agée de 29 ans.

## DOC. DE LA SESSION No. 18

Ils ont trois enfants : 2 garçons et une fille :

Pierre, agé de 2 ans.

Julien, agé de 4 mois.

Marie Houze, agée de 5 ans.

Mathurin Briand, natif de St May, evesché de St Malo, trente six mois il finit son tems au 27 de May prochain.

Ils ont trois poulettes.

Le terrain sur lequel il s'est étably a été accordé verbalement par Messieurs Desherbiers et Prevost, il y a fait un deffriché d'environ un arpent en superficie une grave et des vignaux pour la secherie de deux chaloupes, il n'a point de chaloupe, il espère d'en louer une.

Françoise Desroches, veuve de Jean Dubordieu, native de Plaisance, agée de 48 ans.

Elle a 4 enfants, trois garçons et une fille.

Felix Dubordieu, agé de 24 ans.

François, agé de 22 ans.

Simon, agé de 20 ans.

Marie, agée de 17 ans.

Josette des Roches, leur nièce agée de 11 ans.

Quatre trente six mois qui finissent leur tems dans le mois de Juillet.

Yvon de Kemaire, natif de Treverant evêché de Tréguier, agé de 28 ans.

François Henry, natif de Boco, évêché de Treguier, agé de 22 ans.

Pierre Bellet, natif de Painvenant, évêché de Treguier, agé de 26 ans.

Jacques Le Neveu, natif de Morlais, agé de 19 ans, ils sont pour rester dans le pays quelque tems.

L'habitation qu'ils ont mis en valeur étoit cy devant au nommé Le Corps, il leur a esté concédé par Messieurs Desherbiers et Prevost, sous entendu que s'il paroisoit un héritier ou quelqu'un muny d'une procuration desdits héritiers pour mettre l'habitation en valeur que ladite veuve en seroit debouttée, mais le tems s'étant ecoulé sans que personne ait comparu, ladite veuve supplie Messieurs Le comte et Prevost de luy délivrer une concession en forme qu'elle luy soit garante du travail qu'elle et ses enfants y ont fait, il y a dessus un chaffaux, grave, vignaux et des cabanes pour deux chaloupes, elle a une chaloupe et une demy chaloupe pour faire la pêche.

Douze poulettes.

Joseph Mirande, habitant, compagnon pecheur, natif de l'Indienne, agé de 32 ans marié avec Marie Barbe Elie Le Grand, native de Labrasdor, agée de 24 ans.

Ils ont un garçon et une fille :

Jean Baptiste, agé de 3 ans.

Josette, agée de 8 mois.

Le terrain sur lequel ils sont établis a été concédé à defunt Joseph Mirande leur père ils n'ont sceu me dire par qui ny son étendue.

Ils ont 3 poulettes.

Georges Chauvin, habitant pecheur, natif de la paroisse de Bassily, évêché d'Avranches, agé de 52 ans, marié avec Marie Mirande native de l'Indienne, agée de 39 ans. Il est dans la colonie depuis 1719.

Ils ont deux garçons.

Joseph, agé de 20 ans.

Pierre, agé de 12 ans.

Trois compagnons pecheurs.

Pierre Poussin, natif de Dinan, evesché de St Malo, agé de 48 ans.

François Norber, natif de La Rochelle, agé de 23 ans.

Gabriel Lemarié, natif de Vins, évêché d'Avranches, agé de 23 ans.

Ils sont ambulants dans la colonie.

Guillaume Bresset, natif de Saint Brieux, agé de 18 ans, en qualité de decouleur.

Une chaloupe et 8 poulettes.

Le terrain de l'habitation a été concédé en 1733 par Messieurs de St Ovide et Le Normand au nommé Pierre Allain et à son épouse et vendu audit Georges Chauvin pour 70 quintaux de morüe marchande en 1738, ayant 38 toises de face sur le havre, sa profondeur n'y est point déterminée.

5-6 EDOUARD VII, A. 1906

Il y a dessus un chaffaux grave et des vignaux pour la secherie de sa chaloupe.

Le S<sup>r</sup> Duplessis, maître chirurgien, natif de Grandville, agé de 43 ans, marié avec Marie Fer.<sup>e</sup>, veuve de defunt Beaulieu Collet, native de S<sup>t</sup> Malo, agée de 38 ans.

Ils ont 5 filles et un garçon :

Thomas, agé de 12 ans.

Françoise, agée de 18 ans.

Gillette, agée de 16 ans.

Jeanne, agée de 9 ans.

Charlotte, agée de 7 ans.

Anne Beaulieu, agée de 18 ans.

Josseline de Rioguain, native de S<sup>t</sup> Malo, agée de 60 ans, leur mère.

Louis Arnault, natif d'Orléans, agé de 20 ans, en qualité de garçon chirurgien, il n'est point dans le sentiment de rester dans la colonie.

Le terrain sur lequel ils sont établis est scitué au Ouest de l'habitation de Monsieur Boucher, Ingénieur du Roy, ils n'ont point de concession en forme qu'une permission verbale de M<sup>r</sup> le comte de Raymond et de M<sup>r</sup> Prevost, ils y ont dessus une maison et une seconde qu'ils batissent, un jardin et 15 pouilles.

Jacques Perrain, habitant, natif de la paroisse de Pleué, evesché de S<sup>t</sup> Brieux, agé de 30 ans, marié avec Marie Jeanne Dupont, native de la même paroisse, agée de 28 ans.

Ils ont un garçon et une fille :

Julien François, agé de 12 ans.

Marie Anne, agée de 8 ans.

Six pouilles.

L'habitation leur a esté vendue par M<sup>r</sup> Boucher pour la somme de \_\_\_\_\_. Ils y font du foin et du jardinage.

François Mallé, habitant pecheur, natif de Bouillon, evesché d'Avranches, agé de 45 ans. Il est dans la colonie depuis 1728, marié avec Anne Marie Le Large, native de Grandville, agée de 45 ans.

Ils ont trois garçons :

François, agée de 11 ans.

Pierre, agé de 6 ans.

Louis, agé de 3 ans.

Six compagnons pecheurs qui sont :

François Le Moine, natif de Saint Jean des champs, evesché de Coutance, agé de 35 ans.

Jean Richard, natif de Kintenay, evesché de S<sup>t</sup> Brieux, agé de 17 ans.

Louis Chauvin, natif de Bassile, evesché d'Avranches, agé de 23 ans.

Brançois Bretet, natif de Berepied, evesché d'Avranches, agé de 20 ans.

Julien Megray, natif de Gipé, évêché de Rennes, agé de 31 ans.

Ils sont tous ambulants.

Deux chaloupes.

Le terrain qu'ils occupent leur a esté vendu par le sieur Perrain pour la somme de 300 livres et ils n'y scauroient faire la secherie de deux chaloupes par le peu que ledit sieur Perrain veut leur en céder, ils n'ont point encore passé de contract et ils ont compté la dite somme entre les mains de M<sup>r</sup> Fizel qui reste caution pour le sieur Perrain, ils souhaiteroient que leur terrain fût borné d'un ruisseau à un autre qui étoit les premières conventions, mais quand ledit sieur Perrain a vu que ledit sieur François Mallé ne pouvoit s'en dédire par la saison avancée il n'a voulu cedder que la moitié de ladite pointe qui se trouve entre les deux ruisseaux.

Ils y ont fait un chaffaux grave et vignaux pour la secherie de deux chaloupes.

Jean La Chou, habitant pecheur, natif de Prouvalain, evesché de St. Malo, agé de 55 ans, marié avec Marie Anne Borisse native de Louisbourg, agée de 31 ans.

Ils ont Marie Joseph leur fille agée de 4 ans.

Quatre garçons pecheurs Jean Albane, natif de St. Jean de Luz, agé de 20 ans.

Pierre Amelin, natif de Montiville agé de 50 ans, marié en France.

Jacques Canivet, natif de Normandie, agé de 28 ans.

Julien Chapelle, natif de Normandie.

## DOC. DE LA SESSION No 18

Ils s'en iront chez eux à la fin de la pêche prochaine. François Danosa, natif de Preiscalet, evesché de Quimper, agé de 26 ans, trente six mois, il finira son tems dans deux ans, il est pour rester dans la colonie.

Une chaloupe et 3 poulettes.

Le terrain de l'habitation sur laquelle ils sont étably leur a esté accordé par Messieurs Desherbiers et Prevost, il appartenloit cy devant au nommé Jean Le Bessot, il est mort dans les prisons d'Angleterre, ses héritiers ayant cause sur l'habitation ne se sont point présentés pour recueillir l'héritage y ayant beaucoup de dettes ny les créanciers non plus. Il y a baty une maison, fait une grave et des vignaux pour la secherie d'une chaloupe.

Jean Le Chau, habitant pêcheur, natif de la Lusserne, evesché d'Avranches, agé de 42 ans, marié avec Marie Madeleine Corporon, native de Louisbourg agée de 36 ans.

Ils ont Jean Le Chau leur fils, agé de deux ans.

Quinze hommes pêcheurs dont il y en a huit qui ont mangé ses vivres tout l'hiver et les autres sept ont hyverné chez des particuliers.

Louis Pepin, natif de Sartilly, evesché d'Avranches, agé de 22 ans, Louis Noblé, natif de Sartilly, evesché d'Avranches, agé de 32 ans, Jean Charles Corporon, natif de l'Isle Royale, agé de 30 ans, Jean Baudry, natif de Marenne evesché de La Rochelle, agé de 33 ans.

Michel Le Roy, natif de Nantes agé de 20 ans.

François Riché, natif de l'Isle Royale, agée de 14 ans.

Jean Baudry, natif de Marenne, evéché de La Rochelle, agé de 11 ans, tous ces pêcheurs sont pour rester dans le pays.

Thomas Cousin, natif de Gené, evesché d'Avranches, agé de 17 ans.

Jean Benoist, natif de la paroisse de La Rochelle, evêché d'Avranches agé de 42 ans.

Herné Brindechamp, natif de Can evesché de St Malo, agé de 25 ans.

Guy Hernand, natif de Laucalu evesché de Dol, agé de 25 ans.

Jacques Cacu, natif de Plan, evesché d'Avranches, agé de 60 ans.

Charles Cacu, agé de 22 ans.

René Heruard, natif de Dinan, agé de 44 ans.

Mathurin Renouve, natif de Dinan, evesché de St Malo, agé de 28 ans.

Le terrain qu'ils occupent leur a esté concédé par Messieurs de St Ovide et le Normand en 1733, elle contient de face sur le bord du havre et de profondeur. Il y a dessus deux chaffaux, grave et vignaux pour la secherie de trois chaloupes et d'un charoy qu'il a actuellement.

Jude Rode, habitant forgeron, natif de la paroisse de Lolif Rode, evesché d'Avranches, agé de 60 ans, marié avec Angelique Aller, native de la paroisse de St Servant, evesché de St Malo.

Il a Louis son fils habitant pecheur agé de 33 ans.

Ils sont dans la colonie depuis 1720. Ils ont Louis Joseph leur fils agé de 10 mois. Ils n'ont point encore de garçons pecheurs, ils en attendent deux equipages de France.

Deux chaloupes et deux demy chaloupes, une brebis avec sa suite et 5 poulettes.

Il a trois 36 mois.

Jean Heu, natif de la paroisse de St Helen, evesché de Dol, agé de 45 ans.

Joseph Malivet, natif de la paroisse Derignac, evesché de Saint Malo, agé de 22 ans.

Julien Le Moine, natif de Plené, evesché de St Malo, agé de 20 ans.

Le premier finit son tems dans le mois prochain et les deux autres dans un an.

Margueritte Baudry, native de Marennes, evesché de La Rochelle, agée de 10 ans, sa filleule.

Le terrain sur lequel ils sont leur a esté concédé par Messieurs de St Ovide et Le Normand en 1733, il contient depuis l'emplacement des héritiers de defunt René jusqu'à celuy des Desroches. Il y a dessus un chaffaux, grave et vignaux pour la secherie de trois chaloupes.

Adam Perré, habitant pecheur, natif de la coste de Plaisance, agé de 36 ans, marié avec Iacinthe Grandieu, native de l'Indienne, agée de 25 ans.

Ils ont deux garçons.

Thomas, agé de 18 mois.

Pierre Perré, agé d'un mois.

Deux garçons pecheurs.

Jean Nalet, natif de Canadé, agé de 31 ans.

Martin Maurice, natif de la paroisse de Jenac, evesché de Saint Malo, agé de 36 ans.  
Deux domestiques engagés jusqu'à la St Michel.

Jacques Amelin, natif de Saint Jean des Champs, evesché de Coutances, agé de 19 ans.

Guillaume Berry, natif de la paroisse de Vignac, evesché de Saint Malo, agé de 55 ans.  
Deux chaloupes de pêche et 6 poulettes.

Le terrain leur a été concédé par Messieurs de Saint Ovide et Le Normand en 1733, il contient 45 toises de face sur la mer du havre et 90 de profondeur. Il y a dessus un chaffaux, grave et vignaux pour la secherie de deux chaloupes.

Gabriel Le Manquet, veuve de defunt Etienne Desroches, natifve de la coste de Plaisance, agée de 70 ans.

Elle a Guillaume Desroches son fils, natif de Lorembec, agé de 27 ans.

Deux trente six mois :

Herne Herbert, natif de Carfanitin, évêché de Dol, agé de 19 ans.

Guillaume Guiton, natif de la paroisse de Montigu, evesché d'Avranches, agé de 18 ans.

Onze hommes pour faire la pêche, trois chaloupes. Il l'a fait sur l'habitation du nommé Adam Perré, n'ayant point d'habitation à luy en propre, celle sur laquelle il a bâty sa maison appartient entre plusieurs frères et sœurs qui ne veulent point luy ayder de la mettre en valeur, disants qu'il n'a qu'à y travailler s'il veut, il supplie très humblement les puissances de vouloir luy donner une permission par erict de pouvoir travailler sur ladite habitation, affin que sy après qu'il l'aura mise en valeur les héritiers veulent entrer sur ladite habitation, qu'ils soient dans l'obligation de luy restituer les frais qu'il y aura fait dessus pour la remettre en valeur, ils ont perdu la concession pendant la guerre, il y en a copie au Greffe du Conseil Supérieur.

Jean Gaux, natif de la paroisse de Roulau, evesché de Coutances, agé de 28 ans.

Pierre Bourg, natif de la paroisse de Pleumondat, evesché de St Malo, agé de 58 ans.

François Loiselle, de la paroisse de St Servant, agé de 50 ans.

François Boulier, de la paroisse de Vignac, evesché de St Malo, agé de 47 ans.

Jean Vallée, de la paroisse de St Servant, evêché de St Malo, agé de 50 ans.

Jean Le Pejoux, de la paroisse de Bron, evesché de St Malo, agé de 48 ans.

Pierre Goulier, de la paroisse de Modet, evesché de St Malo, agé de 27 ans.

Nicolas Le Chenechal, natif de la paroisse de Vezent, evesché d'Avranches, agé de 24 ans.

Raymond de Chegarey, de la paroisse de Bidart, évêché de Bayonne, agé de 32 ans.

Betrie Choubecte, de la paroisse de Sarre, evesché de Bayonne, agé de 36 ans.

Joseph Darosteguy, de la paroisse de Durogne, evesché de Bayonne, agé de 36 ans.

L'anse du Port La Joye connue sous le nom de l'anse à la Pointe Prime est formée par la pointe de ce nom, scituée sur les terres du Sud Sud Est de l'entrée du Port La Joye, et par la pointe du Nord Ouest et scituée sur celle du Nord Ouest quart de Nord de ladite entrée du Port La Joye, l'on estime que les susdites pointes gissent Sud Est et Nord Ouest, que la distance de l'une à l'autre est de deux lieues et demye en ligne directe qu'elle a sept lieues de circuit et deux d'enfoncement.

Son chenal git Nord quart de Nord Est et Sud quart Sud-Ouest jusque dans ledit Port La Joye, il y a généralement partout depuis cinq, six, sept, huit et neuf brasses d'eau à marée basse et un quart de lieue de large ; les meilleurs pratiques du pays tiennent que lorsqu'on est par les cinq brasses d'eau que l'on n'est pas dans le véritable chenal, et qu'alors il faut arriver ou venir du Lof suivant le parage où l'on se trouve, l'on laisse à tribord en entrant l'Isle du Gouverneur il faut se defier de ses hauts fonds qui avancent beaucoup au large et qui sont un composé de roche, elle est d'une figure ronde, elle a une lieue et demie de circuit sur une demye lieue de traverse, elle est basse et boisée en toute sorte de bois et à bas bord l'Isle du comte Saint Pierre, l'on peut approcher de celle-cy de plus près que la précédente, vu que ses hauts fonds sont en accord, elle a un grand quart de lieue de long sur quatre cent cinquante toises de large,

## DOC. DE LA SESSION No 18

et boisée en pin, pruche, sapin et dericot, mais peu de ce dernier, à marée basse, l'on y va à pied sec depuis la pointe du Nord Ouest jusqu'à ladite Isle, il y a une barre qui découvre à la mer baissante.

## DU PORT LA JOYE.

Le Port La Joye est scitué au fond de l'ance de ce nom, à cinq lieues de la pointe Prime en faisant le circuit de pointe en pointe et à deux lieues de la pointe du Nord-Est. Il est formé par la pointe à la Framboise scituée sur les terres de l'Est, et par celle à la Flame scituée sur celles du Ouest l'on estime que les susdites pointes gissent Est quart Nord-Est, et Ouest quart Sud-Ouest que la distance de l'une à l'autre est d'environ cinq cents toises, que le chenal passe à égale distance des susdites pointes, qu'il n'a guère que trois cents toises de distance et où il reste à marée basse huit brasses d'eau, la rade est à un quart de lieue de l'entrée, elle est entre les pointes à Pierrot et à Margueritte la distance de l'une à l'autre est de sept cents toises et il y a bon mouillage, le fonds vaseux où il se décharge trois rivières, la première venant du Ouest, la seconde du Nord, et la troisième du Nord-Est.

L'embouchure de la rivière du Ouest est formée par la pointe à Pierrot scituée à bas bord en montant, et par la pointe du Nord de ladite rivière l'on estime la distance de l'une à l'autre d'un quart de lieue et qu'elles gissent Nord et Sud de ladite rivière courre présentement quatre lieues dans l'ouest, en conservant à peu près la même largeur, où il y a sur les deux bords seize habitants qui y font la culture des terres, et ensuite elle prend son cours trois lieues dans le Nord Nord-Ouest où il y a une source d'eau douce, ses bords sont couverts de toute sorte de bois, mais le dominant est le bois franc, le terroir est d'une qualité d'argile et les prairies y sont assez abondantes.

L'embouchure de la rivière du Nord est formée par la pointe du Ouest et par la pointe de l'Est de ladite Rivière, la distance de l'une à l'autre est de sept toises et elles gissent Est et Ouest, et ensuite la rivière courre quatre lieues dans la profondeur des terres du Nord, elle est établie par sept familles qui y font la culture des terres.

Les terres de ses bords sont d'une qualité égale à celles de la précédente et les mêmes bois.

L'embouchure de la Rivière du Nord Est est formée par la pointe à Margueritte scituée à tribord en entrant et par la pointe à ————— scituée à bas bord, l'on estime qu'elles gissent Nord et Sud et qu'elles sont éloignées l'une de l'autre de huits cents toises. Ensuite la rivière s'enfonce neuf lieues dans la profondeur des terres du Nord-Est, pendant trois lieues et deux lieues dans l'Est Nord Est, une dans le Nord Nord Est, et demy lieue dans l'Est où l'on monte avec des bastiments de cinquante tonneaux et une lieue et demye dans le Nord Est où l'on peut monter encore avec des bastiments qui portent dix cordes de bois où est le lieu appellé la grande source.

## RECENSEMENT DES HABITANTS DU PORT LA JOYE EN HOMMES, FEMMES ET GARCONS, ETC

Jean Henry, dit Maillardé habitant, maître tailleur et laboureur, natif de la paroisse d'Orvin en Suisse, agé de 26 ans et il y a deux mois qu'il est dans le pays étant déserté de Chibouctou, marié avec Anne Barbe, native de la ville de Bienne en Suisse, agée de 32 ans.

Ils ont Henry leur fils agé de 17 jours.

Abraham Louis, garçon ouvrier en indienne, natif de Lideau en Suisse, agé de 20 ans, et il y a six semaines qu'il est dans le pays.

Le terrain sur lequel ils sont établis est scitué sur le chemin du bois, et il leur a été donné verbalement par Monsieur de Bonnaventure.

Jacques Nicolas, maître raffineur en sucre et habitant natif de la dépendance de l'évêché de Beauvais en Picardie, agé de 37 ans, et il y a un mois qu'il est dans le pays, marié avec Marie Aulieu, native de la ville de Neige en Irlande agée de 19 ans.

Le terrain sur lequel ils sont établis est scitué sur le chemin par lequel on va du Port la Joye au bois et il leur a été donné verbalement par M<sup>r</sup> de Bonnaventure.

5-6 EDOUARD VII, A. 1906

Margueritte Mieux, veuve de feu Michel Hebert, native du Cap de Sable, agée de 36 ans et il y en a deux qu'elle est dans le pays.

Elle a 7 enfants : 5 garçons et 2 filles.

Cyprien Hebert, agé de 15 ans.

Joseph Nicodème, 13 ans.

Ferdinand, agé de 11 ans.

Gregoire, agé de 7 ans.

Magloire, agé de 5 ans.

Magdelaine Barbe Hebert, 9 ans.

Geneviève Hebert, 7 ans.

Ils ont en bestiaux une truye et 10 poulettes ou poulets.

Le terrain sur lequel elle est établie luy a été donnée par concession de M<sup>e</sup> de Bonnaventure et Degoutin, et elle y a fait un défriché pour un jardin.

Germain Henry, habitant, natif de l'Acadie, agé de 66 ans, et il y en a deux qu'il est dans ce pays, marié avec Cecille Desveaux, native de l'Acadie.

Ils ont 4 garçons et deux filles.

Jean Baptiste, agé de 25 ans.

Pierre, agé de 18 ans.

Joseph, agé de 11 ans.

Amand, agé de 7 ans.

Rosalie, agée de 14 ans.

Magdeleine, agée de 9 ans.

Jean Cayssy, orphelin, natif de l'Acadie, agé de 27 ans.

Ils ont en bestiaux : un taureau, une cavalle, 3 truyes, 4 cochons, 5 oyes et 8 poulettes.

Point de terrain.

Francois Siriés, habitant laboureur, natif de la paroisse d'Albourg, évêché de Cahors agé de 38 ans, et il y a 22 mois qu'il est arrivé de l'Acadie, marié avec Anne Edon, native de la paroisse de la tranche, évêché de Grenoble, agée de 37 ans.

Ils ont Rose leur fille agée de 10 mois.

Ils ont en bestiaux : une brebis, un agneau, 1 cochon, 2 oyes et 30 poulettes ou poulets.

Le terrain sur lequel ils sont établis leur a été donné par arrantement des mineurs de Jean Baptiste Mazierre. Ils y ont fait un grand défriché pour un jardin.

Joseph Benet, habitant laboureur, natif d'Albiac, évêché de Cahors, agé de 30 ans, et il y a 22 mois qu'il est dans le pays, marié avec Jeanne Doillet, native de Cognac, évêché de Cahors agée de 35 ans.

Ils ont un garçon et une fille.

Paul, agé de 5 ans 6 mois.

Rose, agée de 5 mois.

Ils ont un cochon et 8 poulettes.

Le terrain où ils sont établis leur a été donné comme à idem, et ils y ont fait un défriché pour un grand jardin.

Le S<sup>r</sup> Louis Tonisseaux, négociant, natif de la paroisse de Balergant, evesché de Québec, agé de 30 ans, et il y a 35 mois qu'il est dans le pays, marié avec Marie Thérèse Dauphin, native de la ville de Québec, agée de 37 ans.

Ils ont Louis Marie Tonisseaux agé de 2 ans.

Ils ont en bestiaux : un cheval, une vache, une génisse, un cochon et 30 poulettes.

Ils tiennent leur terrain pour l'avoir acheté, savoir : deux arpens de front sur 40 de profondeur de Charles Haché Galland et Geneviève Lavergne sa femme d'une part, et encore deux arpents cinq perches de fasse sur la profondeur qui se trouvera jusqu'au bord du Barachois dit l'ance aux Sauvages, de Louis La Bauve et Marie Landry sa femme.

Jean Baptiste Perial, caporal de la compagnie cy devant de Bonnaventure, habitant natif en Franche Comté, agé de 25 ans et il y en a trois qu'il est dans le pays, marié avec Rozalie Commeau, native dans l'Acadie, agée de 32 ans.

Elle a Joseph Caissy son fils d'un premier mariage, agé de 8 ans.

## DOC. DE LA SESSION No 18

Anne Caissy, orpheline, native de l'Acadie, agée de 15 ans.

Ils ont en bestiaux : une truye, un cochon et 20 poulettes.

Ils tiennent leur terrain pour l'avoir arrenté des enfants de feu Jean Baptiste Mazierre, ledit terrain contient trois arpens de frond sur 40 de profondeur.

Jean Roussin, habitant navigateur, natif de la paroisse de St Thomas de la Pointe à la Caille, evesché de Québec, agé de 38 ans, et il y a quatre mois qu'il est habitant du pays, marié avec Françoise Boudrot, native de l'Accadie, agée de 21 ans.

Ils ont une vache.

Ils n'ont point d'enfants et point de terrain.

## RECENCEMENT DES HABITANTS DE LA RIVIÈRE DU OUEST EN HOMMES, FEMMES, ENFANS, ETC.

Jean Bourg, habitant laboureur, natif de l'Accadie, agé de 69 ans et il y a quinze mois qu'il est dans le pays, marié avec Françoise Aucoin, native de l'Accadie, agée de 64 ans.

Ils ont 4 enfants : un garçon et 3 filles.

François Bourg, agé de 20 ans.

Françoise, agée de 28 ans.

Anne, agée de 26 ans.

Marie, agée de 23 ans.

Ils ont en bestiaux : 4 vaches, un veau, une truye, 4 cochons et 8 poulettes ou poulets.

Le terrain où ils sont établis est scitué sur la côte du Sud de ladite Rivière du Ouest et leur a été donné verbalement par Monsieur de Bonnaventure, ils ont fait un deffriché où ils ont semé trois boisseaux de grain.

Charles Bourg, habitant laboureur, natif de l'Accadie, agé de 32 ans et il y a 14 mois qu'il est dans le pays, marié avec Magdelaine Blanchard, native de l'Accadie, agée de 26 ans.

Ils ont un garçon et deux filles.

Joseph, agé de 5 ans.

Ludivinne, agée de 3 ans.

Margueritte Joseph, d'un an.

Ils ont en bestiaux : une vache, un veau, une cavalle, un mouton, deux truyes et deux cochons.

Ils tiennent leur terrain et il est scitué comme le précédent, ils y ont fait un deffriché pour semer deux boisseaux de bled.

Joseph Braud, habitant laboureur, natif de l'Accadie, agé de 40 ans, et il y en a deux qu'il est dans le pays, marié avec Ursulle Bourg, native de l'Accadie, agée de 38 ans.

Ils ont dix filles :

Margueritte Josegh, agée de 16 ans.

Marie Joseph, 15 ans.

Ursulle, agée de 12 ans.

Perpetue, agée de 10 ans.

Elisabeth Françoise, 8 ans.

Luce, agée de 6 ans.

Anne Joseph, 5 ans.

Angélique, agée de 4 ans.

Marie Jeanne, 3 ans.

Rosalie, agée d'un an.

Charles Braud, natif à l'Accadie, agé de 26 ans, garçon.

Ils ont en bestiaux : 2 bœufs, une vache, 2 genisses, un taureau, une brebis, deux truyes et 2 cochons.

Le terrain où ils sont établis est scitué sur la coste du Nord de ladite Rivière du Ouest et leur a été donné verbalement par Monsieur de Bonnaventure. Ils y ont fait un deffriché pour semer environ 4 boisseaux de bled.

Louis Henry, habitant laboureur, natif de l'Accadie, agé de 30 ans et il y en a deux qu'il est dans le pays, marié avec Magdeleine Pitre, native de l'Accadie, agée de 25 ans.

5-6 EDOUARD VII, A. 1906

Ils ont deux filles : Margueritte Joseph, agée de 2 ans.

Helenne, de deux mois.

Ils ont en bestiaux : 2 bœufs, une vache, deux genisses, 3 brebis, une truye et 2 cochons.

Le terrain où ils sont établis est scitué et leur a été donné comme le précédent dans lequel ils ont fait un deffriché où ils pourront semmer quatre boisseaux de grain.

Joseph Pitre, habitant laboureur, natif de l'Acadie, agé de 53 ans, et il y a quatorze mois qu'il est dans ce pays, marié avec Elisabeth Boudrot, native de l'Acadie, agée de 51 ans.

Ils ont 4 garçons :

Pierre, agé de 27 ans.

Joseph, agé de 18 ans.

Paul, agé de 16 ans.

Jean Baptiste, de 14 ans.

Marie Roze, orpheline, native de l'Acadie, agée de huit ans.

Ils ont en bestiaux : 3 bœufs, une vache, un veau, une brebis, 2 truyes et 4 cochons.

Le terrain où ils sont établis est scitué sur la côte du Nord de ladite Rivière du Ouest et leur a été donné verballement par Monsieur de Bonnaventure, sur lequel il a fait un deffriché pour semmer environ quatre boisseaux de bled.

Jean Henry dit Le Neveu, natif de l'Acadie, agé de 48 ans, et il y en a deux qu'il est dans le pays, marié avec Magdelaine Terriot, native de l'Acadie, agée de 48 ans.

Ils ont 5 enfants : 4 garçons et une fille.

Pierre Henry, agé de 18 ans.

Charles, agé de 16 ans.

Laurent, agé de 11 ans.

François, agé de 6 ans.

Marie, agée de 22 ans.

Ils ont en bestiaux : 3 bœufs, 1 veau, 2 moutons, 2 truyes et un cochon.

Le terrain où ils sont établis est scitué et leur a été donné comme le précédent, ils ont fait un deffriché pour semmer environ 12 boisseaux de bled.

François Pitre, habitant laboureur, natif de l'Acadie, agé de 25 ans, et il y en a deux qu'il est dans le pays, marié avec Rozalie Henry, native de l'Acadie, agée de 23 ans.

Ils ont une fille.

Victoire Pitre, agée de 18 mois.

Ils ont en bestiaux : 2 bœufs, une vache, un veau, un mouton, une brebis et 4 truyes.

Le terrain où ils sont établis est scitué sur la côte du Nord de la rivière du Ouest et leur a été donné verballement par Monsieur de Bonnaventure sur lequel ils ont fait un deffriché pour semmer environ 4 boisseaux de bled.

Charles Guerin, habitant laboureur, natif de l'Acadie, agé de 27 ans et il y en a deux qu'il est dans le pays, marié avec Margueritte Henry, native de l'Acadie, agée de 27 ans.

Ils ont un garçon et une fille.

Marin, agé de 2 ans.

Terzille, agée de 5 ans.

Elisabeth Aucoin, mère dudit Charles Guerin, native de l'Acadie, agée de 74 ans.

Ils ont en bestiaux : 2 bœufs, 1 mouton, une brebis, 2 truyes, un cochon et 14 pouilles ou poulettes.

Le terrain où ils sont établis est scitué et leur a été donné comme le précédent, ils ont fait un deffriché pour semmer environ 4 boisseaux de bled.

Jean Henry le fils dit Le Neveu, natif de l'Acadie, agé de 21 ans et il y en a deux qu'il est dans le pays, marié avec Marie Pitre, native de l'Acadie, agée de 21 ans.

Point d'enfants n'étant mariés qu'au mois de Janvier.

Ils ont en bestiaux : deux cochons.

Le terrain où ils sont établis est scitué et leur a été donné comme le précédent, et ils ont fait un deffriché pour semmer environ 4 boisseaux.

## DOC. DE LA SESSION N° 18

Charles Pitre, habitant laboureur, natif de l'Acadie, agé de 23 ans et il y a quinze mois qu'il est dans le pays, marié avec Anne Henry, native de l'Acadie, agée de 21 ans.

Point d'enfants n'étant mariés qu'au mois de Fevrier.

Ils ont en bestiaux : une vache, 2 cochons et un mouton.

Le terrain où ils sont établis est situé et leur a été donné comme le précédent, ils y ont fait un défriché pour semer 4 boisseaux de bled.

Charles Thibodeau, dit Charlie, habitant laboureur, natif dans l'Acadie, agé de 29 ans et il y en a deux qu'il est dans le pays, marié avec Magdeleine Henry, native de l'Acadie, agée de 26 ans.

Ils ont une fille :

Helenne, agée de 7 mois.

Ils ont en bestiaux : une vache, un veau, un cheval, une brebis, une truye et un cochon.

Le terrain où ils sont établis est situé sur la côte du Nord de la Rivière du Ouest et leur a été donné verbalement par Monsieur de Bonnaventure. Ils ont fait un défriché pour semer environ deux boisseaux de bled.

Jean Henry dit le Vieux, habitant laboureur, natif de l'Acadie, agé de 68 ans, et il y en a deux qu'il est dans le pays, marié avec Marie Hebert, native de l'Acadie, agée de 55 ans.

Ils ont 5 enfants : 3 garçons et 2 filles.

Simon, agé de 23 ans.

Charles, agé de 15 ans.

François, agé de 12 ans.

Marie Joseph, agée de 29 ans.

Françoise, agée de 19 ans.

Ils ont en bestiaux : 5 bœufs, 2 vaches, un veau, 3 moutons, 3 truyes et 3 cochons.

Le terrain où ils sont établis est situé et leur a été donné comme le précédent, ils ont fait un défriché pour semmer environ dix boisseaux de bled.

Joseph Terriaud, habitant laboureur, natif de l'Acadie, agé de 53 ans, et il y en a deux qu'il est dans le pays, marié avec Françoise Melançon, native de l'Acadie, agée de 44 ans.

Ils ont 7 enfants : 5 garçons et deux filles.

Estienne Terriaud, agé de 21 ans.

Jasques, agé de 15 ans.

Thomas, agé de 9 ans.

Ambroise, agé de 4 ans.

Paul, agé d'un an.

Marguerite Susanne, agée de 12 ans.

Marie Magdalaine, agée de 7 ans.

Ils ont en bestiaux 2 bœufs, 2 vaches, une génisse, un veau, 2 truyes et un cochon.

Le terrain sur lequel ils sont établis est situé et leur a été donné comme le précédent, ils pourront semmer au printemps prochain environ quatre boisseaux de bled, mais il quitte cet endroit pour aller demeurer à Bedecq et Charles Henry son gendre vient demeurer sur le présent terrain.

Alexis Henry, habitant laboureur, natif de l'Acadie, agé de 30 ans six mois, il y a neuf mois qu'il est dans le pays, marié avec Marguerite Hebert, native de l'Acadie, agée de 23 ans.

Ils ont une fille :

Victoire Henry, agée de 26 mois.

Ils ont en bestiaux : une vache, une brebis, une truye, 3 cochons et 2 poules.

Ils n'ont point d'habitation et vont demeurer vers Bedecq.

Joseph Henry dit le petit Honme, natif de l'Acadie, habitant laboureur, agé de 45 ans, et il y a deux ans neuf mois qu'il est dans le pays, marié avec Catherinne Pitre, native de l'Acadie, agée de 40 ans.

Ils ont 8 enfants : 3 garçons et 5 filles.

Joseph Henry, agé de 17 ans.

Bazille, agé de 13 ans.

Jean Baptiste, agé de 6 ans.

Marie, agée de 19 ans.

Sephoroise, agée de 14 ans.

Anne, agée de 13 ans.

Margueritte Modeste, agée de 2 ans.

Margueritte Joseph, agée de 3 mois.

Ils ont en bestiaux : 4 bœufs, une vache, un mouton, 3 truyes et 2 cochons.

Le terrain sur lequel ils sont établis est situé sur la côte du Nord de ladite rivière du Ouest et leur a été donné verbalement par Monsieur de Bonnaventure, ils ont un défriché dans lequel ils ont semmé deux boisseaux de froment et un boisseau d'avoine.

Charles Henry, habitant laboureur, natif de l'acadie agé de 20 ans, et il y a neuf mois qu'il est dans le pays, marié avec Françoise Josèphe Terriaud, native de l'acadie, agée de 19 ans.

Ils n'ont que deux cochons pour tout bestiaux.

Le terrain où ils sont établis est celuy de Joseph Terriaud leur perre et beau perre, ils ont semmé un boisseau de bled froment et esperre en semmer quatre au printemps prochain.

Jean Pitre, habitant laboureur, natif de l'acadie, agé de 55 ans, et il y a 14 mois qu'il est dans le pays, marié avec Margueritte Terriaud, native de l'acadie agée de 51 ans.

Ils ont 6 enfants : 3 garçons et 3 filles.

Jean Pitre, agé de 20 ans.

Pierre, agé de 18 ans.

Enselme, agé de 14 ans.

Marie, agée de 30 ans.

Elisabeth, agée de 28 ans.

Anne, agée de 15 ans.

Ils ont en bestiaux : 2 bœufs, 2 vaches, 2 veaux, un mouton, 3 brebis, une truye et quatre cochons.

Le terrain sur lequel ils sont établis est situé et leur a été donné comme cy dessus verbalement. Ils y ont fait un jardin.

Baptiste Olivier, habitant laboureur, natif de l'acadie, agé de 24 ans et il y a quinze mois qu'il est dans le pays, marié avec Suzanne Pitre, native de l'acadie agée de 22 ans.

Ils ont 3 filles :

Marie, agée de 31 mois.

Margueritte, agée de 18 mois.

Magdelaine, agée de 15 jours.

Ils ont en bestiaux : 2 bœufs, une vache, 4 genisses, un taureau, une brebis, une truye, 2 cochons et un cheval.

Le terrain sur lequel ils sont établis est situé sur la côte du Nord de la Rivière du Ouest, il leur a été donné verbalement par Monsieur de Bonnaventure. Ils y ont fait un défriché pour un jardin seulement.

Jean Henry le fils, habitant laboureur, natif de l'acadie agé de 24 ans, et il y en a deux qu'il est dans le pays, marié avec Marie Caret, native de l'acadie agée de 30 ans.

Margueritte Joseph, agée de 9 ans.

Marie Roze, agée de 8 ans.

Marie, agée de 6 ans.

Margueritte, agée de 4 ans.

Auzitte, agée de 33 mois.

Annastazie, agée de 4 mois.

Ils ont en bestiaux : 2 bœufs, un bellier, 3 moutons, 2 cochons, 2 truyses et 9 poules.

Le terrain sur lequel ils sont établis est situé et leur a été donné comme cy dessus verbalement, sur lequel ils ont fait un défriché pour semmer quatre boisseaux de bled au printemps prochain.

## DOC. DE LA SESSION No 18

RECENCEMENT DES HABITANTS DE LA RIVIÈRE DU NORD EN HOMMES, FEMMES,  
ENFANS, ETC.

François Landry, habitant laboureur, natif de l'Acadie agé de 34 ans et il y en a deux qu'il est dans le pays, marié avec Marie Babin, native de l'Acadie, âgée de 32 ans.

Ils ont 6 enfants : 5 garçons et une fille.

Joseph Landry, âgé de 16 ans.

Jean Charles, âgé de 14 ans.

Germain, âgé de 12 ans.

François, âgé de 6 ans.

Claude Raphaël, âgé de 5 semaines.

Marie Joseph, âgée de 10 ans.

Ils ont en bestiaux : 3 bœufs, 5 vaches, 3 veaux, un cheval, 2 brebys, une truye, un cochon et 24 poulettes ou poulets.

Le terrain sur lequel ils sont établis leur a été donné verballement par Monsieur de Bonnaventure, commandant pour le Roy en l'Isle Saint Jean, il est situé sur la côte du Nord de la Rivière de ce nom. Ils y ont fait un défriché pour semmer environ 16 boisseaux de bled au printemps prochain.

Benjamin Landry, habitant laboureur, natif de l'Acadie agé de 54 ans et il y en a deux qu'il est dans le pays marié avec Marguerite Babin, native de l'Acadie, âgée de 45 ans.

Ils ont 3 garçons et 3 filles.

Jean Landry, âgé de 19 ans.

Mathieu, âgé de 16 ans.

Joseph, âgé de 8 ans,

Magdelaine, âgée de 13 ans.

Marie, âgée de 11 ans.

Genneviève, âgée de 4 ans.

Cecille Melançon, mère dudit Benjamin, native de l'Acadie, âgée de 86 ans.

Daniel Le Jeune, natif de l'Acadie, âgé de 30 ans.

Roze Landry leur nièce, native de l'Acadie, âgée de 18 ans.

Magdelaine Dingle, native de Niganiche, âgée de 18 ans.

Ils ont en bestiaux : 2 bœufs, 2 vaches, 2 genisses, un taureau, un veau, une brebis, une truye, 3 cochons et 21 poulettes ou poulets.

Le terrain sur lequel ils sont établis leur a été donné verballement par Monsieur de Bonaventure, ils y ont fait un défriché pour semmer au printemps prochain huit boisseaux de bled.

Augustin Landry, habitant laboureur, natif de l'Acadie agé de 26 ans et il y en a deux qu'il est dans le pays, marié avec Marguerite Granger native de l'Acadie âgée de 23 ans.

Ils ont un garçon et une fille.

Benjamin Landry, âgé de 18 mois.

Marguerite, âgée de 3 mois.

Ils ont en bestiaux 2 bœufs, 2 vaches, un taureau, 2 brebis, 2 truyes, un cochon et 15 poulettes ou poulets.

Le terrain sur lequel ils sont établis leur a été donné verballement par Monsieur de Bonnaventure, ils y ont fait un défriché pour semmer deux boisseaux de bled au printemps prochain.

Charles Landry, habitant laboureur, natif de l'Acadie, agé de 21 ans et il y en a deux qu'il est dans le pays, marié avec Marie Granger, native de l'Acadie âgée de 19 ans.

Ils ont Pierre Landry, leur fils, âgé de 6 jours.

Ils ont en bestiaux : un bœuf, 2 vaches, une brebis et 8 poulettes ou poulets.

Le terrain sur lequel ils sont établis leur a été donné verballement par Monsieur de Bonnaventure, ils n'y ont point fait de défriché y ayant peu qu'ils sont sur leur terrain.

5-6 EDOUARD VII, A. 1906

Amand Daigre, habitant laboureur, natif de l'Acadie, âgé de 40 ans et il y en a deux qu'il est dans le pays, marié avec Elisabeth Vincent, native de l'Acadie âgée de 34 ans.

Ils ont 6 enfants : 2 garçons et 4 filles.

Simon Daigre, âgé de 15 ans.

Pierre, âgé de 4 ans.

Margueritte, âgée de 10 ans.

Magdelaine, âgée de 8 ans.

Auzitte, âgée de 6 ans.

Marie Joseph, âgée de 10 mois.

Ils ont en bestiaux : une vache, deux veaux, une truye et 4 cochons.

Le terrain sur lequel ils se sont établis leur a été donné verbalement par Monsieur de Bonnaventure. Ils y ont fait un défriché pour semmer quatre boisseaux de bled.

Charles Daigre, habitant laboureur, natif de l'Acadie, âgé de 38 ans et il y en a deux qu'il est dans le pays, marié avec Cecille Landry, native de l'Acadie âgée de 36 ans.

Ils ont deux filles.

Margueritte Cecille, âgée de 2 ans.

Marie, âgée de neuf mois.

Remy Daigre, frère dudit Charles natif de l'Acadie, âgé de 25 ans.

Marie Joseph, leur sœur, âgée de dix ans.

Ils ont en bestiaux : 4 bœufs, trois vaches, un taureau, 2 veaux, une génisse, 2 truyes, 5 cochons et 22 pouilles ou poulettes.

Le terrain sur lequel ils sont établis leur a été donné verbalement par Monsieur de Bonnaventure, ils y ont fait un défriché pour semmer six boisseaux de bled.

Alexandre Daigre, habitant laboureur, natif de l'Acadie, âgé de 22 ans et il y en a un qu'il est dans le pays, marié avec Elisabeth Granger, native de l'Acadie, âgée de 20 ans.

Ils ont Charles Daigre leur fils âgé de 3 mois.

Ils ont en bestiaux : un bœuf, une vache et une truye.

Le terrain sur lequel ils sont établis leur a été donné verbalement par Monsieur de Bonnaventure, ils n'y ont fait aucun défriché y ayant peu de temps qu'ils sont sur ledit terrain.

#### RECENSEMENT DES HABITANTS DE LA RIVIÈRE DU NORD-EST EN HOMMES, FEMMES, ENFANS, ETC.

Côte du Nord.

Enselme Boudrot, habitant laboureur, natif de l'Acadie âgé de 33 ans et il y en a deux qu'il est dans le pays, marié avec Geneviève Giroir, native de l'Acadie âgée de 31 ans.

Ils ont 3 garçons et une fille.

Enselme, âgé de 7 ans.

Simon, âgé d'un an.

Henriette, âgée de 4 ans.

Ils ont en bestiaux : 4 bœufs, 4 vaches, 4 brebis et deux cochons.

Le terrain où ils sont établis est situé sur la côte du Nord de ladite Rivière et leur a été donné verbalement par M<sup>r</sup> de Bonnaventure sur lequel ils ont fait un défriché pour semmer vingt boisseaux de bled au printemps prochain.

Denis Boudrot, habitant laboureur, natif de l'Acadie, âgé de 75 ans et il y en a deux qu'il est dans ce pays, marié avec Anne Vincent, native de l'Acadie âgée de 60 ans

Ils ont en bestiaux : 3 bœufs, 2 vaches, 2 cochons, une truye et 2 pouilles.

Le terrain sur lequel ils sont établis leur a été donné verbalement par Monsieur de Bonnaventure, ils y ont fait un défriché pour semmer 20 boisseaux de bled.

Isidore Daigre, habitant laboureur, natif de l'Acadie âgé de 27 ans et il y en a deux qu'il est dans le pays, marié avec Agatte Bariaud, native de l'Acadie, âgée de 21 ans.

Ils ont un garçon :

Firmain, âgé d'un an.

## DOC. DE LA SESSION No 18

Ils ont en bestiaux : 2 bœufs, 2 vaches, une cavalle, 3 brebis, 2 truyes, 3 cochons et 4 poules ou poulettes.

Le terrain où ils sont établis leur a été donné verbalement par Monsieur de Bonnavenporture, sur lequel ils ont fait un défriché pour semmer six boisseaux de blé.

Marie Boudrot, veuve de Pierre Richard, très pauvre, native de l'Acadie, agée de 36 ans et il y en a deux qu'elle est dans le pays.

Elle a 6 enfants : 5 garçons et une fille.

Pierre Richard, agé de 19 ans.

Paul, agé de 17 ans.

Joseph, agé de 13 ans.

Honoré, agé de 10 ans.

Thomas, agé de 6 ans.

Marie, agée de 15 ans.

Point de bestiaux.

Le terrain sur lequel elle est établie scitué sur la rive du Nord de ladite Rivière du Nord Est, il luy a été donné verbalement par Monsieur de Bonnavenporture, et il luy aste son terrain faute de le faire valoir.

Marie Madeleine Pitre, veuve de Pierre Godet, pauvre, native de l'Acadie, agée de 39 ans et il y en a deux qu'elle est dans le pays.

Elle a 6 garçons et 3 filles :

Etienne Godet, agé de 23 ans.

Pierre, agé de 22 ans.

Dominique, agé de 19 ans.

François, agé de 14 ans.

C. prien, agé de 12 ans.

Joseph, agé de 6 ans.

Doratte, agée de 16 ans.

Anne, agée de 9 ans.

Marie, agée de 2 ans.

Ils ont en bestiaux : 2 bœufs, une vache, une brebis, une truye et une poule.

Le terrain où ils sont établis est scitué comme le précédent et leur a été donné verbalement par M<sup>r</sup> de Bonnavenporture, ils y ont fait un défriché pour semer 32 boisseaux de blé.

Jean Blanchard, habitant laboureur, natif de l'Acadie, agé de 40 ans, et il y a 14 mois qu'il est dans le pays, marié avec Anne Bourg, native de l'Acadie, agée de 30 ans.

Ils ont un garçon et deux filles.

Jean Grégoire, agé de 7 ans.

Anne, agé de 5 ans.

Cecille, agée de 18 mois.

Ils ont en bestiaux : 4 bœufs, une genisse, 5 moutons, une truye, 4 cochons et 3 pouilles.

Le terrain où ils sont établis leur a été donné verbalement par M<sup>r</sup> de Bonnavenporture sur lequel ils ont fait un jardin.

Joseph Bourg, habitant laboureur, natif de l'Acadie, agé de 41 ans 5 mois, et il y a un an qu'il est dans le pays, marié avec Françoise Dugast, agée de 29 ans.

Ils ont 4 garçons et 4 filles :

Joseph Bourg, agé de 16 ans.

Bernard, agé de 10 ans.

François, agé de 40 mois.

Jean Baptiste, agé de 3 mois.

Agnès, agée de 14 ans.

Isabelle, agée de 12 ans.

Marie Françoise, agée de 8 ans.

Marguerite Josephe, agée de 6 ans.

Ils ont en bestiaux : 4 bœufs, une vache, un veau, 2 truyses et 3 cochons.

Le terrain où ils sont établis leur a été donné verbalement par Monsieur de Bonnavenporture sur lequel ils ont fait un jardin.

5-6 EDOUARD VII, A. 1906

Paul Douaron dit le grand Paul, natif à l'Acadie, habitant laboureur, agé de 42 ans, et il y en a deux qu'il est dans le pays, marié avec Margueritte Michel, native de l'Acadie, âgée de 46 ans.

Ils ont 3 garçons et 6 filles :

Pierre Paul, agé de 12 ans.

Jean Baptiste, agé de 8 ans.

Joseph, agé de 4 ans.

Marguerite Joseph, âgée de 17 ans.

Anne Appolline, âgée de 15 ans.

Blanche, âgée de 10 ans.

Auzitte, âgée de 6 ans.

Roze, âgée de 2 ans.

Helenne, âgée de 8 mois.

Ils ont en bestiaux : 4 taureaux, 3 vaches, 2 génisses, 2 truyes, 3 cochons et 25 poulettes ou poulets.

Le terrain sur lequel ils sont établis leur a été donné verballement par M<sup>r</sup> de Bonnaventure, sur lequel ils ont fait un défriché dans lequel ils espèrent semmer 8 bois-seaux de blé au printemps prochain.

Claude Dugats, habitant laboureur, natif à l'accadie agé de 40 ans et il y a 12 mois qu'il est dans le pays, marié avec Marie Joseph Aucoin, native de l'Acadie âgée de 43 ans.

Ils ont 5 garçons et 3 filles.

Joseph Dugats, agé de 16 ans.

Jean Baptiste, agé de 14 ans.

Victor, agé de 8 ans.

Theodore, agé de 6 ans.

Paul, agé de 4 ans.

Marie, âgée de 9 ans.

Angelique, âgée de 7 ans.

Anre, âgée de 5 ans.

Ils ont en bestiaux : 2 bœufs, 2 vaches, 2 génisses, 3 truyes, 4 cochons et 12 poulettes ou poulets.

Le terrain sur lequel ils sont établis leur a été donné verballement par M<sup>r</sup> de Bonnaventure sur lequel ils ont fait un défriché pour semmer deux boisseaux de blé.

Paul Aucoin, habitant laboureur, natif de l'acadie agé de 41 ans et il y a 13 mois qu'il est dans le pays, marié avec Marie La Blanche, native de l'accadie, âgée de 37 ans.

Ils ont un garçon et 3 filles.

Joseph, agé de 4 ans.

Marie Joseph, âgée de 8 ans.

Marguerite Susanne, âgée de 6 ans.

Terzille, âgée de 2 ans.

Ils ont en bestiaux : un bœuf, une vache, un mouton, une truyle, 4 cochons et 7 poulettes ou poulets.

Le terrain sur lequel ils sont établis leur a été donné verballement par Monsieur de Bonnaventure, et ils ont fait un défriché pour semmer un boisseau de blé.

Michel Aucoin, habitant laboureur, natif de l'Acadie agé de 75 ans et il y a 13 mois qu'il est dans le pays, marié avec Jeanne Bourg, native de l'acadie âgée de 69 ans.

Point d'enfants avec eux.

Ils ont en bestiaux : une vache et une truyle.

Ils n'ont point de terrain mais ils se sont établis sur le terrain de Paul Aucoin et Claude Dugast leur fils et gendre.

Le S<sup>r</sup> Amand Bugeaud père, négociant et navigateur, natif à l'Accadie, agé de 51 ans et il y en a quatre qu'il est dans le pays, marié avec Damme Claire Doussets, native de l'Acadie, âgée de 37 ans.

Point d'enfants avec eux.

Françoise Blanchard, mère de ladite Damme.

Ils ont en bestiaux : 6 bœufs, 4 taureaux, 9 vaches, 6 veaux, un cheval, une truyle, 3 cochons, 5 brebis et 25 poulettes et un batteau du port de vingt tonneaux.

## DOC. DE LA SESSION No 18

Le terrain où ils sont établis leur a été donné par concession accordée par Messieurs de Bonnaventure et de Goutin portant —— arpents de frond sur 40 de profondeur. Ils ont fait un deffriché où ils espèrent semmer douze boisseaux de bled au printemps prochain.

Le S<sup>r</sup> Pierre Gautier, navigateur, natif de l'Accadie agé de 24 ans et il y en a trois qu'il est dans le pays, marié avec Jeanne La Forest, native à Louisbourg, agée de 18 ans.

Ils ont en bestiaux : 2 bœufs et 6 brebis.

Le terrain sur lequel ils sont établis est situé sur la côte du Nord de ladite rivière du Nord-Est, et il leur a été donné verbalement par M<sup>r</sup> de Bonnaventure. Point de deffriché.

Le S<sup>r</sup> Jean Bugeaud, habitant laboureur, natif de l'Acadie agé de 24 ans et il y en a deux qu'il est dans le pays marié avec Anne Douville, native au havre Saint Pierre du Nord de cette Ile, agée de 26 ans.

Ils n'ont point d'enfans.

Ils ont en bestiaux deux bœufs, 3 vaches, 2 veaux, un cheval, 2 moutons, 3 brebis, une truye, 3 cochons, 7 oyes; 7 dindes et 30 poules ou poulets.

Le terrain sur lequel ils sont établis leur a été donné par le S<sup>r</sup> Joseph Bugeaud leur perre et beau perre sur lequel ledit Jean Bugeaud y a fait un deffriché où il a semmé quatre boisseaux de froment et cinq boisseaux d'avoinne, et il espere semmer au printemps prochain 16 boisseaux.

Le S<sup>r</sup> Joseph Bugeaud habitant laboureur, natif à l'Acadie agé de 53 ans et il y en a trois qu'il est dans le pays, marié avec Marie Joseph Landry, native de l'Acadie, agée de 48 ans.

Ils ont trois garçons et 5 filles :

Charles Bugeaud, agé de 21 ans.

François Placide, agé de 16 ans.

Mathurin, agé de 10 ans.

Elisabeth, agée de 19 ans.

Marie Roze, agée de 17 ans.

Anne, agée de 15 ans.

Marie, agée de 11 ans.

Felicité, agée de 6 ans.

Ils ont en bestiaux : 2 bœufs, 2 vaches, un veau, deux brebis et leur suitte, une truye, 2 cochons et 3 poules.

Le terrain où ils sont établis est situé sur la côte du Nord de ladite rivière du Nord-Est comme les précédents, et leur a été donné par une permission de Monsieur de Bonnaventure sur lequel ils ont fait un deffriché où ils ont semmé six boisseaux de froment et un demy boisseau de pois, et ils esperrent en semmer 12 boisseaux au printemps prochain.

Joseph Gautier l'ainé, habitant navigateur, natif à l'Acadie, agé de 35 ans et il y en a trois qu'il est dans le pays, marié avec Demoiselle Margueritte Bugeaud, native à l'Acadie agée de 24 ans.

Ils ont un garçon et une fille.

Joseph Gauthier, agé de 3 ans.

Elisabeth, agée de 11 mois.

Baptiste Allain, natif à l'Accadic, agé de 12 ans.

Ils ont en bestiaux : 3 bœufs, 5 vaches, 2 génisses, un cheval, 4 veaux, 4 brebis, 3 truyes, 3 cochons, 8 oyes, 30 gelinnes et un batteau du port de 45 à 50 tonneaux.

Le terrain sur lequel ils sont établis est situé comme les précédents et leur a été donné verbalement par Monsieur de Bonnaventure. Ils ont fait un deffriché sur lequel ils ont semmé six boisseaux de bled froment et espèrent semmer 12 boisseaux au printemps.

Paul Broussard, dit Courtiche, habitant laboureur natif de l'Accadie, agé de 25 ans et il y a 26 mois qu'il est dans le pays, marié avec Magdelaine Landry, native de l'Acadie, agée de 23 ans 8 mois.

Ils ont un garçon : Jean-Baptiste agé de 2 ans.

5-6 EDOUARD VII, A. 1906

Ils ont en bestiaux : 4 bœufs, une vache, 3 taureaux, un cheval, 3 brebis, 4 cochons et 3 poulettes.

Le terrain où ils sont établis est situé comme les précédents et leur a été donné verbalement par M<sup>r</sup> de Bonnaventure. Ils y ont fait un défriché où ils ont semmé 11 boisseaux de blé froment et six de pois et ils espèrent semmer au printemps prochain vingt cinq boisseaux.

Le Sr Louis Amand Bugeaud, fils, habitant navigateur natif de l'Accadie, agé de 23 ans et il y en quatre qu'il est dans le pays ; point marié.

Antoine Amand Gautrot, natif à l'Accadie, agé de 20 ans.

Charles Gautrot, son frère, natif de l'Accadie, agé de 17 ans, domestiques.

Ils ont en bestiaux : 11 vaches, 4 veaux, une truie, 4 cochons, un mouton, 10 brebis et 25 poulettes.

Le terrain sur lequel il est étably est situé sur la côte du nord de ladite rivière du Nord Est, il luy a été accordé par un permis de Monsieur Benoist en date de 1749, portant sept arpens de frond sur 40 de profondeur, ce terrain s'appelle la Source à Bellair, il y a un défriché où ils ont semmé trois boisseaux de froment, deux boisseaux d'avoinne et trois boisseaux de pois, et du guéret pour semmer dix boisseaux de blé.

Damme Marie Allain veuve du Sr Nicolas Gautier, négociante, âgée de 58 ans et il y en a trois qu'elle est dans le pays.

Elle a deux garçons et 2 filles.

Joseph Gautier, âgé de 19 ans.

Jean, âgé de 11 ans.

Elisabeth, âgée de 15 ans.

Marie, âgée de 12 ans.

Guillaume Lagueau, sauvage de nation, natif à Baston, âgé de 55 ans.

Elle a en bestiaux : 6 bœufs, 4 vaches, 3 genisses, 2 taureaux, 3 veaux, 2 moutons, 2 brebis et 80 gelinnes.

Le terrain sur lequel ils sont établis est situé sur la côte du Nord de la rivière du Nord-Est et est à la source à bel-air, et leur a été donné par un permis de Monsieur Benoist en date du 24 Janvier 1749 portant sept arpents de front sur 40 de profondeur. Ils ont fait un défriché où ils ont semé sept boisseaux de blé froment et un boisseau d'avoinne.

Ladite Dame jouit d'un autre terrain situé au lieu de Brouillant de quatre arpens de front sur 40 de profondeur.

Jacques Langlois dit Jacqui, habitant charpentier et laboureur, natif à l'Accadie, âgé de 36 ans et il y en a neuf qu'il est dans le pays, marié avec Marie Joseph Darambour, native de l'Accadie, âgée de 25 ans.

Ils ont deux garçons et une fille.

Aimable, âgé de 4 ans 6 mois.

Jacques Mathieu, âgé de 20 mois.

Cecille, âgée de 6 ans.

Ils ont en bestiaux : 2 bœufs, 2 vaches, un veau, 3 brebis, 2 truies, 5 cochons et douze gelinnes.

Le terrain où ils sont établis est situé comme le précédent et leur a été accordé verbalement par Monsieur Duchambon. Ils ont fait un défriché où ils ont semmé dix boisseaux et demy de blé froment, un boisseau d'avoinne et deux boisseaux de pois et du guéret pour semmer deux boisseaux.

Joseph Michel, habitant laboureur, natif de l'Accadie âgé de 24 ans et il y a 18 mois qu'il est dans le pays, marié avec Geneviève Du Rambour, native au Port St. Pierre du Nord de cette Isle, âgée de 19 ans.

Ils ont Marie Joseph Michel, âgée de 3 mois.

Ils ont en bestiaux : une vache, 2 brebis, une truie, un cochon et 6 poulettes.

Le terrain sur lequel ils sont établis est situé comme le précédent et leur a été donné verbalement par Monsieur de Bonnaventure. Ils y ont fait un défriché où ils ont semmé trois boisseaux et demy de froment et un demy boisseau de pois.

Etienne Charles Philippe dit La Roche, natif de Paris, âgé de 37 ans, et il en a —————— qu'il est dans le pays, marié avec Marie Mazerolle, native à l'Accadie.

## DOC. DE LA SESSION No 18

Ils ont cinq enfants, tous garçons.

Jean Baptiste Du Rambour, agé de 15 ans.

Jacques Du Rambour, agé de 13 ans.

Joseph Philippe, fils du dit Etienne.

Charles Philippe, agé de 8 ans.

Joseph, agé de 5 ans.

Jean Pierre, agé de 3 ans.

Ils ont en bestiaux : 2 bœufs, une vache, un veau, 3 brebis, une truye, 2 cochons et dix poulettes.

Le terrain sur lequel ils sont établis est situé sur la côte du Nord de la rivière du Nord-Est, il leur a été concédé par Messieurs de Pensens et Dubuisson. Ils y ont fait un défriché de 32 boisseaux et ils en ont semmé cette année 16 boisseaux de froment, un d'avoinne et deux de pois.

Jean Hélie, maître tailleur, natif de la ville de Poitiers en Poitou, agé de 46 ans, et il y en a trois qu'il est dans le pays, marié avec Françoise Bonnevie, native de l'Accadie, agée de 50 ans.

Ils ont un garçon d'un premier mariage.

Jean B<sup>e</sup> Olivier, agé de 19 ans.

Jeanne, native de l'Accadie, agée de 30 ans.

Ils ont en bestiaux : 2 vaches, 2 bœufs, un taureau, 2 genisses, 8 cochons et une vache à Croit.

Le terrain où ils sont établis est situé comme le précédent, il leur a été donné verbalement par Monsieur de Bonn'venture, ils y ont semmé 4 boisseaux et demy de froment et il leur reste du guéret pour en semmer huit.

François Dugay, habitant laboureur, natif de la paroisse de Pluvigné, évêché de Vannes en Bretagne, agé de 50 ans et il y en a 36 qu'il est dans le pays, marié avec Marie Bonnevie, native à l'Accadie, agée de 48 ans.

Ils ont 6 enfants : 4 garçons et 2 filles.

Charles Dugay, agé de 14 ans.

Jean Baptiste, agé de 13 ans.

Olivier, agé de 6 ans.

Jasques, agé de 4 ans.

Margueritte, agée de 10 ans.

Marie, agée de 19 mois.

Ils ont en bestiaux : 2 bœufs, un cheval, une brebis, une truye, 4 cochons et 10 poulettes.

Le terrain sur lequel ils sont établis est situé comme le précédent. Ils ont fait un défriché pour semmer cinq boisseaux de blé au printemps prochain.

François Haché Galland, habitant laboureur, natif à l'Accadie, agé de 45 ans, et il y en a 28 qu'il est dans le pays, marié avec Anne Boudrot, native à l'Accadie, agée de 33 ans.

Ils ont 7 garçons et une fille :

François Silvestre Haché, agé de 16 ans.

Louis, agé de 14 ans.

Jacques Ange, agé de 13 ans.

Jean François, agé de 11 ans.

René, agé de 9 ans.

Joseph, agé de 4 ans.

Charles, agé de 4 mois.

Marie Roze, agée de 5 ans.

Ils ont en bestiaux : 4 bœufs, 4 vaches, 3 genisses, deux taureaux, 4 truyes, 2 cochons, 3 gelinnes, et un moulin à blé composé d'un moulange brun qui n'est tout au plus entretenu que la moitié de l'année.

Le terrain sur lequel ils sont établis est situé sur la côte du Nord de la rivière du Nord-Est, et leur a été donné par concession par Monsieur Duvivier en date du premier Juillet 1745 portant 4 arpents de front sur 40 de profondeur, ils ont semmé dix boisseaux de blé froment, 2 de pois, et du guéret pour en semmer 16.

5-6 EDOUARD VII, A. 1906

Joseph Pretieux, habitant laboureur, natif de La Rochelle, agé de 63 ans, et il y en a 28 qu'il est dans le pays, marié avec Anne Haché Galland, native de l'Accadie, agée de 48 ans.

Ils ont 3 garçons et une fille.

Pierre Prétieux, agé de 15 ans.

Joseph, agé de 13 ans.

Louis, agé de 11 ans.

Louise Margueritte, agée de 18 ans.

Ils ont en bestiaux : 4 bœufs, 2 genisses, un mouton, 5 brebis, une truye et 6 cochons et 2 vaches et 4 veaux acroits.

Le terrain sur lequel ils sont établis est situé comme le précédent, et le tiennent par concession à eux accordée par Monsieur Duvivier en ditte du premier Juillet 1745 portant quatre arpents de profondeur, ils ont fait un défriché où ils ont semmé sept boisseaux de froment, deux boisseaux de seigle et du guéret pour semmer dix-huit boisseaux.

Augustin Doucet dit Justice, habitant laboureur, natif de Québec, agé de 29 ans, et il y en a 18 qu'il est dans le pays, marié avec Anne Marie Pretieux native au Port La Joye de cette Isle, agée de 20 ans.

Ledit Dousset a deux garçons d'un premier mariage.

Jouachim Dousset, agé de 9 ans.

Joseph, agé de 7 ans.

Ils ont en bestiaux : un taureau, une genisse, une brebis, une truye.

Le terrain sur lequel ils sont établis est situé sur la côte du Nord de la Rivière du Nord-Est et leur a été donné verballement par Monsieur de Bonnaventure. Point de défriché n'ayant eu ladite permission pour se mettre sur ledit terrain qu'au mois de Juin.

François Haché Galland, fils de Marie Genty, habitant laboureur, natif à Louisbourg, agé de 25 ans et il y en a deux qu'il est dans le pays, marié avec Françoise Olivier, native de l'Acadie, agée de 20 ans.

Ils ont Marie Auzitte, leur fille, agée de 17 mois.

Et en bestiaux : deux bœufs, 2 vaches, une brebis, 9 poulettes et une vache à croûts.

Le terrain sur lequel ils sont établis est situé comme le précédent, il leur a été donné par concession de Monsieur Duvivier. Ils y ont fait un défriché où ils ont semmé sept boisseaux de bled froment, et il leur reste en guéret pour en semmer 15 boisseaux.

Jean B<sup>e</sup> Haché Galland habitant laboureur, natif de l'Accadie, agé de 32 ans, et il y en a 29 qu'il est dans le pays, marié avec Anne Olivier, native à l'Accadie, agée de 33 ans.

Ils ont un garçon et une fille.

Pierre Paul Haché, agé de 4 mois.

Anne Marie, agée de 22 mois.

Ils ont en bestiaux : 4 bœufs, une vache, un cheval, un mouton, 3 brebis, une truye, un cochon et 5 poulettes.

Le terrain où ils sont établis est situé comme le précédent et le tiennent par concession à eux accordée par Monsieur Duvivier. Ils ont fait un défriché de 17 boisseaux de semence dont ils en ont semmé sept boisseaux en bled froment.

Marie Genty, veuve très pauvre de Jean Baptiste Haché Galland, native à l'Accadie agée de 48 ans, et il y en a 29 qu'elle est dans le pays.

Elle a 7 enfants : 5 garçons et 2 filles.

Antoine Haché, agé de 18 ans.

Michel, agé de 16 ans.

Joseph, agé de 14 ans.

Louis, agé de 12 ans.

Georges, agé de 10 ans.

Marie Joseph, agée de 25 ans.

Marguerite Louise, agée de 23 ans.

Ils ont en bestiaux : 2 bœufs, une vache, un cheval, un mouton, 2 brebis, 2 truyes, 4 cochons, 5 oyes et 10 poulettes.

## DOC. DE LA SESSION No 18

Le terrain sur lequel ils sont établis est situé comme le précédent, ils le tiennent par concession de Monsieur Duvivier. Ils y ont fait un défriché de 32 boisseaux et ils en ont semmé sept n'ayant pu en avoir davantage tant ils sont dans l'indigence.

Michel Deveau, habitant laboureur, natif à l'Accadie âgé de 33 ans et il y en a vingt qu'il est dans le pays, marié avec Marie Poirier, native à l'Acadie, âgée de 25 ans.

Ils ont un garçon et deux filles.

Michel Deveau, âgé de 3 ans.

Marie, âgée de 5 ans.

Louise, âgée de 10 mois.

Ils ont en bestiaux : 2 bœufs, une vache, un cheval, un mouton, 4 brebis, 5 truies, 4 cochons et 9 poules.

Le terrain où ils sont établis est situé comme le précédent et leur a été donné verballement par Monsieur de Bonnaventure. Point de défriché sur ledit terrain n'étant pas bon à cultiver. Ils ont fait leur défriché sur un terrain situé au havre au sauvage où ils ont semmé six boisseaux de bled froment, un boisseau d'avoinne, un boisseau et demy de pois et du guéret pour semmer dix boisseaux, et tiennent ledit terrain verballement comme le premier.

Charles Haché dit Charlit, habitant laboureur, natif au Port La Joye, âgé de 27 ans, marié avec Anne Desveau, native au havre au sauvage âgée de 18 ans.

Ils ont en bestiaux : 2 bœufs, une vache, une génisse, un veau, 2 moutons, 3 brebis, 2 truies, un cochon et 7 poules.

Le terrain sur lequel ils sont établis est situé sur la côte du Nord de la rivière du Nord Est et au lieu appellé la grande source, il leur a été concédé par Monsieur Dupont Duvivier ils n'y ont fait aucun défriché ayant reconnu que ledit terrain étoit mauvais. Ils ont fait un défriché sur le terrain du Roy où ils ont semmé huit boisseaux de bled froment.

Pierre Deveaux, habitant laboureur, natif de l'Accadie, âgé de 29 ans, et il y en a 24 qu'il est dans le pays, marié avec Marie Haché, native à l'Acadie, âgée de 28 ans.

Ils ont deux garçons et une fille.

Blaise Deveaux, âgé de 5 ans.

Charles, âgé de 5 mois.

Marie Modeste, âgée de 2 ans.

François Haché son frère, natif à l'Acadie, âgé de 21 ans.

Ils ont en bestiaux : 2 bœufs, 2 taureaux, une génisse, 2 cavailles, un mouton, 4 brebis, une truie, 3 cochons et 17 poules.

Le terrain sur lequel ils sont établis est situé comme le précédent, il leur a été accordé par concession de Monsieur Dupont Duvivier où ils ont fait un défriché de 16 boisseaux et ils en ont semmé huit.

Charles Poitier, habitant laboureur, natif à l'Accadie âgé de 27 ans et il y en a trois qu'il est dans le pays, marié avec Marie Blanche Caissy, native à l'Accadie, âgée de 26 ans.

Ils ont Modeste Poitier leur fille, âgée de 3 ans.

Rosalie Caissy sa sœur, native de l'Accadie, âgée de 19 ans.

Ils ont en bestiaux : 2 bœufs, 2 taureaux, une vache, un mouton, 2 brebis, une truie, 3 cochons et 7 poules.

Le terrain sur lequel ils sont établis est situé comme le précédent, il leur a été donné par concession de Monsieur Benoist. Ils n'y ont fait aucun défriché par les raisons ci-dessus, et ils ont fait un défriché sur le terrain du Roy de huit boisseaux de semence.

RECENSEMENT DES HABITANTS DE LA COTE DU SUD DE LA RIVIERE DU NORD  
EST EN HOMMES, FEMMES, ENFANTS, ETC.

Nicolas Bouchard, habitant laboureur, natif de la paroisse de St Thomas, évêché de Québec, âgé de 29 ans et il y en a trois qu'il est dans le pays, marié avec Marie Chiasson, native de l'Accadie, âgée de 29 ans.

Ils ont un garçon et une fille.

Nicolas Bouchard, agée de 4 ans.

Marie, agée de 2 ans.

Ils ont en bestiaux : 2 bœufs, 2 vaches, 2 génisses, 2 taureaux, 2 veaux, 4 moutons, 3 brebis, 3 truyses, un cochon et 10 poulettes.

Le terrain sur lequel ils sont établis est situé sur la côte du sud de la rivière du Nord-Est et leur a été donné verballement par Monsieur de Bonnaventure, où ils ont fait un défriché dans lequel ils ont semé cinq boisseaux de blé froment et du gueret pour semer cinq autres boisseaux.

Pierre Haché, fils de Marie Genty, habitant laboureur natif de l'Accadie agé de 27 ans et il y en a 16 qu'il est dans le pays, marié avec Marie Douaron, native de l'Accadie, agée de 22 ans.

Point d'enfants y ayant peu qu'ils sont mariés.

Magdelaine Douaron, native sur l'Isle St Jean, agée de 2 ans.

Ils ont en bestiaux : deux bœufs, un taureau, une cavalle, 2 brebis, une truys et cinq poulettes.

Le terrain sur lequel ils sont établis est situé comme le précédent et le tiennent par concession de Monsieur Duvivier en date du trois janvier 1745 portant quatre arpens de fasse sur 40 de profondeur, ils ont fait un défriché y ayant peu de temps qu'il est sur ledit terrain.

François Vescot, habitant laboureur, natif à l'Accadie agé de 37 ans et il y en a 34 qu'il est dans le pays, marié avec Anne Marie Arceneau, native à l'Accadie agée de 26 ans.

Ils ont deux garçons et une fille.

François Vescot, agé de 7 ans.

Michel, agé de 4 ans.

Marie, agée de 2 ans.

Ils ont en bestiaux : 4 bœufs, 4 vaches, 4 taureaux, une genisse, un veau, une cavalle, 8 moutons, 3 brebis, 4 truyses, 4 cochons et 13 poulettes.

Le terrain sur lequel ils sont établis est situé sur la côte du Sud de la rivière du Nord Est, ils le tiennent par concession de Monsieur Benoist. Ils ont fait un défriché où ils ont semé 14 boisseaux de blé froment, deux boisseaux d'avoine et un boisseau et demy de pois.

Charles Haché dit Galland, habitant laboureur, natif à l'Accadie agé de 53 ans et il y en a 30 qu'il est dans le pays, marié avec Genneviève Lavergne, native à l'Accadie, agée de 42 ans.

Ils ont deux garçons et 3 filles.

Joseph Haché, agé de 8 ans.

Jean Baptiste, agé de 2 ans.

Louise Genneviève, agée de 22 ans.

Anne, agée de 15 ans.

Anne, agée de 12 ans.

Damoiselle Louise Marguerite Poitier Dubuisson, native au Montréal, évêché de Québec agée de 42 ans.

Ils ont en bestiaux : 5 bœufs, 5 vaches, 2 génisses, 3 taureaux, un veau, 8 moutons, 14 brebis, 4 truyses, 6 cochons et 5 poulettes.

Le terrain sur lequel ils sont établis est situé comme le précédent et leur a été concédé en partie scavoir :

Un terrain concédé par Monsieur Duvivier en 1745 et le premier de Juillet, portant cinq arpens cinq perches de front sur 40 de profondeur d'une part, et un autre terrain que ledit Charles Haché a acheté de Joseph Haché son frère dont il nous a représenté la concession accordé audit Joseph Haché par Monsieur Duvivier en date du 6 Juillet 1745 portant quatre arpents de front sur 40 de profondeur les deux susdits terrains cy dessus étant contigus ne font qu'un seul terrain de neuf arpens cinq perches de front sur 40 de profondeur. Ils y ont semé 24 boisseaux de blé froment, 3 boisseaux d'avoine et trois boisseaux de pois.

Pierre Haché Galland, veuf habitant laboureur et navigateur natif à l'Accadié, agé de 51 ans, et il y en a 30 qu'il est dans le pays.

## DOC. DE LA SESSION No 18

Il a trois garçons et cinq filles.

Louis Haché, agé de 25 ans.

Pierre, agé de 23 ans.

Jean Baptiste, agé de 17 ans.

Genneviève, agé de 21 ans.

Marie Anne, agée de 19 ans.

Louise, agée de 15 ans.

Anne agée de 13 ans.

Marie Joseph, agée de 8 ans.

Ils ont en bestiaux : 6 bœufs, 4 vaches, 2 taureaux, 2 veaux, 2 cavalles, 5 moutons, 11 brebis, 7 truies, 2 cochons et 23 poulettes.

Le terrain sur lequel ils sont établis est situé sur la côte du Sud de la Rivière du Nord-Est du Port La Joye, ils le tiennent par concession. Ils ont fait un défriché où ils ont semmé 32 boisseaux de blé froment, un boisseau d'avoine, et du guéret pour semmer 16 boisseaux.

Pierre Duval, maître forgeron et laboureur, natif de la paroisse de Songeal, évêché de Rennes, agé de 48 ans, et il y en a 22 qu'il est dans le pays, marié avec Marie Magdalaine Haché, native de l'Accadie, agée de 42 ans.

Il ont 2 garçons et 4 filles.

Jean Pierre Duval, agé de 10 ans.

Charles, agé de 6 mois.

Marie Joseph agée de 17 ans.

Anne, agée de 15 ans.

Marguerite, agée de 7 ans.

Auzitte, agée de 5 ans.

François Mazierre, orphelin, natif sur l'Isle, agé de 6 ans.

Ils ont en bestiaux : 4 bœufs, 4 vaches, 2 génisses, un taureau, 2 veaux, une cavalle avec sa suite, 4 moutons, 18 brebis, 2 truies, 5 cochons et 50 poules ou poulets.

Le terrain où ils sont établis est situé comme le précédent, il leur a été donné par concession de Messieurs Duvivier et Degoutin, et ils y ont fait un défriché où ils ont semmé 16 boisseaux de froment, 8 boisseaux d'avoine, et du guéret pour en semmer 17 boisseaux.

Charles Martin, habitant laboureur, natif de l'Accadie, agé de 40 ans et il y en a 30 qu'il est dans le pays, marié avec Françoise Carré, native de l'Accadie, agée de 30 ans. Point d'enfants.

Ils ont en bestiaux : 4 bœufs, 5 vaches, un veau, une cavalle, 5 moutons, 2 truies, 14 cochons et 16 poules ou poulets et un batteau.

Le terrain sur lequel ils sont établis est situé comme le précédent, ils le tiennent par concession de Messieurs Duvivier et Degoutin. Ils y ont fait un défriché où ils y ont semmé dix boisseaux de froment, 4 boisseaux d'avoine et 2 boisseaux de pois.

Barthelemy Martin, habitant laboureur, natif de l'Accadie, agé de 42 ans, et il y en a trente qu'il est dans le pays, marié avec Magdeleine Carret, native à l'Accadie, agée de 38 ans.

Ils ont six garçons et 4 filles.

Pierre Paul Martin, agé de 20 ans.

Charles Michel, agé de 18 ans.

François, agé de 16 ans.

Jacques Christophe, agé de 14 ans.

Joseph, agé de 12 ans.

Jean Foelix, agé d'un an.

Marie Joseph agée de 13 ans.

Euphrosinne, agé de 9 ans.

Marie Joseph, agée de 7 ans.

Jeanne, agée de 3 ans.

Ils ont en bestiaux : 4 bœufs, 4 vaches, 4 genisses, 9 moutons, 11 brebis, 5 cochons, poulettes.

5-6 EDOUARD VII, A. 1906

Le terrain sur lequel ils sont établis est situé comme le précédent, il leur a été donné par concession de Messieurs Duvivier et Degoutin. Ils y ont fait un défriché où ils ont semmé 40 boisseaux de froment, 15 boisseaux d'avoine et un demy boisseau de pois, et du gueret pour en semmer 20 boisseaux.

Joseph Martin, habitant laboureur, natif de l'Accadie, âgé de 50 ans, et il y en a 30 qu'il est dans le pays, marié avec Elisabeth Caret, veuve de feu Douillet, native à l'Acadie, âgée de 32 ans.

Ils ont deux garçons et 4 filles.

Joseph Doucet, âgé de 12 ans.

Pierre, âgé de 9 ans.

Margueritte, âgée de 13 ans.

Rose, âgée de 6 ans.

Marie Joseph Martin, âgée de 17 mois.

Anne, âgée de 4 mois.

Ils ont en bestiaux : 5 bœufs, une vache, 2 veaux, 2 moutons, 3 brebis, 2 truies, 4 cochons et 10 poulettes ou poulets.

Honoré Bourgeois, habitant laboureur, natif à l'Accadie, âgé de 52 ans, et il y en a deux qu'il est dans le pays, marié avec Marie Magdelaine Pichard, natif de la paroisse de Saint Leger, évêché de Chartres, âgée de 48 ans.

Ils ont un garçon et une fille.

Margueritte Bourgeois, âgée de 17 ans.

François, âgé de 15 ans.

Ils ont en bestiaux : 4 bœufs, 4 vaches, 4 veaux, un cheval, 6 moutons, 12 brebis, 2 truies, 4 cochons et 12 poulettes.

Le terrain sur lequel ils sont établis est situé sur la côte du Sud de la Rivière du Nord Est du Port La Joye, et ils l'ont acquis de Charles Haché comme tuteur et curateur des enfants mineurs et majeurs de feu René Rassicot. Ils y ont fait un défriché de 40 boisseaux de semences, et ils en ont semé douze de blé froment, 1 boisseau de baillary [baillarge], 4 boisseaux d'avoine, et six boisseaux de pois.

#### RECENSEMENT DES HABITANS DE LA RIVIÈRE DE PEUGIGUIT, LA DITE RIVIÈRE SITUÉE DU CÔTE DU SUD DE LA RIVIÈRE DU NORD-EST.

Jean Baptiste Rassicot, habitant laboureur, natif au Port La Joye.

Il a en bestiaux : un bœuf, une truie et un cochon.

Le terrain sur lequel il est établi est situé sur la côte de l'Est de la rivière de Peugiguit, il luy a été donné par concession de Monsieur Benoit sur lequel il a fait un défriché de dix boisseaux de semence dont il en a semé 4.

Pierre Galloa, habitant laboureur, natif de la paroisse de St Pierre Langers, âgé de 42 ans et il y en a 30 qu'il est dans le pays, marié avec Margueritte Montaury, native au Port Touloze, âgée de 33 ans.

Ils ont 3 garçons et 2 filles.

Foelix Galloa, âgé de 7 ans.

Jean-Baptiste, âgé de 5 ans.

Joseph, âgé de 2 ans.

Marie Françoise, âgée de 13 ans.

Henriette, âgée de 11 ans.

Ils ont en bestiaux : 2 bœufs, 2 vaches, 2 veaux, un mouton, 6 brebis, 3 cochons et une poule.

Le terrain sur lequel ils sont établis est situé comme le précédent, il leur a été concédé par Monsieur Benoit et où ils ont fait un défriché de neuf boisseaux dont ils ont semé trois boisseaux de froment et un de pois.

Paul Olivier, habitant laboureur, natif à l'Accadie, âgé de 25 ans et il y en a trois qu'il est dans le pays, marié avec Margueritte Poyer, native de l'Accadie âgée de 27 ans.

Ils ont un garçon et une fille.

Jean Baptiste Olivier, âgé de 2 ans.

Marie Magdelaine, âgée de 11 mois.

## DOC. DE LA SESSION No 18

Ils ont en bestiaux : 2 bœufs, une vache, une genisse, une truye, 7 cochons, 5 pouilles.

Le terrain sur lequel ils sont établis est situé comme le précédent, et ils le tiennent par permission de Monsieur Duchambon et M<sup>r</sup> Degoutin, ils y ont fait un deffriché où ils ont semmé huit boisseaux de bled froment, un demy boisseau de pois et du guéret pour 7 boisseaux.

Mathieu Glin dit Cadet, habitant pêcheur et laboureur, natif de la ville de Bayonne agé de 58 ans et il y en a 34 qu'il est dans le pays, marié avec Marie Martin, native à l'Accadie agée de 54 ans.

Ils ont un garçon et 3 filles.

Jean François Montandy, agé de 25 ans.

Anne Agathe, agée de 27 ans.

Marie Joseph, agée de 19 ans.

Marie Louise Glin, agée de 16 ans.

Ils ont en bestiaux : 4 bœufs, 3 vaches, 3 veaux, 4 moutons, 3 brebis, 5 truyes, un cochon et 2 pouilles.

Le terrain où ils sont établis est situé comme le précédent, il leur a été donné par Monsieur Benoist, ils y ont fait un deffriché où ils ont semmé dix boisseaux de froment, un boisseau de pois, et du guéret pour en semmer six.

Pierre Mathurin Girard dit Crespin, soldat de la compagnie cy devant de Monsieur de Bonnaventure, natif de la paroisse de St Coulombin, évéché de Nantes, agé de 31 ans et il y en a trois qu'il est dans la collonie marié avec Marie Marguerite Closquinet, native du pays, agée de 25 ans.

Ils ont en bestiaux : 2 bœufs, 3 vaches, 2 veaux, 3 moutons, 3 brebis, 3 truyes, 3 cochons et 8 pouilles.

Le terrain sur lequel ils sont établis est situé comme le précédent, il leur a été concédé par Messieurs Duvivier et Degoutin. Ils y ont fait un deffriché pour semmer douze boisseaux de bled au printemps prochain.

Jasques Haché, dit Galland, habitant laboureur, natif du pays, agé de 25 ans, marié avec Anne Boudrot, native du Port Toulouse, agée de 25 ans.

Ils ont un garçon et deux filles.

Pierre Haché, agé de 4 ans.

Marie, agée de 30 mois.

Genneviève, agée de 10 mois.

Louis Racicot, natif sur l'Isle, agé de 13 ans.

Ils ont en bestiaux : 2 bœufs, 5 vaches, 4 veaux, 6 brebis, un mouton, 2 truyes et 12 pouilles ou poulettes.

Le terrain sur lequel ils sont établis est situé comme le précédent, il leur a été concédé par Monsieur Duvivier où ils ont fait un deffriché et où ils ont semmé dix boisseaux de bled froment, un boisseau de pois et du guéret pour 14 boisseaux.

Joseph Poirier, habitant laboureur, natif de l'Accadie, agé de 31 ans, et il y en a un qu'il est dans le pays, marié avec Ursulle Renauld, native à l'Accadie, agée de 30 ans.

Ils ont Marie Poirier, leur fille, agée de 2 ans.

Marie Lapierre, sa mère.

Pierre Renauld son frère, natif à l'Accadie, agé de 18 ans.

Judict, native idem, agée de 16 ans.

Anne, agée de 13 ans.

Enselme, agé de 8 ans.

Ils ont en bestiaux : une vache avec sa suitte deux truyes, un cochon et 7 pouilles.

Le terrain sur lequel ils sont établis est situé comme le précédent, il leur a été donné verbalement par Monsieur de Bonnaventure, ils y ont fait un deffriché pour semmer 12 boisseaux au printemps prochain.

## RECENSEMENT DES HABITANS DE LA RIVIÈRE DE PEUGIGUIT DU COTÉ DU OUEST.

François Dousset, habitant laboureur, natif à l'Accadie, agé de 26 ans et il y en a douze qu'il est dans le pays, marié avec Margueritte Jacquemin, native à Louisbourg, agée de 26 ans.

Ils ont en bestiaux : un taureau, une vache, un veau, un mouton, 7 brebis et une truye.

Le terrain sur lequel ils sont établis est situé sur la côte du Ouest de ladite rivière de Peugiguit, il leur a été donné par concession de Monsieur Duvivier. Ils y ont fait un défriché où ils ont semmé huit boisseaux de froment et du guéret pour douze.

Pierre Closquinet, habitant laboureur, natif de Louisbourg, âgé de 27 ans, marié avec Marie Joseph Boudrot, native à l'Accadie, âgée de 20 ans.

Ils ont en bestiaux : 2 bœufs, 2 vaches, un veau, 2 moutons, 9 brebis, 2 truies, 7 cochons et 6 poules.

Le terrain sur lequel ils sont établis est situé comme le précédent, il leur a été donné par concession de Messieurs Duvivier et Degoutin sur lesquels ils ont fait un défriché où ils ont semmé 16 boisseaux de bled froment, 6 boisseaux de pois, 6 idem d'avoine et un guéret pour 16.

Louis Closquinet dit Desmoulins, habitant laboureur, natif en France, âgé de 66 ans et il y en a 25 qu'il est dans le pays, marié avec Marguerite Longue épée native à l'Accadie, âgée de 52 ans.

Ils ont 4 garçons et une fille.

Louis Closquinet, âgé de 22 ans.

Jean Baptiste, âgé de 19 ans.

Joseph, âgé de 19 ans.

Aimable, âgé de 13 ans.

Louise Geneviève, âgée de 17 ans.

Ils ont en bestiaux : 9 bœufs, 6 vaches, 4 génisses, un taureau, un cheval, une cavalle et sa suite, 8 moutons, 15 brebis, 14 cochons, 8 truies, 20 poules et poulets.

Le terrain sur lequel ils sont établis est situé comme le précédent, il leur a été donné par concession de Messieurs Duvivier et Degoutin sur lequel ils ont fait un défriché de 64 boisseaux où ils ont semmé 32 boisseaux de froment, 14 idem de pois et 10 idem d'avoine.

Robert Hengo, habitant laboureur, natif en la paroisse de Carolle, évêché d'Avranché, âgé de 36 ans et il y en a 18 qu'il est dans le pays, marié avec Marguerite Haché, veuve de feu Jacquemin.

Ils ont deux garçons et trois filles.

Jean François Hengo, âgé de 9 ans.

Michel, âgé de 7 ans.

Marianne Jacquemin, âgée de 18 ans.

Marie Louise Jacquemin, âgée de 16 ans.

Magdeleine Hengo, âgée de 11 ans.

Ils ont en bestiaux : 4 bœufs, 4 vaches, 3 veaux, un cheval, 12 moutons, 12 brebis, 3 truies, 7 cochons et 10 poules.

Le terrain sur lequel ils sont établis est situé comme le précédent et lui a été donné par concession de Monsieur Duvivier, il y a fait un défriché de 32 boisseaux dont il en a semé cinq en bled froment et 3 idem en pois.

Louis Vallet, dit Langevin, extrêmement pauvre, soldat cy devant de la compagnie de M. Dangeac, natif de la ville d'Angers, âgé de 47 ans et il y en a 19 qu'il est dans le pays, marié avec Brigitte Pinet, native dans le Cannada âgée de 33 ans.

Ils ont un garçon infirme et 4 filles.

Louis Vallet, âgé de 18 mois.

Margueritte, âgée de 17 ans.

Louise, âgée de 9 ans.

Rose, âgée de 7 ans.

Marie, âgée de 5 ans.

Le terrain sur lequel ils sont établis est situé comme le précédent, ils l'ont acquis pour la somme de 70 livres de Michel Hebert sur lequel ils ont fait un défriché où ils ont semé six boisseaux de bled froment, deux boisseaux de pois et du guéret pour en semer 30 boisseaux au printemps prochain.

Ils ont en bestiaux : 5 bœufs, une vache, un veau, une cavale avec sa suite, 3 moutons, 8 brebis, 3 truies, 4 cochons et 10 poules ou poulets.

## DOC. DE LA SESSION No 18

Jean Lucas dit Bergerac soldat de la compagnie de Montalembert, il est seul, sa femme l'ayant quitté.

Le terrain sur lequel il est étably luy a été donné par concession de Monsieur Duvier, il y a fait un deffriché de 32 boisseaux dont il en a semmée cinq en bled froment et 5 boisseaux en pois.

Jacques Leblanc, habitant laboureur, natif à l'Accadie, agé de 57 ans, et il y en a quatre qu'il est dans le pays, marié avec Cecille Dupuis, native à l'Accadie, agée de 55 ans.

Ils ont 4 garçons et deux filles.

Jean Pierre Le Blanc, agé de 25 ans.

Joseph, agé de 23 ans.

Dominique agé de 21 ans.

Cazimire, agé de 19 ans.

Françoise, agée de 26 ans.

Margueritte, agée de 16 ans.

Ils ont en bestiaux : 8 bœufs, 6 vaches, une genisse, 3 veaux, 2 taureaux, 2 chevaux, 5 brebis, 3 truyes, 3 cochons, et 25 poulettes.

Le terrain sur lequel ils sont établis est situé sur la côte du sud de la rivière du Nord-Est du Port La Joye où ils ont semmé dix boisseaux de bled froment, un boisseau d'avoinne et sept boisseaux de pois, et un guéret pour en semmer douze boisseaux et ils ont aussy un moulin à scie.

Abraham Landry dit Chaques, veuf habitant de l'Accadie, agé de 52 ans et il y en a quatre qu'il est dans le pays.

Il a deux garçons :

Charles Landry, agé de 22 ans.

Joseph, agé de 18 ans.

Ils ont en bestiaux : 2 bœufs, une vache, 3 taureaux, une truye, 4 cochons et 8 poulettes.

Le terrain sur lequel ils sont établis est situé comme le précédent, ils ont semmé cinq boisseaux de bled froment, 3 boisseaux de pois et du guéret pour semmer 6 boisseaux de bled.

## RECENSEMENT DES HABITANS DE LA RIVIERE DU MOULIN-A-SCIE SCITUE SUR LA COSTE DU SUD DE LA RIVIERE DU NORD-EST DU PORT LA JOYE.

Jacques Leblanc, habitant et maître de scie, natif à l'Accadie, agé de 57 ans, et il y en a quatre qu'il est dans le pays, marié avec Cécille Dupuis, native à l'Accadie, agée de 55 ans.

Ils ont 4 garçons et 2 filles.

Jean Pierre Le Blanc, agé de 25 ans.

Joseph, agé de 23 ans.

Dominique, agé de 21 ans.

Casimire, agé de 19 ans.

Françoise, agée de 26 ans.

Margueritte, agée de 16 ans.

Ils ont en bestiaux : 8 bœufs, 6 vaches, une genisse, 3 veaux, 2 taureaux, 2 chevaux, 5 brebis, 3 truyes, 3 cochons et 25 poulettes.

Le terrain sur lequel ils sont établis est situé sur la côte du Sud de la Rivière du Nord-Est et il leur a été donné verballement par Monsieur de Bonnavenport, sur lequel dit terrain ils y ont fait un deffriché de six arpents en superficie et où ils ont semmé dix boisseaux de bled froment, un boisseau d'avoinne et sept boisseaux de pois.

Abraham Landry dit Jacquet, habitant laboureur, natif à l'Accadie, agé de 52 ans et il y en a quatre qu'il est dans le pays.

Il a deux garçons : Charles Landry, agé de 22 ans.

Joseph, agé de 18 ans.

Ils ont en bestiaux : 2 bœufs, une vache, 3 taureaux, 3 brebis, 5 truyes, 4 cochons et 8 poulettes.

Le terrain sur lequel il est étably est situé comme le précédent et luy a été donné verballement par Monsieur de Bonnaventure, sur lequel il a fait un deffriché de trois arpents en superficie et où il a semmé cinq boisseaux de bled froment et trois idem de pois.

Estienne Terriaud, habitant laboureur, natif de l'Accadie, agé de 26 ans, et il y en a deux qu'il est sur l'Isle, marié avec Hellenne Landry, native à l'Accadie, agé de 28 ans.

Ils ont un garçon et une fille.

Joseph Terriaud, agé de 4 ans.

Françoise, agée de 10 mois.

Ils ont en bestiaux : 2 bœufs, 2 vaches, 2 taureaux, 2 génisses, 5 brebis, 5 truyes, 4 cochons et 7 poulettes.

Le terrain sur lequel ils sont établis est situé comme le précédent et leur a été donné verballement par Monsieur de Bonnaventure sur lequel ils y ont fait un deffriché de trois arpents en superficie et où ils ont semmé 4 boisseaux de bled froment et 4 idem de pois.

Enslme Landry, habitant laboureur, natif à l'Accadie agé de 31 ans et il y en a trois qu'il est dans le pays, marié avec Marie Magdelaine Leblanc native de l'Accadie, agée de 32 ans.

Ils ont Jean Pierre Landry, agé de neuf mois.

Ils ont en bestiaux : 6 bœufs, 5 vaches, 2 taureaux, un cheval, 3 brebis, 4 truyes, 4 cochons et 15 poulettes.

Le terrain sur lequel ils sont établis est situé comme le précédent et leur a été donné verballement par Monsieur de Bonnaventure sur lequel ils y ont fait un deffriché de trois arpents et d my en superficie où ils ont semmé cinq boisseaux de bled froment et quatre boisseaux de pois.

Prosper Thibaudeau, habitant laboureur, natif à l'Accadie agé de 27 ans, et il y a 22 mois qu'il est dans le pays, marié avec Hellenne Bariaud, native à l'Accadie, agée de 26 ans.

Ils ont trois filles :

Doratte Thibaudeau, agée de 6 ans.

Margueritte, agée de 4 ans.

Auzritte, agée de 18 mois.

Ils ont en bestiaux : 4 bœufs, une vache avec sa suitte, 2 truyes, 4 cochons et 30 poulettes.

Le terrain sur lequel ils sont établis est situé au Sud de la Rivière du Nord Est, il leur a été donné verballement par Monsieur de Bonnaventure sur lequel dit terrain ils ont fait un deffriché de 4 arpents en superficie.

Joseph Tibadeau, habitant laboureur, natif à l'Accadie agé de 53 ans et il y a 22 mois qu'il est sur l'Isle, marié avec Marie Joseph Bourgeois, native à l'Accadie agé de 50 ans.

Ils ont 6 garçons et une fille.

Olivier Thibaudeau, agé de 23 ans.

Ustache, agé de 20 ans.

Joseph, agé de 18 ans.

Charles, agé de 15 ans.

Firmain, agé de 10 ans.

Roze, agée de 8 ans.

Ils ont en bestiaux : 4 bœufs, une truye et 5 cochons.

Le terrain sur lequel ils sont établis est situé comme le précédent et leur a été donné verballement par Monsieur de Bonnaventure, sur lequel ils ont fait un deffriché de six arpents en superficie.

Antoinne Thibaudeau, habitant laboureur, natif à l'Accadie, agé de 56 ans, et il n'y a que deux mois qu'il est sur l'Isle, marié avec Susanne Commeau, native à l'Accadie, agée de 47 ans.

Ils ont cinq garçons et 5 filles.

Ambroise Thibaudeau, agé de 26 ans.

## DOC. DE LA SESSION No 18

Blaise, agé de 23 ans.

Simon, agé de 20 ans.

Silvain, agé de 18 ans.

Bonnaventure, agé de 15 ans.

Marie Susanne, agée de 13 ans.

Elisabeth, agée de 10 ans.

Margueritte, agée de 8 ans.

Anne, agée de 6 ans.

Doratte, agée de 2 ans.

Le terrain sur lequel ils sont établis est situé comme le précédent, il leur a été donné verbalement par Monsieur de Bonnaventure.

Jasques Seilier, habitant laboureur, natif à l'Accadie, agé de 55 ans et il n'y a que deux qu'il est dans le pays, marié avec Blanche Hebert, native à l'Accadie, agée de 25 ans.

Ils ont 4 garçons.

Pierre Sellier, agé de 7 ans.

Noël, agé de 5 ans.

Jasques, agé de 4 ans.

Jean, agé de 18 mois.

Ils ont en bestiaux : 2 bœufs.

Le terrain sur lequel ils sont établis est situé comme le précédent et leur a été donné verbalement par Monsieur de Bonnaventure, et ils n'y ont fait aucun défriché.

Claude Gautrot, habitant laboureur, natif à l'Accadie, agé de 35 ans, et il en a deux qu'il est dans le pays, marié avec Genneviève Hebert, native à l'Accadie, agée de 35 ans.

Ils ont trois garçons et 2 filles :

Jean Baptiste, agé de 7 ans.

Joseph, agé de 5 ans.

Michel, agé de 9 mois.

Anastasie, agée de 13 ans.

Marie, agée de 3 ans.

Ils ont en bestiaux ; 2 bœufs, 2 vaches, 2 veaux, 3 cochons et 15 poulettes.

Le terrain sur lequel ils sont établis est situé comme le précédent et leur a été donné verbalement par Monsieur de Bonnaventure sur lequel ils ont fait un défriché de 4 arpents en superficie.

Jean Hebert, habitant laboureur, natif à l'Accadie agé de 30 ans et il y en a trois qu'il est dans le pays, marié avec Marie Hebert dit Joli cœur, native à l'Accadie, agée de 20 ans.

Ils ont un garçon et une fille :

Jean Baptiste, agé de 3 mois.

Marie, agée de 5 ans.

Le terrain sur lequel ils sont établis est situé comme le précédent et leur a été donné verbalement par Monsieur de Bonnaventure. Ils n'y ont fait aucun défriché.

Louis Hebert dit Baguette, habitant laboureur, natif à l'Accadie, agé de 58 ans et il y en a trois qu'il est dans le pays, marié avec Marie La Bauve, native à l'Accadie, agée de 60 ans.

Ils ont un garçon et 2 filles :

Jean Hebert, agé de 22 ans.

Teotiste, agé de 18 ans.

Modeste, agé de 15 ans.

Ils ont un cheval.

Le terrain où ils sont établis est situé comme le précédent, il leur a été donné verbalement par Monsieur de Bonnaventure, ils y ont fait un défriché de deux arpents en superficie.

Allain Bugeauld, habitant laboureur, natif à l'Accadie agé de 24 ans et il n'y a qu'un mois qu'il est sur l'Isle, marié avec Marie Granger, native à l'Accadie, agée de 21 ans.

Ils ont un garçon agé de 9 mois :

Ils ont en bestiaux : 4 bœufs, une vache, une génisse et un veau.

Le terrain sur lequel ils sont établis est situé comme le précédent, il leur a été donné verballement par Monsieur de Bonnaventure.

Allain Bugeaud, habitant laboureur, natif de l'Accadie agé de 48 ans et il y en a un qu'il est dans la collonie marié avec Magdeleine Boudrot, native à l'Accadie, agée de 47 ans.

Ils ont deux garçons et 7 filles.

Pierre Bugeaud, agé de 19 ans.

Simon, agé de 11 ans.

Elisabeth, agée de 21 ans.

Margueritte, agée de 17 ans.

Anne, agée de 15 ans.

Marie, agée de 9 ans.

Joseph, agée de 7 ans.

Ursulle, agée de 5 ans.

Ozitte, agée de 5 mois.

Ils ont en bestiaux : 2 bœufs, 2 vaches, 2 génisses, 2 chevaux, une truye, 4 cannes et 20 poulettes.

Le terrain sur lequel ils sont établis est situé comme le précédent et leur a été donné verballement par Monsieur de Bonnaventure sur lequel ils ont fait un défriché de 6 arpents en superficie.

Joseph Sellier, habitant laboureur, natif de l'Accadie, agé de 46 ans et il y en a trois qu'il est dans le pays, marié avec Anne Hebert, native à l'Accadie agée de 32 ans.

Ils ont deux garçons et 3 filles.

Amant Seillier, agé de 8 ans.

Abraham, agé de 6 ans.

Marie, agée de 12 ans.

Elisabeth, agé de 10 ans.

Margueritte, agée de 3 ans.

Ils ont en bestiaux : un bœuf, 4 vaches, 3 génisses, 4 veaux, 1 cochon et 19 poulettes.

Le terrain sur lequel ils sont établis est situé comme le précédent et leur a été donné verballement par Monsieur de Bonnaventure et sur lequel ils ont fait un défriché de 3 arpents en superficie.

Michel Aucoin, habitant laboureur, natif à l'Accadie agé de 48 ans et il y en a un qu'il est sur l'Isle, marié avec Marie Joseph Henry, native à l'Accadie agée de 41 ans.

Ils ont six filles :

Marie Joseph Aucoin, agée de 22 ans.

Margueritte, agée de 18 ans.

Magdeleine, agée de 15 ans.

Geneviève, agée de 11 ans.

Elisabeth, agée de 8 ans.

Ozitte, agée de 5 ans.

Ils ont en bestiaux : 5 moutons, 6 cochons et 9 poulettes.

Ils n'ont point encore de terrain déterminé pour s'établir.

Michel Caissy, habitant laboureur, natif à l'Accadie agé de 38 ans et il y en a deux qu'il est dans le pays, marié avec Margueritte Henry, native à l'Acadie agée de 21 ans.

Ils ont deux filles :

Marie Caissy, agée de 3 ans.

Marie Geneviève, agée d'un an.

Ils ont en bestiaux : une genisse, une brebis, 3 cochons et une poule.

Le terrain sur lequel ils sont établis est situé sur la côte du Sud de la Rivière du Nord-Est, il leur a été donné verballement par Monsieur de Bonnaventure, ils y ont fait un défriché de deux arpents en superficie et où ils ont semmé deux boisseaux et demy de bled froment et 3 boisseaux et demy de pois.

Pierre Boisseau, habitant laboureur, natif à l'Accadie agé de 30 ans et il y en a deux qu'il est dans le pays, marié avec Magdelaine Boudrot, native à l'Accadie, agée de 28 ans.

## DOC. DE LA SESSION No 18

Ils ont un garçon et une fille :

Pierre Boisseau, agé de 11 mois.

Marie, agée de 3 ans.

Felix, leur parant, natif à l'Accadie, agé de 29 ans.

Ils ont en bestiaux : 2 bœufs, 2 vaches, une genisse, 2 brebis, 2 cochons et 12 poules.

Le terrain sur lequel ils sont établis est situé comme le précédent et il leur a été donné verballement par Monsieur de Bonnaventure, ils y ont fait un défriché de deux arpents en superficie et où ils ont semmé huit boisseaux de bled froment.

Thomas Douaron, habitant laboureur, natif à l'Accadie agé de 53 ans et il y en a deux qu'il est dans le pays, marié avec Anne Giroir, native à l'Accadie, agée de 48 ans.

Ils ont 10 enfants, 4 garçons et 6 filles :

Paul Douaron, agé de 21 ans.

Charles, agé de 14 ans.

Alexandre, agé de 12 ans.

Jasques, agé de 10 ans.

Roze, agée de 22 ans.

Magdelaine, agé de 18 ans.

Anne, agée de 8 ans.

Marie Marthe, agée de 6 ans.

Elisabeth, agée de 5 ans.

Margueritte, agée de trois ans.

Ils ont en bestiaux : un bœuf, une génisse, 2 truyes, un cochon et 33 poules.

Le terrain sur lequel ils sont établis est situé sur la côte du Sud de la Rivière du Nord Est, il leur a été donné par M. de Bonnaventure sur lequel ils ont fait un défriché de deux arpents en superficie et sur lequel dit terrain ils ont semmé deux boisseaux de bled froment.

Bennony Douaron, habitant laboureur, natif de l'Accadie, agé de 27 ans et il y en a deux qu'il est dans le pays, marié avec Margueritte Boisseau, native à l'Accadie, agée de 26 ans.

Ils ont 3 garçons :

Simon Gregoire, agé de — ans.

Pierre, agé de 34 mois.

Ignasse, agé de 6 semaines.

François Boisseau, perre, natif de Paris, agé de 66 ans.

Jeanne Boisseau, native de l'Accadie, agée de 21 ans.

Ils ont en bestiaux : 4 bœufs, une vache, une génisse, un veau, une truye, un cochon et 25 poules.

Le terrain sur lequel ils sont établis est situé comme le précédent, il leur a été donné verballement par M. de Bonnaventure, sur lequel dit terrain ils y ont fait un défriché de trois arpents en superficie et où ils ont semmé deux boisseaux et demy de bled froment, et un boisseau d'avoinne.

Michel Hebert, habitant laboureur, natif à l'Accadie, agé de 50 ans et il y en a trois qu'il est sur l'Isle, marié avec Claire Boisseau, native à l'Accadie agée de 39 ans.

Ils ont 8 garçons et une fille :

Joseph Hebert, agé de 22 ans.

Claude, agé de 19 ans.

Pierre, agé de 15 ans.

Benoist, agé de 14 ans.

Amable, agé de 13 ans.

Jean, agé de 10 ans.

François, agé de 2 ans.

Joseph, agé de 7 mois.

Marie Anne, agée de 18 mois,

Et en bestiaux : 4 bœufs, 2 vaches, 2 génisses, 3 brebis, 4 truyes, 3 cochons et 30 poules.

5-6 EDOUARD VII, A. 1906

Le terrain sur lequel ils sont établis est situé comme le précédent, il leur a été donné verballement par Monsieur de Bonnaventure, sur lequel dit terrain ils y ont fait un défriché de 11 arpents en superficie et où ils ont semmé 36 boisseaux de bled froment, et un boisseau et demy de pois.

Paul Boudrot, habitant laboureur, natif de l'Accadie âgé de 49 ans et il y en a deux qu'il est dans la collonie, marié avec Marie Joseph Duaron, native de l'Accadie, âgée de 40 ans.

Ils ont deux garçons et 3 filles :

Jean Charles Boudrot, âgé de 12 ans.

Bazille, âgé de 4 ans.

Margueritte, âgée de 17 ans.

Françoise, âgée de 14 ans.

Anne, âgée de 7 ans.

Charles Duoaron leur père natif à l'Accadie, âgé de 90 ans et infirme, marié avec Françoise Godet native à l'Accadie, âgée de 85 ans.

Ils ont en bestiaux : 5 bœufs, 4 vaches, une truye et 4 cochons.

Le terrain sur lequel ils sont établis est situé sur la Rivière des blancs et leur a été donné verballement par Monsieur de Bonnaventure, sur lequel dit terrain ils ont fait un défriché de cinq arpents en superficie où ils ont semmé sept boisseaux de bled froment et 8 boisseaux d'avoinne.

Pierre Barriaud, natif à l'Accadie, âgé de 45 ans et il y en a deux qu'il est dans le pays, marié avec Véronique Giroir, native à l'Acadie, âgée de 44 ans.

Ils ont deux garçons et 7 filles.

Jean Baptiste Barriaud, âgé de 19 ans.

Olivier, âgé de 15 ans.

Marie Blanche, âgée de 17 ans.

Anne, âgée de 13 ans.

Anastasie, âgée de 11 ans.

Pelagie, âgée de 9 ans.

Frozinne, âgée de 7 ans.

Marie, âgée de 5 ans.

He'lenne, âgée d'un an.

Et en bestiaux : quatre bœufs, une vache, un veau, un mouton, 5 brebis, 2 truyes, 5 cochons et 25 poulettes.

Le terrain sur lequel ils sont établis est situé comme le précédent, il leur a été donné verballement par Monsieur de Bonnaventure, sur lequel dit terrain ils ont fait un défriché de huit arpents en superficie et où ils ont semmé 7 boisseaux de bled froment et sept boisseaux d'avoinne.

Pierre Boudrot, habitant laboureur, natif à l'Accadie âgé de 40 ans et il y en a deux qu'il est dans le pays, marié avec Marie Duaron, native à l'Accadie, âgée de 36 ans.

Ils ont deux garçons et 7 filles :

Firmain Boudrot, âgé de 7 ans.

Jasques, âgé de 4 ans.

Marie Blanche, âgée de 18 ans.

Anne, âgée de 16 ans.

Marie, âgée de 14 ans.

Magdeleine, âgée de 12 ans.

Marie, âgée de 10 ans.

Nastazie, âgée de 8 ans.

Ufrozinne, âgée de 6 ans.

Judict, âgée de 12 jours.

Et en bestiaux : quatre bœufs, 3 vaches, 3 génisses, 5 brebis, 2 veaux, une truye, 6 cochons et 10 poulettes.

Le terrain sur lequel ils sont établis est situé sur la rivière des Blancs, il leur a été donné verballement par Monsieur de Bonnaventure. Ils y ont fait un défriché de huit arpents en superficie et où ils ont semmé 5 boisseaux de bled froment, 8 boisseaux d'avoinne et un boisseau de pois.

## DOC. DE LA SESSION No 18

Jean Daigre, habitant laboureur, natif de l'Accadie, agé de 54 ans et il y en a un qu'il est dans le pays, marié avec Marie Braud, native de l'Acadie agée de 46 ans.

Ils ont trois garçons et neuf filles.

Jean Daigre, agé de 22 ans.

Charles, agé de 19 ans.

Paul, agé de 11 ans.

Françoise, agée de 24 ans.

Catherine, agée de 23 ans..

Felicité, agée de 18 ans.

Roze, agée de 16 ans.

Marie, agée de 13 ans.

Hursulle, agée de 9 ans.

Margueritte, agée de 8 ans.

Jeanne Joseph, agée de 4 ans.

Elisabeth, agée de 3 ans.

Et en bestiaux : 2 bœufs, 5 vaches, un veau et 2 cochons.

Le terrain sur lequel ils sont établis est situé comme le précédent et leur a été donné verballement par Monsieur de Bonnaventure, sur lequel dit terrain ils ont fait un défriché de trois arpents et demy en superficie et où ils ont semmé un demy boisseau de bled froment et un demy boisseau d'avoine.

Petit Paul Duaron, habitant laboureur, natif de l'Accadie, agé de 39 ans et il y en a 2 qu'il est dans le pays, marié avec Marie Richard, native de l'Acadie agée de 40 ans.

Ils ont un garçon et 4 filles :

Paul Michel Duaron, agé de 12 ans.

Marie Joseph, agée de 15 ans.

Margueritte Modeste, agée de 8 ans.

Elisabeth, agée de 5 ans.

Judith, agée de 7 mois.

Et en bestiaux : un cochon et 6 poulettes.

Le terrain sur lequel ils sont établis est situé dans l'ance à Dubuisson, il leur a été donné verballement par Monsieur de Bonnaventure, sur lequel dit terrain ils ont fait un défriché de deux arpents en superficie.

Antoine Barriaud, habitant laboureur, natif de l'Accadie agé de 26 ans et il y en deux qu'il est dans le pays, marié avec Marie Blanche (Doucet), native de l'Acadie, agée de 19 ans.

Ils ont en bestiaux : 2 bœufs, un cochon et une poule.

Le terrain sur lequel ils sont établis est situé comme le précédent, il leur a été donné verballement par Monsieur de Bonnaventure, sur lequel dit terrain ils ont fait un défriché d'un arpent et demy en superficie.

Antoinne Barriaud perre, habitant laboureur, natif à l'Acadie agé de 55 ans, et il y en a deux qu'il est dans le pays, marié avec Angélique Thibaudeau, native à l'Acadie, agée de 48 ans.

Ils ont trois garçons et 4 filles :

Simon Barriaud, agé de 21 ans.

Jean Charles, agé de 16 ans.

Hustache, agé de 14 ans.

Félicité, agée de 24 ans.

Marie, agée de 19 ans.

Marie Blanche, agée de 12 ans.

Margueritte Joseph, agée de 10 ans.

Et en bestiaux : 2 bœufs, 2 vaches et une truye.

Le terrain sur lequel ils sont établis est situé comme le précédent, il leur a été donné verballement par Monsieur de Bonnaventure, sur lequel dit terrain ils ont fait un défriché de trois arpents en superficie et où ils ont semmé cinq boisseaux de bled froment.

Pierre Vincent dit Clément habitant laboureur, natif à l'Accadie agé de 30 ans et il y en a 22 qu'il est dans le pays, marié avec Roze Barriot, native à l'Accadie agée de 30 ans.

Ils ont un garçon et une fille.  
Hesidore Vincent, agé de 4 ans.  
Anne, agée de 8 ans.

Le terrain sur lequel ils sont établis est situé comme le précédent et leur a été donné verballement par Monsieur de Bonnaventure, sur lequel dit terrain ils ont fait un défriché de deux arpents en superficie.

Joseph Savary, habitant laboureur, natif à l'Accadie, agé de 33 ans et il y en a deux qu'il est dans le pays, marié avec Françoise Barriaud native à l'Accadie agée de 27 ans.

Ils ont un garçon et une fille :  
Joseph Savary, agé de 4 ans.  
Marie, agée de 2 ans.

Ils ont en bestiaux : 2 bœufs et 4 poulettes.

Le terrain sur lequel ils sont établis est situé comme le précédent et il leur a été donné verballement par Monsieur de Bonnaventure, sur lequel dit terrain ils ont fait un défriché de trois arpents en superficie.

Jean Baptiste Duaron, habitant laboureur, natif à l'Accadie agé de 27 ans et il y en a deux qu'il est dans le pays, marié avec Elisabeth Boudrot, native de l'Accadie, agée de 27 ans.

Ils ont un garçon et 2 filles :  
François Duaron, agé de 3 ans.  
Marguerite, agée de 5 ans.  
Genneviève, agée de 4 mois.

Et en bestiaux : 4 bœufs et un cheval.

Le terrain sur lequel ils sont établis est situé comme le précédent et il leur a été donné verballement par Monsieur de Bonnaventure, sur lequel dit terrain ils ont fait un défriché de 3 arpents en superficie.

Jean Barriaud, habitant laboureur, natif à l'Accadie agé de 22 ans et il y en a deux qu'il est dans le pays, marié avec Marguerite Duaron, native à l'Accadie, agée de 20 ans.

Ils ont Marie Barriaud leur fille agée de 21 jours.  
Et pour tout bestiaux un cochon.

Le terrain sur lequel ils sont établis est situé comme le précédent et leur a été donné verballement par Monsieur de Bonnaventure, sur lequel dit terrain ils ont fait un défriché de 3 arpents.

Charles Boudrot, habitant laboureur, natif de l'Accadie agé de 27 ans et il y en a deux qu'il est dans le pays, marié avec Marie Joseph Doucet native de l'Acadie, agée de 28 ans.

Ils ont 3 filles :  
Marie Boudrot, agée de 4 ans.  
Marguerite, agée de 3 ans.  
Nastazie, agée de 18 mois.

Et en bestiaux : 2 bœufs, 3 poulettes.

Le terrain sur lequel ils sont établis est situé comme le précédent, il leur a été donné verballement par Monsieur de Bonnaventure, sur lequel ils ont fait un défriché de deux arpents en superficie.

Charles Terriaud, habitant laboureur, natif à l'Accadie, agé de 60 ans, et il y en a deux qu'il est dans le pays, marié avec Angélique Duaron, native de l'Accadie.

Ils ont 4 garçons et 2 filles :  
Honoré Terriaud, agé de 22 ans.  
Charles Terriaud, idem.  
Jean, agé de 15 ans.  
Joseph, agé de 12 ans.  
Anne, agée de 25 ans.  
Marie, agée de 18 ans.

Et en bestiaux : 4 bœufs, 2 génisses, une truye et un cochon.

## DOC. DE LA SESSION No 18

Le terrain sur lequel ils sont établis est situé dans l'ancé aux Morts, et il leur a été donné verballement par Monsieur de Bonnaventure, sur lequel ils ont fait un défriché de six arpents en superficie et où ils ont semmé 11 boisseaux de blé froment.

Honoré Duaron, habitant laboureur, natif de l'Accadie âgé de 38 ans, et il y en a deux qu'il est dans le pays, marié en seconde noces avec Bonne Savary, native à l'Accadie âgée de 27 ans.

Ils ont 8 enfants : 3 garçons et 5 filles.

Joseph Duaron, âgé de 16 ans.

Alexis, âgé de 14 ans.

Claude Duaron, frère, âgé de 25 ans.

Théodore Duaron, âgé de 12 ans.

Cécille, âgée de 10 ans.

Marie Joseph, âgée de 8 ans.

Marguerite Savary, âgée de 23 ans.

Marguerite Joseph, âgée de 19 ans.

Le terrain sur lequel ils sont établis est situé comme le précédent, et il leur a été donné verballement par Monsieur de Bonnaventure sur lequel ils ont fait un défriché de six arpents.

François Poirier, habitant laboureur, natif à l'Accadie âgé de 33 ans, et il y en a deux qu'il est dans le pays, marié avec Cécile La Bauve, native à l'Accadie âgée de 35 ans.

Ils ont un garçon et 4 filles :

Pierre Poirier, âgé de 20 mois.

Marie, âgée de 6 ans.

Clotilde, âgée de 4 ans.

Marie Magdeleine, âgée de 3 ans.

Anne Modeste, âgée de 5 mois.

Et en bestiaux : 4 bœufs, 3 vaches, une génisse, un veau, une truie, 5 cochons, 9 brebis et sept poules.

Le terrain sur lequel ils sont établis est situé dans la petite Ascension, ils l'ont acquis pour la somme de 300 livres du nommé François Haché Galland et où ils ont fait un défriché de 5 arpents en superficie.

Louis La Bauve, habitant laboureur et navigateur, natif à l'Accadie âgé de 38 ans et il y en a deux qu'il est dans le pays, marié avec Marie Landry, native à l'Accadie, âgée de 35 ans.

Ils ont 3 garçons et 2 filles :

Amant Labauve, âgé de 11 ans.

Bazille, âgé de 8 ans.

Estienne, âgé de 18 mois.

Magdeline, âgée de 19 ans.

Hélène, âgée de 6 ans.

Et en bestiaux : 2 bœufs, une vache, une brebis, une truie, 4 cochons.

Le terrain sur lequel ils sont établis est le même que celui de François Poirier, ils y ont aussi fait un défriché de 5 arpents en superficie.

Olivier Daigre, habitant laboureur, natif à l'Accadie âgé de 21 ans et il y en a deux qu'il est dans le pays, marié avec Ursule Landry, native à l'Accadie âgée de 28 ans.

Ils ont Louis Daigre leur fils, âgé de 6 mois.

Et en bestiaux : 2 bœufs, une vache, un veau, un cheval, un mouton, 4 brebis et 8 poules.

Le terrain sur lequel ils sont établis est situé sur la côte du Sud de la petite Ascension, ils l'ont acquis pour la somme de 300 livres du nommé François Haché Galland, ils y ont fait un défriché de 4 arpents en superficie.

Bernard Savary, habitant laboureur, natif à l'Accadie âgé de 40 ans et il y en a deux qu'il est dans le pays, marié avec Marie Michel, native à l'Accadie âgée de 35 ans.

Ils ont 8 (sic) garçons et 5 (sic) filles :

André Savary, âgé de 17 ans.

Jean Baptiste, âgé de 14 ans.

Isaac, agé de 9 ans.

Charles, agé de 3 ans.

Louis, agé de 13 mois.

Agnesse, agée de 10 ans.

Roze, agée de 7 ans.

André Savary perre, natif à l'Accadie, agé de 60 ans.

Il a 3 garçons et trois filles :

Charles Savary, agé de 25 ans.

Jean Baptiste, age de 20 ans.

Charles Olivier, agé de 13 ans.

Marguerite, agée de 23 ans.

Margueritte Joseph, agée de 21 ans.

Françoise Anastazie, agée de 18 ans.

Il ont en bestiaux : 2 bœufs, 2 vaches, 2 cochons et huit pouilles.

Le terrain sur lequel ils sont établis est situé comme le précédent, il leur a été donné verballement par Monsieur de Bonnaventure. Ils y ont fait un deffriché de trois arpents en superficie.

Paul Hebert, imbécille habitant laboureur, natif à l'Accadie agé de 35 ans et il y en a trois qu'il est dans le pays marié avec Marie Michel, native à l'Accadie, agée de 32 ans.

Ils ont deux garçons et 2 filles :

François Hebert, agé de 10 ans.

Louis, agé de 8 ans.

Théotiste, agée de 7 ans.

Margueritte, agée de 6 mois.

Le terrain sur lequel ils sont établis est situé dans l'ance aux Pirogues, il leur a été donné verballement par Monsieur de Bonnaventure, ils y ont fait un deffriché pour semmer six boisseaux de bled.

Jean Baptiste Marquis, habitant laboureur, natif à Saint Malo, agé de 50 ans, marié avec Marie Clément, veuve de defunkt Paul Laruine, native à l'Accadie, agée de 45 ans.

Ils ont 4 garçons et 4 filles :

Jean Baptiste Marquis, agé de 20 ans.

Paul, agé de 16 ans.

Jean Michel Laruine, agé de 18 ans.

Pierre, agé de 16 ans.

Marie Joseph Marquis, agée de 18 ans.

Anne Marguerite Laruine, agée de 15 ans.

Judict, agée de 10 ans.

Roze, agée de 7 ans.

Le terrain sur lequel ils sont établis est situé comme le précédent, il leur a été donné verballement par Monsieur de Bonnaventure sur lequel ils y ont fait un deffriché de deux arpents en superficie.

Paul Michel Hebert, habitant laboureur, natif à l'Accadie, agé de 27 ans, et il y en a deux qu'il est dans le pays, marié avec Roze Hebert, native à l'Accadie, agée de 22 ans.

Ils ont Jean Michel leur frère, agé de 19 ans.

Rose leur sœur, agée de 10 ans.

Le terrain sur lequel ils sont établis est situé comme le précédent, il leur a été donné verballement par Monsieur de Bonnaventure, sur ledit terrain ils ont fait un deffriché pour semmer huit boisseaux de bled froment.

Jean Vincens, habitant laboureur, natif à l'Accadie, agé de 40 ans, et il y en a deux qu'il est dans le pays, marié avec Margueritte Hebert, native à l'Accadie, agée de 25 ans.

Ils ont 3 garçons et 5 filles :

Jean Vincens, agé de 18 ans.

Jeromme, agé de 13 ans.

Joseph, agé de 2 ans.

## DOC. DE LA SESSION No 18

Margueritte, agée de 20 ans.

Blanche, agée de 15 ans.

Marie Joseph, agée de 10 ans.

Anastazie, agée de 9 ans.

Elisabeth, agée de 6 ans.

Et en bestiaux : deux cochons et 8 poulettes.

Le terrain sur lequel ils sont établis est situé comme le précédent, il leur a été donné verballement par Monsieur de Bonnaventure sur lequel ils ont fait un défriché pour semmer 8 boisseaux de froment.

Charles Hebert, habitant laboureur, natif à l'Accadie, âgé de 60 ans, et il y en a deux qu'il est dans le pays, marié avec Catherinne Saunnier, native à l'Accadie, agée de 40 ans.

Ils ont 5 garçons et 2 filles :

Joseph Hebert, âgé de 19 ans.

Simon, âgé de 15 ans.

Jean, âgé de 13 ans.

Pierre, âgé de 7 ans.

François, âgé de 3 ans.

Marie, agée de 20 ans.

Hursulle, agé de 18 ans.

Ils ont en bestiaux : 2 bœufs et 3 poulettes.

Le terrain sur lequel ils sont établis est situé comme le précédent et il leur a été donné verballement par Monsieur de Bonnaventure sur lequel ils ont fait un défriché de deux arpents en superficie.

## RECENSEMENT DE L'ANCE AU COMTE SAINT PIERRE.

François Gautrot, habitant laboureur, natif de l'Accadie, âgé de 67 ans et il y en a deux qu'il est dans la collonie, marié avec Marie Vincens, native à l'Accadie, agée de 62 ans.

Ils ont 3 garçons et 3 filles :

François Gautrot, âgé de 28 ans.

Charles, âgé de 22 ans.

Pierre Mathurin, âgé de 18 ans.

Magdelaine, agée de 30 ans.

Marie, agée de 26 ans.

Margueritte, agée de 24 ans.

Ils ont en bestiaux : un bœuf, 2 vaches, un cheval, 5 cochons et 3 poulettes.

Le terrain sur lequel ils sont établis est situé dans l'ance au comte St Pierre, il leur a été donné verballement par Monsieur de Bonnaventure et ils y ont fait un défriché de trois arpents en superficie.

Jean Gaudrot, habitant laboureur, natif à l'Accadie, âgé de 43 ans et il y en a un qu'il est dans le pays, marié avec Elisabeth Sire, native à l'Accadie, agée de 34 ans.

Ils ont un garçon et 4 filles :

Charles Gautrot, âgé de 2 ans.

Marie Joseph, agée de 15 ans.

Anne, agée de 13 ans.

Margueritte Tersille, agée de 8 ans.

Françoise, agée de 6 ans.

Ils ont en bestiaux : 3 cochons et 10 poulettes.

Le terrain sur lequel ils sont établis est situé comme le précédent et il leur a été donné verballement par Monsieur de Bonnaventure sur lequel ils ont fait un défriché pour semmer trois boisseaux de bled froment.

Jean Sire, habitant laboureur, natif à l'Accadie, âgé de 36 ans et il y en a deux qu'ils sont dans le pays, marié avec Marie Joseph Gautrot, agée de 40 ans.

Ils ont 4 garçons :

Jean Sire, agé de 13 ans.

Pierre, agé de 11 ans.

Joseph, agé de 4 ans.

Charles, agé de 3 ans.

Et en bestiaux : un cheval, 2 cochons et 4 poulettes.

Le terrain sur lequel ils sont établis est situé comme le précédent, il leur a été donné verballement par Monsieur de Bonnaventure sur lequel ils ont fait un défriché d'un arpent.

Joseph Deschamps dit Cloche, habitant laboureur, natif à l'Accadie agé de 42 ans, et il y en a trois qu'il est dans le pays, marié avec Judict Duaron, native à l'Accadie agée de 32 ans.

Ils ont 5 garçons et 3 filles :

Philippe Deschamps, agé de 16 ans.

Louis, agé de 14 ans.

Augustin, agé de 12 ans.

Jean Baptiste, agé de 6 ans.

François, agé de 4 ans.

Eufrozinne, agée de 18 ans.

La Blanche, agée de 8 mois.

Elisabeth, agée de 18 mois.

Et en bestiaux : 8 cochons et 20 poulettes.

Le terrain sur lequel ils sont établis est situé comme le précédent et il leur a été donné verballement par Monsieur de Bonnaventure sur lequel ils ont fait un défriché pour semmer 3 boisseaux de bled froment.

#### RECENSEMENT DE L'ANCE AU MATELOST.

Honoré Lavache, habitant laboureur, natif à l'Accadie agé de 26 ans et il y en a deux qu'il est dans le pays marié avec Magdeleine Daigre, native de l'Accadie, agée de 27 ans.

Ils ont un garçon et une fille :

Jean Baptiste Lavache, agé de 5 ans.

Marie Modeste, agée de 2 ans.

Le terrain sur lequel ils sont établis est situé dans l'ance au Matelost, il leur a été donné verballement par Monsieur de Bonnaventure, ils y ont fait un défriché pour semmer 2 boisseaux de grain.

Louis Sire, habitant laboureur, natif à l'Accadie agé de 60 ans et il y en a trois qu'il est sur l'Isle, marié avec Marie Joseph Michel, native à l'Accadie agée de 50 ans.

Le terrain sur lequel ils sont établis est situé comme le précédent et il leur a été donné verballement par Monsieur de Bonnaventure sur lequel ils ont fait un défriché pour un jardin.

Ils ont 2 garçons et 3 filles :

Charles Sire, agé de 26 ans.

Paul, agé de 21 ans.

Marie Joseph, agée de 28 ans.

Marguerite, agée de 25 ans.

Marie Magdeleine Prince, native à l'Accadie, agée de 30 ans.

Et en bestiaux : une genisse, 2 truyes et 20 poulettes.

Joseph Vincens dit Clément, habitant laboureur, natif à l'Accadie agé de 38 ans et il y en a deux qu'il est dans l'Isle marié avec Marguerite Hébert native à l'Accadie, agée de 36 ans.

Ils ont 3 garçons et 3 filles :

Joseph Vincens, agé de 11 ans.

Alexis, agé de 8 ans.

François, agé de 6 ans.

Marguerite, agée de 10 ans.

Agatte, agée de 4 ans.

Anne Geneviève, agée de 20 mois.

## DOC. DE LA SESSION No 18

Et en bestiaux : un cheval, 3 cochons et 3 pouilles.

Le terrain sur lequel ils sont établis est situé comme le précédent et il leur a été donné verballement par Monsieur de Bonnaventure sur lequel ils y ont fait un défriché pour semmer 8 boisseaux de bled froment.

François Clement, habitant laboureur, natif de l'Acadie âgé de 27 ans, et il y en a deux qu'il est dans le pays, marié avec Marie Douaron, native à l'Acadie âgée de 29 ans

Ils ont un garçon et une fille :

Amant George, âgé de 4 ans.

Marie, âgée de 18 mois.

Et en bestiaux : 1 cochon et 3 pouilles.

Le terrain sur lequel ils sont établis est situé comme le précédent et il leur a été donné verballement par Monsieur de Bonnaventure sur lequel dit terrain ils ont fait un défriché pour un jardin.

Jean Douaron, habitant laboureur, natif à l'Acadie âgé de 23 ans et il y en a un qu'il est dans le pays, marié avec Anne Cerié, native à l'Acadie âgée de 17 ans.

Ils ont en bestiaux : un cochon et une pouille.

Le terrain sur lequel ils sont établis est situé comme le précédent et il leur a été donné verballement par Monsieur de Bonnaventure sur lequel ils ont fait un défriché pour un jardin.

Philippe Douaron, habitant laboureur, natif à l'Acadie âgé de 33 ans et il y en a deux qu'il est dans le pays, marié avec Ursulle Le Jeune native à l'Acadie âgée de 33 ans.

Ils ont un garçon et 4 filles :

Firmain Joseph, âgé de 6 ans.

Marie Joseph, âgée de 10 ans.

Gertrude, âgée de 8 ans.

Magdelaine, âgée de 4 ans.

Marguerite, âgée de 15 mois.

Et en bestiaux : 2 vaches, 3 cochons et un cheval.

Le terrain sur lequel ils sont établis est situé comme le précédent et il leur a été donné verballement par Monsieur de Bonnaventure sur lequel ils ont fait un défriché d'un arpent en superficie.

Joseph Billerois, habitant laboureur, natif à Verny fontaine, évêché de Besançon, âgé de 26 ans et il y a trois mois qu'il est dans le pays, marié avec Brigitte Foret, native à l'Acadie âgée de 23 ans.

Le terrain sur lequel ils sont établis est situé comme le précédent et il leur a été donné verballement par Monsieur de Bonnaventure sur lequel ils ont fait un défriché pour semmer 2 boisseaux de froment.

François Rullier, habitant laboureur, natif de la paroisse de Criveille, évêché de Bayeux âgé de 43 ans et il y en a cinq qu'il est dans le pays, marié avec Anne Forest, native à l'Acadie âgée de 43 ans.

Ils ont en bestiaux : 2 bœufs, 3 vaches, 4 veaux, une génisse, 5 cochons et 3 pouilles.

Le terrain sur lequel ils sont établis est situé comme le précédent il leur a été donné verballement par Monsieur de Bonnaventure sur lequel ils ont fait un défriché de cinq arpens en superficie.

Pierre Aucoin, habitant laboureur, natif à l'Acadie âgé de 44 ans et il y en a deux qu'il est dans le pays, marié avec Elisabeth Breaud, native à l'Acadie âgée de 37 ans.

Ils ont 3 garçons et cinq filles :

Pierre Aucoin, âgé de 16 ans.

Charles, âgé de 7 ans.

Jean Baptiste, âgé de 18 mois.

Marie Blanche, âgée de 18 ans.

Magdelaine, âgée de 17 ans.

Elisabeth, âgée de 13 ans.

....., âgée de 10 ans.

5-6 EDOUARD VII, A. 1906

Veronique, âgée de 5 ans.

Et en bestiaux : un bœuf, une vache, 4 truyes, un cochon et 6 poulettes.

Le terrain sur lequel ils sont établis est situé comme le précédent et il leur a été donné verballement par Monsieur de Bonnaventure sur lequel dit terrain ils ont fait un défriché d'un arpent en superficie.

Claude Trahant, habitant laboureur, natif à l'Accadie, âgé de 58 ans et il y en a deux qu'il est dans le pays.

Ils ont 2 garçons et 7 filles :

Auguste Trahant, âgé de 17 ans.

Fiacre, âgé de 12 ans.

Auzitte, âgée de 25 ans.

Marguerite, âgée de 23 ans.

Blanche, âgée de 21 ans.

Magdelaine, âgée de 19 ans.

Anne, âgée de 15 ans.

Elisabeth, âgée de 10 ans.

Rozalie, âgée de 7 ans.

Et en bestiaux : 4 bœufs, 3 vaches, une genisse, 2 veaux, un cheval, 5 cochons et 2 poulettes.

Le terrain sur lequel ils sont établis est situé comme le précédent et il leur a été donné verballement par Monsieur de Bonnaventure sur lequel ils ont fait un défriché pour semmer des raves.

François Lavache, habitant laboureur, natif à l'Accadie, âgé de 55 ans et il y en a deux qu'il est dans la collonie, marié avec Marie Vincens, native à l'Accadie, âgée de 46 ans.

Ils ont 3 garçons et 2 filles :

Alexis Lavache, âgé de 21 ans.

Jean Charles, âgé de 12 ans.

Joseph, âgé de 7 ans.

Marguerite, âgée de 10 ans.

Anne, âgée de 4 ans.

Et en bestiaux : 4 bœufs, 8 vaches, un taureau, 8 veaux, 2 cheveaux, 4 truyes, 3 cochons et une poule.

Le terrain sur lequel ils sont établis est situé comme le précédent et il leur a été donné verballement par Monsieur de Bonnaventure sur lequel ils ont fait un défriché de huit boisseaux de bled froment.

Joseph Trahant, habitant laboureur, natif à l'Accadie, âgé de 38 ans et il y en a deux qu'il est dans le pays, marié avec Anne Terriaud, native à l'Accadie, âgée de 33 ans.

Ils ont 3 garçons et 2 filles :

Joseph Terriaud, âgé de 16 ans.

Mathurin, âgé de 8 ans.

Jean, âgé de 3 ans.

Marie, âgée de 5 ans.

Marguerite, âgée de 3 mois.

Et en bestiaux : 4 bœufs, 2 vaches, un taureau et 2 cochons.

Le terrain sur lequel ils sont établis est situé comme le précédent et il leur a été donné verballement par Monsieur de Bonnaventure sur lequel dit terrain ils ont fait un défriché pour semmer trois boisseaux de bled froment.

Claude Guedry, habitant laboureur, natif à l'Accadie âgé de 38 ans et il y en a deux qu'il est dans la collonie, marié avec Anne Terriaud, native à l'Accadie, âgée de 38 ans.

Ils ont 3 garçons :

Jean Baptiste Guedry, âgé de 5 ans.

Joseph Marie, âgé de 2 ans.

Pierre Janvier, âgé de 2 mois.

Et en bestiaux : une vache, un veau, un taureau, une truyle et 5 cochons.

Le terrain sur lequel ils sont établis est situé comme le précédent et il leur a été donné verballement par Monsieur de Bonnaventure sur lequel ils ont fait un défriché pour semmer trois boisseaux de bled froment.

## DOC. DE LA SESSION No 18

Joseph Lucas, habitant laboureur, natif à l'Accadie, âgé de 29 ans et il y en a deux qu'il est dans le pays, marié avec Marguerite Lejeunne, native à l'Accadie, âgée de 24 ans.

Ils ont un garçon et une fille :

Joseph Mary Lucas, âgé de 2 ans.

Marguerite Thérèse, âgée de 5 ans.

Ils ont en bestiaux : une cavalle et 3 cochons.

Le terrain sur lequel ils sont établis est situé comme le précédent et il leur a été donné verballement par monsieur de Bonnaventure sur lequel ils ont fait un défriché pour un jardin.

Paul Trahant, habitant laboureur, natif de l'Accadie âgé de 49 ans et il y en a deux qu'il est dans le pays, marié avec Marie Boudrot, native à l'Accadie âgée de 49 ans.

Ils ont 2 garçons et 5 filles :

Charles Trahant, âgé de 12 ans.

Estienne, âgé de 10 ans.

Marie, âgée de 16 ans.

Margueritte, âgée de 15 ans.

Brigitte, âgée de 8 ans.

Elisabeth, âgée de 6 ans.

Marie, âgée de 3 ans.

Et en bestiaux : 2 bœufs, une vache, un veau, 3 cochons et 3 poules.

Le terrain sur lequel ils sont établis est situé comme le précédent et il leur a été donné verballement par Monsieur de Bonnaventure sur lequel ils ont fait un défriché pour un jardin.

René Roy, habitant laboureur, natif de l'Accadie, âgé de 48 ans et il y en a deux qu'il est dans le pays, marié avec Marie Joseph Daigre, native à l'Accadie, âgée de 35 ans.

Ils ont un garçon et 3 filles :

Jean Baptiste Roy, âgé de 3 mois.

Marié Joseph, âgée de 8 ans.

Margueritte, âgée de 4 ans.

Anne Magdalaine, âgée de 28 mois.

Et en bestiaux : une vache, une genisse, un veau, 6 cochons et 2 poules.

Le terrain sur lequel ils sont établis est situé comme le précédent et il leur a été donné verballement par Monsieur de Bonnaventure sur lequel ils ont fait un défriché pour un grand jardin.

Jean Baptiste Trahant, habitant laboureur, natif à l'Accadie, âgé de 47 ans et il y en a deux qu'il est dans le pays, marié avec Catherine Boudrot, native à l'Accadie âgée de 47 ans.

Ils ont 2 garçons et 6 filles :

Charles Joseph, âgé de 11 ans.

Pierre Helie, âgé de 7 ans.

Magdalaine, âgée de 16 ans.

Marie Monique, âgée de 14 ans.

Roze, âgée de 12 ans.

Radegonde, âgée de 9 ans.

Elisabeth, âgée de 6 ans.

Margueritte, âgée de 26 mois.

Et en bestiaux : deux bœufs, 2 vaches, 2 veaux, un cheval, 5 cochons et 15 poules.

Le terrain sur lequel ils sont établis est situé comme le précédent et il leur a été donné verballement par Monsieur de Bonnaventure sur lequel ils ont fait un défriché de deux arpents en superficie.

Joseph Daigre, habitant laboureur, natif de l'Accadie âgé de 56 ans et il y en a deux qu'il est dans le pays, marié avec Magdalaine Gautrot, native de l'Accadie âgée de 53 ans.

Ils ont 3 garçons et 2 filles :

Allain Daigre, âgé de 28 ans.

Jean-Baptiste, âgé de 19 ans.

Simon Joseph, âgé de 13 ans.

Margueritte, agée de 26 ans.

Anastasie, agée de 17 ans.

Et en bestiaux : 2 bœufs, 12 cochons et 9 poulettes.

Le terrain sur lequel il sont établis est situé comme le précédent et il leur a été donné verballement par Monsieur de Bonnaventure sur lequel ils ont fait un défriché de deux arpents en superficie.

Claude Trahant le Jeune, natif de l'Accadie, âgé de 34 ans et il y en a deux qu'il est dans le pays, marié avec Anne Leblanc, native de l'Accadie, agée de 32 ans.

Ils ont trois garçons :

Jean Baptiste, âgé de 5 ans.

Joseph Firmain, âgé de 3 ans.

Joseph, âgé de 2 ans.

Et en bestiaux : deux bœufs une vache et 4 cochons.

Le terrain sur lequel ils sont établis est situé comme le précédent et il leur a été donné verballement par Monsieur de Bonnaventure, sur lequel ils ont fait un défriché de deux arpents.

Pierre Gautrot, natif à l'Accadie, âgé de 58 ans demeurant chez le nommé Claude Trahant.

Claude Leblanc, natif à l'Accadie, âgé de 56 ans, veuf dont il a un garçon et 2 filles :

Paul Leblanc, âgé de 9 ans.

Magdelaine, âgée de 20 ans.

Genneviève, âgée de 11 ans.

Demeurant tous chez le nommé Claude Trahant.

Jean Baptiste Lejeune, habitant laboureur, natif à l'Accadie, âgé de 30 ans et il y en a deux qu'il est dans le pays, marié avec Marguerite Clemenceau, native à l'Accadie.

Ils ont 4 garçons et une fille :

Joseph Le Jeune, âgé de 9 ans.

Jean Baptiste, âgé de 7 ans.

François Olivier, âgé de 3 ans.

Victor, âgé de 8 mois.

Marie, âgée de 5 ans.

Et en bestiaux : une vache, un veau et 4 truies.

Le terrain sur lequel ils sont établis est situé comme le précédent et il leur a été donné verballement par Monsieur de Bonnaventure sur lequel ils ont fait un défriché pour semmer deux boisseaux de bled froment.

Charles Benoist, habitant laboureur, natif à l'Accadie âgé de 58 ans et il y en a deux qu'il est dans la collonie, marié avec Magdelaine Terriaud, native à l'Accadie, agée de 58 ans.

Ils ont 2 garçons et 4 filles :

Jean Charles Benoist, âgé de 6 ans.

Pierre, âgé de 10 mois.

Marie, âgée de 16 ans.

Anne, âgée de 13 ans.

Françoise, âgée de 11 ans.

Judict, âgée de 8 ans.

Ils ont en bestiaux : un bœuf, une vache, un veau et 4 cochons.

Le terrain sur lequel ils sont établis est situé comme le précédent et il leur a été donné verballement par Monsieur de Bonnaventure sur lequel ils ont fait un défriché de trois boisseaux de bled froment.

Abraham Benoist, habitant laboureur, natif à l'Accadie âgé de 42 ans et il y en a deux qu'il est dans le pays, marié avec Marie Joseph Le Jeune, native à l'Accadie, agée de 34 ans.

Ils ont deux garçons et 5 filles :

Jean Benoist, âgé de 18 ans.

Joseph, âgé de 2 mois.

Marguerite, âgée de 16 ans.

## DOC. DE LA SESSION No 18

Marie Magdelaine, âgée de 12 ans.

Joseph, âgée de 14 ans.

Pelagie, âgée de 10 ans.

Marie, âgée de 5 ans.

Et en bestiaux : deux bœufs, 2 vaches, 2 genisses, 5 truies et 5 poules.

Le terrain sur lequel ils sont établis est situé comme le précédent et il leur a été donné verballement par Monsieur de Bonnaventure sur lequel ils ont fait un défriché d'un arpent.

Claude Benoist, habitant laboureur, natif à l'Accadie, âgé de 31 ans et il y en a deux qu'il est dans le pays, marié avec Elisabeth Terriaud, native à l'Accadie, âgée de 27 ans.

Ils ont 2 garçons et 4 filles :

Gregoire Benoist, âgé de 8 ans.

Daniel, âgé de 4 ans.

Lablanche, âgée de 11 ans.

Anne, âgée de 6 ans.

Marie Joseph, âgée de 4 ans.

Margueritte, âgée de 2 mois.

Et en bestiaux : un cheval et une truie.

Le terrain sur lequel ils sont établis est situé dans l'ance au Matelost et il leur a été donné verballement par Monsieur de Bonnaventure sur lequel ils ont fait un défriché pour semmer trois boisseaux de bled froment.

## RECENCEMENT DES HABITANTS DE LA GRANDE ANCE.

Jean Landry, habitant laboureur, natif de l'Accadie âgé de 51 ans et il y en a deux qu'il est dans le pays, marié avec Marie Lablanche, native de l'Accadie âgée de 24 ans.

Ils ont : Charles Landry, leur neveu, âgé de 19 ans.

Théodore Boudrot leur nièce âgée de 15 ans.

Et en bestiaux : 3 bœufs, 5 vaches, 3 genisses, un cheval et une brebis.

Le terrain sur lequel ils sont établis est situé au fond de la Grande Ance, il leur a été donné verballement par Monsieur de Bonnaventure, sur lequel dit terrain ils ont fait un défriché pour semmer 4 boisseaux de bled froment.

Honoré Landry, habitant laboureur, natif de l'Accadie âgé de 38 ans et il y en a deux qu'il est sur l'Isle, marié avec Magdelaine Gautrot, native de l'Acadie âgée de 29 ans.

Ils ont 2 garçons et 2 filles :

Enselme Landry, âgé de 9 ans.

Honoré, âgé de 5 ans.

Magdelaine, âgée de 2 ans.

Joseph, âgé de 8 jours.

Et en bestiaux : sept bœufs, 2 vaches, un veau et 4 cochons.

Le terrain sur lequel ils sont établis est situé comme le précédent et il leur a été donné verballement par Monsieur de Bonnaventure sur lequel ils ont fait un défriché pour semmer 6 boisseaux de bled froment.

Estienne Melançon, habitant laboureur, natif à l'Accadie âgé de 30 ans et il y en a deux qu'il est dans le pays, marié avec Françoise Grangerre, native à l'Accadie âgée de 24 ans.

Ils ont un garçon et 2 filles :

Joseph Melançon, âgé de 4 ans.

La Blanche, âgée de 2 ans.

Elisabeth, âgée de 4 mois.

Paul Granger, âgé de 30 ans, frère.

Margueritte, âgée de 13 ans, sa sœur.

Ils ont en bestiaux : 2 bœufs, 3 vaches, 2 genisses, deux veaux et 5 cochons.

5-6 EDOUARD VII, A. 1906

Le terrain sur lequel ils sont établis est situé comme le précédent et il leur a été donné verbalement par Monsieur de Bonnaventure sur lequel ils ont fait un défriché pour semmer 6 boisseaux de bled froment.

Prosper Landry, habitant laboureur, natif à l'Accadie, agé de 26 ans et il y en a deux qu'il est dans le pays, marié avec Anne Josette Boudrot, native de l'Accadie, agée de 24 ans.

Ils ont Marguerite Landry leur fille agée de 5 semaines.

Joseph Landry, son frère, agé de 20 ans.

Mathurin Boudrot, son frère agé de 10 ans.

Et en bestiaux : 3 bœufs, 3 vaches et 2 veaux.

Le terrain sur lequel ils sont établis est situé comme le précédent et il leur a été donné verbalement par Monsieur de Bonnaventure sur lequel ils ont fait un défriché pour semmer 4 boisseaux de froment.

François Raimond, habitant laboureur, natif à l'Accadie agé de 32 ans et il y en a deux qu'il est dans le pays, marié avec Cecile Landry, native de l'Accadie agée de 28 ans.

Ils ont Paul Raimond leur fils agé de 2 ans.

Catherine Boudrot, native à l'Acadie, agée de 8 ans.

Et en bestiaux : 2 bœufs, 3 vaches, un veau, 2 brebis, 2 cochons et 8 poulettes.

Le terrain sur lequel ils sont établis est situé comme le précédent et il leur a été donné verbalement par Monsieur de Bonnaventure sur lequel ils ont fait un défriché pour semmer 2 boisseaux de bled froment.

Pierre Claude Hertrement, habitant laboureur, natif à l'Accadie agé de 58 ans et il y en a deux qu'il est dans le pays, marié avec Marie Joseph Terriaud native à l'Accadie, agée de 52 ans.

Ils ont deux garçons et une fille :

Pierre agé de 21 ans.

François, agé de 17 ans.

Marie Joseph, agée de 17 ans.

Et en bestiaux : 2 bœufs, une genisse et un cochon.

Le terrain sur lequel ils sont établis est situé comme le précédent et il leur a été donné verbalement par Monsieur de Bonnaventure sur lequel ils ont fait un défriché pour semmer 3 boisseaux de bled froment.

Amant Pitre, habitant laboureur, natif de l'Accadie, agé de 28 ans et il y en a un qu'il est dans le pays, marié avec Geneviève Hertrement, native à l'Accadie, agée de 28 ans.

Ils ont 3 garçons et une fille :

Bazille Pitre, agé de 15 ans.

Tranquille, agé de 4 ans.

Ambroise, agé de 3 ans.

Anne, agé d'un an.

Ils ont en bestiaux : 2 bœufs, 3 vaches, un veau, 2 cochons et 3 poulettes.

Le terrain sur lequel ils sont établis est situé comme le précédent et il leur a été donné verbalement par Monsieur de Bonnaventure sur lequel ils ont fait un défriché pour semmer trois boisseaux de bled froment.

Antoine Leprince, habitant laboureur, natif à l'Accadie, agé de 32 ans et il y en a deux qu'il est dans le pays, marié avec Cecile Hertrement, native à l'Accadie, agée de 25 ans.

Ils ont un garçon et 5 filles :

Firmain Leprince, agé de 6 ans.

Marie, agée de 7 ans.

Ozitte, agée de 5 ans.

Magdelaine, agée de trois ans.

Ils ont en bestiaux : une yache et 3 cochons.

Le terrain sur lequel ils sont établis est situé comme le précédent et il leur a été donné verbalement par Monsieur de Bonnaventure sur lequel ils ont fait un défriché pour semmer 3 boisseaux de bled froment.

## DOC. DE LA SESSION N° 18

Emiliant Segoilliot dit sans chagrin, habitant et sergent par cy devant dans la compagnie de Monsieur Benoist, natif de Casthelneau en Bourgogne, agé de 35 ans, marié avec Elisabeth Blanche Lavache, native à l'Accadie, agée de 17 ans.

Ils ont en bestiaux : 6 bœufs, 4 vaches, 2 truyes, 5 cochons et une poule.

Le terrain sur lequel ils sont établis est situé comme le précédent et leur a été donné verballement par Monsieur de Bonnaventure et ils n'y ont fait aucun deffriché.

Antoine Boudrot, habitant laboureur, natif à l'Accadie, agé de 60 ans et il y en a deux qu'il est dans le pays, marié avec Cécille Brassaud, native à l'Accadie, agée de 57 ans.

Ils ont 3 garçons et 3 filles :

Joseph Boudrot, agé de 31 ans.

Prudent, agé de 18 ans.

Theodore, agé de 17 ans.

Anne, agée de 22 ans.

Aniesse, agée de 13 ans.

Ignasse Boudrot leur neveu, orphelin de père et de mère, agé de 4 ans.

Ils ont en bestiaux 2 vaches, 2 cochons et 3 poulettes.

Le terrain sur lequel ils sont établis est situé comme le précédent et il leur a été donné verballement par Monsieur de Bonnaventure sur lequel ils ont fait un deffriché pour un jardin.

Alexis Breaud, veuf, habitant laboureur, natif à l'Accadie agé de 30 ans et il y en a un qu'il est sur l'Isle.

Il a 4 filles :

Magdelaine, agée de 6 ans.

Anne, agée de 5 ans.

Marie Ozitte, agée de 3 ans.

Marie Victoire, agée de 11 mois.

Il a en bestiaux : 2 bœufs, une vache et 2 cochons.

Le terrain sur lequel il est étably est situé comme le précédent et il luy a été donné verballement par Monsieur de Bonnaventure sur lequel il a fait un deffriché d'un arpent en quarré.

Jean Douaron, habitant laboureur, natif à l'Accadie, agé de 25 ans et il y en a deux qu'il est dans le pays, marié avec Anne Thibaudeau, native à l'Accadie, agée de 23 ans.

Ils ont en bestiaux : 2 bœufs, une vache et 6 cochons.

Le terrain sur lequel ils sont établis est situé au fond de la grande Ance et il leur a été donné verballement par Monsieur de Bonnaventure sur lequel ils ont fait un deffriché d'un arpent.

Alexis Douaron, veuf, habitant laboureur, natif à l'Accadie, agé de 29 ans, il y en a deux qu'il est dans le pays.

Il a 3 garçons :

Grégoire, agé de 8 ans.

Joseph, agé de 6 ans.

Théodore, agé de 3 ans.

Et en bestiau.x : 2 bœufs, un cheval et 2 cochons.

Le terrain sur lequel il est étably est situé comme le précédent et il luy a été donné verballement par Monsieur de Bonnaventure et il n'y a fait aucun deffriché.

Margueritte Barriaud, sa mère, native à l'Accadie, agée de 58 ans.

Jean Hebert, habitant laboureur, natif à l'Accadie, agé de 42 ans et il y en a deux qu'il est sur l'Isle, marié avec Veronique Sire, native à l'Accadie, agée de 23 ans.

Ils ont 3 garçons et 4 filles :

Pierre Hebert, agé de 17 ans.

Joseph, agé de 4 ans.

Jean Baptiste, agé de 3 ans.

Marie, agée de 16 ans.

Margueritte, agée de 15 ans.

Anne, agée de 9 ans.

Roze, agée de 7 ans.

Et en bestiaux : 6 bœufs, 6 vaches, 2 veaux et un cochon.

5-6 EDOUARD VII, A. 1906

Le terrain sur lequel ils sont établis est situé comme le précédent et leur a été donné verbalement par Monsieur de Bonnaventure et ils y ont fait un défriché d'un arpent en quartré.

Victor Boudrot, habitant laboureur, natif à l'Accadie, âgé de 24 ans et il y en a deux qu'il est dans le pays, marié avec Catherine Hebert, native à l'Accadie.

Ils ont Magdelaine Poudrot, orpheline, native à l'Accadie, âgée de 17 ans.

Ils tiennent leur terrain d'une portion de l'habitation d'Antoine Boudrot leur père.

Olivier Daigre, habitant laboureur, natif à l'Accadie, âgé de 34 ans et il y en a deux qu'il est dans le pays, marié avec Angélique Duaron, native à l'Accadie, âgée de 32 ans.

Ils ont 5 garçons et 3 filles :

..... Daigre, âgé de 8 ans.

Charles, âgé de 6 ans.

Paul, âgé de 3 ans.

Joseph, âgé de 2 ans.

Pierre, âgé de 2 mois.

Marguerite, âgée de 12 ans.

Ozitte, âgée de 7 ans.

Roze, âgée de 5 ans.

Et en bestiaux : 3 bœufs, 3 vaches, 4 génisses, 2 veaux, une cavalle et une truye.

Le terrain sur lequel ils sont établis est situé comme le précédent, il leur a été donné verbalement par Monsieur de Bonnaventure et sur lequel ils ont fait un défriché pour semmer trois boisseaux de bled froment au printemps prochain.

Joseph Leprince, habitant laboureur, natif à l'Accadie, âgé de 38 ans et il y en a un qu'il est dans le pays, marié avec Marie Ozitte Pitre, native de l'Accadie, âgée de 23 ans.

Ils ont Joseph Olivier Prince leur fils, âgé de 20 mois.

Et en bestiaux : une vache, un veau, 2 truyes, 8 cannes et 12 poulettes.

Le terrain sur lequel ils sont établis est situé comme le précédent, il leur a été donné verbalement par Monsieur de Bonnaventure sur lequel ils ont fait un défriché pour semmer 6 boisseaux de bled froment.

Alexandre Chauvel, [Chauvet] habitant laboureur, natif à l'Accadie, âgé de 32 ans et il y a 26 mois qu'il est dans le pays, marié avec Catherine Josette Prince, native à l'Accadie, âgée de 30 ans.

Ils ont deux garçons et une fille :

Mathurin Chauvel, âgé de 5 ans.

Jean Baptiste, âgé de 3 ans.

Marguerite, âgée de 14 mois.

Et en bestiaux : une truye, 2 cochons et une poule.

Le terrain sur lequel ils sont établis est situé comme le précédent, il leur a été donné verbalement par Monsieur de Bonnaventure sur lequel ils ont fait un défriché pour semmer 6 boisseaux de bled.

#### RECENSEMENT DES HABITANTS DE LA GRANDE ASCENSION.

Joseph Dugas, habitant laboureur, natif à l'Accadie, âgé de 52 ans et il y a 15 mois qu'il est dans le pays, marié avec Anne Marie Hebert, native de l'Accadie, âgée de 50 ans.

Ils ont deux garçons et 4 filles :

Joseph Dugas, âgé de 10 ans.

Jean, âgé de 8 ans.

Marguerite, âgée de 18 ans.

Elisabeth, âgée de 15 ans.

Françoise, âgée de 13 ans.

Anne, âgée de 5 ans.

Et en bestiaux : 5 bœufs, 3 vaches, 7 moutons, 3 brebis, 4 cochons et 5 poulettes.

Le terrain sur lequel ils sont établis est situé à l'Est de la Rivière de la grande Ascension, il leur a été donné verbalement par Monsieur de Bonnaventure sur lequel ils ont fait un défriché pour semmer deux boisseaux de bled au printemps prochain.

## DOC. DE LA SESSION No 18

François Henry, habitant laboureur, natif à l'Accadie agé de 36 ans et il y a 13 mois qu'il est dans le pays, marié avec Marie Dugast, native à l'Accadie agée de 30 ans.

Ils ont deux garçons et trois filles :

Basille Henry, agé de 11 ans.

Joseph, agé de 9 ans.

Margueritte Joseph, agée de 7 ans.

Elisabeth, agée de 4 ans.

Victoire, agée de 18 mois.

Et en bestiaux : 3 bœufs, 2 vaches, 4 genisses, 3 brebis, une truye, 3 cochons et 10 poulettes.

Le terrain sur lequel ils se sont établis est situé comme le précédent, il leur a été donné verballement par Monsieur de Bonnaventure et sur lequel ils ont fait un deffriché pour semmer deux boisseaux de bled au printemps prochain.

Ambroise Dugast, habitant laboureur, natif à l'Accadie, agé de 23 ans et il y a 13 mois qu'il est dans le pays, marié avec Margueritte Henry, native à l'Accadie, agée de 23 ans.

Ils ont Ambroise Dugast leur fils agé de 10 mois.

Et en bestiaux : deux bœufs, 2 vaches, 2 génisses, une cavalle, 3 moutons, 5 brebis, une truye, 2 cochons et 2 poulettes.

Le terrain sur lequel ils sont établis est situé comme le précédent, il leur a été donné verballement par Monsieur de Bonnaventure sur lequel dit terrain ils ont fait un deffriché pour semmer un boisseau de grain au printemps prochain.

Pierre Dugast, habitant laboureur, natif de l'Accadie agé de 20 ans et il y a 13 mois qu'il est dans le pays, marié avec Anne Joseph Hebert, native de l'Accadie, agée de 21 ans.

Ils ont en bestiaux : 2 vaches seulement.

Le terrain sur lequel ils sont établis est situé comme le précédent, il leur a été donné verballement par Monsieur de Bonnaventure, sur lequel ils ont fait un deffriché pour un jardin.

Claire Dugast, veuve de feu Jean Hebert agé de 46 ans, et il y en a un qu'elle est dans le pays.

Elle a deux garçons et six filles :

Pierre Hebert, agé de 17 ans.

Jean, agé de 12 ans.

Françoise, agée de 21 ans.

Elisabeth, agée de 19 ans.

Anue, agée de 15 ans.

Helenne, agée de 10 ans.

Marie Joseph, agée de 8 ans.

Victoire, agée de 5 ans.

Et en bestiaux : 3 bœufs, une vache, un taureau, 3 moutons, 2 truyes et 2 cochons.

Jean Lejeunne, habitant laboureur, natif de l'Accadie agé de 28 ans et il y en a deux qu'il est dans le pays, marié avec Margueritte Blanche, native de l'Accadie agée de 32 ans.

Ils ont un garçon et une fille ;

Mathurin Lejeunne, agé d'un an.

Rosalie, agée de 3 ans.

Et en bestiaux : deux bœufs, une vache, un veau, deux truyes et un cochon.

Le terrain sur lequel ils sont établis est situé comme le précédent, il leur a été donné verballement par Monsieur de Bonnaventure sur lequel ils ont fait un deffriché de deux arpents en superficie.

François Guerin, habitant laboureur, natif à l'Accadie agé de 34 ans et il y en a deux qu'il est sur l'Isle, marié avec Geneviève Mieux, native de l'Accadie, agée de 32 ans.

Ils ont deux filles :

Margueritte Geneviève Guerin agée de 5 ans.

Marie Roze, agée de 3 ans.

Et en bestiaux : quatre cochons et 12 poulettes.

5-6 EDOUARD VII, A. 1906

Le terrain sur lequel ils sont établis est situé sur la rive du Ouest de la rivière de l'Est de la grande Ascension, il leur a été donné verballement par Monsieur de Bonnaventure et ils y ont fait un défriché pour semmer quatre boisseaux de blé au printemps prochain.

Eloy Lejeunne, habitant laboureur, âgé de 28 ans et il en a deux qu'il est dans le pays, natif de l'Accadie, marié avec Rosalie Mieux, native de l'Accadie, âgée de 27 ans.

Ils ont deux garçons et une fille :

François Lejeune, âgé de 5 ans.

Jean Baptiste, âgée de 3 ans.

Marie Joseph, âgée de 11 mois.

Et en bestiaux : une vache, un veau, 3 cochons et 15 poules.

Le terrain sur lequel ils sont établis est situé comme le précédent il leur a été donné verballement par Monsieur de Bonnaventure sur lequel dit terrain ils ont fait un défriché pour semmer quatre boisseaux de blé au printemps prochain.

Paul Benoist, habitant laboureur, natif de l'Accadie âgé de 48 ans, et il y en a deux qu'il est dans le pays, marié avec Marie Vinet, veuve de feu Corporon, native à l'Accadie âgée de 43 ans.

Ils ont trois garçons et 6 filles :

Jean Charles Corporon, âgé de 15 ans.

Antoinne Benoist, âgé de 11 ans.

Jean Benoist, âgé de 9 ans.

Josette Benoist, âgée de 22 ans.

Françoise, âgée de 17 ans.

Marie, âgée de 15 ans.

Elisabeth, âgée de 13 ans.

Rose, âgée de 7 ans.

Collastique, âgée de 5 ans.

Et en bestiaux : trois bœufs, 4 vaches, un veau et six cochons.

Le terrain sur lequel ils sont établis est situé sur la pointe du Ouest de la grande Ascension, il leur a été donné verballement par Monsieur de Bonnaventure sur lequel dit terrain ils ont fait un défriché pour semmer 12 boisseaux de grain au printemps prochain.

Paul Benoist fils, habitant laboureur, natif à l'Accadie âgé de 25 ans et il y a 26 mois qu'il est dans le pays, marié avec Marie Magdelaine Douaron, native de l'Accadie âgée de 19 ans.

Ils ont un garçon et une fille :

Joseph Benoist, âgé de 3 ans.

Agathe, âgée de 2 ans.

Et en bestiaux : un cheval, 3 truies et 3 poules.

Le terrain sur lequel ils sont établis est situé comme le précédent, il leur a été donné verballement par Monsieur de Bonnaventure sur lequel terrain ils ont fait un défriché pour semmer six boisseaux de grain au printemps prochain.

Pierre Carret, habitant laboureur, natif à l'Accadie âgé de 25 ans et il y en a trois qu'il est dans le pays, marié avec Anne Gautrot, native à l'Accadie âgée de 26 ans.

Ils ont Firmain Carret leur fils âgé d'un an.

Et en bestiaux : une vache, un veau, 2 truies et 4 cochons.

Le terrain sur lequel ils sont établis est situé comme le précédent, il leur a été donné verballement par Monsieur de Bonnaventure sur lequel ils ont fait un défriché pour un jardin seulement.

#### RECENSEMENT DES HABITANS DE LA POINTE AU BOULLEAU SITUÉE A L'EST DE L'ENTRÉE DE LA RIVIÈRE DE LA GRANDE ASCENSION.

Ambroise Guillot, habitant laboureur, natif à l'Accadie âgé de 24 ans, et il y a 26 mois qu'il est dans le pays, marié avec Theotiste Daigre, native de l'Accadie, âgée de 24 ans.

Ils ont Marguerite Blanche Guillot leur fille, âgée de 5 mois.

Paul Severain Bertrand, natif à l'Accadie, âgé de 15 ans.

## DOC. DE LA SESSION No 18

Et en bestiaux : une génisse.

Le terrain sur lequel ils sont établis est situé sur la pointe au Boulleau, il leur a été donné verballement par Monsieur de Bonnaventure, et ils y ont fait un défriché pour semmer 12 boisseaux de grain au printemps prochain.

François Daigne, habitant laboureur, natif à l'Accadie, agé de 48 ans et il y a 26 mois qu'il est dans le pays, marié avec Marie Boudrot, native à l'Accadie, âgée de 40 ans.

Ils ont un garçon et 5 filles :

François Marie Daigne, agé de 16 ans.

Margueritte, âgée de 18 ans.

Anne, âgée de 15 ans.

Helenne, âgée de 13 ans.

Marie, âgée de 11 ans.

Françoise, âgée de 9 ans.

Et en bestiaux : trois boeufs, une vache, deux truies, un cochon et 2 poulettes.

Le terrain sur lequel ils sont établis est situé comme le précédent, il leur a été donné verballement par Monsieur de Bonnaventure, et sur lequel ils ont fait un défriché pour semmer 12 boisseaux de grain au printemps prochain.

Alexis Daigne, habitant laboureur, natif à l'Accadie, agé de 24 ans, et il y a 26 mois qu'il est dans le pays, marié avec Margueritte Douaron, native à l'Acadie, âgée de 19 ans.

Ils ont en bestiaux : un boeuf, une vache et 2 cochons.

Le terrain sur lequel ils sont établis est situé comme le précédent, il leur a été donné verballement par Monsieur de Bonnaventure, et sur lequel ils ont fait un défriché pour semmer deux boisseaux de grain au printemps prochain.

RECENCEMENT DE LA FAMILLE DE PIERRE HENRY ETABLYE A L'ANCE  
DE LA BOULLOTIERRE.

Pierre Henry, habitant laboureur, natif à l'Accadie, agé de 46 ans et il y a 14 mois qu'il est dans le pays, marié avec Anne Aucoin, native à l'Accadie, âgée de 46 ans.

Ils ont 5 garçons et 4 filles :

Pierre Henry, agé de 19 ans.

Paul, agé de 18 ans.

Antoine, agé de 16 ans.

Barthelemy, agé de 7 ans.

Thimotée, agé de 5 ans.

Jeanne, âgée de 14 ans.

Anastazie, âgée de 12 ans.

Elisabeth, âgée de 10 ans.

Marie Josette, âgée de 17 mois.

Et en bestiaux : deux boeufs, 2 vaches, une génisse, un veau, un taureau, 4 truies et 5 cochons.

Le terrain sur lequel ils sont établis est situé dans l'ance de la Boulloittière, il leur a été donné verballement par Monsieur de Bonnaventure et ils y ont fait un défriché pour semmer 12 boisseaux de grain au printemps prochain.

RECENCEMENT DES HABITANS DE LA POINTE PRIME.

François Douaron, habitant laboureur, natif à l'Accadie agé de 38 ans et il y a 26 mois qu'il est dans le pays, marié avec Magdelaine Tilliac, native à l'Accadie, âgée de 35 ans.

Ils ont deux garçons et 4 filles :

Ambroise Douaron, agé de 6 ans.

François, agé de 4 ans.

Ozitte Josette, âgée de 12 ans.

Magdelaine Angélique, 10 ans.

Blanche, âgée de 8 ans.

Marie Joseph, âgée de 5 mois.

5-6 EDOUARD VII, A. 1906

Et en bestiaux : une vache, un veau, un taureau, un cheval et un cochon.

Le terrain sur lequel ils sont établis est situé à la Pointe Prime, il leur a été donné verballement par Monsieur de Bonnaventure, et ils y ont fait un défriché pour semmer 12 boisseaux de grain au printemps prochain.

Noël Douaron, habitant laboureur, natif à l'Accadie, âgé de 70 ans et il y a 26 mois qu'il est dans le pays marié avec Marie Henry, native à l'Accadie âgée de 72 ans.

Ils ont avec eux Jean-Baptiste Douaron leur petit fils natif à l'Accadie âgé de 17 ans.

Et en bestiaux : deux vaches avec leur suite.

Le terrain sur lequel ils sont établis est situé comme le précédent, il leur a été donné verballement par Monsieur de Bonnaventure et sur lequel ils ont fait un défriché pour semmer 12 boisseaux de grain au printemps prochain.

Joseph Douaron, habitant laboureur, natif à l'Accadie âgé de 36 ans et il y a 26 mois qu'il est dans le pays, marié avec Marie Tilliard, native à l'Accadie âgée de 38 ans.

Ils ont 4 garçons et 4 filles :

Paul Hélie Douaron, âgé de 17 ans.

Laurent, âgé de 10 ans.

Joseph, âgé de 8 ans.

Grégoire, âgé de 2 mois.

Magdelaine, âgée de 14 ans.

Marie Roze, âgée de 12 ans.

Anastazie, âgée de 6 ans.

Anne Marie âgée de 3 ans.

Et en bestiaux : deux bœufs, 4 vaches, 4 veaux, 2 cavailles, 2 cochons et 5 poulettes.

Le terrain sur lequel ils sont établis est situé comme le précédent, il leur a été donné verballement par Monsieur de Bonnaventure, et ils y ont fait un défriché pour semmer 24 boisseaux de grain au printemps prochain.

Claude Leprince, habitant laboureur, natif à l'Acadie, âgé de 24 ans et il y a 26 mois qu'il est dans le pays, marié avec Magdelaine Douaron, native à l'Accadie âgée de 23 ans.

Ils ont en bestiaux : 2 bœufs, une vache, un veau et 3 cochons.

Le terrain sur lequel ils sont établis est situé comme le précédent, il leur a été donné verballement par Monsieur de Bonnaventure, et ils y ont fait un défriché pour semmer six boisseaux de grain au printemps prochain.

Louis Mathieu, habitant laboureur, natif à Boston âgé de 48 ans, et il y a 26 mois qu'il est dans le pays marié avec Magdelaine Pitre, native au Cap de Sable, evesché de Québec, âgée de 47 ans.

Ils ont Baptiste Olivier Douaron leur fils, âgé de 18 ans, Hémilienne Perpétuité Douaron leur nièce orpheline, native à l'Accadie, âgée de 12 ans.

Et en bestiaux : quatre bœufs, 3 vaches, 2 veaux, 3 truies et 2 cochons.

Le terrain sur lequel ils sont établis est situé comme le précédent, il leur a été donné verballement par Monsieur de Bonnaventure et ils y ont fait un défriché pour semmer 16 boisseaux de grain au printemps prochain.

Paul Douaron, habitant laboureur, natif à l'Accadie âgé de 43 ans et il y a 26 mois qu'il est dans le pays, marié avec Marguerite Benoist, native à l'Accadie, âgée de 42 ans.

Ils ont un garçon et une fille :

Pré Paul Douaron âgé de 15 ans natif à l'Accadie.

Pelagie Benoist, native à l'Accadie âgée de 11 ans, leurs neveux orphelins.

Et en bestiaux : deux bœufs, 3 vaches, un veau, un taureau, une truie et un cochon.

Le terrain sur lequel ils sont établis est situé comme le précédent, il leur a été donné verballement par Monsieur de Bonnaventure et ils y ont fait un défriché pour semmer 16 boisseaux de grain au printemps prochain.

Charles Douaron, habitant laboureur, natif à l'Accadie âgé de 24 ans et il y a 26 mois qu'il est dans le pays, marié avec Anne Gertrude Benoist, native à l'Accadie, âgée de 19 ans.

## DOC. DE LA SESSION No 18

Ils ont en bestiaux : un bœuf, 2 vaches, 2 veaux, une truye et un cochon.

Le terrain sur lequel ils sont établis est le même que celui de leur perre, ils y ont fait un défriché pour semmer huit boisseaux de grain au printemps prochain.

Jean Arcenaud, habitant laboureur, natif à l'Accadie, agé de 27 ans, et il y en a deux qu'il est dans le pays, marié avec Marie Joseph Douaron, native à l'Accadie âgée de 26 ans.

Ils ont un garçon et 2 filles :

Alexis Arcenaut, agé de 6 ans.

Marg<sup>e</sup>, Joseph, âgée de 3 ans.

Marie Blanche, âgée de 2 ans.

Et en bestiaux : 4 bœufs, une vache, 3 génisses et 3 cochons.

Le terrain sur lequel ils sont établis est situé à l'Est Sud Est de ladite aunc de la Pointe Prime, il leur a été donné verballement par Monsieur de Bonnaventure et ils y ont fait un défriché pour semmer huit boisseaux de blé au printemps prochain.

Jean Baptiste Henry, habitant laboureur, natif à l'Accadie, agé de 44 ans et il y en a deux qu'il est dans le pays, marié avec Marie Magdalaine Mieux, âgée de 42 ans.

Ils ont 8 garçons :

Joseph Henry, agé de 19 ans.

Jean Baptiste, agé de 17 ans.

Paul, agé de 13 ans.

Louis, agé de 11 ans.

Bazille, agé de 9 ans.

Charles, agé de 7 ans.

Clement, agé de 4 ans.

Firmain, agé de 10 mois.

Marie Boudrot, orpheline, âgée de 21 ans.

Et en bestiaux : quatre bœufs, une vache, 2 veaux, une truye et 2 cochons.

Le terrain sur lequel ils sont établis est situé comme le précédent, il leur a été donné verballement par Monsieur de Bonnaventure et ils y ont fait un défriché pour semmer 13 boisseaux de blé froment et 4 boisseaux d'avoine au printemps prochain.

Michel Pitre, habitant laboureur, natif à l'Accadie, agé de 46 ans et il y en a deux qu'il est dans le pays, marié avec Marie Magdalaine Douaron, native à l'Accadie, âgée de 46 ans.

Ils ont 4 garçons et 3 filles :

François Pitre, agé de 19 ans.

Charles, agé de 17 ans.

Paul Michel, agé de 14 ans.

Simon, agé de 13 ans.

Theotiste, âgée de 21 ans.

Marie Magdalaine, âgée de 16 ans.

Euphrosinne, âgée de 8 ans.

Et en bestiaux : deux bœufs, une vache et 6 cochons.

Le terrain sur lequel ils sont établis est situé comme le précédent, il leur a été donné verballement par Monsieur de Bonnaventure et ils y ont fait un défriché pour semmer dix boisseaux de blé et huit boisseaux d'avoine au printemps prochain.

Claude Arcement [Arcenault] habitant laboureur, natif à l'Accadie, agé de 26 ans et il y en a deux qu'il est dans le pays, marié avec Angélique Douaron, native à l'Accadie âgée de 24 ans.

Ils ont un garçon et 2 filles :

Firmain, agé de 2 ans.

Suzanne Angelique, âgée de 5 ans.

Theotiste Hellenne, âgée de 3 ans.

Ils ont en bestiaux : deux bœufs, une vache, un veau et deux cochons.

Le terrain sur lequel ils sont établis est situé comme le précédent, il leur a été donné verballement par Monsieur de Bonnaventure et sur lequel ils ont fait un défriché pour semmer six boisseaux de blé et 6 boisseaux d'avoine au printemps prochain.

Herni Guillot, habitant laboureur, natif de Doix, evesché d'Angers, agé de 59 ans.

Il a Marie Josephe Guillot, sa fille, agée de 29 ans.  
 Jean Baptiste Guillot, natif à l'Accadie, agé de 31 ans.  
 Il a un garçon et 2 filles :  
 Charles Olivier, agé de 6 ans.  
 Elisabeth, agée de 4 ans.  
 Marie Joseph, agée de 2 ans.

Et en bestiaux : deux vaches et un veau.

Le terrain sur lequel il est étably est situé comme le précédent, il leur a été donné verbalement par Monsieur de Bonnавenture et sur lequel ils ont fait un deffriché pour semmer 4 boisseaux de bled au printemps prochain.

René Guillot, habitant laboureur, natif à l'Accadie agé de 26 ans et il y en a deux qu'il est dans le pays, marié avec Marie Roze Daigre, native à l'Accadie, agée de 20 ans.

Il ont en bestiaux : un bœuf, une vache, un veau et 6 cochons.

Le terrain sur lequel ils sont établis est situé comme le précédent, il leur a été donné verbalement par Monsieur de Bonnавenture et sur lequel ils ont fait un deffriché pour semmer six boisseaux de bled et six idem d'avoinne au printemps prochain.

#### RECENCEMENT DES HABITANS DE L'ANCE A PINNET.

Olivier Boudrot, habitant laboureur, natif à l'Accadie, agé de 41 ans et il y en a deux qu'il est dans le pays, marié avec Henriette Guérin, native à l'Accadie, agée de 40 ans.

Ils ont deux garçons et 3 filles :

Bazille Boudrot, agé de 6 ans.  
 Mathurin, agé de 3 ans.  
 Marg<sup>e</sup> Joseph, agée de 10 ans.  
 Magde<sup>e</sup> Joseph, agée de 8 ans.  
 Anne Marie, agée de 7 ans.

Et en bestiaux : deux bœufs, 4 vaches, 2 veaux, un taureau, une génisse, 5 cochons et 23 poulettes ou poulettes.

Le terrain sur lequel ils sont établis est situé au fond de l'ance à Pinet au sud de ladite ance, il leur a été donné verbalement par Monsieur de Bonnавenture, sur lequel ils ont fait un deffriché que pour un jardin seulement.

Charles Boudrot, habitant laboureur, natif à l'Accadie agé de 42 ans et il y a 14 mois qu'il est dans le pays, marié avec Cécille Terriaud, native à l'Accadie agée de 45 ans.

Ils ont deux garçons et une fille :  
 Charles Olivier, agé de 16 ans.  
 François, agé de 14 ans.  
 Cécille, agée de 6 ans.

Et en bestiaux : quatre bœufs, 5 vaches, un veau, un cheval, une brebis, 3 truyes, 2 cochons et 4 poulettes.

Le terrain sur lequel ils sont établis est situé comme le précédent, il leur a été donné verbalement par Monsieur de Bonnавenture sur lequel ils ont fait un deffriché pour un grand jardin.

Jean Apart, habitant laboureur, natif à l'Accadie, agé de 32 ans et il y en a deux qu'il est dans le pays, marié avec Margueritte Joseph Braud.

Ils ont un garçon et une fille :  
 Joseph Baptiste, agé de 2 ans.  
 Margueritte Joseph, agée de 5 ans.

Et en bestiaux : deux bœufs, une vache, un veau, une truye et 6 poulettes.

Le terrain sur lequel ils sont établis est situé comme le précédent, il leur a été donné verbalement par Monsieur de Bonnавenture sur lequel ils ont fait un deffriché pour un jardin seulement.

François Michel fils, habitant laboureur, natif à l'Accadie, agé de 32 ans, et il y a 14 mois qu'il est dans le pays, marié avec Marie Joseph Bourg, native à l'Accadie agée de 34 ans.

Ils ont en bestiaux : 2 bœufs, une vache, une génisse, 2 truyes, 4 cochons et 4 poulettes. .

## DOC. DE LA SESSION No 18

Le terrain sur lequel ils sont établis est situé comme le précédent, il leur a été donné verballement par Monsieur de Bonnaventure sur lequel ils ont fait un défriché pour semmer trois boisseaux de blé au printemps prochain.

Jean Michel, habitant laboureur, natif à l'Accadie, âgé de 27 ans et il y a 14 mois qu'il est dans le pays, marié avec Martinne Bourg, native à l'Accadie, âgée de 28 ans.

Ils ont 2 filles :

Anne Agathe, âgée de 4 ans.

Margueritte, âgée de 2 ans.

Et en bestiaux : un bœuf, une vache, 3 truyses et trois cochons.

Le terrain sur lequel ils sont établis est situé comme le précédent, il leur a été donné verballement par Monsieur de Bonnaventure sur lequel ils ont fait un défriché pour semmer trois boisseaux de grain au printemps prochain.

François Michel perre, natif à l'Accadie, âgé de 63 ans, et il y a 14 mois qu'il est dans le pays, marié avec Elisabeth (Le Juge), native à l'Accadie, âgée de 65 ans.

Ils ont deux garçons et 5 filles :

Joseph Michel, âgé de 17 ans.

Pierre, âgé de 14 ans.

Margueritte, âgée de 19 ans.

Catherine, âgée de 16 ans.

Félicité, âgée de 11 ans.

Françoise Perpétue, âgée de 9 ans.

Anne Benoist fille de ladite Elisabeth Le Jeuge, âgée de 22 ans.

Et en bestiaux : deux bœufs, une génisse, une truysse, 2 cochons et une poule.

Le terrain sur lequel ils sont établis est situé comme le précédent, il leur a été donné verballement par Monsieur de Bonnaventure sur lequel ils ont fait un défriché pour semmer 4 boisseaux de grain au printemps prochain.

Ambroise Naquin, natif de l'Accadie âgé de 27 ans et il y en a deux qu'il est dans le pays, marié avec Isabelle Bourg, native à l'Accadie, âgée de 20 ans.

Ils ont Isabelle Naquin leur fille âgée de 2 ans.

Et en bestiaux : deux bœufs, 2 vaches, un veau, un cheval, une breby, 4 cochons et deux poules.

Le terrain sur lequel ils sont établis est situé sur la côte du Sud de l'Anse à Pinet il leur a été donné verballement par Monsieur de Bonnaventure et ils y ont fait un défriché pour semmer un boisseau et demy de grain.

Jasques Naquin, habitant laboureur, natif à l'Accadie âgé de 51 ans et il y en a un qu'il est dans le pays, veuf de défunte Jeanne Melançon.

Il a 3 garçons et trois filles :

Jasques Naquin, âgé de 24 ans.

Joseph, âgé de 20 ans.

Pierre, âgé de 17 ans.

Margueritte, âgée de 25 ans.

Elisabeth, âgée de 19 ans.

Marianne, âgée de 14 ans.

Pierre Melançon, natif de l'Accadie âgé de 80 ans, son beau perre.

Ils ont en bestiaux : 4 bœufs, 2 vaches, un veau, une cavalle, 7 brebis et 4 cochons.

Le terrain sur lequel ils sont établis est situé comme le précédent, il leur a été donné verballement par Monsieur de Bonnaventure et ils y ont fait un défriché pour semmer deux boisseaux de blé au printemps prochain.

François Naquin, habitant laboureur, natif de l'Accadie âgé de 48 ans, et il y en a deux qu'il est dans le pays, marié avec Angélique Blanchard, native à l'Accadie, âgée de 45 ans.

Ils ont 4 garçons et 6 filles :

Jean Baptiste, âgé de 23 ans.

François, âgé de 19 ans.

Charles, âgé de 14 ans.

Joseph, âgé de 12 ans.

Angélique, agée de 21 ans.

Anne, agée de 18 ans.

Marianne Nastazie, agée de 11 ans.

Ursulle, agée de 7 ans.

Tersille, agée de 4 ans.

Marianne, agée de 2 ans.

Isaac Hebert, agé de 3 ans, son petit fils.

Ils ont en bestiaux : 4 bœufs, 2 vaches, 3 veaux, 8 brebis et 5 cochons.

Le terrain sur lequel ils sont établis est situé comme le précédent, il leur a été donné verballement par Monsieur de Bonnaventure et ils y ont fait un défriché pour semmer trois boisseaux de blé au printemps prochain.

Pierre Dugas, habitant laboureur, natif de l'Accadie agé de 43 ans et il y en a un qu'il est sur l'Isle, marié avec Elisabeth Bourg, native à l'Accadie agée de 40 ans.

Ils ont 3 garçons et 5 filles :

Jean Dugas, agé de 16 ans.

Pierre, agé de 6 ans.

Prosper, agé d'un an.

Marie, agée de 18 ans.

Marie Joseph, agée de 15 ans.

Elisabeth, agée de 13 ans.

Aniesse, agée de 11 ans.

Ozitte, agée de 10 ans.

Le terrain sur lequel ils sont établis est situé sur la côte du Sud de l'Anse à Pinet il leur a été donné verballement par Monsieur de Bonnaventure et ils y ont fait un défriché pour semmer deux boisseaux de blé au printemps prochain.

Charles Pitre, habitant laboureur, natif à l'Accadie agé de 32 ans et il y en a un qu'il est sur l'Isle, marié avec Anne Thibaudeau, native à l'Accadie agée de 31 ans.

Ils ont un garçon et deux filles :

Jean B ptiste, agé d'un an.

Marie Marthe, agé de 6 ans

Ozitte, agée de 4 ans.

Ils ont en bestiaux : 3 bœufs, 5 vaches et 4 cochons.

Le terrain sur lequel ils sont établis est situé comme le précédent, il leur a été donné verballement par Monsieur de Bonnaventure et ils y ont fait un défriché pour semmer quatre boisseaux de blé au printemps prochain.

Paul Henry, habitant laboureur, natif à l'Accadie agé de 20 ans et il y en a un qu'il est sur l'Isle, marié avec Théotiste Thibaudeau, native à l'Accadie, agée de 27 ans.

Ils ont deux garçons et une fille :

Athanase Henry, agé de 6 ans.

Firmain, agé de 2 ans.

Magdelaine Joseph, agé de 4 ans.

Ils ont en bestiaux : 2 bœufs, une vache, une breby, un taureau et 5 cochons.

Le terrain sur lequel ils sont établis est situé comme le précédent, il leur a été donné verballement par Monsieur de Bonnaventure et ils y ont fait un défriché pour semmer quatre boisseaux de blé au printemps prochain.

Alexandre Gautreau, habitant laboureur, natif de l'Accadie agé de 34 ans et il y en a un qu'il est sur l'Isle, marié avec Marguerite Hebert, native de l'Accadie, agée de 27 ans.

Ils ont trois garçons et une fille :

François Hilaire, agé de 7 ans.

Alexandre, agé de 3 ans.

Marin, agé d'un an.

Julienne, agée de 5 ans.

Victor Gautreau, natif à l'Accadie, agé de 13 ans, son neveu.

Ils ont en bestiaux : une vache et 4 cochons.

Le terrain sur lequel ils sont établis est situé comme le précédent, il leur a été donné verballement par Monsieur de Bonnaventure, et ils y ont fait un défriché pour semmer deux boisseaux de blé au printemps prochain.

## DOC. DE LA SESSION No 18

François Gautreau, habitant laboureur, natif de l'Accadie, agée de 74 ans et il y en a un qu'il est dans le pays, marié avec Louise Aucoin, native à l'Accadie, agée de 72 ans.

Ils ont Marie Magdelaine Gautreau leur fille, agée de 25 ans.

Ils ont en bestiaux : une vache et 4 cochons.

François Gautreau, habitant laboureur, natif de l'Accadie, agé de 28 ans et il y en a un qu'il est sur l'Isle, marié avec Marie Leblanc, native à l'Accadie agée de 23 ans.

Ils ont 3 garçons :

Jean Baptiste, agé de 3 ans.

Joseph, agé de 19 mois.

Charles Gautreau orphelin, agé de 17 ans, leur neveu.

Ils ont en bestiaux : 2 bœufs, une vache et 5 poules.

Le terrain sur lequel ils sont établis est situé sur la côte du Sud de l'ance à Pinet, il leur a été donné verballement par Monsieur de Bonnaventure et ils y ont fait un deffriché pour semmer trois boisseaux de bled au printemps prochain.

René Aucoin, habitant laboureur, natif de l'Accadie agé de 41 ans et il y a 14 mois qu'il est sur l'Isle, marié avec Magdelaine Michel, native de l'Acadie agée de 35 ans.

Ils ont un garçon et 5 filles :

François Marin, agé de 8 mois.

Marie Magdelaine, agée de 14 ans.

Ozitte, agée de 12 ans.

Elisabeth, agée de 9 ans.

Anne Lablanche, agée de 6 ans.

Marguerite Joseph, agée de 5 ans.

Ils ont en bestiaux : 2 bœufs, 2 vaches, une génisse, 3 truyes, 4 cochons et 5 poules.

Le terrain sur lequel ils sont établis est situé comme le précédent, il leur a été donné verballement par Monsieur de Bonnaventure et ils y ont fait un deffriché pour semmer quatre boisseaux de bled au printemps prochain.

Pierre Gautreau, habitant laboureur, natif de l'Accadie, agé de 44 ans et il y a 15 mois qu'il est dans le pays marié avec Elisabeth Terriaud, native à l'Accadie agée de 42 ans.

Ils ont 7 garçons et 3 filles :

Pierre Landry, agé de 20 ans.

Theo, agé de 14 ans.

Bazille, agé de 11 ans.

Honoré, agé de 9 ans.

Benoist, agé de 3 ans.

Pierre Melançon, agé de 17 ans.

Joseph, agé de 15 ans.

Aniesse Gautreau, agée de 18 ans.

Marie Joseph, agée de 7 ans.

Roze, agée de 5 ans.

Ils ont en bestiaux : 3 bœufs, 2 vaches, 2 cavalles, une breby, 6 cochons et 3 poules.

Le terrain sur lequel ils sont établis est situé comme le précédent, il leur a été donné verballement par Monsieur de Bonnaventure, et ils y ont fait un deffriché pour semmer trois boisseaux de bled et deux boisseaux d'avoinne au printemps prochain.

L'ance du havre à Mathieu est situé sur la côte du Sud de l'Isle Saint Jean à trois lieues de la presqu'Isle des Trois Rivières, et à six lieues de la pointe de l'Est, elle est formée par le cap à David situé sur les terres du Sud et par le cap à la Soury sur celle du Nord, ils gissent Nord et sud, l'on estime que la distance de l'un à l'autre est d'une lieue et qu'elle s'enfonce d'une demie lieue dans la proffondeur des terres du Ouest, et elle conserve sa même largeur à peu de chose prest ; au fond de son extrémité il y a deux havres que l'on nomme l'un le havre à Mathieu, non étably situé au Nord de ladite ance et courant à l'Ouest une lieue dans la profondeur des terres.

Comme l'on a reconnu sa largeur innégale l'on l'a réduite à 200 toises, au milieu duquel il y a un chenal de 20 toises de largeur où il y a à marée basse 8 à 9 pieds d'eau et les terres des environs de ce havre sont couvertes de toutes sortes de bois francs.

A l'autre extrémité de la susditte anse est situé le havre la Fortune et court une lieue et demie dans la profondeur des terres du Sud-Ouest sa largeur est estimée être de 300 à 350 toises dans sa plus grande largeur et son chenal est de 7 à 8 pieds d'eau en marée haute sur sa barre.

La qualité des terres est propre à être cultivée, et les habitans qui s'y sont réfugiés dans le tems de la dernière guerre s'en louent beaucoup.

Les prerries sont situées sur les rives de ces Rivières, elles donnent une assés grande quantité de foin pour la nourriture des bestiaux que les habitans ont actuellement, mais l'on considère que sy l'on les agrandissoit il y en viendroit pour en nourrir un plus grand nombre, et toutes les terres des environs sont couvertes de toutes sortes de bois mêlé, et les habitans n'y ont point reconnu d'aucune espèce de carrière.

RECENCEMENT DES HABITANS DU HAVRE LA FORTUNE EN HOMMES, FEMMES,  
ENFANS, ETC.

Scavoir :—

Joseph Le Prieur, habitant navigateur, natif du Port Royal en Acadie agé de 49 ans et il y en a 30 qu'il est dans le pays, marié avec Marguerite Olivier, native de Beaubassin agée de 29 ans.

Ils ont eu de leur mariage 3 garçons et une fille :

Emanuel Le Prieur, agé de 9 ans.

Rocq, agé de 7 ans.

Jean Baptiste, agé de 5 ans.

Marie, agée de 3 ans.

Ils ont en bestiaux : 6 bœufs, 6 vaches, deux genisses, 4 veaux, 5 brebis, 5 cochons et 20 poulles, une goëlette du port de 26 tonneaux, une autre du port de 15 idem.

Le terrain sur lequel ils se sont nouvellement établis est situé sur la rive droite du havre la Fortune, ils n'ont d'autres titres que celuy de pociession et une permission verballe de Monsieur de Bonnaventure, commandant pour le Roy à l'Isle Saint-Jean, il y ont fait un grand deffriché où ils auroient semmé 28 boisseaux, s'ils les avoient eus, et ils n'en ont semmé que 9 boisseaux et demy de bled froment, un demy boisseau de seigle, un demy boisseau d'orge, 4 boisseaux et demy de pois, deux boisseaux d'avoine partant ils en eussent encore semmé 11 boisseaux de plus.

Cristophe Delanne, habitant laboureur, natif de la paroisse de Perier, évêché d'Avranchen en Normandie, agé de 47 ans, et il y en a 23 qu'il est dans le pays, marié avec Marguerite Caissy, native de Beaubassin, agée de 25 ans.

Ils ont de leur mariage 5 enfants, 4 garçons et une fille.

Pierre Delanne, agé de 13 ans.

Jean, agé de 9 ans.

Jacques, agé de 6 ans.

Jean, agé de 30 mois.

Geneviève, agée de 7 ans.

Ils ont en bestiaux : 4 bœufs, 3 vaches, un veau, quatre brebis, 4 cochons et 4 gélinnes.

Le terrain sur lequel ils se sont établis est contigu avec celuy de Joseph Le Prieur, ils y ont fait un grand deffriché où ils ont semmé 8 boisseaux de bled froment, 4 idem d'avoine, un boisseau et demy de pois, un demy idem d'orge, un demy idem de bled noir, et un morceau de terre de deux boisseaux de semmence semmé en navets, et il leur reste encore de terre prête à semmer pour 8 boisseaux de semmence.

Pierre Le Prieur, habitant laboureur, natif du lieu de S<sup>e</sup> Pierre du Nord de cette Isle agé de 27 ans, marié avec Judich Chiasson, veuve de feu Charles Lacroix dit Durel, native de l'Accadie agée de 39 ans.

Elle a 6 enfants de son premier mariage et 2 du segond.

Scavoir, 2 garçons et 6 filles :

## DOC. DE LA SESSION No 18

Charles Lacroix, agé de 13 ans.  
 Pierre Le Prieur, agé de 4 ans.  
 Marie Lacroix.  
 Marguerite Lacroix, agées de 21 ans.  
 Anne, agée de 18 ans.  
 Judich, agée de 16 ans.  
 Marie Anne, agée de 7 ans.  
 Marie Le Prieur, agée de 2 ans.

Ils ont en bestiaux : 3 bœufs, 2 vaches et une brebis.

Le terrain sur lequel ils se sont établis est situé au Sud Ouest de celuy de Joseph Le Prieur son frère, ils y ont fait un deffriché où ils n'ont pu semmer que 6 boisseaux de bled froment faute d'en avoir davantage, leur terrain étant assés étendu pour en recevoir 18 boisseaux.

Joannis Laborde, habitant laboureur, natif de la paroisse de la Bastide, évêché de Bayonne, agé de 34 ans et il y en 12 qu'il est dans le pays, marié avec Marie Le Prieur, native au lieu de Saint Pierre du Nord de la présente Isle agée de 32 ans.

Ils ont 5 enfants de leur mariage, 3 garçons et 2 filles :

Guillaume Laborde, agé de 12 ans.  
 Charles François, agé de 9 ans.  
 Jean Baptiste, agé d'un an.  
 Marie, agée de 6 ans.  
 Marguerite, agée de 3 ans

Ils ont en bestiaux : 4 bœufs, 5 vaches, 4 veaux, un mouton et 9 gélinnes.

Le terrain sur lequel ils se sont établis est situé sur le bord gauche du havre la Fortune, ils y ont fait un deffriché où ils ont semmé dix boisseaux de froment et un demy boisseau de pois.

Joseph Leblanc, habitant laboureur, natif de l'Accadie, agé de 40 ans et il n'y en a qu'un qu'il est dans le pays, marié avec Marie Bourg, native de l'Accadie, agée de 35 ans.

Ils ont 5 enfans de leur mariage, 5 garçons :

Ambroise Le Blanc, agé de 14 ans.  
 Simon Joseph, agé de 12 ans.  
 Benony, agé de 3 ans.  
 Charles, agé de 4 mois.  
 Joseph, agé de 8 ans.

Ils ont en bestiaux : 4 bœufs, 6 vaches, 5 veaux, un cheval, 6 cochons et 14 poulets et poulettes.

Le terrain sur lequel ils se sont établis leur a été donné verbalement par Monsieur de Bonnaventure commandant en la présente Isle au Sud ouest de l'habitation de Joannis Laborde, ils y ont fait un deffriché où ils ont semmé quatre boisseaux de froment.

Abraham Daigre, habitant laboureur, natif de l'Accadie, agé de 47 ans et il y en a deux qu'il est dans le pays, marié avec Marie Boudrot, native de la paroisse de St Charles, évêché de Québec, agée de 44 ans.

Ils ont 9 enfans de leur mariage, 7 garçons et 2 filles :

Aimable Daigre, agé de 21 ans.  
 Jean, agé de 20 ans.  
 Jean Eloy, agé de 14 ans.  
 François Marie, agé de 12 ans.  
 Pierre, agé de 10 ans.  
 Joseph, agé de 5 ans.  
 Nicolas, agé de 2 ans.  
 Margueritte, agée de 23 ans.

Marie Rosallie, agée de 16 ans.

Ils ont en bestiaux : 2 bœufs, 2 vaches, un veau, une brebis, 3 cochons et 4 gélinnes.

Le terrain sur lequel ils se sont établis est situé sur la rive droite du dit havre, il leur a été donné verbalement par Monsieur de Bonnaventure, commandant à l'Isle

Saint Jean, ils y ont fait un deffriché où ils ont semmé deux boisseaux de froment 2 boisseaux de pois et un boisseau d'avoine.

Partis le 11 du havre de la Fortune et fait route pour la pointe de l'Est, situé ainsy que l'on l'a dit à six lieues du précédent havre, après avoir doublé la pointe du havre à Mathieu, nous avons passé un peu au large du havre à la Souris, l'on a apperçu qu'il s'enfonce dans la profondeur des terres du Nord d'une lieue et demye, et qu'il jette un bras dans la partie de l'Est l'entrée dudit havre n'est praticable qu'à des chaloupes et avec des charrois du port de 3 à 4 cordes de bois, ensuite nous avons apperçu les petits havres qui courent l'un à l'Ouest et l'autre au Nord Ouest, ils ne sont praticables qu'à des chaloupes seulement, dans toute cette contrée il y a peu de foin, les terres y paroissent être d'une qualité à pouvoir être cultivées, et elles sont couvertes de toutes sortes de bois francs propres pour la construction des petits bâtimens et chaloupes, ces deux havres sont à la distance l'un de l'autre d'une lieue, et à deux lieues du havre de la Fortune, ensuite après avoir fait deux lieues, nous nous sommes trouvés au travers le havre de l'Echourie, son entrée court Nord et Sud, elle est estimée être de cent toises de long, et après ledit hâvre se disperse en deux bras, ils courent Est et Ouest ainsy que la coste, celuy de tribord en entrant peut avoir une lieue de long sur un quart de lieue de large, et celuy de basbord de trois quarts de lieue, il y a beaucoup de foin sur les rives dudit havre et il n'est praticable qu'aux chaloupes, l'on considère que ce havre ne feroit qu'une grande ance sy le vent n'y eût élevé des dunes de sable qui en font la séparation d'avec la mer, et enfin après avoir encore fait deux lieues, nous avons doublé la pointe de l'Est elle se trouve déserte le feu ayant passé dans cette partie et ses habitans sont établis à deux lieues de ladite pointe sur le costé du Nord.

Le terrain où les habitans sont établis est des plus avantageux pour être cultivé, quoique cependant ils n'ayent point du tout ensemencé cette année mais à la vérité c'est faute de semence, et sy le Roy ne leur fait un don ou prest pour qu'ils puissent ensemencer au printemps prochain, ils sont dans l'impossibilité de pouvoir se relever, étant dès aujourd'hui dans la dernière des indigences par la grande mortalité de leurs bestiaux.

#### RECENCEMENT DES HABITANS DE LA POINTE DE L'EST, EN HOMMES, FEMMES, ENFANS.

Noël Pinet, habitant laboureur, natif de l'Accadie, agé de 70 ans et il y en a 12 qu'il est dans le pays, marié avec Rose Henry, native de l'Accadie âgée de 50 ans.

Ils ont avec eux un garçon et une fille :

Charles Pinet, agé de 18 ans.

Anne, âgée de 13 ans.

Ils ont en bestiaux : 3 bœufs, 2 vaches, une génisse, une cavalle, 7 moutons et 9 cochons.

Le terrain sur lequel ils sont établis leur a été concédé par Messieurs Duchambon et Dubuisson, ils ont fait un deffriché où ils semmoient tous les ans ordinairement 40 boisseaux de grain et les semmeront au printemps prochain sy on leur donne de la semence.

Antoine Dechevery, habitant pêcheur et laboureur, natif de Bayonne, agé de 40 ans et il y en a 25 qu'il est dans la colonie, marié avec Marie Pinet, native du Canada, âgée de 30 ans.

Ils ont 6 enfans, 5 garçons et une fille :

Denis Dechevery, agé de 11 ans.

Antoine, agé de 10 ans.

François, agé de 8 ans.

Pierre, agé de 6 ans.

Jean, agé de 4 ans.

Marie, âgée de 6 mois.

Ils ont en bestiaux : 6 bœufs, une vache, une genisse, 2 veaux, une cavalle, 6 brebis, 4 cochons et 3 gélannes.

## DOC. DE LA SESSION No 18

Le terrain sur lequel ils se sont établis leur a été donné par Noël Pinet leur père, ils ont fait un deffriché où ils pourront semmer 36 boisseaux de grain au printemps prochain.

Jean Baptiste Pinet, habitant pecheur et laboureur, natif de Québec, agé de 41 ans, marié avec Jeanne Pillot, native de La Rochelle, agée de 24 ans.

Ils ont 3 garçons :

Charles Pinet, agé de 4 ans.

Bazille, agé de 3 ans.

Jean Baptiste, agé de 2 ans.

Ils ont en bestiaux : 2 boeufs, une vache, un veau et 4 cochons.

Le terrain sur lequel ils sont établis fait une partie de l'habitation de leur père, ils y ont fait un deffriché où ils pourront semmer 20 boisseaux de grain sy on leur en donne.

Pierre Pinet, habitant laboureur, natif au petit Degrat, agé de 24 ans, marié avec Geneviève Trahant, native de l'Accadie, agée de 22 ans.

Ils ont 3 garçons :

Jean Pinet, agé de 3 ans.

Pierre, agé de 2 ans.

Paul, agé de 6 semaines.

Ils ont en bestiaux : 2 boeufs, 2 vaches, un veau, un mouton et un cochon.

Ils sont établis sur l'habitation de Noël Pinet leur père ; ils y ont fait un deffriché où ils pourroient semmer 32 boisseaux de grain sy ils en avoient.

Partis le 13 et fait routte pour l'étang d'u noffrage, l'on a toujours suivy la mer pendant six lieues que l'on compte de chemin depuis l'établissement de la pointe de l'Est audit étang du noffrage.

Dans cet espace l'on a rien reconnu de remarquable, les terres sont désertes par l'accident du feu et à peu de distance de la coste, les terres se trouvent couvertes de bois franc, toutes les terres des environs sont bonnes à produire toutes sortes de grains et racines, le tout y vient avec abondance, l'habitant qui y est étably n'a pû semmer cette année faute de semmence, mais le peu de bled froment qu'il y a de semmé est un des plus beaux qu'il y a sur l'Isle, les ephys sont longs, gros et bien garnis, l'étang du noffrage s'enfonce d'un quart de lieue dans la profondeur des terres du Sud Ouest, l'on a réduit sa largeur à 80 toises, à son extrémité il s'y decharge un long ruisseau qui ne taris jamais, il est entretenu par deux grandes sources qui sont situées à deux lieues et demye dans la profondeur des terres d'Ouest Sud Ouest, il y a assés d'eau pour y construire des moulins à bled et à scie, mais l'on a reconnu que pour ce dernier il est inutile d'y penser vu qu'il n'y a point d'aucune espèce de bois propre à scier, les environs dudit ruisseau n'étant remplis de bois franc tout au plus bon que pour la construction des chaloupes.

Partis le 14 et fait routte pour St Pierre du Nord, l'on fait compte d'un endroit à l'autre de six lieues de chemin dans cette distance l'on a reconnu aucune particularité qui meritât attention.

DESCRIPTION DU HAVRE S<sup>t</sup> PIERRE.

Le havre S<sup>t</sup> Pierre est situé sur la coste du Nord de l'Isle Saint Jean, il est propre pour y faire la pêche de la molue, et on l'y fait pour l'ordinaire plus abondante que sur l'Isle Royale mais à la vérité d'une qualité beaucoup moins inférieure que celle que l'on fait sur cette dernière Isle, l'on en trouve la deffaite à Louisbourg que pour les envoys des molües que les négotiants de cette ville font aux Isles de la Mérique ; les terres y sont aussi propres pour être cultivées, les habitans qui y sont établis font l'un et l'autre commerce avec succès, celles que les particuliers ont pû ensemencer cette année, présente aux yeux une des plus belle perspective que l'on puisse souhaitter par leur beauté.

L'entrée du havre est fermée par des dunes de sable, l'on estime que la distance de l'une à l'autre est de 350 toises, et qu'elles gissent Est et Ouest, il n'y a que les bâtimens qui tirent de huit à neuf pieds d'eau pour qui l'entrée ne soit permise à marée haute. Le chenal gist Nord et Sud, il y a partout des 15 à 16 pieds d'eau, et s'il n'étoit la barre que les différents courants des eaux des plattiers y forment, les navires

du port de 300 tonnreaux y entreroient sans aucunes difficultés, il faut venir renger à 100 toizes la dune du Ouest pour entrer dans ledit havre et après l'on passe à 20 ou à 30 toizes tout au plus du chaffau du sieur Aubin.

L'on seroit assés d'avis de croire que sy l'on jettoit une levée à prendre depuis le pied de la dune de l'Est jusqu'au bord du chenal et assés élevée pour forcer les eaux qui entrent et qui sortent du havre Saint Pierre, ainsi que de sa rivière de passer par ledit chenal et dès lors les dits courants des eaux ne passant plus sur les dits platiers, il seroit suffizamment rapide pour enlever laditte barre qui fait précisément l'inconvénient dudit havre.

L'établissement du havre St Pierre paroit d'une assés grande conséquence aujourd'hui, tant par le commerce de sa molüe que par celuy qu'il sera à même de pouvoir faire dans l'intérieur de l'Isle, sy toute fois elle s'établit ainsy qu'il semble le paroître, pour penser sérieusement à tout ce qui peut rendre son établissement solide et durable, l'on doit considérer la culture des terres avec les eslèves des bestiaux de toutes les espèces, comme le pivot sur lequel toute la machine doit tourner, attendu qu'autant que les habitans pêcheurs seront dans la nécessité de tirer toutes leurs fournitures de pêche et vivres des marchans de Louisbourg, ou d'autres marchans forins qui y viennent les fournir icy, ils se trouveront toujours de l'arriéré de leur pêche par le prix excessif qu'ils leur vendent leurs marchandises et des prix modiques qu'ils leur donnent de leur molüe, au lieu que sy les dits habitans avoient la faculté de tirer de leur crû pain, beurre, viande, hardes et linge ce qui fait les principaux objets, et qu'ils ne fussent obligés de prendre chez les dits marchands que le sel, les lignes, les ameçons, etc, ils seroient à même de donner leur molüe à un moindre prix et ils y trouveroient un plus grand bénéfice.

#### RECENCEMENT DES HABITANS DE SAINT PIERRE DU NORD.

Louis Beaulieu, habitant laboureur, natif de \_\_\_\_\_, agé de 54 ans, marié avec Marguerite Oudy, native de l'Accadie, agée de 34 ans.

Ils ont 7 enfants, 3 garçons et 4 filles :

Pierre Beaulieu, agé de 19 ans.

Jean Louis, agé de 13 ans.

Jasques, agé d'un an.

Marie Jeanne, agée de 11 ans.

Helenne, agée de 7 ans.

Marie Louise, agée de 6 ans.

Marguerite, agée de 3 ans.

Ils ont en bestiaux : 4 bœufs, 3 vaches, 3 taureaux, une truye, 5 cochons, un bellier, 12 brebis et 3 gelinnes.

Le terrain sur lequel ils sont établis est situé sur la rive du Nord de la Rivière Saint Pierre, il leur a été concédé en 1736 par Messieurs Despiet de Pensens et Dubuisson, la concession a été ommologuée par Messieurs de Brouillant et Le Normant, ayant 5 arpents, 8 perches, 9 pieds de fasse sur ladite Rivière, sur ce qui se trouvera à prendre depuis le bord de laditte rivière exclusivement jusqu'aux dunes.

Ils y ont fait un grand desert et un deffriché où ils ont semmé 20 boisseaux de bled froment et 2 boisseaux de pois, et il leur reste en guéret le champ de 24 boisseaux qu'ils n'ont pû semmer, faute par eux d'avoir du grain.

Jean Oudy, habitant pêcheur et laboureur, natif de l'Accadie agé de 29 ans, et il y en a 22 qu'il est dans le pays, marié avec Marie Blanchard, native de l'Accadie, agée de 23 ans.

Ils ont Jean Baptiste leur fils agé de 10 mois.

Rosalie Blanchard sa sœur agée de 9 ans.

Ils ont en bestiaux : 2 vaches, une cavalle, 10 brebis, 2 truyes et 11 gelinnes ou poulettes.

Le terrain sur lequel ils sont établis est situé sur la coste du Nord de la Rivière Saint Pierre, ils y sont établis depuis le mois d'Aoust dernier avec la permission verballe de M<sup>r</sup> de Bonnaventure.

## DOC. DE LA SESSION N° 18

Ils y ont fait un deffriché où ils ont semmé deux boisseaux et demy de bled froment, un boisseau de pois et un demy boisseau d'avoine.

Jean Lacroix, dit caniche, habitant pêcheur et laboureur, natif de Bayonne, agé de 40 ans, et il y en a 26 qu'il est dans la colonie, marié avec Cecille Oudy, native à l'Accadie, agé de 39 ans.

Ils ont 5 enfans, 3 garçons et 2 filles :

Ils ont en bestiaux : 6 bœufs, 4 vaches, un taureau, 15 brebis, un veau, 6 agneaux, 4 cochons, 2 truies et 5 gélinnes.

Le terrain sur lequel ils sont établis est situé sur la côte du Nord de la Rivière Saint Pierre, il contient de fasse sur ladite rivière arpents perches et pieds sur toute la profondeur qu'il y a exclusivement jusqu'aux dunes.

Ils ont fait un deffriché où ils ont semmé 9 boisseaux de bled froment et un boisseau de pois, et il leur reste en guéret pour semmer 9 boisseaux.

Martin Tchiparé, habitant pêcheur et laboureur, natif de Bayonne, agé de 38 ans et il y en a 24 qu'il est dans la colonie, marié avec Marie Oudy, native de l'Accadie, agée de 36 ans.

Ils ont 6 enfans, 3 garçons et 3 filles :

Jacques martin, agé de 14 ans.

Pierre, agé de 8 ans.

Martin, agé de 2 ans.

Marie Anne, agée de 13 ans.

Cécille, agée de 11 ans.

Magdelaine, agée de 4 ans.

Guillaume Gallet, natif du lieu de Tchiparé. agé de 22 ans, domestique audit

Ils ont en bestiaux : 5 bœufs, une vache, deux génisses, un veau, 5 moutons, 3 brebis, 2 agneaux, 2 cochons, 3 truies, 8 oyes, 10 gélinnes et une chaloupe.

Le terrain sur lequel ils sont établis est situé sur la côte du Nord de la rivière Saint Pierre, il leur a été concédé par concession, mais ils n'ont pu nous la produire l'ayant perdue, ils y ont fait un deffriché où ils ont semmé 12 boisseaux de bled froment, et un boisseau et demy de pois, et il leur reste encore de guéret pour semmer 9 boisseaux.

Claude Oudy, habitant pêcheur et laboureur pauvre, natif de l'Accadie, agé de 40 ans, et il y en a 30 qu'il est dans le pays, marié avec Angelique Potier, native de Beau-bassin agée de 29 ans.

Ils ont 8 enfans : 2 garçons et 6 filles :

Claude Oudy, agé de 12 ans.

Jean Baptiste, agé de 5 ans.

Marie Henriette, agée de 8 ans.

Cecille, agée de 6 ans.

Monique, agée de 4 ans.

Marie Joseph, agée de 3 ans.

Marie Anne, agée de 2 ans.

Marie Magdelaine, agée d'un mois.

Ils ont en bestiaux : un bœuf, 6 moutons, 2 brebis, un cochon et 56 poulettes ou poulets.

Le terrain sur lequel ils sont établis est situé au nord de la Rivière Saint-Pierre il leur a été concédé par Messieurs de Pensens et Dubuisson et ommologué par Messieurs de Brouillant et Lenormant. Ils ont fait un deffriché où ils ont semmé 2 boisseaux de froment et il leur reste en guéret pour en semmer 20 boisseaux.

La veuve de Jacques Oudy, native de l'Accadie, agée de 55 ans et il y en a 24 qu'elle est dans le pays.

Elle a sept enfans, 4 garçons et 3 filles.

Pierre Oudy, agé de 28 ans.

Joseph, agé de 20 ans.

Etienne, agé de 16 ans.

Charles, agé de 14 ans.

Anne, agée de 24 ans.

Magdelaine, agée de 17 ans.

Cecille, agée de 12 ans.

Elle a en bestiaux : 8 bœufs, 4 vaches, 2 taureaux, 2 genisses, 8 moutons, 10 brebis, 8 cochons, 30 oyes et 8 gelinnes.

Le terrain sur lequel elle est établie est situé sur la côte du Nord de la rivière Saint-Pierre, il leur a été concédé par Messieurs de Pensens et Potier Dubuisson, et homologué par Messieurs de Brouillant et Le Normant en date du 20 juillet 1736, elle contient 5 arpents 6 perches de fasse sur ladite rivière, et sur ce qui se trouvera exclusivement jusqu'aux dunes pour sa profondeur. Ils y ont fait un défriché où ils ont semmé 24 boisseaux de froment, 6 boisseaux de pois, 6 boisseaux d'avoine et un de graine de lin et ils ont encore du guérat pour semmer 22 boisseaux.

Jacques Oudy, habitant pêcheur et laboureur, natif de l'Accadie agé de 30 ans et il y en a 24 qu'il est sur l'Île, marié avec Marie Magdelaine Dousset native de l'Accadie agée de 26 ans.

Ils ont Marie Magdelaine leur fille agée de 9 mois.

Ils ont en bestiaux : 2 vaches, 4 brebis, une truie et 3 cochons.

Le terrain sur lequel ils sont établis est situé au nord de la rivière Saint-Pierre, ils n'ont d'autres titres que celui de possession et une permission de Monsieur de Bonniventure commandant pour le Roy en cette Isle. Ils y ont fait un défriché où ils ont semmé trois boisseaux de bled froment et un boisseau de pois.

Jean Baptiste Vescot, habitant laboureur, natif de la paroisse de Saint Jouachim, évêché de Québec, agé de 62 ans et il y en a 24 qu'il est dans le pays, marié avec Marie Chiasson, native de Beaubassin, susdit évêché.

Ils ont 6 enfants, 3 garçons et 3 filles.

Jean Baptiste, agé de 22 ans.

Pierre, agé de 16 ans.

Joseph, agé de 14 ans.

Angélique, agée de 24 ans.

Anne, agée de 20 ans.

Rosalie, agée de 8 ans.

Ils ont en bestiaux : 8 bœufs, 8 vaches, 8 veaux, un cheval, une cavalle, 30 brebis ou moutons, 17 cochons, 21 oyes, 11 dindes et 12 poules, et un moulin à bled situé entre Saint Pierre et la pointe de l'Est.

Le terrain sur lequel ils sont établis est situé au Nord Est du havre Saint Pierre, ils y ont fait un défriché où ils ont semmé 40 boisseaux de bled froment, 11 boisseaux d'avoine, 3 boisseaux de pois et 4 boisseaux de seigle, et il leur reste encore en guérat de quoy semmer 32 boisseaux. Ils tiennent le susdit terrain par concession de Messieurs de Pensens et Dubuisson en date du 18 Juillet 1736, ledit terrain contient 5 arpents de front sur la profondeur qui se trouvera exclusivement jusqu'aux dunes que l'on dit être dix arpents. Ils jouissent d'un autre terrain qui n'est qu'une espèce de marais où ils font leur foin, situé au grand étang dans la partie du Nord de cette Isle par un certificat de feu Monsieur Potier Dubuisson, en date du 22 Juillet 1738, par lequel il est dit que ledit terrain leur a été accordé par moitié avec Jacques Oudy et de concert avec Monsieur de Pensens.

Pierre Bonnière, habitant tailleur et laboureur, natif de la paroisse de Raquiel, évêché de Rennes, agé de 43 ans, et il y en a deux qu'il est refugié de l'Accadie avec sa famille sur cette Isle, marié avec Magdelaine Forest, native de Cobeguit en ladite Accadie, agée de 35 ans.

Ils ont 6 enfants, 3 garçons et 3 filles.

Michel Joseph, agé de 17 ans.

Jean Jacques, agé de 16 ans.

Charles, agé de 8 ans.

Marie Madelaine, agée de 19 ans.

Rose, agée de 14 ans.

Anne, agée de 11 ans.

## DOC. DE LA SESSION No 18

Ils ont en bestiaux : 3 bœufs, 2 vaches, un veau, une truye, 4 brebis, 11 poulettes.

Le terrain où ils sont établis est situé à une demy lieue dans la profondeur des terres du Sud de l'établissement de Saint Pierre du Nord, il leur a été donné verbalement par Monsieur de Bonnaventure, ils n'y ont fait qu'un défriché pour un jardin.

Ledit Sieur Bonnière jouit d'un autre terrain qu'il a acheté d'Anne Daigre, veuve de feu Etienne Poitevin, situé au Sud de l'habitation du Sieur François Douville à la pointe de St Pierre, ils y ont fait un défriché où ils ont semmé 8 boisseaux de bled froment.

Pierre Bonnier fils, habitant laboureur, natif de l'Accadie agé de 21 ans et il y en a deux qu'il est dans le pays, marié avec Anne Granger, native de l'Accadie âgée de 21 ans.

Ils ont en bestiaux : un bœuf, une vache et 8 poulettes.

Le terrain sur lequel ils sont établis est situé au Sud Ouest de l'habitation de Pierre Bonnière leur père, il leur a été accordé verbalement par Monsieur de Bonnaventure, ils y ont fait un défriché où ils ont semmé 5 boisseaux de bled froment, et du guéret pour en semmer cinq autres boisseaux.

Mathurin Thenière, habitant pêcheur et laboureur, natif d'Avranches en Normandie, agé de 60 ans et il y en a 10 qu'il est dans le pays, marié avec Anne Daigre, native de l'Accadie, âgée de 80 ans.

Ils ont Anne Noyer leur petite fille, âgée de 8 ans.

Une vache avec sa suite.

Le terrain sur lequel ils sont établis est situé dans l'intérieur des terres à une demy lieue de la paroisse sur le grand chemin de la grande Source, ils y ont fait un défriché où ils ont semmé un boisseau et demy de bled froment.

François Legendre, habitant laboureur, natif de Saint Malo, en Bretagne, agé de 27 ans et il y en a deux qu'il est dans le pays, marié avec Marguerite Labauve, native de l'Accadie, âgée de 25 ans.

Ils ont Henriette Legendre leur fille, âgée de 18 mois.

Ils ont en bestiaux : 2 bœufs, 2 vaches, 1 cochon et 3 gelinnes.

Le terrain sur lequel ils sont établis est situé au Sud du havre Saint Pierre, il leur a été donné verbalement par Monsieur de Bonnaventure, ils y ont fait un grand défriché où ils ont semmé 2 boisseaux et demy de bled froment, et un boisseau et demy de pois.

Charles Emanuel, habitant laboureur, natif de l'Accadie, agé de 45 ans et il y en a deux qu'il est dans le pays, marié avec Claire Daigre, native à l'Accadie, âgée de 52 ans.

Ils ont cinq garçons et une fille.

Jean Emanuel, agé de 18 ans.

Marcel, agé de 15 ans.

Pierre, agé de 13 ans.

Alexis, agé de 10 ans.

Paul, agé de 8 ans.

Marie, âgée de 16 ans.

Ils ont en bestiaux : 3 bœufs, 3 vaches, une genisse, deux veaux et 2 cochons.

Le terrain sur lequel ils sont établis est situé au Sud du havre Saint Pierre, à une demye lieue dans l'intérieur des terres, il leur a été donné verbalement par Monsieur de Bonnaventure. Ils ont fait un défriché où ils ont semmé un boisseau de pois et ils ont du guéret pour semmer 24 boisseaux au printemps prochain.

M<sup>r</sup> Delaborde, négociant, natif de Coulombe, archevêché de Paris, agé de 48 ans et il y en a 11 qu'il est dans le pays, marié avec Anne Verrieu, native du présent lieu, âgée de 27 ans.

Ils ont de leur mariage deux garçons.

François, agé de 8 ans.

Louis, agé de 2 ans.

Ils ont en bestiaux : 4 bœufs, un cheval, 11 oyens et 8 poulettes.

Le terrain qu'ils occupent leur a été donné verbalement par Messieurs Duchambon et Dubuisson en 1742, ils y ont fait un défriché où ils pourront semmer 32 boisseaux de grain au printemps prochain.

Ledit Sieur Delaborde tient une chaloupe.

Pierre Dubocq, habitant laboureur, natif de Rouen, agé de 42 ans et il y en 20 qu'il est dans le pays, marié avec Suzanne Lemercier, native de Saint Machoux, evesché de Rouen, agée de 50 ans.

Ils ont 4 enfans : 2 garçons et 2 filles.

Pierre, agé de 16 ans.

Jacques, agé de 9 ans.

Magdelaine, agée de 16 ans.

Marie, agée de 11 ans.

Ils ont en bestiaux : 2 brebis et 8 poulettes.

Le terrain sur lequel ils sont établis leur a été donné verballement par Messieurs Duchambon et Dubuisson en 1743, ils y ont fait un défriché où ils pourront semmer 10 boisseaux de grain sy on leur en donne, car il paraît être dans une très grande indigence.

Suzanne Berloin, veuve de feu George Mausel, native de la ville et paroisse de Saint Jean d'Angelly, agée de 45 ans et il y en a 33 qu'elle est dans le pays.

Elle a en bestiaux : 7 boeufs, 2 vaches, 18 brebis, 6 cochons, 3 truies, 24 oyes, 6 dindons et 32 poulettes ou poussins.

Le terrain sur lequel elle est établie luy a été donné verballement par Messieurs Duchambon et Dubuisson en 1741 sans qu'elle en sache le contenu, elle y a fait un défriché où elle a semmé 10 boisseaux de bled froment, un boisseau de pois et un boisseau d'avoine et elle a encore du terrain pour semmer 20 boisseaux de grain.

François Durocher, habitant laboureur, natif de l'évêché de Rennes, agé de 80 ans et il y en a 33 qu'il est dans le pays, marié avec Elisabeth Brunau, native de Sainte en Xaintonge, agée de 69 ans.

Ils ont pour tout bestiaux : une vache avec sa suitte.

Le terrain sur lequel ils sont établis leur a été vendu par defunt Etienne Thomas en 1726 pour la somme de 112 livres, ils y ont fait un défriché où ils pourroient semmer 24 boisseaux de bled.

Guillaume Patris, habitant pêcheur et laboureur, natif de Saint Brieux, agé de 38 ans, et il y en a 20 qu'il est dans le pays, marié avec Françoise Chiasson, veuve de defunt Guillaume Gallet, native de l'Accadie, agée de 46 ans.

Ils ont 6 enfans : 4 garçons et 2 filles.

Guillaume Gallet, agé de 22 ans.

François Gallet, agé de 12 ans.

George Patris, agé de 8 ans.

Paul, agé de 5 ans.

Françoise, agée de 15 ans.

Angélique, agée de 7 ans.

Ils ont en bestiaux : 2 boeufs, 2 vaches, un veau, 6 moutons, un cochon, 2 oyes et 8 dindes.

Le terrain sur lequel ils sont établis leur a été concédé en forme par Messieurs Aubert et Dubuisson en 1723, mais ils n'ont pu la produire parce qu'elle a été brûlée dans l'incendie de 1724. Ils ont fait un défriché où ils ont semmé 3 boisseaux de froment, et il leur reste du guéret pour semmer 37 boisseaux.

Jean Le Breton, habitant pêcheur et laboureur, natif de Saint Malo, agé de 63 ans et il y en a 28 qu'il est dans le pays, marié avec Marie Bertrand native de l'Accadie agée de 50 ans.

Ils ont 6 enfans : 5 garçons et une fille.

Charles, agé de 25 ans.

François, agé de 23 ans.

Jean, agé de 20 ans.

Joseph, agé de 19 ans.

Bonnaventure, agé de 12 ans.

Marguerite, agée de 24 ans.

Ils ont en bestiaux : 2 boeufs, 2 vaches, 2 veaux, une génisse, 5 brebis, 3 truies, 3 cochons et 6 poulettes.

## DOC. DE LA SESSION No 18

Le terrain sur lequel ils sont établis leur a été concédé par Messieurs de Pensens et Dubuisson, mais ils ont perdu le contrat. Ils y ont fait un défriché où ils ont semmé 8 boisseaux de bled froment, et 2 idem de pois.

Simon Billard dit la Valleur, habitant serrurier, soldat cy devant de la compagnie de Monsieur de Bonnaventure, natif de Paris, âgé de 43 ans et il y en a 23 qu'il est dans la colonie, marié avec Marie Joseph Charpentier, native du havre Saint Pierre du Nord, âgée de 28 ans.

Ils ont 3 enfans : 1 garçon et 2 filles.

Simon Billard, âgé 11 mois.

Marie Rose, âgée de 5 ans.

Louise, âgée de 3 ans.

Ils ont en bestiaux : 4 bœufs, 2 vaches, 2 veaux, 4 moutons, 4 brebis, une cavalle et sa suitte, une truye, 4 cochons et une chaloupe.

Ils ont fait un défriché où ils peuvent semmer 10 boisseaux de grain.

Le dit Billard possède un autre terrain dans le bois où il a un défriché pour semmer 8 boisseaux de bled, cette dernière habitation est située dans la rivière à Charles, à une lieue du havre St. Pierre.

Ils y ont en bestiaux : 13 oyens et 18 poules.

Joseph Jacquet, habitant pêcheur, natif de Grandville en Normandie, âgé de 35 ans et il y en a 12 qu'il est dans le pays, marié avec Elisabeth Boulanger native du havre Saint Pierre du Nord de cette Isle, âgée de 30 ans.

Ils ont 5 enfans de leur mariage, 3 garçons et 2 filles.

Joseph Jacquet, âgé de 8 ans.

Antoine, âgé de 3 ans.

Jacques, âgé de 8 mois.

Marie Françoise, âgée de 10 ans.

Thérèse, âgée de 5 ans.

Ils ont en bestiaux : 2 bœufs, 2 vaches, 1 génisse, 2 veaux, 2 brebis, 2 cochons.

Ils ont acheté leur maison 50 livres de Pierre Gallon, et leur terrain par un permis de Monsieur Degoutins, en date du 13 9 bre 1750. Ils ont fait un défriché où ils ont semmé deux boisseaux de bled froment et du gueret pour semmer 14 boisseaux au printemps prochain.

Le S<sup>r</sup> Louis Bernard, habitant pêcheur et laboureur, natif de Chartres en Beauce, âgé de 52 ans, et il y en a — qu'il est dans le pays, marié avec Magdalaine Simon, native à Louisbourg âgée de 34 ans.

Ils ont 5 enfans, 4 garçons et une fille.

Louis Bernard, âgé de 16 ans.

Pierre, âgé de 10 ans.

Hustache, âgé de 3 ans.

Simon, âgé de 9 mois.

Anne, âgée de 11 ans.

Ils ont en bestiaux : 2 bœufs, 2 brebis.

Ils tiennent leur terrain pour l'avoir acheté 80 livres de Jean Chesnay comme il parçit par le certificat dudit Chesnay en date de 1738. Ils ont fait un défriché pourensemencer 20 boisseaux et ils n'ont rien semmer depuis 3 ans, faute de semence.

Nicolas Hango, pêcheur, natif de Verly, évêché de Coutance, âgé de 36 ans et il y en a . . . qu'il est dans le pays, marié avec Anne Gallais, native du havre S<sup>r</sup> Pierre du Nord de cette Isle, âgée de 23 ans.

Ils ont 4 enfans, 3 garçons et une fille.

Vincent Hango, âgé de 7 ans.

Simon, âgé de 5 ans.

Louis, âgé de 32 mois.

Marie Rose, âgée de 10 mois.

Ils ont en bestiaux : 3 brebis, une truye et un cochon.

Le terrain sur lequel ils sont établis leur a été donné verbalement par Monsieur Duchambon, Commandant en cette Isle, ils ont fait un défriché où ils ont semmé 4 boisseaux de froment et un boisseau de pois, et du gueret pour semmer 4 boisseaux au prin-

5-6 EDOUARD VII, A. 1906

tems prochain, la susditte habitation est située sur la rivière à Charles, à une lieue du havre S<sup>r</sup> Pierre du Nord.

André Renauld, pauvre habitant laboureur, natif de la paroisse de Mattes en Xaintonge, agé de 60 ans et il y en a 26 qu'il est dans le pays, marié avec Jeanne Roger, native de La Rochelle, agée de 40 ans.

Ils ont deux garçons.

Mathurin Renauld, agé de 10 ans.

André, agé de 8 ans.

Ils ont en bestiaux : une vache et sa suitte, une genisse, 2 brebis et 2 cochons.

Le terrain sur lequel ils sont établis est situé au hâvre Saint Pierre et leur a été accordé par concession de Messieurs de Pensens et Dubuisson, ils ont du guéret pour semmer 24 boisseaux, ils n'y a rien de semmé n'ayant pû avoir de semmence.

Le S<sup>r</sup> Emard de Thezen du Dauphiné, négotiant, agé de 43 ans et il y en a trois qu'il est dans le pays.

Jacques Meunier, natif de Balle, en Suisse, sorty de chés les Anglois, agé de 18 ans, domestique audit S<sup>r</sup> Emard.

Bazille Boudrot son mestayer, natif de l'Accadie, agé de 30 ans et il y en a deux qu'il est dans le pays, marié avec Marguerite Giroire, native de l'Accadie, agée de 30 ans.

Ils ont 3 enfans, un garçon et 2 filles.

Pierre Paul Boudrot, agé de 8 ans.

Marie Joseph, agée de 4 ans.

Euphrosinne, agée de 2 ans.

Ils ont en bestiaux : 5 bœufs, 3 vaches et leurs suittes, 4 oyes, un cheval, 5 brebis et 10 pouilles.

Ledit sieur Emard tient ledit terrain pour l'avoir acheté de Monsieur Saint Villemay. Ils ont fait un défriché pour semmer 96 boisseaux au printemps prochain.

Marie Ducloux, veuve de feu Michel Loyal dit Mignet native du cap Breton, agée de 38 ans, chargée de 5 enfans, 2 garçons et 3 filles.

Michel Loyal son fils ainé, 13 ans.

Jacques, agé de 10 ans.

Marie Rose, agée de 12 ans.

Charlotte, agée de 7 ans.

Modeste, agée de 4 ans.

Elle a en bestiaux : 4 bœufs, 3 vaches, 2 veaux, une cavalle, un bellier, 6 brebis, une truye, 10 oyes et 8 pouilles.

Le terrain où elle est établie est situé au havre Saint Pierre du nord de cette Isle où elle a semmé 5 boisseaux et demy de froment, un boisseau et demy d'orge, un boisseau d'avoine, un demy boisseau de pois et du guéret pour semmer 24 boisseaux.

Ladite veuve tient son terrain par concession accordée par Messieurs de Pensens et Dubuisson en datte du 20 Juillet 1736 et légalisée de Messieurs de Brouillant et Lenormant.

Robert Mancel, habitant pêcheur, natif de la paroisse de la Luzerne, évêché d'Avranches, agé de 32 ans et il y en a trois qu'il est dans le pays, marié avec Jeanne Goupy, native du même lieu agée de 32 ans.

Ils ont un garçon et une fille.

Blaise, agé de 3 ans.

Suzanne, agée de 17 mois.

Ils ont en bestiaux : une vache avec sa suitte, un mouton, 4 brebis, un cochon, une truye, 20 oyes, 5 pouilles, 2 chaloupes et la moitié d'un batteau.

Ils n'ont point d'habitation.

Marie Simon, veuve de feu Dominique Duclaud, native de l'Accadie agée de 55 ans, elle a Simone sa niesse agée de 18 ans, elle reste avec son fils.

Jacques Dominique Duclaud, habitant pêcheur, natif du présent lieu, agé de 31 ans, marié avec Marie Vescot, native de l'Accadie agée de 28 ans.

Ils ont deux filles :

Marie Françoise, agée de 2 ans.

Marie Joseph, agée d'un an.

## DOC. DE LA SESSION No 18

Ils ont en bestiaux : 2 bœufs, 6 vaches, 5 veaux, 15 brebis, un cheval, 10 cochons, 20 oyes, 3 dindes et 40 poulettes ou poulets.

Le terrain sur lequel ils sont leur a été concédé par Messieurs Duchambon et Dubuisson, ils ont semmé 10 boisseaux de bled. Il tient une chaloupe avec Joseph Dumont.

Joseph Dumont, habitant pêcheur et laboureur, natif du petit Degrat, agé de 38 ans.

Il a 4 filles :

Anne, agé de 13 ans.

Marie, agée de 11 ans.

Helenne, agée de 5 ans.

Suzanne, agée de 18 mois.

Il a : trois bœufs, 3 vaches, 2 génisses, 15 moutons, 3 cochons, 10 oyes et 4 poulettes.

Le terrain sur lequel il est établi il y a semmé quatre boisseaux de bled froment.

Marie Joseph Chenel, veuve de feu Morel, native de l'Accadie, agée de 50 ans.

Elle a 3 garçons :

Joseph Charpentier, agé de 22 ans.

Louis, agé de 20 ans.

Joseph, agé de 15 ans.

Elle a en bestiaux : 4 bœufs, une vache, 2 veaux, 15 moutons, 5 cochons, 15 oyes, 18 dindes, 30 poulettes ou poulets.

Le terrain qu'elle fait valoir est dans la rivière, elle y a fait un défriché où elle a semmé 10 boisseaux de bled froment, et elle a encore du guéret pour semmer 24 boisseaux, et une seconde terre qu'elle fait valoir en pêche sur la pointe du havre Saint Pierre du Nord.

Le Sr Charles Jousseau néoguant, natif de Saint Martin de Villeneuve, évêché de La Rochelle en France, agé de 30 ans et il y en a trois qu'il est dans le pays, il est marié depuis un mois avec Damoiselle Magdalaine Bugeaud, native de l'Accadie, agée de 16 ans.

Il est logé à loyer dans la maison de la veuve Morel.

Ils ont en bestiaux : 2 bœufs, 3 cochons, 5 oyes, 5 poulettes, 2 chaloupes de pêche et la moitié de deux batteaux, l'un avec Robert Mancel et l'autre avec Jacques Galland et fournisseur de 7 chaloupes.

Ledit Sieur Jousseau a pour domestique un 36 mois, nommé Claude Duriaud, natif de Quintin, évêché de St Brieux en Bretagne, agé de 16 ans.

Ledit Sieur Jousseau n'a point encore d'autre terrain que 30 pieds en quarre qu'il a acheté de la veuve Morel.

François Jolly, habitant pêcheur, natif de Paramé, évêché de Saint Malo, agé de 69 ans.

Jean Le Vieux, natif du lieu de Soubise, évêché de Sainte en Xaintonge, agé de 60 ans, tous les deux garçons et associés.

Ils ont en bestiaux : 2 cochons et 4 gelinnes.

Le terrain qu'ils occupent est situé au Sud quart Sud Ouest de la baie Saint Pierre qui leur a été donné verbalement par Monsieur                    Ils ont fait un défriché où ils ont semmé huit boisseaux de bled froment, un boisseau et demy de seigle, trois quarts de boisseau d'orge et quatre boisseaux de pois, et du guéret pour semmer 3 boisseaux.

Magdalaine Poitevin, veuve de Guillaume Prieur dit Dubois, native de l'Accadie, agée de 50 ans et il y en a 32 qu'elle est dans le pays.

Elle a 3 garçons :

Pierre, agé de 23 ans.

Guillaume, agé de 19 ans.

Louis, agé de 13 ans.

André Dugay, orphelin, agé de 7 ans.

Le terrain sur lequel elle est établie est situé au havre Saint Pierre dans la partie du Nord de cette Isle, elle tient ledit terrain par concession accordée par Messieurs de

5-6 EDOUARD VII, A. 1906

Pensens et Dubuisson, elle a declaré que laditte concession a bruslé lors de l'incendie il y a 14 ans.

Ils ont en bestiaux : 3 boeufs, 4 vaches, un veau, 8 brebis, 2 cochons, 5 oyes et 5 pouilles.

Ils ont fait un deffriché où ils ont semmé deux boisseaux et demy de bled froment, et du guéret pour semmer 60 boisseaux au printemps prochain.

Laditte veuve et ses enfans jouissent comme dessus d'un autre terrain situé au haut de la rivière du Nord Est du Port La Joye où ils ont semmé 8 boisseaux de grain.

Jacques Le Prieur, dit Dubois son fils, natif aux Isles Michaud sur l'Isle Royale, habitant pêcheur et laboureur, agé de 35 ans et il y en a 32 qu'il est dans le pays, marié depuis peu avec Marguerite Michel dite Laruine, native de l'Accadie, agée de 20 ans.

Ils n'ont pour tout bestiaux qu'un mouton et 3 pouilles.

Le terrain qu'ils occupent est situé tout au haut de la rivière du Nord Est du Port la Joye, ils y ont fait un deffriché pour semmer 8 boisseaux de bled.

Joseph Fricond dit Picard, habitant, soldat de la compagnie de Stimauville du Departement de l'Isle Royale, natif du bourg d'Au, province de Picardie, jurisdiction de la ville d'Eu, agé de 30 ans et il y en a 15 qu'il est dans la colonie, marié avec Marguerite Prieur, native au havre Saint Pierre de l'Isle Saint Jean, agée de 20 ans.

Ils ont deux garçons :

Joseph, agé de deux ans.

Jean Louis, agé de 5 mois.

Ils ont en bestiaux : 2 vaches, un veau et 2 gelinnes.

Ils ont leurs portions des habitations de Magdelaine Poitevin, veuve Prieur leur mère.

Lé S<sup>r</sup> Claude Antoine Duplessis, habitant chirurgien, natif de Saint Quentin en Picardie, agé de 43 ans et il y en a 15 qu'il est dans le pays, marié avec Catherine Le Jeune, native en Accadie, agée de 49 ans.

Ils ont 3 enfants : un garçon et 2 filles.

François Marin, agé de 3 ans.

Nastazie, agée de 15 ans.

Marie Louise, agée de 13 ans.

Louis La Bauve, orphelin, natif de la coste de l'Est en Accadie, agé de 12 ans.

Ils ont en bestiaux : une cavalle, une vache, un veau et 6 gelinnes.

Leur habitation est située au havre Saint Pierre de l'Isle Saint Jean qu'ils tiennent en faveur d'une requete qu'ils avoient présentée à Monsieur Prevost en 1750, laquelle ditte Requette auroit été renfermée sous le scellé parmy les papiers de Monsieur Degoutins après sa mort.

Claude Chatel, habitant pecheur, natif de Saint Michel des Loups en basse Normandie, évêché d'Avranche, agé de 38 ans et il y en a 18 qu'il est dans le pays, ledit Châtel n'est point marié.

Il a en bestiaux : 2 boeufs, une vache, un veau, 10 brebis et une truye.

Le terrain où il est etably est situé au susdit havre et il l'a acheté la somme de 35 livres de Michel Duffaut comme il paroit par la vente faite en 1743 et le 17 May. Il a fait un deffriché où il a semmé 11 boisseaux de froment, un boisseau un quart de pois, et du guéret pour semmer 8 boisseaux.

Jacques Montaury, habitant pecheur et laboureur natif du havre Saint Pierre sur l'Isle Royale, agé de 31 ans et il y en a 25 qu'il est dans le pays, marié avec Magdelaine Quimine, native de l'Accadie agée de 31 ans.

Ils ont 4 enfans, 3 garçons et une fille.

Grégoire Montaury, agé de 5 ans.

Jean Baptiste, agé de 3 ans.

Joseph, agé d'un an.

Marie Rose, agée de 6 ans.

Ils ont en bestiaux : 8 boeufs, 3 vaches, 2 veaux, 5 brebis, 7 cochons, 5 oyes, 6 pouilles et 12 poulettes.

Le terrain où ils sont etablis est situé au susdit havre Saint Pierre de l'Isle Saint Jean et il est par moitié avec Mathieu Glain de la rivière de Peuguit.

## DOC. DE LA SESSION No 18

Le dit Montaury a un autre terrain au lieu appellé les Etangs où ils ont fait un deffriché et y ont semmé huit boisseaux de bled froment et quatre boisseaux de pois et du guéret pour semmer 12 boisseaux de grain.

Geneviève Poitevin, veuve de David Despoyes, pauvre, native de l'Accadie agée de 36 ans chargée de 6 enfans, 4 garçons et 2 filles.

Jean François, agé de 11 ans.

Charles, agé de 9 ans.

Jean, agé de 6 ans.

Ruffin, agé de 2 ans.

Marie-Madeleine, agée de 13 ans.

Appoline, agée de 5 ans.

Elle a en bestiaux : 2 brebis, une génisse et 2 poulettes.

Le terrain où elle est établie est situé au havre Saint Pierre de cette Isle Saint Jean et luy est venu de succession.

Elle jouit d'un autre terrain situé au lieu appellé les Etangs et qui a été accordé à feu son mary par Messieurs de \_\_\_\_\_ et Dubuisson en datte du \_\_\_\_\_. Ladiite veuve ne peut ensemercer son terrain attendu sa grande misère, et il y a environ 30 ans que ladiite veuve est dans le pays.

Le S<sup>r</sup> Louis Aubin Le Buffe, habitant pêcheur, natif de Saint Michel des Loups en Normandie, agé de 36 ans et il y en a 22 qu'il est dans le pays, marié avec Anne Quimine, native de l'Accadie, agée de 30 ans.

Ils ont deux filles.

Modeste, agée de 4 ans.

Marie Françoise, agée de 30 mois.

Ils ont en bestiaux : 4 bœufs, 3 vaches, 2 genisses, 2 veaux, une cavalle avec sa suite 10 brebis, 6 cochons et 3 poulettes.

Le terrain où il est étably est situé dans une partie du havre Saint Pierre du nord de l'Isle Saint Jean, au lieu appellé le Nigeagant, ils tiennent ledit terrain pour l'avoir acheté du Sieur Charles Le Buffe, frère audit Aubin, comme il paroit par la vente faite entre eux en datte de 1749, signé Bernard, notaire Royal.

Ils ont fait un deffriché et ont semmé 8 boisseaux de froment et du guéret pour semmer 16 boisseaux. Ils tiennent un autre terrain dans les étangs où ils y ont du deffriché pour semmer 32 boisseaux. Ils ont une chaloupe et en ont perdu une il y a quelques jours.

Ils ont aussy trois 36 mois, tous les trois natifs de Bretagne.

Ils ont aussy Margueritte Quimine sœur et belle sœur des dits Sieur Aubin et sa femme, native de l'Accadie, agée de 16 ans.

Charles Fouquet, habitant pecheur, natif d'Avranche en Normandie, agé de 50 ans et il y en a 30 qu'il est dans le pays marié avec Marie Poitevin, native de l'Accadie, agée de 37 ans.

Ils ont 9 enfans, 5 garçons et 4 filles.

Louis Fouquet, agé de 24 ans.

Jean Aubin, agé de 22 ans.

Jean Martin, agé de 14 ans.

Simon, agé de 6 ans.

Charles, agé de 8 mois.

Marie Françoise, agée de 16 ans.

Anne, agée de 12 ans.

Elisabeth, agée de 8 ans.

Françoise, agée de 4 ans.

Ils ont en bestiaux : 4 bœufs, 3 vaches, 2 genisses, 4 veaux, 12 moutons ou brebis, 7 cochons, une cavalle et sa suite et 15 poulettes ou poulets.

Ils tiennent ledit terrain par concession qui leur a été accordée par Messieurs

Ils ont fait un deffriché où ils ont semmé 8 boisseaux de bled et du guéret pour en semmer 24 n'ayant pû semmer davantage faute de semmence.

Le S<sup>r</sup> François Douville, habitant pecheur, navigateur et laboureur, natif de Saint Denis Le Gatz évêché de Coutance en Normandie, agé de 62 ans et il y en a 35 qu'il est dans le pays marié avec Dame Marie Rogé, native de La Rochelle, agée de 42 ans.

Ils ont 4 garçons et 3 filles.

Jacques, agé de 24 ans.

François, agé de 17 ans.

Philippe, agé de 11 ans.

Pierre, agé de 9 ans.

Françoise, agée de 18 ans.

Louise, agée de 14 ans.

Marguerite, agée de 3 ans.

Ils ont en bestiaux : 8 bœufs, 8 vaches, 4 genisses, 8 veaux, un cheval, 22 brebis, 9 cochons, 4 oyes et 50 poulettes ou poulets et 20 dindes ou dindonneaux.

Le terrain où ils sont établis est situé au lieu du Nigeagant où il ont fait un défriché où ils ont semmé 60 boisseaux de bled froment et du guéret pour autant.

Ils ont un autre terrain au lieu appelé le fond des Etangs où il y a un moulin à bled, ledit terrain où est le moulin leur a été accordé par une permission de Monsieur de Bonnaventure en datte de 1750, et le premier et celuy qui suit leur ont été accordés par Messieurs de Pensens et Potier Dubuisson dont ils ont les concessions en datte de 1736.

Le dit terrain qui suit et qui leur appartient est situé au lieu appelé la pointe au havre Saint Pierre du Nord où ils ont fait un défriché pour un jardin, et le restant leur sert de grave pour la molue. Ils ont un batteau et deux chaloupes à pêches. Ils ont été insendiés où ils ont perdu tous leurs effets et leur maison qui a été consommée par le feu.

Le S<sup>r</sup> Louis Talbot, habitant pêcheur, natif de Bar le Duc en Barrois, province de Lorraine, agé de 45 ans, et il y en a 20 qu'il est dans le pays, marié avec Françoise Douville, native du havre Saint Pierre du Nord de cette Isle, agée de 30 ans.

Ils ont 4 garçons.

Charles Louis, agé de 9 ans.

Joseph, agé de 7 ans.

Jean François, agé de 4 ans.

François, agé de 7 mois.

Ils ont en bestiaux : 8 bœufs, 4 vaches, 2 genisses, 4 veaux, un cheval, 16 brebis, 7 cochons, 34 oyes, 12 dindes, 60 poulettes et poulets.

Le terrain où ils sont établis est situé au lieu appelé le Nigeagant où ils ont un défriché pour semmer 40 boisseaux de grain et ils les ont semmés cette année. Ils ont deux chaloupes de pêche.

Jean Delannois, habitant pêcheur et laboureur, natif de la paroisse de Saint-Quast, évêché de Saint Brieux, agé de 50 ans, et il y en a 28 qu'il est dans le pays, marié avec Marie Arsenaud, native de l'Accadie agée de 32 ans.

Ils ont 7 enfants, 4 garçons et 3 filles.

Hustache, agé de 14 ans.

Jacques, agé de 12 ans.

Paul, agé de 6 ans.

Jean, agé de 3 ans.

Suzanne, agée de 11 ans.

Marie, agée de 5 ans.

Magdelaine, agée d'un an.

Ils ont en bestiaux : 4 bœufs, une vache, une génisse, 2 taureaux, un veau, 7 brebis, 6 oyes, 20 poulettes ou poulets.

Le terrain sur lequel ils sont établis est situé sur le costé Ouest du havre aux Sauvages, il leur a été donné par concession de Messieurs de Pensens et Dubuisson, homologuée de Messieurs de Brouillant et Le Normant en datte du 20 Juin 1736. Elle contient quatre arpents de fasse, sur 40 de profondeur, ils y ont fait un défriché où ils ont semmés 6 boisseaux de bled froment, et ils ont du guéret pour semmer 4 boisseaux.

Jacques Devaux père, habitant pêcheur et laboureur, natif de l'Accadie agé de 50 ans et il y en a 28 qu'il est dans le pays, marié avec Marie Potier, native de l'Accadie, agée de 50 ans.

Ils ont 2 garçons et une fille.

## DOC. DE LA SESSION No 18

Jean, agé de 25 ans.

Joseph, agé de 22 ans.

Marie, agée de 18 ans.

Ils ont en bestiaux : 6 bœufs, 5 vaches, 2 génisses, 2 taureaux, 3 veaux, 28 moutons, 12 cochons et 50 poulettes ou poulets.

Le terrain sur lequel ils sont établis est situé sur la côte du Ouest du havre aux Sauvages, il leur a été donné par concession de Messieurs de Pensens et Potier Dubuisson en 1736, et homologuée de Messieurs de Brouillant et Le Normant, il contient 4 arpents de fasse sur 40 de profondeur, ils y ont fait un défriché, où ils ont semmé 24 boisseaux de froment, et il leur reste du guérêt pour semmer 56 boisseaux.

Jean Baptiste Duvivier, extrêmement pauvre, natif de St Michel des Loups, évêché d'Avranche, agé de 50 ans et il y en a 29 qu'il est dans le pays, marié avec Madelaine Caissy, native de l'Accadie, agée de 34 ans.

Ils ont 6 enfants : 3 garçons et 3 filles.

Pierre, agé de 15 ans.

Jacques, agé de 8 ans.

Jean, agé de 3 ans.

Marie, agée de 13 ans.

Theotiste, agée de 11 ans.

Henriette, agée de 5 ans.

Ils ont en bestiaux : 3 bœufs, une vache, un veau, un cheval, 6 brebis, 6 cochons et 3 poulettes ou poulets.

Le terrain sur lequel ils sont établis est situé sur le côté du Ouest du havre aux Sauvages, il leur a été concédé par Messieurs de Pensens et Dubuisson en 1736, et homologuée par Messieurs de Brouillant et Le Normant. Ils ont fait un défriché où ils ont semmé 3 boisseaux de bled froment, et du guérêt pour semmer 4 boisseaux et demy.

Jacques Devaux, habitant laboureur, natif en l'Accadie, agé de 26 ans et il y en a 24 qu'il est dans le pays, marié avec Madelaine Robichaud, native de l'Acadie.

Ils ont : 2 bœufs, une vache, un veau, une brebis et une truye.

Le terrain sur lequel ils sont établis est situé sur la côte du Ouest du havre aux Sauvages, ils n'ont qu'une permission verbale de Monsieur de Bonnaventure. Ils y ont fait un défriché où ils pourront semmer 8 boisseaux.

Cristophe Potier, habitant pêcheur et laboureur, natif de l'Accadie agé de 38 ans et il y en a 31 qu'il est dans le pays, marié avec Anne Boudrot, native du Port Toulouze, agée de 29 ans.

Ils ont 5 filles :

Marie, agée de 11 ans.

Anne, agée de 11 ans.

Charlotte, agée de 8 ans.

Marguerite, agée de 5 ans.

Marie, agée de 18 mois.

Ils ont en bestiaux : 2 bœufs, 2 vaches, 2 genisses, un taureau, 2 veaux, 8 moutons, 3 cochons et 10 poulettes.

Le terrain sur lequel ils sont établis est situé sur la côte de l'Est du havre aux sauvages, il leur a été donné par concession de Messieurs de Pensens et Potier Dubuisson en 1736, et homologuée par Messieurs de Brouillant et Le Normant, elle contient 4 arpents de front sur 40 de profondeur. Ils y ont fait un défriché où ils ont semmé 10 boisseaux de bled froment et ils ont du guérêt pour en semmer six.

Julien Compagnon, habitant pêcheur et laboureur, natif de la paroisse de Saint Michel des Loups, évêché d'Avranche en Normandie, agé de 23 ans et il y en a quatre qu'il est dans le pays, marié avec Cécille Nivrat (Nuirat), native de l'Accadie, agée de 39 ans.

Ils ont 6 enfants :

Jean Poitier, agé de 22 ans.

Christophe, agé de 18 ans.

Louis, agé de 16 ans.

Henriette, agée de 13 ans.

Suzanne, agée de 5 ans.

Marie Compagnon, agée d'un an.

Ils ont en bestiaux : 2 bœufs, 2 vaches, 2 taureaux, une génisse, un veau, 6 moutons, une cavale, 9 cochons et 30 poulettes ou poulets.

Le terrain où ils sont établis a été concédé à feu Louis Poitier par Messieurs de Pensens et Dubuisson en 1736 et homologué par Messieurs de Brouillan et Le Normant. Ils y ont fait un défriché où ils ont semé 12 boisseaux de blé froment, et il leur reste encore du guérat pour en semer 28 boisseaux.

Michel Ouvray, habitant pêcheur et laboureur, natif en la paroisse de Vir, évêché de Bayeux, âgé de 25 ans, et il y en a trois qu'il est dans le pays, marié avec Elisabeth Poirier, native de l'Accadie, âgée de 23 ans.

Ils ont Jean François leur fils, âgé de 10 mois.

Ils ont une vache, un veau, un cochon et 4 poulettes.

Le terrain où ils sont établis est situé sur le bord de l'étang de Saint Pierre, ils y sont par permission de Monsieur de Bonnaventure. Ils y ont fait un défriché où ils ont semé six boisseaux de blé froment et un boisseau de pois.

Jean Quimine, habitant pêcheur et laboureur, natif de l'Accadie âgé de 23 ans et il y en a dix qu'il est dans le pays, marié avec Magdelaine Terriaud, native à l'Accadie, âgée de 23 ans.

Ils ont en bestiaux : une vache, un cochon et 2 oydes.

Ils n'ont point encore d'habitation, ils restent chez Jacques Quimine père audit Jean.

Jacques Quimine, habitant pêcheur et laboureur, natif de France, vallétudinaire âgé de 60 ans, marié avec Marie Chiasson, native de l'Accadie, âgée de 58 ans et il y en a dix qu'ils sont dans le pays.

Ils ont 4 enfants, un garçon et 3 filles :

Pierre Quimine, âgé de 26 ans.

Judith, âgée de 20 ans.

Françoise, âgée de 18 ans.

Marguerite, âgée de 14 ans.

Ils ont en bestiaux : 4 bœufs, 4 vaches, 2 veaux, 3 génisses, 4 moutons, 8 cochons, 8 oydes et 18 poulettes ou poulets.

Le terrain où ils sont établis est situé à l'Est de l'étang de Saint Pierre et leur a été concédé par Messieurs de Pensens et Dubuisson, ils y ont semé 9 boisseaux de froment et quatre boisseaux de pois et du guérat pour semmer 16 boisseaux, ladite concession ayant été homologuée par Messieurs de Brouillant et Le Normant.

Marie Chiasson, veuve de feu Joseph La Foresterie, native de l'Accadie, âgée de 60 ans, et il y en a 30 qu'elle est dans le pays.

Elle a deux garçons.

Joseph, âgé de 22 ans.

Jean, âgé de 20 ans.

Ils ont en bestiaux : 4 bœufs, 4 vaches, 4 génisses, 4 veaux, 2 chevaux, 20 moutons ou brebis, 5 cochons, 5 dindes et 50 poulettes ou poulets.

Le terrain sur lequel elle est établie est situé sur le bord du chemin de Saint Pierre au havre au Sauvage et luy a été concédé par Messieurs Duchambon et Dubuisson, et homologué par Messieurs de Brouillant et Le Normant. Elle a fait faire un défriché où elle a semé 13 boisseaux de blé froment et un boisseau d'avoine et il luy reste de terre en guérat pour semmer 32 boisseaux.

Jean Arnauld, habitant pêcheur et laboureur, natif de Rochefort, âgé de 48 ans et il y en a 28 qu'il est dans le pays, marié avec Marie Poitier, native de l'Accadie, âgée de 32 ans.

Ils ont 7 enfants, un garçon et 6 filles.

Jean Arnauld, âgé de 13 ans.

Marie, âgée de 18 ans.

Rose, âgée de 16 ans.

Colette, âgée de 13 ans.

Veronique, âgée de 5 ans.

## DOC. DE LA SESSION No 18

Sevrière, âgée de 3 ans.

Magdelaine, âgée de 5 mois.

Ils ont en bestiaux, 2 bœufs, 3 vaches, une génisse, 5 moutons, 3 cochons et 30 poulettes.

Le terrain sur lequel ils sont établis est situé sur le bord du chemin du havre Saint Pierre au havre au Sauvage, il leur a été concédé par Messieurs de Pensens et Dubuisson il contient 4 arpents de front sur 40 de profondeur sur lequel ils ont fait un défriché de dix boisseaux. Ils n'ont point semmé.

Pierre Grossin, habitant pêcheur et laboureur, natif de la paroisse de Carolle, évêché d'Avranché, âgé de 44 ans et il y en a 25 qu'il est dans le pays, marié avec Cécille Caissy, native de l'Accadie, âgée de 38 ans.

Ils ont 8 enfants, 3 garçons et 5 filles.

Michel Grossin, âgé de 18 ans.

Jacques, âgé de 8 ans.

Pierre, âgé de 7 ans.

Cécille, âgée de 15 ans.

Magdelaine, âgée de 14 ans.

Anne, âgée de 12 ans.

Marguerite, âgée 6 ans.

Rose, âgée de 3 ans.

Ils ont en bestiaux : 2 bœufs, 3 vaches, 3 taureaux, 2 génisses, un veau, un cheval, 11 moutons, 4 cochons et 3 poulettes.

Le terrain sur lequel ils sont établis est situé aux étangs et leur a été concédé par Messieurs de Pensens et Dubuisson et homologué par Messieurs Duquesnel et Bigot, il contient 4 arpents de front sur 40 de profondeur, ils y ont fait un défriché de 45 boisseaux de semences et ils n'en ont semmé que 5 boisseaux de bled froment et 8 idem de pois.

François Chiasson, habitant laboureur, natif de l'Accadie âgé de 60 ans et il y en a 25 qu'il est dans le pays, marié avec Anne Dousset, native de l'Accadie, âgée de 48 ans.

Ils ont 7 enfants, 5 garçons et 2 filles.

Jean Chiasson, âgé de 25 ans.

François, âgé de 22 ans.

Joseph, âgé de 19 ans.

Louis, âgé de 13 ans.

Crisostôme, âgé de 3 ans.

Anne, âgée de 16 ans.

Marie, âgée de 12 ans.

Ils ont en bestiaux : 6 bœufs, 6 vaches, un taureau, 2 genisses, 5 veaux, 20 moutons, 12 cochons et 20 poulettes ou poulets.

Le terrain sur lequel ils sont établis est situé du côté du Ouest du havre au Sauvage, il leur a été concédé par Messieurs de Pensens et Dubuisson. Ils y ont fait un défriché pour semmer 68 boisseaux dont ils en ont semmé 24 boisseaux de bled froment.

Michel Grossin, habitant pêcheur et laboureur, natif de Carolle, évêché d'Avranché âgé de 47 ans et il y en a 25 qu'il est dans le pays, marié avec Marie Caissy, native de l'Accadie âgée de 44 ans.

Ils ont neuf enfants, 3 garçons et 6 filles.

Jacques Grossin, âgé de 13 ans.

Louis, âgé de 10 ans.

Michel, âgé de 6 ans.

Marie Louise, âgée de 18 ans.

Marie, âgée de 16 ans

Henriette, âgée de 7 ans.

Brigitte, âgée de 4 ans.

Françoise, âgée de 3 ans.

Marie Magdelaine, âgée de 6 mois.

5-6 EDOUARD VII, A. 1906

Ils ont en bestiaux : 2 bœufs, une vache, un veau, 10 moutons, 2 cochons et 6 poulettes.

Le terrain où ils sont établis est situé au Sud des Etangs de Saint Pierre. Ils ont fait un défriché pour y semmer 32 boisseaux et ils en ont semmé une partie de 8.

Paul Caissy garçon, habitant pêcheur et laboureur natif de l'Accadie, âgé de 21 ans et il y en a trois qu'il est dans le pays.

Il a en bestiaux : 2 vaches, un veau et 5 cochons.

Le terrain qu'il occupe est situé au Sud quart Sud Ouest des étangs de Saint Pierre il a acquis ledit terrain, la somme de 100 livres de Cristophle Delanne son beau frère le 15 May de la présente année. Il y a un défriché pour semmer 24 boisseaux de grain, et il n'en a point semmé faute d'en avoir.

Joseph Tudal, habitant pêcheur, natif de Saint Malo âgé de 40 ans et il y en a 21 qu'il est dans le pays, marié avec Anne Labauve, native de l'Accadie âgée de 42 ans.

Ils ont 5 enfants, 2 garçons et 3 filles.

Joseph Tudal, âgé de 13 ans.

François, âgé de 2 ans.

Marie Joseph, âgée de 11 ans.

Pelagie, âgée de 7 ans.

Louise, âgée de 5 ans.

Laditte Anne Labauve a deux garçons avec elle de son premier mariage.

Jean Benoit, âgé de 22 ans.

Pierre, âgé de 18 ans.

Ils ont en bestiaux : une vache et sa suitte.

Le terrain sur lequel ils sont établis est situé au havre au Sauvage, il leur a été concédé par Messieurs Duchambon et Dubuisson, ils y ont fait un défriché de 15 boisseaux, mais ils n'ont point semmé faute de semence.

Jean Chainay, habitant pêcheur, natif de l'Accadie âgé de 50 ans et il y en a 25 qu'il est dans le pays, marié avec Anne Poitier, native de l'Accadie, âgée de 40 ans.

Ils ont 5 enfants, 3 garçons et 2 filles.

Jean Baptiste, âgée de 22 ans.

Joseph, âgé de 12 ans.

Charles, âgé de 9 ans.

Geneviève, âgée de 5 ans.

Marie, âgée de 4 ans.

Ils ont en bestiaux : 2 bœufs, 2 vaches, 2 veaux, 12 brebis et 8 cochons.

Le terrain sur lequel ils sont établis est situé au havre au Sauvage, ils le tiennent par concession de Messieurs Duchambon et Dubuisson.

Ils y ont fait un défriché de 32 boisseaux de semence et n'ont point ensemencé.

Pierre Livois, habitant pêcheur et laboureur, natif de la paroisse Dargues, évêché d'Avranchen en Normandie, âgé de 30 ans et il y en a 12 qu'il est dans le pays, veuf de feu Marie Daigre.

Il a Marie Anne Livois, sa fille, âgée de 5 mois.

Et en bestiaux : 2 bœufs, 2 vaches, un veau et 3 poulettes.

Le terrain sur lequel il est établi est situé du côté du Sud des Etangs de Saint Pierre, il a acquis ledit terrain de Jouannis Laborde, il y a fait un défriché où il a semmé 5 boisseaux et demy de bled froment.

Party du havre Saint Pierre le 17 août et fait route pour Tracadie, la distance d'un havre à l'autre est de quatre lieues, l'on a reconnu rien de remarquable dans cet espace de chemin, que le havre au Sauvage et des dunes de sable qui règnent partout sur le bord de la mer, sur lesquelles il y croît beaucoup de foin, et sur leur derrière l'on y pratiquerait des prairies considérables à peu de frais, si l'on les concéderait par de petites parcelles à ceux qui en auroient besoin.

Le havre au Sauvage est situé sur la côte du Nord et à une lieue de Saint Pierre, il est propre pour y faire la pêche de la molue en chaloupe seulement et pour la culture des terres, il s'enfonce d'une demy lieue dans la profondeur des terres du Sud et après il se divise en deux bras, l'un court dans le Sud Sud Est un quart de lieue à l'extémité duquel il se décharge un ruisseau qui fait aller un moulin à grain, et l'autre court dans le

## DOC. DE LA SESSION No 18

Ouest Nord Ouest une demie lieue sur les costés duquel sont établis plusieurs habitans et où ils ont le plus beau bled qui soit sur l'Isle.

## DU HAVRE DE TRACADIE.

Le havre de Tracadie est étably par huit familles, et deux qui sont établis à l'Etang des Berges, à trois quarts de lieue de distance dudit havre de Tracadie.

Il est propre ainsi que le havre Saint Pierre pour la pêche de la molue et la culture des terres. Les habitans qui y sont établis font l'un et l'autre avec succès. L'entrée est formée par la coupe des dunes. les deux extrémités gissent Est et Ouest, l'on estime la distance de l'une à l'autre de 200 à 250 toises, au milieu duquel il y a un chenal de 60 brasses de large, il court Nord Nord-Est et Sud Sud-Ouest, où il y a dans toute sa longueur depuis 15 à 16 pieds d'eau à marée haute, mais une barre de sable qui le traverse un peu au large ne permet l'entrée qu'à des bâtiments qui prennent depuis onze à 12 pieds d'eau, et ladite barre court ordinairement Est et Ouest.

Ce havre est fort spacieux et il s'enfonce de deux lieues derrière les dunes de l'Est, et d'une bonne lieue dans les terres du Sud, il conserve sa largeur ordinaire jusque dans son extrémité.

Les habitans sont établis sur la coste du Ouest du dit havre, les terres qu'ils ont mises en valeur sont en partie ensemencées cette année, et dans le général la récolte y paraît assés belle, les terres y sont couvertes de toutes sortes de bois et les bords du havre qui sont situés dans les parties de l'Est Sud-Est et du Sud Sud-Est sont remplis de prerries où il y a de l'herbe à pleine faux, et il seroit encore très facile de les agrandir avec peu de travail, et par là l'on trouveroit le moyen de pouvoir y placer encore plusieurs habitans.

Le moyen le plus convenable que l'on prévoit pour l'agrandissement des dites prerries seroient d'en concéder à chaque particulier une portion qui seroit suffisante pour la nourriture du nombre des bestiaux qu'il faut ordinairement à chaque famille, sy par la suite du tems les habitans veullent garder le croft de leurs bestiaux, ils se trouveront dans la nécessité de les agrandir et de les nétoyer tout autour, ainsi à proportion qu'ils augmenteront de bestiaux ils agrandiront leurs prerries.

## RECENCEMENT DES HABITANS DE TRACADIE EN HOMMES, FEMMES, ENFANS, ETC.

Jacques Haché dit Galland, habitant navigateur et laboureur, natif de l'Accadie, agé de 40 ans et il y en a 16 qu'il est dans le pays, marié avec Marie Joseph Boudrot, native à l'Accadie, agée de 32 ans.

Ils ont 7 enfans, 4 garçons et 3 filles :

Jacques Philippe, agé de 14 ans.

Joseph, agé de 10 ans.

Charles, agé de 8 ans.

Syprien, agé de 4 ans.

Marie Jeanne, agée de 12 ans.

Marie, agée de 5 ans.

Anne, agée d'un an.

Ils ont en bestiaux : 6 bœufs, une vache, 5 brebis, 4 cochons, 5 oyes et 6 poulettes.

Le terrain qu'ils occupent leur a été donné verbalement par Messieurs Duchambon et Dubuisson, où ils ont fait un deffriché pour semmer 24 boisseaux de grain, et ils en ont semmé 15 de bled froment, trois de pois et un demy boisseau d'avoinne.

Charles Boudrot, habitant laboureur et navigateur, natif de l'Accadie, agé de 40 ans, et il y en a 39 qu'il est dans le pays, marié avec Marie Fougère, native du Port Toulouse, agée de 29 ans.

Ils ont 4 enfans : un garçon et 3 (sic) filles.

Jean, agé de 11 ans.

Theotiste, agée de 9 ans.

Marie, agée de 5 ans.

Ils ont en bestiaux : 3 bœufs, 4 vaches, 6 veaux, 2 moutons, 3 brebis, 3 cochons et 7 poules.

5-6 EDOUARD VII, A. 1906

Le terrain sur lequel ils sont établis leur a été donné verballement par Messieurs Duchambon et Dubuisson. Ils y ont fait un défriché dans lequel ils ont semmé 7 boisseaux et demy de froment, et un de pois.

Pierre Boudrot, habitant pêcheur et laboureur, natif du Port Toulouse, âgé de 30 ans, marié avec Cecille Vescot, native de l'Accadie, âgée de 26 ans.

Ils ont un garçon et une fille.

Félix Boudrot, âgé de 2 mois.

Marie Joseph, âgée de 19 mois.

Le terrain sur lequel ils sont établis leur a été donné verballement par Messieurs de Pensens et Dubuisson, ils ont fait un défriché où ils ont semmé 10 boisseaux  $\frac{1}{2}$  de bled froment, et 3 boisseaux  $\frac{1}{2}$  de pois, et il leur reste de terre en guéret pour la semence de 8 boisseaux.

Charles Bourg, habitant pêcheur et laboureur, natif de l'Accadie âgé de 58 ans et il en a 24 qu'il est dans le pays, marié avec Anne Boudrot, native de l'Accadie, âgée de 44 ans.

Ils ont 12 enfants, 7 garçons et 5 filles.

Charles, âgé de 25 ans.

Pierre, âgé de 21 ans.

Louis, âgé de 19 ans.

Paul, âgé de 11 ans.

Ange, âgé de 4 ans.

Joseph, âgé de 18 mois.

Anne, âgée de 17 ans.

Marguerite, âgée de 15 ans.

Elisabeth, âgée de 13 ans.

Magdelaine, âgée de 8 ans.

Gertrude, âgée de 5 ans.

Ils ont en bestiaux : 4 bœufs, 4 vaches, 3 génisses, deux veaux, 18 brebis, 9 cochons, 7 oyes, 7 poulettes et une chaloupe de pêche.

Le terrain sur lequel ils sont établis leur a été donné verballement par Messieurs de Pensens et Dubuisson, sur lequel ils ont fait un défriché où ils ont semmé 25 boisseaux de bled froment et 5 boisseaux de pois et du guéret pour semer 20 boisseaux.

Michel Bourg, habitant pêcheur et laboureur, natif de l'Accadie âgé de 60 ans et il y en a 24 qu'il est sur l'Isle, marié avec Anne Boudrot, native à l'Accadie âgée de 50 ans.

Ils ont 7 enfants, 4 garçons et 3 filles.

Michel, âgé de 30 ans.

Joseph, âgé de 25 ans.

Abraham, âgé de 23 ans.

Pierre, âgé de 13 ans

Anne, âgée de 27 ans.

Marie, âgée de 19 ans.

Magdelaine, âgée de 14 ans.

Ils ont en bestiaux : 4 bœufs, 4 vaches, 3 veaux, 8 brebis, 15 cochons, 2 truyes. 17 poulettes ou poulets et une chaloupe.

Le terrain sur lequel ils sont établis leur a été donné verballement par Messieurs de Pensens et Dubuisson, sur lequel ils ont fait un défriché de 64 boisseaux et dont ils en ont semmé la moitié.

François Boudrot dit Manne, habitant laboureur et pêcheur, natif de l'Accadie, âgé de 61 ans et il y en a 25 qu'il est dans le pays, marié avec Jeanne Landry, native de l'Accadie.

Ils ont 6 enfants, 3 garçons et 3 filles.

Joseph, âgé de 29 ans.

Charles, âgé de 18 ans.

François, âgé de 8 ans.

Judith, âgée de 20 ans.

Louise, âgée de 16 ans.

## DOC. DE LA SESSION No 18

Elisabeth, agée de 10 ans.

Ils ont en bestiaux : 4 bœufs, 4 vaches, trois genisses, une cavalle, 20 brebis, 27 poules ou poulettes et une chaloupe de pêche.

Le terrain sur lequel ils sont établis leur a été donné verballement par Messieurs de Pensens et Dubuisson, ils y ont fait un défriché de 86 boisseaux de semence, et ils en ont semmé cette année 32 boisseaux de bled froment et six boisseaux de pois.

Louis Belliveaux, habitant navigateur et laboureur, natif de l'Accadie, agé de 44 ans et il y en a 23 qu'il est dans le pays, marié avec Louise Haché, native de l'Accadie, agée de 36 ans.

Ils ont 6 enfans, 3 garçons et 3 filles.

Jean, agé de 16 ans.

Joseph, agé de 10 ans.

Athanase, agé de 5 ans.

Louise Felicité, agée de 14 ans.

Anne, agée de 12 ans.

Marie, agée de 3 ans.

Ils ont en bestiaux : 4 bœufs, 4 vaches, 2 génisses, 4 moutons, un veau, 6 brebis, 2 truies, 10 cochons et 2 poules.

Le terrain sur lequel ils sont établis leur a été donné verballement par Messieurs de Pensens et Dubuisson, ils y ont fait un défriché de 50 boisseaux de semence et où ils en ont semmé 25 boisseaux de bled froment et 5 boisseaux de pois.

Claude Boudrot, habitant pêcheur et laboureur, natif de l'Accadie, agé de 50 ans, et il y en a 31 qu'il est dans le pays, marié avec Judich Belliveaux, native de l'Accadie, agée de 46 ans.

Ils ont 6 enfans, 3 garçons et 3 filles.

Claude, agé de 20 ans.

Michel, agé de 17 ans.

Pierre, agé de 8 ans.

Marie, agée de 16 ans.

Marguerite, agée de 14 ans.

Louise, agée de 11 ans.

Ils ont en bestiaux : 3 bœufs, 3 vaches, un taureau, 3 veaux, une cavalle, 4 cochons, une truie, 5 poules et une chaloupe.

Le terrain sur lequel ils sont établis leur a été donné verballement par Messieurs de Pensens et Dubuisson, ils y ont fait un défriché où ils ont semmé 22 boisseaux de bled froment, deux boisseaux d'orge et 4 boisseaux de pois.

RECENCEMENT DES HABITANS DE L'ETANG DES BERGES EN HOMMES,  
FEMMES, ENFANS, ETC.

Joseph Boudrot, habitant pêcheur et laboureur, natif du Cap Breton, agé de 33 ans et il y en a deux qu'il est dans le pays, marié avec Marguerite Chiasson, native de l'Accadie, agée de 25 ans.

Ils ont une fille Marie Boudrot, agée de 2 ans.

Ils ont en bestiaux : un bœuf, 2 vaches, une genisse, 3 cochons, 2 gélannes et une chaloupe.

Le terrain où ils sont établis est situé à l'étang des Berges, il leur a été donné verballement par Monsieur de Bonnaventure. Ils y ont fait un défriché pour semmer 6 boisseaux de grain.

Jacques Chiasson, habitant pêcheur et laboureur, natif de l'Accadie, agé de 69 ans et il y en a deux qu'il est dans le pays, marié avec Marie Arceneau, native à l'Accadie.

Ils ont 7 garçons et 2 filles.

Pierre, agé de 27 ans.

Paul, agé de 25 ans.

Jacques, agé de 23 ans.

Michel, agé de 21 ans.

Joseph, agé de 15 ans.

Jean, agé de 12 ans.

Amand, agé de 7 ans.

Magdelaine, âgée de 18 ans.

Elisabeth, âgée de 14 ans.

Marie Joseph Hebert, native de l'Accadie, âgée de 6 ans.

Ils ont en bestiaux : 10 boeufs, 9 vaches, 7 veaux, une cavalle, 9 cochons et 15 poules.

Le terrain où ils sont établis est situé à l'étang des Berges et il leur a été donné verballement par Monsieur de Bonnaveventure.

Partis de Tracadie et fait route pour Macpec (Malpec), une heure après notre départ nous nous trouvâmes à travers le havre du petit Racico, son entrée gissoit Nord Nord Est et Sud Sud Ouest, elle n'est praticable qu'en chaloupe seulement, encore faut-il que la mer soit haute et par un beau tems, les terres des environs du dit havre sont couvertes de toutes sortes de bois franc, propre pour la construction des goëlettes, batteaux et chaloupes et d'une bonne qualité pour être cultivées.

Sur les six heures du soir étant par le travers du havre du grand Racico par un vent forcé qui nous obligea d'y relâcher, ce havre est situé sur la côte du Nord à huit lieues de Saint Pierre, l'on a reconnu que son entrée gissoit Nord Est et Sud Ouest, qu'elle a environ cent toises de large et qu'il n'y a que les batiments du port de 30 à 40 tonneaux pour qui l'entrée en soit accessible ; en suite le susdit havre se subdivise en deux bras, l'un court dans l'Est Sud Est trois lieues et à la rencontre du petit Racicot, l'on ne sait point la quantité d'eau qu'il y a, et l'autre court une demie lieue dans le Sud Ouest où les batiments mouillent ordinairement par les trois à quatre brasses d'eau et dans lequel il se décharge deux rivières situées l'une au milieu et l'autre à son extrémité, elles viennent toutes les deux de trois à quatre lieues de dedans l'intérieur des terres du Ouest Nord Ouest, elles sont considérablement rapides et partant propres pour y construire des moulins à bled et à scier, d'autant plus que les environs dudit havre et des dites rivières sont remplis des bois propres pour toutes sortes de constructions.

Partis dudit havre le 23 par un vent de Nord Nord Ouest qui nous contraignit toujours d'aller à la nage, et sur les onze heures s'étant renforcé il nous obligea de relâcher dans le petit havre.

Ce havre est situé ainsi que les autres sur la côte du Nord, à onze lieues de Saint Pierre et trois lieues de l'entrée de l'Est du havre de Macpec.

L'on a reconnu que son entrée gissoit Nord Nord Est et Sud Sud Ouest, qu'elle à 100 à 150 toises de large, un chenal dans son milieu de 30 à 40 et dans lequel il y a de 10 à 11 pieds d'eau à marée haute, l'on y a encore reconnu qu'entièrement il y a eu des particuliers qui y ont fait la pêche en bâtimens, il est à peu près formé comme le golfe d'une rivière, il s'enfonce ainsi d'une lieue dans la profondeur des terres du Sud Sud Ouest.

Il y a deux rivières qui sont situées sur la côte du Ouest dudit havre, elles viennent de l'intérieur des terres du Ouest Sud Ouest, et elles sont ainsi que les précédentes propres au même usage, y ayant les mêmes facultés.

Le vent s'étant rangé dans la partie du Sud Ouest nous reprîmes notre route et enfin nous arrivâmes au havre de Macpec sur les cinq heures du soir.

#### MEMOIRE SUR LE HAVRE DE MACPEC.

Le havre de Macpec est situé sur la côte du Nord et à seize lieues du havre Saint Pierre est étably par 32 familles qui y font la culture des terres, il seroit aussi propre pour y faire la pêche de la molue, et l'on ne scauroit certainement trop porter les habitans à l'y faire d'autant plus que l'endroit y invite lui même par sa situation qui est une des plus avantageuses de l'Isle pour y faire la seicherie des molues à la faveur de plusieurs Isles qui sont directement situées devant ledit havre où il ne manque point d'air, et elles font la bonté et la seureté dudit havre.

L'on a reconnu qu'au havre de Macpec il y a quatre entrées différentes, la première gissoit Est et Ouest, elle est formée par la pointe du Sud Ouest située sur la grande terre de l'Isle Saint Jean, et par la pointe du Nord Est de la petite Isle de l'entrée de l'Est.

## DOC. DE LA SESSION No 18

L'on estime que la distance d'une pointe à l'autre est de 800 toises, qu'elles gissent Nord Est et Sud Ouest et qu'il y a entre deux un quart de lieue de louvoyage avec des bâtimens qui prennent de 12 à 13 pieds d'eau y en ayant généralement partout trois brasses à marée basse. La seconde gisit Nord Nord Est et Sud Sud Ouest, elle est formée par la pointe du Ouest Nord Ouest de ladite petite Isle de l'entrée de l'Est, et par celle de l'Est Sud Est de l'Isle de l'entrée du Nord Ouest. L'on estime cette entrée plus large que la précédente dans son étendue mais avec cette différence que celle cy à un chenal que l'on estime être seulement de 300 toises de large et dans lequel il y a depuis cinq à six brasses d'eau à marée basse, et depuis six à sept à marée haute ; il n'y a que ces deux entrées qui soient praticables à des bâtimens de quelque espèce qu'ils puissent être, à l'égard des deux autres elle ne sont accessibles qu'à des chaloupes uniquement.

## DES ILES QUI SONT SITUÉES AU MILIEU DU HAVRE.

L'Isle des sauvages située dans le havre de Macpec et à une demie lieue des entrées de l'Est et du Nord-Ouest, elle se trouve par sa situation d'une grande facilité pour entrer avec des bâtimens dans le dit havre, et pour aller mouiller par la bonne eau ; pour cet effet dès lors que les bâtimens sont une fois en parages pour donner dans l'une des deux sus dites entrées, ils n'ont qu'à faire porter directement le cap sur ladite Isle aux sauvages, ils seront toujours assurés d'être dans le milieu des chenals car ils concourent depuis 3 à 400 brasses au large des deux sus dites entrées, jusqu'à ce qu'ils se rencontrent à 5 à 600 brasses de ladite Isle aux sauvages, et ensuite ils approcheront des terres du Ouest autant qu'ils le jugeront convenable à la force des bâtimens, et où ils mouilleront indifféremment partout par les six à sept brasses d'eau.

A l'Ouest Sud Ouest de ladite Isle aux sauvages il y en a une seconde que l'on a concédée entièrement à feu Monsieur Courtin, prêtre et Missionnaire des sauvages dont elle porte le nom d'Isle à Monsieur Courtin, elle est éloignée de la précédente d'environ 800 toises dans le Ouest Nord Ouest, l'on estime qu'elle a une lieue de périphérie sur 800 toises de diamètre, ses terres sont hautes et boisées en toutes sortes de bois franc comme érables, pleines, merisiers, chêne mais peu de ce dernier, etc.

Il est aisé de s'apercevoir que le havre de Macpec est fermé par une Isle qui est située directement devant son entrée et qu'elle en fait la bonté et la seureté des bâtimens comme il est déjà dit, et qu'enfin les trois différentes entrées qui se sont pratiquées en trois différens endroits de cette Isle l'ont subdivisée en trois qui forment avec les deux extrémités dudit havre les quatre entrées que l'on a desduites cy dessus l'on est d'autant mieux fondé à le penser que le courant des eaux sont extrêmement rapides aux mers montantes et descendentes tant la capacité du havre est spacieuse, de plus encore l'entrée la plus Ouest n'a été pratiquée en 1750 par un coup de vent qu'il fit et rompit les dunes de sable que la rapidité des courants des eaux ont empêché qu'elles ne se soient réunies.

L'on estime qu'à prendre de la pointe du Nord Ouest de l'entrée de l'Est jusqu'à la pointe du Ouest de l'entrée de ce nom, il y a deux lieues et demie de distance qui courrent Est Sud-Est et Ouest Nord-Ouest qui fait ensemble la longueur des Isles et des entrées du havre de Macpec. Ensuite à prendre depuis les deux dites entrées de l'Est et du Nord Ouest du dit havre jusqu'au fond de la baie l'on y compte deux lieues où l'on monte avec des bâtimens du port de 100 à 150 tonneaux, après quoy ledit havre se divise en deux bras, l'un court dans le Sud Sud-Est environ une lieue à l'extrémité duquel il y a une petite rivière qui décharge ses eaux, elle vient d'une source qui est située à une demy lieue dans l'intérieur des terres du Sud ; et le segond court dans l'Ouest Sud Ouest trois lieues dans lequel on monte à deux lieues avec des petits bâtimens. A prendre de la pointe du Ouest dudit havre, il y a une espèce de canal ou rivière qui court dans le Nord-Ouest jusqu'au havre de Cachecampec praticable avec des chaloupes seulement, partant il y a communication d'un havre à l'autre par l'intérieur des terres quoy qu'ils soient éloignés l'un de l'autre de 6 lieues.

Les terres des environs du havre de Macpec sont d'une qualité supérieure à celle de St Pierre et la Rivière du Nord Est et même de toutes celles que l'on a visité jusqu'ici, cependant les habitans qui y sont établis n'ont pu ensemencer leurs terres cette

année, mais il est à considérer que cela a été occasionné par les mauvaises années que ces pauvres habitans ont supporté pendant trois ans consécutifs, la première a été occasionnée par des mullots, ces animaux sont faits de la même forme que les souris qui trouvent leurs domiciles dans nos campagnes de France et surtout dans la Champagne où ils font à deux et trois pieds de profondeur dans l'intérieur des terres des amas de grains pour subsister un certain tems, et après ils dorment six mois de l'année, c'est uniquement dans cette prévoyance que ceux de ce pays ne les ressemblent pas, car dès lors qu'ils eurent totalement devoré les campagnes, ils se précipitèrent dans l'eau où ils se noyèrent, le nombre en étoit sy prodigieux qu'ils formoient comme des espèces de digues sur la surface des eaux, sans compter que tous les bords des lacs, rivières, ances et ruisseaux en étoient tous remplis, les préjugés vulgaires n'hésitent pas longtems à décider que ce fléau avoit été jeté sur l'Isle par quelque mauvais esprit, le soupçon tomba sur le nommé Saint Germain dit Perigord, et ledit soupçon étant venu à la connoissance des Sauvages qui prirent ledit Périgord, le firent mourir et l'enterrèrent sur l'Isle du comte Saint Pierre situé à bas bord en entrant au Port La Joye.

Le second a été occasionné par des légions innombrables de sauterelles qui étoient d'une grosseur prodigieuse, elles étoient d'une espèce sy vorasse qu'elles ravagèrent les grains et toutes les légumes, mêmes jusqu'au foin et aux bourgeons des arbres ; et la dernière leur bled a été totalement échaudé. Ce sont ces trois années d'angoisse qui ont réduit ces pauvres habitans dans la dernière des indigences, il y en a et le plus grand nombre parmy eux qui n'ont vu du pain il y a au moins six mois et, qu'ils ne subsistoient que des coquillages qu'ils ramassent à marée basse sur les rivages du havre, il est encore certain que sy le Roy ne leur fait un don gratuit où un prêt en grains pour qu'ils puissent ensemercer leurs terres au printemps prochain, ils seront dans la dure nécessité de déguerpir de l'endroit, s'ils n'y veulent pas mourir de faim, n'y pouvant faire d'aucune espèce de commerce.

L'on doit sentir aujourd'hui par l'état actuel où les habitans du havre de Macpec sont réduits, l'importance et la nécessité absolue qu'il y a de leur permettre et même de les porter à y faire la pêche de la molüe, de tous temps cela a été un préjugé dans lequel l'on est tombé faute d'expérience que de croire que les habitans qui font la pêche négligent la culture des terres, le havre de Saint Pierre et celui de Tracadie sont des preuves certaines et évidentes du contraire, les deffrichés considérables que ces habitans y ont fait et j'auzerai dire que la pêche est un moyen incontestable pour aider à la culture des terres, parce qu'elle donne l'aisance d'avoir des domestiques et des bestiaux faute desquels les terres resteroient toujours incultes.

Ce n'est pas le seul avantage qui en résulteroit aux habitans et on peut le poser comme un fait certain et vérédicque de ce que l'on va établir qui est que sy les habitants avoient jamais un pareil malheur, comme l'on dit que cela arrive tous les dix ans à l'égard des sauterelles, et ordinairement chaque année où il y a de la fesne, l'année ensuite l'on est comme sûr d'avoir des mullots, ils se trouveroient par la pêche à même de supporter la perte que ces animaux pourroient leur occasionner.

L'on a été reconnoître une veine de terre grasse situé sur le terrain d'Ambroise Barnabé (Martin) et sur le bord du havre de Macpec, l'on l'a reconnue pour être d'une qualité requise pour en faire de la brique étant grasse, dousse, glaise et non pierreuse, l'on en a fait embarquer un quart à bord d'un batteau commandé par Joseph Boudrot avec un billot de bois de cèdre pour porter à Louisbourg à l'adresse de Monsieur Pichon secrétaire de Monsieur le comte de Raymond.

Le bois des environs du havre de Macpec ainsi que de ses rivières sont fort beaux, et il y en a généralement de toutes les espèces comme pins, prusses, erables, pleines, merisiers, hêtres, fresnes, chênes, bouleaux, cedres, etc.

Entre le havre de Cascampee, situé sur ladite coste du Nord à six lieues de Macpec et à sept lieues de la pointe du Ouest et de la grande ance située sur la coste du Sud de l'Isle Saint Jean, à — lieues de ladite pointe du Ouest et à — lieues du havre de Bedec est une grande cedrière que l'on estime avoir deux à trois lieues de circonférence où il y a des cèdres communément de quatre pieds de diamètre et de deux brasses et demie de périphérie.

## DOC. DE LA SESSION No 18

## RECENCEMENT DES HABITANS DE MACPEC EN HOMMES, FEMMES, ENFANS.

Joseph Arceneau, habitant laboureur et navigateur, natif de l'Accadie, agé de 35 ans, et il y en a 23 qu'il est dans ce pays, marié avec Marguerite Boudrot, native du Port Toulouse agée de 29 ans.

Ils ont 5 enfans, 4 garçons et une fille.

Pierre Arcenaud, agé de 10 ans.

François, agé de 8 ans.

Cyprien, agé de 6 ans.

Joseph, agé de 4 ans.

Anne, agée de 15 mois.

Antoine Arcenaud, natif de l'Accadie, agé de 30 ans, son frère.

Ils ont en bestiaux : 2 bœufs, une vache, 4 brebis, un mouton, 3 cochons, 6 poules et un batteau.

Le terrain sur lequel ils sont établis leur a été concédé par Messieurs Duchambon et Dubuisson en date du cinq Septembre 1742, ils y ont fait un défriché où ils ont semmé 12 boisseaux de blé froment et 2 idem de pois et du guéret pour en semmer 25 boisseaux.

Abraham Arcenaud, habitant laboureur, natif de l'Accadie, agé de 34 ans, et il y en a 23 qu'il est dans le pays, marié avec Marguerite Mirat [Nuirat], native à l'Accadie, agée de 30 ans.

Ils ont 3 garçons et 2 filles.

Joseph, agé de 9 ans.

Pierre, agé de 4 ans.

Jean, agé de 4 ans.

Marguerite, agée de 7 ans.

Rosalie, agée de 2 ans.

Ils ont en bestiaux : 4 bœufs, 2 vaches, un veau, 3 moutons, 3 brebis, 4 cochons et quatre poules.

Le terrain sur lequel ils sont établis leur a été concédé par Messieurs Duchambon et Dubuisson, ils y ont fait un défriché où ils ont semmé 12 boisseaux de blé froment, un boisseau d'orge et un boisseau de pois et du guéret pour en semmer environ 18 boisseaux.

Julien Desroches, habitant laboureur, natif de la paroisse de Carolle évêché d'Avranches en Normandie, agé de 35 ans, et il y en a 21 qu'il est dans le pays, marié avec Marie Arcenaud, native de l'Accadie, agée de 27 ans.

Ils ont 3 garçons.

Julien, agé de 7 ans.

Foelix, agé de 5 ans.

Joseph, agé de 2 ans.

Ils ont en bestiaux : un bœuf, une vache, 6 moutons, 10 brebis et une poule.

Ils tiennent leur terrain par concession accordée par Messieurs Duchambon et Dubuisson et homologuée de Messieurs les Gouverneur et Ordonnateur de l'Isle Royale. Ils ont fait un défriché sur lequel ils ont semmé 4 boisseaux de froment et du guéret pour en semmer 12 boisseaux.

Louis Desroches, habitant pêcheur et laboureur, natif comme son frère cy dessus, agé de 40 ans, marié avec Marguerite Arcenaud, native de l'Accadie, agée de 40 ans.

Ils ont 8 enfans, 3 garçons et 5 filles.

Hustache, agé de 16 ans.

Alexandre, agé de 12 ans.

Joseph, agé de 9 ans.

Rosallie, agée de 20 ans.

Marie Joseph, agée de 14 ans.

Marie Anne, agée de 10 ans.

Henriette, agée de 5 ans.

Anne, agée de 2 ans.

Ils ont en bestiaux : 2 bœufs, une vache, un veau, 2 moutons, 10 brebis et 4 cochons.

5-6 EDOUARD VII, A. 1906

Ils tiennent leur terrain par concession accordée par Messieurs Duchambon et Dubuisson et homologuée par Messieurs les Gouverneur et Ordonnateur de l'Isle Royale dont ils n'ont qu'un certificat. Ils ont fait un défriché où ils ont semmé deux boisseaux de froment et du guéret pour en semmer 21 boisseaux.

Jean Arcenaud, fils de Jacques, natif de l'Accadie, âgé de 23 ans, habitant laboureur et il y a 11 ans qu'il est dans le pays, marié avec Magdelaine Boudrot, native du Port Toulouse, âgée de 25 ans.

Ils ont Joseph, leur fils, âgé d'un an.

Ils ont en bestiaux : un bœuf, 2 vaches, un mouton, une brebis, 2 cochons, une truie.

Ils tiennent leur terrain verballement de Monsieur de Bonnaventure. Ils ont fait un défriché où ils ont semmé 6 boisseaux de froment, un demy boisseau d'avoine et un idem de pois.

Alexis Dugats, habitant forgeron et laboureur, natif de l'Accadie, âgé de 45 ans et il y en a un qu'il est dans le pays, marié avec Marie Bourg, native de l'Accadie, âgée de 42 ans.

Ils ont 9 enfants : 5 garçons et 4 filles.

Pierre, âgé de 20 ans.

Jean, âgé de 15 ans.

Mathurin, âgé de 12 ans.

Regis, âgé de 5 ans.

Syprien, âgé de 3 ans.

Elisabeth, âgée de 18 ans.

Magdelaine, âgée de 14 ans.

Victoire, âgée de 10 ans.

Marie, âgée d'un an.

Ils ont en bestiaux : 4 bœufs, 2 vaches, 2 veaux, une génisse, un mouton, une brebis et un cochon.

Ils tiennent leur terrain verballement de Monsieur de Bonnaventure. Point de défriché.

Marguerite Richard, veuve de Claude Arcenaud, native de l'Accadie, âgée de 45 ans et il y en a 15 qu'elle est dans le pays.

Elle a 9 enfants, 4 garçons et 5 filles.

Claude Arcenaud, son fils ainé, âgé de 24 ans.

Paul, âgé de 20 ans.

Ambroise, âgé de 14 ans.

Joseph, âgé de 11 ans.

Magdelaine, âgée de 21 ans.

Anne, âgée de 18 ans.

Judich, âgée de 16 ans.

Rose, âgée de 9 ans.

Anastazie, âgée de 7 ans.

Elle a en bestiaux : 7 bœufs, 3 vaches, 4 génisses, un cheval, 7 moutons, 8 brebis, 2 truies, un cochon et une glinne.

Ils tiennent leur terrain par concession qui leur a été accordée par Messieurs Duchambon et Dubuisson en date du 6 Septembre 1742 et homologuée.

Ils ont un défriché dans lequel ils ont semmé 19 boisseaux de froment, un boisseau d'orge, 3 boisseaux d'avoine, un boisseau de pois et du guéret pour semmer 32 boisseaux.

Pierre Arcenaud, fils de Jacques, habitant laboureur natif de l'Accadie âgé de 27 ans, et il y en a 11 qu'il est dans le pays, marié avec Magdelaine Landry, native à l'Accadie âgée de 25 ans.

Ils ont Marie Arceneau leur fille âgée d'un an.

Ils ont en bestiaux : 2 bœufs, un mouton et 2 brebis.

Ils tiennent leur terrain par concession de Messieurs Duchambon et Dubuisson. Ils ont fait un défriché dans lequel ils ont semmé 6 boisseaux de froment et 3 boisseaux de pois, point de guéret.

## DOC. DE LA SESSION No 18

Pierre Arceneau, veuf habitant laboureur, natif de l'Accadie agé de 52 ans et il y en a 21 qu'il est dans le pays.

Il a 7 enfans, 4 garçons et 3 filles.

Pierre, agé de 24 ans.

Claude, agé de 21 ans.

François, agé de 17 ans.

Louis, agé de 14 ans.

Marguerite, agée de 15 ans.

Anne, agée de 11 ans.

Henriette, agée de 9 ans.

Ils ont en bestiaux : 2 bœufs, 4 génisses, 3 moutons, 2 brebis et une truye.

Ils tiennent leur terrain par concession qui leur a été accordée par Messieurs Duchambon et Dubuisson. Ils ont fait un défriché pour semmer environ 50 boisseaux de bled, mais ils n'ont point semmé cette année faute par eux d'avoir de semence.

Pierre Poirier, habitant laboureur, natif de l'Accadie agé de 42 ans et il y en a 11 qu'il est dans le pays, marié avec Louise Caissy, native de l'Accadie agée de 35 ans.

Ils ont 8 enfans, 3 garçons et 5 filles.

Pierre, agé de 18 ans.

François, agé de 12 ans.

Joseph Isidore, agé de 6 ans.

Marie, agée de 15 ans.

Appolinne, agée de 10 ans.

Magdelaine, agée de 8 ans.

Anne, agée de 4 ans.

Marie Modeste, agée de 15 mois.

Ils ont en bestiaux : 4 bœufs, 4 vaches, 2 veaux, 13 brebis, une truye, 4 cochons et 8 gélannes.

Ils tiennent leur terrain verballement de Messieurs Duchambon et Dubuisson. Ils ont fait un défriché où ils ont semmé 14 boisseaux de froment, 2 boisseaux de pois, et du guéret pour semmer 24 boisseaux.

Honoré Commeau, habitant laboureur, natif à l'Accadie agé de 37 ans et il y en a 11 qu'il est dans le pays, marié avec Marguerite Poirier, native de l'Accadie, agée de 38 ans.

Ils ont 6 enfans, un garçon et 5 filles.

Joseph, agé de 4 ans.

Marie, agée de 15 ans.

Rose, agée de 13 ans.

Anne, agée de 10 ans.

Monique, agée de 7 ans.

Marguerite, agée de 18 mois.

Ils ont en bestiaux : 2 bœufs, 2 vaches, 3 veaux, 8 moutons, 2 brebis, 6 cochons.

Ils tiennent leur terrain par concession accordée par Messieurs Duchambon et Dubuisson en date du 6 Septembre 1742 et homologuée par Messieurs les gouverneur et Ordonnateur de l'Isle Royale. Ils ont fait un défriché où ils ont semmé 10 boisseaux et demy de froment et 5 boisseaux et demy de pois et du guéret pour semmer huit boisseaux.

Alexandre Richard, habitant laboureur, natif à l'Accadie agé de 57 ans et il y en a onze qu'il est dans le pays marié avec Magdelaine Thibaudeau native de l'Accadie agée de 47 ans.

Ils ont 3 garçons et 3 filles.

Jean Richard, agé de 15 ans.

Joseph, agé de 11 ans.

Victor, agé de 5 ans.

Anne, agée de 17 ans.

Catherine, agée de 13 ans.

Jeanne Rosallye, agée de 9 ans.

5-6 EDOUARD VII, A. 1906

Ils ont en bestiaux : 4 bœufs, 2 vaches, une genisse, 6 brebis, 4 cochons, 17 oyes et 20 gélannes.

Ils tiennent leur terrain verballement de Messieurs Duchambon et Dubuisson. Ils ont fait un défriché où ils ont semmé 10 boisseaux et demi de froment et 3 boisseaux de pois et du guéret pour semmer 20 boisseaux.

Ambroise Barnabé, veuf, habitant laboureur, natif de l'Accadie âgé de 49 ans et il y en a dix qu'il est dans le pays.

Il a 7 garçons et deux filles.

Ambroise, âgé de 18 ans.

Joseph, âgé de 16 ans.

Michel, âgé de 14 ans.

Pierre, âgé de 12 ans.

Jean, âgé de 10 ans.

François, âgé de 6 ans.

Paul, âgé de 4 ans.

Marguerite, âgée de 19 ans.

Marie, âgée de 8 ans

Il a en bestiaux : 2 bœufs, une vache, une génisse, un mouton, 7 brebis et 5 cochons.

Il tient son terrain par concession accordée par concession de Messieurs Duchambon et Dubuisson en date du —— 1742, et homologuée par Messieurs les Gouverneur et Ordonnateur de l'Isle Royale. Il a fait un défriché où il a semmé 16 boisseaux de froment, un boisseau d'avoine, un boisseau de pois et du guéret pour semmer 32 boisseaux.

Paul Daigre, habitant laboureur, natif de l'Accadie âgé de 29 ans et il y en a deux qu'il est dans le pays, marié avec Marie Hebert, native de l'Accadie âgée de 22 ans.

Ils ont deux filles.

Marie, âgée de 4 ans.

Agnès, âgée de 18 mois.

Ils ont en bestiaux : 2 bœufs, 3 vaches, un taureau, 2 veaux, un cheval, 7 brebis, 4 cochons et 4 gélannes.

Ils tiennent leur terrain verballement de Monsieur de Bonnaventure. Ils ont semmé 8 boisseaux sur un terrain voisin, ils n'ont point encore de défriché que quelque peu de bois coupé.

Jean Commeaux, habitant laboureur, natif à l'Accadie, âgé de 32 ans et il y en a deux qu'il est dans le pays, marié avec Marie Henry, native de l'Accadie, âgée de 29 ans.

Ils ont un garçon et une fille.

Jean Baptiste, âgé de 7 ans.

Magdelaine, âgée de 2 ans.

Ils ont en bestiaux : 3 bœufs, une vache, un veau, 2 brebis et une truite.

Ils tiennent leur terrain par concession accordée par Messieurs Duchambon et Dubuisson en date du —— 1742, et homologuée par Messieurs les Gouverneur et Ordonnateur de l'Isle Royale. Ils ont fait un défriché où ils ont semmé 9 boisseaux de froment et du guéret pour semmer 3 boisseaux.

Michel Richard, habitant laboureur, natif de l'Accadie, âgé de 20 ans, et il y en a 11 qu'il est dans le pays, marié avec Marie Dugast, native de l'Accadie âgée de —— ans.

Ils n'ont point encore d'enfants.

- Ils ont en bestiaux : une vache, sa suite et 2 brebis.

Ils tiennent leur terrain verballement de Monsieur de Bonnaventure, ils n'ont point de défriché n'étant qu'établis.

Pierre Richard, habitant laboureur, natif à l'Accadie âgé de 22 ans et il y en a 11 qu'il est dans le pays, marié avec Marguerite Dugast, native à l'Accadie âgée de 17 ans.

Point d'enfants n'étant mariés que depuis peu.

Ils ont en bestiaux : une vache et sa suite.

Ils tiennent leur terrain verballement de Monsieur de Bonnaventure. Point de défriché.

## DOC. DE LA SESSION No 18

François Blanchard dit Gentilhomme, natif de Saint Marc le Blanc en Bretagne, agé de 66 ans et il y en a 40 qu'il est dans le pays et 15 qu'il est habitant de Macpec, veuf.

Il a 7 enfans, 2 garçons et 5 filles.

François, agé de 14 ans.

Jean, agé de 10 ans.

Marguerite, agée de 20 ans.

Catherine, agé de 17 ans et 6 mois.

Cecille, agée de 12 ans.

Rosallie, agée de 8 ans.

Agatte, agée de 6 ans.

Ils ont en bestiaux : 4 bœufs, une vache, 2 génisses, un veau, 13 brebis, 2 cochons, et 2 truyes.

Il tient son terrain par concession accordée par Messieurs Duchambon et Dubuisson. Point semmé cette année faute de semence, mais il a du guéret pour semmer 24 bois-seaux.

Abraham Arcenaud, dit le petit Abraham, natif de l'Accadie, agé de 50 ans il y en a 11 qu'il est dans le pays, habitant laboureur, marié avec Marie Joseph Savoie agée de 42 ans.

Ils ont 10 enfans, 5 garçons et 5 filles :

Jean Baptiste, agé de 16 ans.

Jacques, agé de 12 ans.

Joseph, agé de 8 ans.

Hilarion, agé de 4 ans.

Baptiste, agé de 2 ans.

Anne, agée de 20 ans.

Marie Joseph, agée de 18 ans.

Anne Anastasie, agée de 14 ans.

Marguerite, agée de 10 ans.

Martine, agée de 6 ans.

Ils ont en bestiaux : 2 bœufs, 2 vaches, 2 veaux; 5 moutons, 8 brebis et 3 cochons.

Le terrain sur lequel ils sont établis est situé au Ouest du havre de Macpec, il leur a été donné par Messieurs Duchambon et Dubuisson sur lequel ils ont fait un défriché où ils pourront semmer 32 boisseaux de blé, ils n'ont semmé que 6 boisseaux et demy de froment n'ayant pas davantage de semence.

Charles Arcenaud, habitant laboureur, natif à l'Accadie agé de 50 ans et il y en a 24 qu'il est dans le pays, marié avec Cécile Braud, native à l'Accadie agée de 48 ans.

Ils ont 4 garçons et une fille.

Charles, agé de 21 ans.

Claude, agé de 16 ans.

Joseph, agé de 14 ans.

Hurbain, agé de 12 ans.

Auzide, agée de — ans.

Ils ont en bestiaux : 2 bœufs, 3 vaches, 3 veaux, un cheval, 3 moutons, 12 brebis, une truye, 10 cochons et 6 gélînes.

Le terrain sur lequel ils sont établis est situé à l'Ouest dudit havre et leur a été donné par Messieurs de Pensens et Dubuisson. Ils y ont fait un défriché où ils ont semmé 40 boisseaux de froment et un boisseau de pois et il leur reste du guéret pour semmer 48 boisseaux qu'ils n'ont pu semmer faute de grain.

Joseph Boudrot, habitant laboureur et navigateur, natif du Port Toulouse, agé de 35 ans, marié avec Rose Arcenaud native de l'Accadie, agée de 30 ans.

Ils ont 6 enfans : 2 garçons et 4 filles :

Joseph Boudrot, agé de 8 ans.

Charles, agé de 5 ans.

Marie, agée de 6 ans.

Anne, agée de 4 ans.

Marguerite, agée de 2 ans.

5-6 EDOUARD VII, A. 1906

Marie Joseph, agée de 3 mois

Ils ont en bestiaux : 3 bœufs, une vache et sa sünite, 5 brebis, 3 cochons et une gélinne.

Le terrain sur lequel ils sont établis est situé comme le précédent et leur a été donné par Messieurs Duchambon et Dubuisson. Ils ont fait un deffriché où ils ont semmé 4 boisseaux de froment et du guéret pour semmer 12 boisseaux.

Marie Poirier, veuve de Jacques Arcenaud, native de l'Accadie, agée de 50 ans.

Elle a 2 garçons :

Alexandre, agé de 20 ans.

Paul, agé de 15 ans.

Ils ont en bestiaux : 4 bœufs, 3 vaches, une génisse, un veau, 3 moutons, 3 cochons et 3 gelinnes.

Le terrain sur lequel elle est établie est situé au haut de la rivière du Ouest, il avait été concédé à feu Jacques Arcenaud par Messieurs Duchambon et Dubuisson. Ils y ont fait un deffriché où ils ont semmé dix boisseaux de bled froment, 2 boisseaux de pois, un boisseau d'orge et du guéret pour semmer 20 boisseaux.

Jean Arcenaud, fils de Charles, habitant laboureur natif de Macpec, agé de 23 ans, marié avec Magdelaine Boudrot, native au Port Toulouse agée de 22 ans.

Ils ont André Arcenaud leur fils, agé de 8 mois.

Et en bestiaux : 2 bœufs, une vache, 2 brebis et 2 cochons.

Le terrain où ils sont établis leur a été donné verballement par M. de Bonnaventure en 1751. Ils ont fait un deffriché où ils ont semmé 7 boisseaux de bled froment.

Pierre Arcenaud, habitant laboureur, natif de Macpec agé de 23 ans, marié avec Judich Boudrot, native du Port Toulouse agée de 20 ans.

Ils ont en bestiaux : 2 bœufs, une vache, une génisse, 5 brebis, 3 cochons et 2 gelinnes.

Le terrain sur lequel ils sont établis est le même que celuy de Jean Arcenaud son frère gémeaux.

Jean Baptiste Hent [Huot (?)], natif de l'Ile d'Orléans, paroisse Saint Jean, évêché de Québec agé de 19 ans et il n'y a qu'un an qu'il est dans le pays, marié avec Thérèse Arcenaud, native de Macpec agée de 20 ans

Ils ont pour tout bestiaux : une génisse, 3 brebis et 3 gelinnes.

Ils sont établis sur le terrain de Pierre Arcenaud leur père.

Paul Richard, habitant laboureur, natif de l'Accadie agé de 27 ans et il y en a 11 qu'il est dans le pays, marié avec Herre Boudrot, native du Port Toulouse, agée de 23 ans.

Ils ont deux garçons et une fille.

Joseph, agé de 5 ans.

Charles, agé d'un an.

Marie, agée de 2 mois.

Ils ont en bestiaux : un bœuf, 2 vaches, 2 veaux et 5 brebis.

Le terrain sur lequel ils sont établis leur a été donné verballement par Monsieur de Bonnaventure où ils ont fait un deffriché pour semmer deux boisseaux de bled.

François Doucet, habitant laboureur, natif de l'Accadie agé de 58 ans et il y en a 11 qu'il est dans le pays, marié avec Marie Lapierre, native de l'Accadie agée de 45 ans.

Ils ont 8 enfans, 4 garçons et 4 filles.

Michel, agé de 17 ans.

Cristophle agé de 9 ans.

Jean, agé de 8 ans.

Marin, agé de 3 ans.

Marguerite, agée de 22 ans.

Marie Joseph, agée de 16 ans.

Françoise, agée de 12 ans.

Anniès, agée de 5 ans.

Ils ont en bestiaux : 2 bœufs, une vache, un veau, 2 moutons, 5 brebis et 3 cochons.

## DOC. DE LA SESSION No 18

Le terrain qu'ils occupent leur a été donné par les sieurs Duchambon et Dubuisson sur lequel ils ont fait un deffriché où ils ont semmé 12 boisseaux de bled froment, et il leur reste de la terre en guéret pour semmer 14 boisseaux.

Charles Doucet, habitant pêcheur et laboureur, natif de l'Accadie agé de 30 ans et il y en a 11 qu'il est dans le pays, marié avec Jeanne Boudrot, native de Tracadie agée de 22 ans.

Ils ont 2 filles.

Anne, agée de 4 ans.

Marguerite, agée de 2 ans.

Ils ont en bestiaux : 2 bœufs, une vache, un veau, 4 brebis et 5 cochons.

Le terrain sur lequel il est étably luy a été donné par Messieurs Duchambon et Dubuisson. Ils y ont fait un deffriché où ils ont semmé 10 boisseaux de bled froment, et un boisseau et demy de pois, et il leur reste en guéret pour semmer huit boisseaux.

Jacques Arceneaux, habitant laboureur, natif de l'Accadie agé de 30 ans et il y en a 10 qu'il est dans le pays, marié avec Marie Joseph—— native du même lieu, agée de 20 ans.

Ils ont 3 filles.

Rose, agée de 3 ans.

Eufrozine, agée de 4 ans.

Magdelaine, agée de 3 ans.

Ils ont en bestiaux : 2 bœufs, 2 vaches, un taureau, 2 brebis et 6 poulettes.

Le terrain sur lequel ils sont établis leur a été donné par Messieurs Duchambon et Dubuisson. Ils y ont fait un deffriché où ils ont semmé 8 boisseaux de bled froment.

Louis Giroir, habitant laboureur, natif de l'Accadie agé de 36 ans et il y en a deux qu'il est dans le pays, marié avec Marie Thibaudeau, native à l'Accadie agée de 28 ans.

Ils ont 6 enfans, 3 garçons et 3 filles.

Gervais, agé de 8 ans.

Firmain, agé de 3 ans.

Charles, agé de 8 mois.

Marguerite, agée de 15 ans.

Anne Theodose, agée de 13 ans.

Marie Joseph, agée de 6 ans.

Ils ont un cochon pour tout bestiaux.

Le terrain sur lequel il est étably est situé sur la coste du Nord de la rivière de Macpec, ils n'y sont que depuis le 25 de Juillet dernier. Ils y ont fait un deffriché d'environ un arpent.

Joseph Le Blanc, habitant laboureur, natif de l'Accadie agé de 34 ans et il y en a un qu'il est dans le pays, marié avec Magdelaine Giroir, native à l'Accadie agée de 33 ans.

Ils ont 6 enfans, 2 garçons et 4 filles.

Bazille, agé de 11 ans.

Joseph, agé de 9 ans.

Marie, agée de 7 ans

Elisabeth, agée de 5 ans.

Marguerite, agée de 3 ans.

Magdelaine, agée de 8 mois.

Ils n'ont point de bestiaux.

Le terrain sur lequel ils sont établis depuis l'automne dernier est situé comme le précédent. Ils y ont fait un deffriché d'environ deux arpents en superficie.

Joseph Arceneau, habitant laboureur, natif à l'Accadie agé de 27 ans et il y en a 15 qu'il est dans le pays, marié avec Anne Doucet, native à l'Accadie agée de 27 ans.

Ils ont Anne leur fille agée de 18 mois.

Ils ont en bestiaux : 5 bœufs, 2 vaches, 2 veaux, 6 brebis, un mouton, 5 cochons, 2 oyes et 12 poulettes.

Le terrain sur lequel ils sont établis leur a été concédé par Messieurs Duchambon et Dubuisson. Ils y ont fait un deffriché où ils ont semmé 15 boisseaux de bled froment et deux boisseaux de pois et ils ont de la terre en guéret pour semmer quinze boisseaux.

5-6 EDOUARD VII, A. 1906

L'on est party du havre de Macpec dans un canot, l'on a traversé avec trois lieues de baye et l'on a été débarqué dans un petit ruisseau qui ne datté de rien, il n'est entretenu que par la filtration que les eaux font dans les parties des terres qui sont tourbeuses et aquatiques, sur le bord duquel l'on a pris un chemin qui court une lieue dans le Sud, il est praticable en charrette et il traverse d'une baye à l'autre, les terres sont couvertes de toutes sortes de bois mais le dominant est le hérico.

## DU HAVRE DE BEDEC

Le havre de Bedec est étably par huit familles, il est situé sur la côte du Sud de l'Isle Saint Jean, à 16 lieues du Port La Joye et à 8 de la Baye Verte, les terres des environs dudit havre sont bonnes pour être cultivées et ses bords sont remplis de prairies.

L'entrée est formée par la pointe de l'Isle de Bedecq située sur les terres de l'Est, et par la pointe du Ouest Nord Ouest situé sur celle du Ouest, elles gissent Est Sud Est et Ouest Nord Ouest et qu'elles sont éloignées de trois quarts de lieux, le chenal gît Nord Est et Sud Ouest, l'on estime qu'il a un quart de lieue de large et qu'il y a de quatre à cinq brasses d'eau à marée basse, après que l'on a doublé ladite Isle de Bedec, ledit havre se divise en deux, l'un court dans le Nord Est environ une lieue et demie et l'autre trois quarts de lieue dans le Sud Est, l'on peut mouiller indifféremment dans l'un et dans l'autre par les 4, 5 et 6 brasses d'eau à marée basse, mais pour mouiller le plus sûrement il faut mouiller dans celuy du Sud Est qui est à l'abri généralement de tous les vents.

## RECENCEMENT DES HABITANS DE BEDEC EN HOMMES, FEMMES, ENFANS, ETC.

Jean Robichaud, dit cadet, habitant laboureur, natif de l'Accadie âgé de 59 ans et demy et il y a 14 mois qu'il est dans le pays, marié avec Marie Leger native de l'Accadie, âgée de 53 ans et demy.

Ils ont 7 enfants, 5 garçons et 2 filles.

Joseph, âgé de 34 ans.

Jean, âgé de 31 ans.

René, âgé de 26 ans.

Pierre, âgé de 22 ans.

François, âgé de 18 ans.

Marie Joseph, âgée de 16 ans.

Anne, âgée de 13 ans.

René Blanchard, orphelin, natif de l'Accadie, âgé de 5 ans.

Ils ont en bestiaux : 4 bœufs, 9 vaches, une génisse, 4 veaux, un taureau, un mouton, 2 brebis et 5 cochons.

Le terrain où ils sont établis est situé au Nord de la rivière de Bedecq. Ils ont fait un défriché où ils pourront semmer 16 boisseaux de froment.

Jacques Guedry dit Grivoye, habitant laboureur, natif de l'Accadie, âgé de 28 ans, et il y a 14 mois qu'il est dans le pays, marié avec Brigitte Le Jeune, native de l'Accadie, âgée de 34 ans.

Ils ont 3 filles :

Marie Joseph, âgée de 6 ans.

Victoire, âgée de 4 ans.

Marie, âgée de 2 ans.

Ils ont en bestiaux : une vache, une genisse et 4 cochons.

Le terrain où ils sont établis est situé comme le précédent, il leur a été donné verbalement par Monsieur de Bonnaventure. Ils ont fait un défriché où ils ont fait un grand jardin.

Alexis Terriaud, habitant laboureur, natif à l'Accadie, âgé de 26 ans et il y en a deux qu'il est dans le pays, marié avec Magdelaine Robichaud, native à l'Accadie, âgée de 26 ans.

Ils ont 3 enfants : 2 garçons et une fille.

Pierre Alexis, âgé de 3 ans.

## DOC. DE LA SESSION No 18

Louis, agé de 17 mois.

Magdelaine Geneviève, âgée de 4 ans.

Ils ont en bestiaux : 2 bœufs, 2 vaches, un veau, un cheval et 4 cochons.

Le terrain où ils sont établis est situé comme le précédent, il leur a été donné verballement par Monsieur de Bonnarence. Ils n'ont point de désert, ayant toujours été malade.

Joseph Terriaud dit le Bonhomme, habitant laboureur, natif de l'Acadie, agé de 24 ans et il y a 13 mois qu'il est dans le pays, marié avec Marie Joseph Pitre, native à l'Accadie, âgée de 21 ans.

Ils ont un garçon :

Pierre Paul, agé de 7 mois.

Ils ont en bestiaux : 2 bœufs, une vache, un cheval, un mouton, un cochon.

Le terrain où ils sont établis est situé comme le précédent et leur a été donné verballement par Monsieur de Bonnarence. Ils y ont fait un défriché où ils espèrent semmer au printemps 3 boisseaux.

Ils ont avec eux Paul Pitre leur frère, natif à l'Accadie, agé de 10 ans.

Pierre Lejeune père, habitant laboureur, natif de l'Accadie, agé de 70 ans et il y en a deux qu'il est dans le pays, marié avec Jeanne Benoist, native de l'Accadie, âgée de 60 ans.

Ils ont un garçon et une fille :

Joseph, agé de 21 ans.

Marguerite, âgée de 24 ans.

Ils ont en bestiaux : 3 bœufs, une vache et 2 cochons.

Le terrain où ils sont établis est situé à la côte du Sud de la Rivière de Bedecq et leur a été donné verballement par Monsieur de Bonnarence. Ils y ont fait un défriché pour semmer 4 boisseaux de bled au printemps prochain.

Pierre Le Jeune, habitant laboureur, natif à l'Accadie, agé de 32 ans et il y a 21 mois qu'il est dans le pays, marié avec Marie Le Blanc, native à l'Accadie, âgée de 34 ans.

Ils ont 4 enfants, 2 garçons et 2 filles :

David, agé de 7 ans.

Enselme, agé de 6 ans.

Anne, âgée de 3 ans.

Marie Blanche, âgée de 8 mois.

Ils ont en bestiaux : 2 bœufs, une vache, 2 cochons et une poule.

Le terrain où ils sont établis est situé au Sud de la Rivière Bedecq, ils le tiennent verballement de Monsieur de Bonnarence, ils y ont fait un défriché où ils pourront semmer 4 boisseaux de bled.

Jean Froiquingont, habitant laboureur, natif de Plouanne, évêché de Saint Malo agé de 37 ans et il y en a deux qu'il est dans le pays, marié avec Anne Lejeune, native de l'Accadie, âgée de 35 ans.

Ils ont un garçon et 2 filles :

Joseph, agé de 7 ans.

Véronique, âgée de 5 ans.

Anne Marie, âgée de 6 mois.

Ils ont en bestiaux : un cochon, ayant tout perdu l'hiver dernier.

Ils tiennent leur terrain verballement de Monsieur de Bonnarence, et ont fait un défriché pour semmer 3 boisseaux de bled.

Augustin Le Jeune, habitant laboureur, natif à l'Accadie agé de 26 ans, et il y a 21 mois qu'il est dans le pays, marié avec Marie Joseph Chenois, native à l'Accadie, âgée de 27 ans.

Ils ont une fille : Marie Joseph, âgée d'un an.

Point de bestiaux.

Le terrain où ils sont établis est situé comme le précédent et leur a été donné verballement par Monsieur de Bonnarence. Ils y ont fait un défriché pour semmer 3 boisseaux de bled.

5-6 EDOUARD VII, A. 1906

## RECENSEMENT DES HABITANS DE LA TRAVERSE EN HOMMES, FEMMES, ENFANS, ETC.

Pierre Blanchard père, habitant laboureur, natif à l'Accadie, agé de 60 ans et il y en a un qu'il est dans le pays, marié avec Françoise Braud, native à l'Accadie agée de 59 ans.

Ils ont 3 garçons et une fille :

Jean Baptiste, agé de 22 ans.

Joseph, agé de 19 ans.

Charles, agé de 16 ans.

Marie Magdelaine, agée de 25 ans.

Ils ont en bestiaux : 6 bœufs, 2 vaches, un veau, 3 cochons et un cheval.

Le terrain où ils sont établis est situé au Nord Ouest de la rivière de la Traverse et leur a été donné verballement par Monsieur de Bonnaventure. Ils ont fait un défriché où ils ont fait un grand jardin.

Pierre Blanchard fils, habitant laboureur, natif à l'Accadie agé de 30 ans et il y en a un qu'il est dans le pays marié avec Marie Hebert, native à l'Accadie, agée de 25 ans.

Ils ont un garçon, Jean Pierre, agé de 20 mois.

Ils ont en bestiaux : un bœuf, une vache et 3 cochons.

Le terrain où il est étably est situé comme le précédent et leur a été donné verballement par Monsieur de Bonnaventure. Ils ont fait un défriché où ils ont fait un jardin.

Jean Baptiste Boudrot, habitant laboureur, natif à l'Accadie, agé de 70 ans et il y en aura un qu'il est dans le pays marié avec Louise Saunier, native à l'Accadie agée de 58 ans.

Ils ont 3 enfans, un garçon et 2 filles.

Honoré, agé de 24 ans.

Anastazie, agée de 19 ans.

Marie Magdelaine, agée de 16 ans.

Ils ont en bestiaux : 2 bœufs, 2 vaches, un veau et 3 cochons.

Le terrain où ils sont établis est situé comme le précédent et leur a été donné verballement par Monsieur de Bonnaventure. Ils ont un défriché où ils ont fait un jardin.

Zacharie Boudrot, habitant laboureur, natif à l'Accadie agé de 31 ans, et il y en a un qu'il est dans le pays marié avec Marguerite Daigre, native à l'Accadie, agée de 24 ans.

Ils ont un garçon et une fille.

Paul, agé d'un an.

Marie, agée de 3 ans.

Marguerite Boudrot, orpheline, native à l'Accadie, agée de 10 ans.

Ils ont en bestiaux : 4 bœufs, 3 vaches et leurs suittes, un cheval et 2 cochons.

Le terrain où ils sont établis est situé comme le précédent et leur a été donné verballement par Monsieur de Bonnaventure, et ils y ont fait un jardin.

Antoine Boudrot, habitant laboureur, natif à l'Accadie agé de 35 ans et il y en a un qu'il est dans le pays, marié avec Brigitte Apart, native à l'Accadie, agée de 25 ans.

Ils ont un garçon : Jean Baptiste, agé de 4 ans.

Alexis Apart, infirme, frère à laditte Brigitte, natif à l'Accadie, agé de 27 ans.

Ils ont en bestiaux : 2 génisses, un cheval et un cochon.

Le terrain où ils sont établis est situé au Nord Ouest de la rivière de la Traverse et leur a été donné verballement par Monsieur de Bonnaventure, où ils y ont fait un jardin.

Partis de la rivière de la traverse le 31 Aoüst et fait routte pour la rivière des Blonds, l'on a toujours suivi la coste jusqu'à l'embouchure de laditte rivière des Blonds. L'on estime que la distance d'une embouchure de rivière à l'autre il y a trois lieues, dans cet espace de chemin l'on a reconnu rien qui fût remarquable, les terres sont couvertes de toutes sortes de bois meslé.

La Rivière des Blonds s'enfonce de quatre lieues dans la profondeur des terres du Nord, les habitans sont établis des deux costés de laditte Rivière et à une lieue de son entrée, les terres que l'on y a défrichées promettent beaucoup et les autres sont couvertes de toutes sortes de bois propres pour des constructions, il y a beaucoup de foin sur les bords de laditte rivière et elle n'est praticable qu'en chaloupe seulement.

## DOC. DE LA SESSION No 18

RECENCEMENT DES HABITANS DE LA RIVIERE DES BLONDS, EN HOMMES, FEMMES,  
ENFANS, ETC.

François Reneauld, habitant laboureur, natif à l'Accadie agé de 25 ans, et il y a 21 mois qu'il est dans le pays, marié avec Françoise Commeau native à l'Accadie, agée de 30 ans.

Ils ont 3 filles.

Marie Tompic, agée de 15 ans, fille d'un premier mary de la ditte Commeau.

Theotiste Reneau, agée de 20 mois.

Rose, agée de 5 mois.

Ils ont en bestiaux : 2 vaches, 2 veaux, 3 cochons et une gélinne.

Le terrain où ils sont établis est situé au Nord Ouest de ladite Rivière et leur a été donné verballement par Monsieur de Bonnaventure. Ils y ont fait un deffriché pour semmer deux boisseaux au printemps prochain.

Pierre Robichaud dit cadet, habitant laboureur, natif à l'Accadie, agé de 45 ans et il y a 21 mois qu'il est dans le pays, marié avec Suzanne Brasseau, native à l'Accadie agée de 45 ans.

Ils ont 8 enfans, 3 garçons et 5 filles.

Pierre, agé de 15 ans.

Olivier, agé de 10 ans.

Phirmain Fœlix, agé de 19 mois.

Suzanne, agée de 19 ans.

Marie Rose, agée de 16 ans.

Marie Anne, agée de 14 ans.

Anastasie, agée de 8 ans.

Marie Joseph la Blanche, agée de 3 ans.

Ils ont en bestiaux : un bœuf, un taureau, 2 vaches, 2 génisses, 4 cochons et 4 poules.

Le terrain où ils sont établis est situé comme le précédent et leur a été donné verballement par Monsieur de Bonnaventure, et ils y ont fait un deffriché pour semmer 6 boisseaux de bled au printemps prochain.

Alexandre Bourg, habitant laboureur, natif à l'Accadie, agé de 43 ans, et il y a 21 mois qu'il est dans le pays, marié avec Ursulle Hébert, native à l'Accadie, agée de 36 ans.

Ils ont 6 enfans : 3 garçons et 3 filles.

Joseph, agé de 16 ans.

Raymond, agé de 6 ans.

Gregoire, agé de 30 mois.

Marie Magd<sup>re</sup>, agée de 14 ans.

Anne Marg<sup>te</sup>, agée de 10 ans.

Anne Radegonde, agée de 8 ans,

Ils ont en bestiaux : 2 bœufs, une vache, 2 genisses, un veau et 5 cochons.

Le terrain où ils sont établis leur a été donné verballement par Monsieur de Bonnaventure, il est situé à la côte de l'Est de ladite rivière. Ils ont fait un deffriché pour semmer 6 boisseaux au printemps prochain.

François Bourg, habitant laboureur, natif de l'Accadie, agé de 35 ans et il y en a un qu'il est dans le pays, marié avec Marguerite Hebert, native de l'Accadie, agée de 38 ans.

Ils ont 5 enfans : 2 garçons et 3 filles.

Charles, agé de 12 ans.

Jean, agé de 10 ans.

Françoise, agée de 6 ans.

Marguerite, agée de 4 ans.

Marie, agée d'un an.

Ils ont en bestiaux : 2 bœufs, une vache, une génisse et 4 cochons.

Le terrain où ils sont établis est situé sur la côte de l'Est de la rivière des Blonds et leur a été donné verballement par Monsieur de Bonnaventure. Ils y ont fait un deffriché pour semmer 6 boisseaux de bled.

5-6 ÉDOUARD VII, A. 1906

Jean Bourg, habitant laboureur, natif à l'Accadie, agé de 45 ans et il y en a un qu'il est dans le pays, marié avec Marie Pitre, native à l'Accadie, agée de 46 ans.

Ils ont 5 enfans : 3 garçons et 2 filles.

Jean, agé de 17 ans.

François, agé de 14 ans.

Charles, agé de 6 ans.

Marguerite, agée de 10 ans.

Marie, agée de 8 ans.

Ils ont en bestiaux : 3 bœufs, une vache, 3 génisses et 5 cochons.

Le terrain où ils sont établis est situé comme le précédent et leur a été donné verbalement par Monsieur de Bonnaventure. Ils y ont fait un défriché pour semmer 6 boisseaux de blé au printemps prochain.

RECENCEMENT DES HABITANS DE LA RIVIÈRE AU CRAPEAU EN HOMMES,  
FEMMES, ENFANS, ETC.

Louis Bourg, habitant laboureur, natif au Port Royal en Accadie, agé de 65 ans et il y a 22 mois qu'il est dans le pays, marié avec Cecile Michel, native à l'Accadie, agée de 58 ans.

Ils ont 7 enfans : 3 garçons et 4 filles.

Hustache, agé de 30 ans.

Louis, agé de 22 ans.

Charles, agé de 15 ans.

Marguerite, agée de 25 ans.

Elisabeth, agée de 24 ans.

Marie Magd<sup>ne</sup>, agée de 19 ans.

Anne Joseph, agée de 8 ans.

Ils ont en bestiaux : 2 bœufs, 4 vaches, un veau, 4 cochons et 10 gelinnes.

Le terrain où ils sont établis est situé à la côte de l'Est de ladite rivière et leur a été donné verbalement par Monsieur de Bonnaventure. Ils y ont fait un défriché pour semmer 4 boisseaux de blé.

Jean Baptiste Bourg, habitant laboureur, natif en Accadie, agé de 29 ans et il y a 22 mois qu'il est dans le pays, marié avec Françoise Douaron, native à l'Accadie.

Ils ont un garçon : Jean Casimir, agé de 7 mois.

Ils ont en bestiaux : 2 vaches et 2 cochons.

Le terrain où ils sont établis est situé comme le précédent et leur a été donné verbalement par Monsieur de Bonnaventure. Ils y ont fait un défriché pour semmer 4 boisseaux de blé.

RECENCEMENT DES HABITANS DE L'ANCE DU NORD OUEST, EN HOMMES, FEMMES  
ET ENFANS.

François Nogues, habitant laboureur, natif de la paroisse de Piriac, évêché de Nantes, agé de 50 ans et il y en a deux qu'il est dans le pays, marié avec Magdelaine Douaron, native à l'Accadie, agée de 47 ans.

Ils ont 2 garçons et 4 filles :

François, agé de 15 ans.

François Joseph, agé de 10 ans.

Marguerite, agée de 22 ans.

Catherine Joseph, agée de 19 ans.

Anne Théotide, agée de 12 ans.

Marie Magd<sup>ne</sup> agée de 6 ans.

Marie Trahant leur mère agée de 80 ans.

Ils ont en bestiaux : 2 bœufs, 3 vaches, 2 génisses, un veau, un mouton, une brebis, 2 cochons, une truie et une poule.

Le terrain où ils sont établis leur a été donné verbalement par Monsieur de Bonnaventure. Ils y ont fait un défriché où ils pourront semmer 5 boisseaux de blé.

## DOC. DE LA SESSION No 18.

Mathieu Brasseux, habitant laboureur, natif de l'Accadie, agé de 50 ans et il y en a deux qu'il est dans le pays, marié avec Anne Marie Pitre, native à l'Accadie, agée de 45 ans.

Ils ont 11 enfans, 5 garçons et 6 filles :

Pierre, agé de 21 ans.

François, agé de 15 ans.

Mathurin, agé de 13 ans.

François Xavier, agé de 11 ans.

Jean Baptiste, agé de 6 ans.

Anthiotiste, agé de 24 mois.

Marg<sup>e</sup> Joseph, agée de 19 ans.

Brigitte, agée de 17 ans.

Elisabeth Gertrude, agée de 7 ans.

Marie Joseph, agée de 4 ans.

Pellagie, agée de 2 mois.

Ils ont en bestiaux : 2 bœufs, une génisse, 2 moutons, 5 brebis, 2 cochons et une gélinne.

Le terrain sur lequel ils sont établis leur a été donné verballement par Monsieur de Bonnaventure, et ils y ont fait un défriché où ils ont semmé 6 boiseaux de blé.

Jean Baptiste Godet, habitant laboureur, toujours malade et pauvre, natif de l'Accadie agée de 50 ans et il y en a deux qu'il est dans le pays, marié avec Marie Joseph Darois, native à l'Accadie, agée de 42 ans.

Ils ont 6 enfans, 2 garçons et 4 filles :

Joseph Ignasse, agé de 9 ans.

Paul Marie agé de 3 ans.

Marguerite, agée de 21 ans.

Anne Joseph, agée de 18 ans.

Marie Blanche, agée de 16 ans.

Marie Magd<sup>e</sup>, agée de 11 ans.

Ils ont en bestiaux : un bœuf, 2 vaches, un veau, une truie, 6 cochons et une gélinne.

Ils tiennent leur terrain comme le précédent. Ils y ont fait un défriché où ils pourront semmer 2 boisseaux de blé.

**RECENSEMENT DES HABITANS DE L'ANCE AU SANGLIER, EN HOMMES, FEMMES,  
ENFANS, ETC.**

François Tureaud, pauvre habitant cloutier, n'ayant pas le moyen d'acheter de quoy travailler de sa vocation, ledit Tureaud, natif de la paroisse de Saint Pierre du Doy en Enjou, agé de 24 ans, et il y en a deux qu'il est dans le pays, marié avec Catherine Douaron, native à l'Accadie agée de 35 ans.

Ils ont 4 enfans, 3 garçons et une fille :

Annaclet, agé de 9 ans,

Jean Baptiste, agé de 7 ans.

François, agé de 3 ans.

Marie Joseph, agée de 11 ans.

Ils ont en bestiaux : un cochon et 12 poules ou poulets.

Ils tiennent leur terrain verballement de Monsieur de Bonnaventure où ils ont fait un défriché pour un grand jardin.

Michel Join, extrêmement pauvre, habitant laboureur, entien soldat, natif de la ville de Saint Maslo en Bretagne agée de 46 ans et il y a 22 mois qu'il est dans le pays, marié avec Marie Impérissé, native de Port Royal en Accadie, agée de 46 ans.

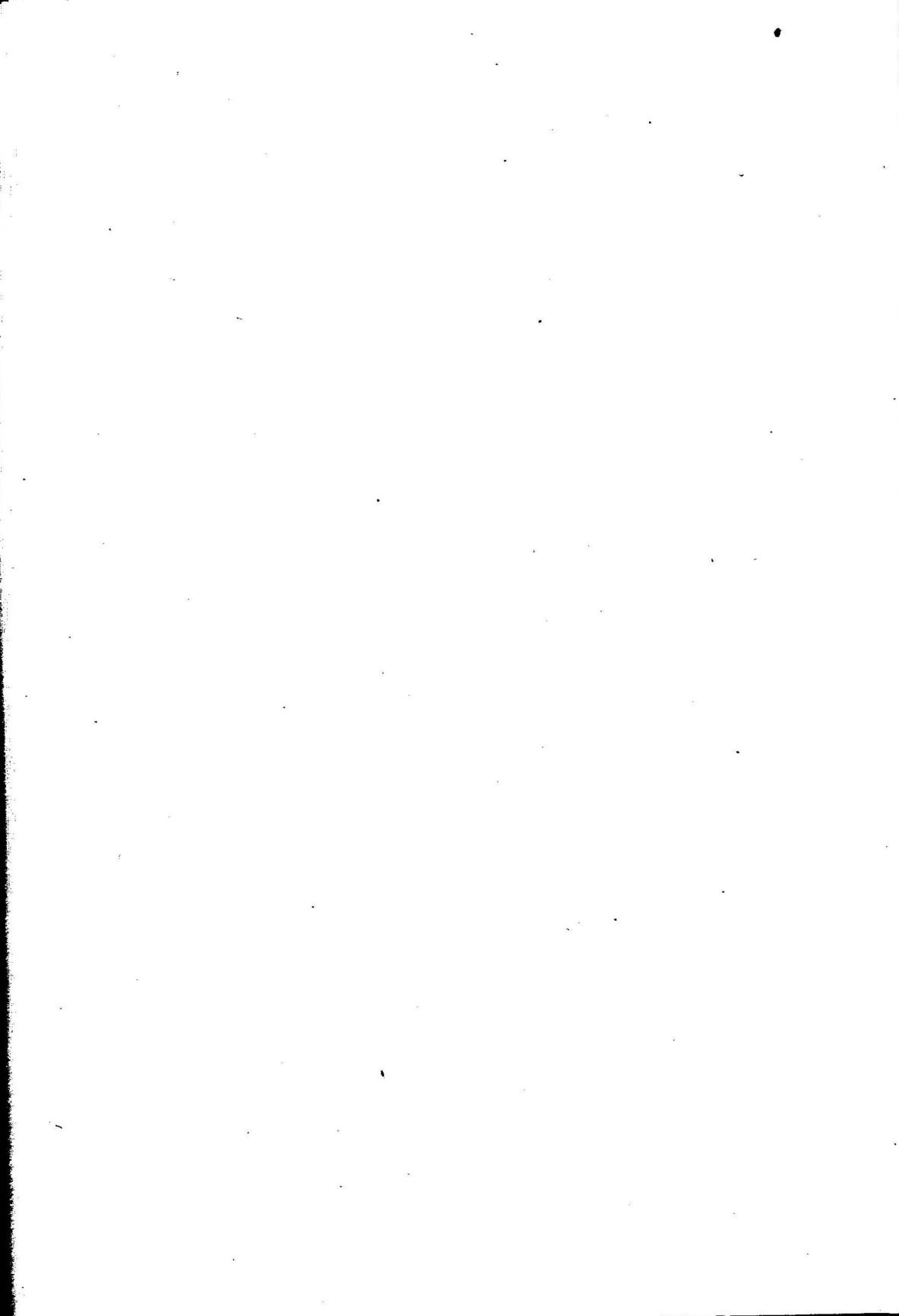
Ils n'ont point d'enfants de leur mariage.

Marie Marthe André, veuve, fille d'un premier mary de laditte Marie Impérissé, agée de 20 ans.

François Marie Lecchis, fils de laditte Marthe, agé de 5 mois.

Point de bestiaux.

Ils tiennent leur terrain verballement de Monsieur de Bonnaventure sur lequel ils ont fait un grand jardin.



## INDEX

## A

Allain, Dame Marie, veuve, Rivière du Nord Est, page 86.  
 Amiot, Noël, Baye de l'Ardoise, p. 13.  
 Ance à la Pointe Prime, p. 74.  
 Ance à Pinet, p. 120.  
 Ance Darambourg, p. 63.  
 Ance de Bellefeuille, p. 65.  
 Ance du Havre à Mathieu, p. 123.  
 Ance aux Cannes, p. 66.  
 Ance à Descoust, p. 27.  
 Ance aux Navires, p. 28.  
 Ance de la Choui, p. 11.  
 André, Marie Marthe, veuve, Anse au Sanglier, p. 161.  
 Ance au Comte Saint-Pierre, p. 105.  
 Ance au Matelost, p. 106.  
 Ance aux Sanglier, p. 161.  
 Ance de la Boulidotterie, p. 117.  
 Ance du Nord-Ouest, p. 160.  
 Apart, Alexis, La Traverse, p. 158.  
 Apart, Jean, Ance à Pinet, p. 129.  
 Arcenaud, Jean, Pointe Prime, p. 119.  
 Arcement, Claude, Pointe Prime, p. 119.  
 Arcenaud, Charles, Macpec, p. 153.  
 Arcenaud, Abraham, Macpec, p. 149-153.  
 Arcenaud, Jean, Macpec, p. 150-154.  
 Arnould, Jean, St. Pierre du Nord, p. 140.  
 Arceneau, Joseph, Macpec, p. 149-155.  
 Arcenaud, Pierre, Macpec, p. 150-154.  
 Arceneau, Pierre, p. 151.  
 Arceneau, Vincent, Port Toulouse, p. 21.  
 Arceneaux, Jacques, Macpec, p. 155.  
 Arete, Jacques, Pointe à la Jeunesse, p. 40.  
 Aucoin, René, Ance à Pinet, p. 123.  
 Aucoin, Michel, Rivière du Moulin à Scie, p. 98.  
 Aucoin, Michel, Rivière du Nord Est, p. 84.  
 Aucoin, Paul, Rivière du Nord Est, p. 84.  
 Aucoin, Pierre, Anse au Matelost, p. 107.

## B

Baloy, Jean, Petit Degrat, page 30.  
 Barachois de Bellefeuille, p. 7.  
 Barachois de Catalogne, p. 56.  
 Barachois de Mordienne, p. 55.  
 Barachois de la Grande Framboise, p. 8.  
 Barachois de la Petite Framboise, p. 8.  
 Barachois de Marcoche, p. 7.  
 Barachois des Sept Islots, p. 13.  
 Barbudeau, Georges, St. Esprit, p. 9.  
 Barieau, Jacques, Isles Madame, p. 26.  
 Barnabé, Ambroise, Macpec, p. 152.  
 Barriau, Antoine, Riv. du Moulin à Scie, p. 101.  
 Barriau, Antoine, père, R. du Moulin à Scie, p. 101.  
 Barriaud, Jean, Rivière du Moulin à Scie, p. 102.  
 Barriaud, Pierre, Rivière du Moulin à Scie, p. 100.  
 Beaudreau, Anne, veuve, Port Toulouse, p. 18.  
 Baudry, Jeanne, veuve, Baye de Gabarus, p. 6.  
 Baye de Gabarus, p. 5.  
 Baye de Glace, p. 53.  
 Baye de l'Ardoise, p. 11.  
 Baye de l'Indienne, p. 51.  
 Baye de Miré, p. 56.  
 Baye de Mordienne, p. 53.  
 Baye des Espagnols, p. 44.

Beaulieu, Jean, St. Esprit, p. 10.  
 Beaulieu, Louis, St. Pierre du Nord, p. 128.  
 Belliveaux, Louis, Tracadie, p. 145.  
 Benet, Joseph, Port la Joye, p. 76.  
 Benjamin, Paul, Baye des Espagnols, p. 50.  
 Benoit, Abraham, Ance au Matelost, p. 110.  
 Benoit, Augustin, Baye des Espagnols, p. 46.  
 Benoit, Charles, Ance au Matelost, p. 110.  
 Benoit, Charles, Pointe à la Jeunesse, p. 39.  
 Benoit, Claude, Ance au Matelost, p. 111.  
 Benoit, Guillaume, Rivière aux Habitants, p. 35.  
 Benoit, Jean, Baye des Espagnols, p. 48.  
 Benoit, Jean, Pointe à la Jeunesse, p. 37.  
 Benoit, le Sieur Guillaume, Isle Brûlée, p. 34.  
 Benoit, Paul, Grande Ascension, p. 116.  
 Benoit, Paul, fils, Grande Ascension, p. 116.  
 Benoit, Pierre, Baye des Espagnols, p. 48.  
 Benoit, Olive, Pointe à la Jeunesse, p. 39.  
 Bériot, Nicolas, Port Toulouse, p. 15.  
 Berlino, Suzanne, veuve, St. Pierre du Nord, p. 132.  
 Bernard, Jean, Isles Madame, p. 23.  
 Bernard, le sieur Louis, St. Pierre du Nord, p. 133.  
 Bernard, Pierre, Isles Madame, p. 23.  
 Berteau dit Lyon., Antoine, Petite Bras d'Or, p. 43.  
 Beurrier, Guillaume, Ance Darambourg, p. 64.  
 Billard dit la Valleur, Sim., St. P're du Nord, p. 133.  
 Billerois, Joseph, Ance au Matelost, p. 107.  
 Blanchard, Ans-lme, St. Esprit, p. 11.  
 Blanchard dit Gentilhomme, Franc, Macpec, p. 153.  
 Blanchard, Jean, Rivière du Nord Est, p. 83.  
 Blanchard, Pierre, fils, La Traverse, p. 158.  
 Blanchard, Pierre, père, La Traverse, p. 158.  
 Boisseau, Pierre, Rivière du Moulin à Scie, p. 98.  
 Boisseau, Sr. Pierre, chemin de Miré, p. 4.  
 Bonin, George, St. Esprit, p. 10.  
 Bonne, Pierre, p. 4.  
 Bonnier, Pierre, fils, St. Pierre du Nord, p. 131.  
 Bonnière, Pierre, St. Pierre du Nord, p. 130.  
 Bonniet, François, St. Esprit, p. 10.  
 Borgne, Marie, Ance Darambourg, p. 63.  
 Borny, Bazile, Petite Bras d'Or, p. 43.  
 Bouchard, Nicolas, Rivière du Nord Est, p. 89.  
 Boucher, Honoré, Port Toulouse, p. 17.  
 Bouget, Jean, Isles Madame, p. 25.  
 Boudreau, voir aussi Boudrot.  
 Boudreau, Michel, Port Toulouse, p. 17.  
 Boudrot, voir aussi Boudreau.  
 Boudrot, Joseph, La Briquerie, p. 22.  
 Boudrot, Pierre, La Briquerie, p. 22.  
 Boudrot, Antoine, Grande Anse, p. 113.  
 Boudrot, Antoine, La Traverse, p. 158.  
 Boudrot, Bazille, St. Pierre du Nord, p. 134.  
 Boudrot, Charles, Rivière du Moulin à Scie, p. 102.  
 Boudrot, Charles, Tracadie, p. 143.  
 Boudrot, Charles, Ance à Pinet, p. 120.  
 Boudrot, Claude, Tracadie, p. 145.  
 Boudrot, Denis, Rivière du Nord-Est, p. 82.  
 Boudrot, Enselme, Rivière du Nord-Est, p. 82.  
 Boudrot dit Manne, François, Tracadie, p. 144.  
 Boudrot, Jean, Port Toulouse, p. 20.  
 Boudrot, Jean Baptiste, La Traverse, p. 158.  
 Boudrot, Joseph, Etang des Berges, p. 145.  
 Boudrot, Joseph, Macpec, p. 153.  
 Boudrot, Marie, veuve, Rivière du Nord Est, p. 83.  
 Boudrot, Olivier, Ance à Pinet, p. 120.  
 Boudrot, Paul, Rivière du Moulin à Scie, p. 100.  
 Boudrot, Pierre, Rivière du Moulin à Scie, p. 100.  
 Boudrot, Pierre, Tracadie, p. 144.

5-6 EDOUARD VII, A. 1906

- Boudrot, Victor, Grande Anse, p. 114.  
 Boudrot, Zacharie, La Traverse, p. 158.  
 Boutin, Antoine, Baye des Espagnols, p. 45.  
 Bourg, Alexandre, Rivière des Blonds, p. 139.  
 Bourg, Charles, Rivière du Ouest, p. 77.  
 Bourg, Charles, Tracadie, p. 144.  
 Bourg, François, Rivière des Blonds, p. 159.  
 Bourg, Jean, Pointe à la Jeunesse, p. 37.  
 Bourg, Jean, Rivière des Blonds, p. 160.  
 Bourg, Jean, Rivière du Ouest, p. 77.  
 Bourg, Jean Baptiste, Rivière au Crapeau, p. 160.  
 Bourg, Joseph, Rivière du Nord Est, p. 83.  
 Bourg, Louis, Rivière au Crapeau, p. 160.  
 Bourg, Michel, Tracadie, p. 144.  
 Bourg, Pierre, Pointe à la Jeunesse, p. 38.  
 Bourgeois, Honoré, Rivière du Nord Est, p. 92.  
 Bourneuf, Julien, Rivière de Miré, p. 59.  
 Bourneuf, Sébastien, Rivière de Miré, p. 60.  
 Boutin, Charles, Baye des Espagnols, p. 46.  
 Boutin, Jean, père, Baye des Espagnols, p. 46.  
 Boutin, Joseph, Baye des Espagnols, p. 46.  
 Boutin, Paul, Baye des Espagnols, p. 46.  
 Bouteau, Jean, Bte, Port Toulouse, p. 21.  
 Boy, Jean, Port Toulouse, p. 14.  
 Boy, Pierre, Baye de l'Ardoise, p. 11.  
 Boy, Pierre, Port Toulouse, p. 17.  
 Bras d'Or, p. 35.  
 Brasseux, Mathieu, Anse du Nord-Ouest, p. 161.  
 Brau, Antoine, Pointe à la Jeunesse, p. 38.  
 Brau, Pierre, Pointe à la Jeunesse, p. 33.  
 Braud, Joseph, Rivière du Ouest, p. 77.  
 Breaud, Alexis, Grande Anse, p. 113.  
 Brisset, Gervais, Baye de l'Ardoise, page 12.  
 Brisson, Pierre, Baye de l'Ardoise, p. 13.  
 Brouard dit Courtiche, Paul, Rivière du Nord Est, p. 85.  
 Bugeaud, Allain, Rivière du Moulin à Scie, p. 97.  
 Bugeaud, le Sieur Amand, Riv. du Nord Est p. 84.  
 Bugeaud, le Sieur Amand, fils, Rivière du Nord Est p. 86.  
 Bugeaud, Allain, Rivière du Moulin à Scie, p. 98.  
 Bugeaud, Jean, Rivière du Nord Est, p. 85.  
 Bugeaud, sieur, Joseph, Riv. du Nord Est, p. 85.  
 Bussac, Remy, Menadon, p. 66.

## C

- Caissy, Michel, Riv. du Moulin à Scie, page 98.  
 Caissy, Paul, St. Pierre du Nord, p. 142.  
 Camus, Jean Nicolas, Laurembec, p. 70.  
 Canceau, p. 13.  
 Cap à David, p. 123.  
 Cap au Gros Né, p. 27.  
 Cap à la Ronde, p. 27.  
 Cap à la Soury, p. 123.  
 Cap au Charbon, p. 51.  
 Cap Dauphin, p. 40.  
 Cap de Fer, p. 28.  
 Cap de l'Ardoise, p. 13.  
 Cap de Menadon, p. 56.  
 Cap de Mordienne, p. 56.  
 Cap au Nord, p. 61.  
 Cap de Portanove, p. 61.  
 Cap de Table, p. 51.  
 Cap Percé, p. 58.  
 Cardet, François, Petit Degrat, p. 30.  
 Caret, Ignace, Pointe à la Jeunesse, p. 37.  
 Carret, Pierre, Grande Ascension, p. 116.  
 Chalot, François, Rivière de Miré, p. 60.  
 Chainay, Jean, St. Pierre du Nord, p. 142.  
 Chapin, Jean, Rivière de Miré, p. 60.  
 Chatel, Claude, St. Pierre du Nord, p. 136.  
 Chaton, sieur, p. 4.  
 Chauvet, Alexandre, Grande Anse, p. 114.  
 Chauvin, Georges, Laurembec, p. 71.  
 Chenel, Marie Jos., veuve, St. Pierre du N., p. 135.  
 Chiasson, François, St. Pierre du Nord, p. 141.

- Chiasson, Jacques, Etang des Berges, p. 145.  
 Chiasson, Marie, veuve, St. Pierre du Nord, p. 140.  
 Chemin, Jacques, Rivière de Mire, p. 60.  
 Clément, François, Anse au Matelost, p. 107.  
 Clément, Jean, St. Esprit, p. 10.  
 Cierget, Claude, Port Toulouse, p. 17.  
 Closquinet dit Desmoulins, Louis, Rivière de Peugiguit, p. 94.  
 Closquinet, Pierre, Rivière de Peugiguit, p. 94.  
 Commeau, Honoré, Macpec, p. 151.  
 Coumeaux, Jean, Macpec, p. 152.  
 Commercere, Servant, Baye des Espagnols, p. 48.  
 Commercere dit Lachapelle, Thomas, Baye des Espagnols, p. 48.  
 Commercere, Louis, p. 48.  
 Compagnon, Julien, St. Pierre du Nord, p. 139.  
 Cormorandière, p. 5.  
 Coste, Jacques, Port Toulouse, p. 17.  
 Coste, Jean, Baye de l'Ardoise, p. 12.  
 Coste Madeleine, veuve, Baye de l'Ardoise, p. 12.  
 Coste, Sieur Francois, Baye de l'Ardoise, p. 11.  
 Coumeau, Jean, Isles Madame, p. 25.  
 Courtiau, le sieur, Port Dauphin, p. 41.  
 Courtiau, Pierre, Rivière de Miré, p. 59.  
 Cousin, Jean, Baye des Espagnols, p. 44.  
 Couzin, Jacques, Laurenbec, p. 70.

## D

- Daquaret, le sieur, Havre de la Baleine, p. 68.  
 Daguerre, Etienne, p. 6.  
 Daguerre, Jean, Petit Degrat, p. 30.  
 Daigre, Abraham, Havre la Fortune, p. 125.  
 Daigre, Alexandre, Rivière du Nord, p. 82.  
 Daigre, Alexis, Pointe au Bouleau, p. 117.  
 Daigre, Amand, Rivière du Nord, p. 82.  
 Daigre, Charles, p. 82.  
 Daigre, François, Pointe au Bouleau, p. 117.  
 Daigre, Isidore, Rivière du Nord, Est, p. 82.  
 Daigre, Jean, Rivière du Moulin à Scie, p. 101.  
 Daigre, Joseph, Anse au Matelost, p. 109.  
 Daigre, Olivier, Grande Anse, p. 114.  
 Daigre, Olivier, Rivière du Moulin à Scie, p. 103.  
 Daigre, Paul, Macpec, p. 152.  
 Daillebou, T. M., p. 6.  
 Daniqua, Jean, Isles Madame, p. 25.  
 Dantin, Louis, Port Toulouse, p. 16.  
 Dauphin, François, Baye de l'Indienne, p. 52.  
 Dechery, voir aussi Detchevery.  
 Detchevery, Antoine, Pointe de l'Est, p. 126.  
 De'toutin, M., Pointe de Dehors, p. 6.  
 Dègre, Pierre, Port Toulouse, p. 15.  
 Delabordre, Sieur, St. Pierre du Nord, p. 131.  
 Delanne, Christophe, Havre la Fortune, p. 124.  
 Delannois, Jean, St. Pierre du Nord, p. 138.  
 Deschamps dit Cloche, Joseph, Anse au Comte Saint-Pierre, p. 106.  
 Desmarests, Philippe, Port Dauphin, p. 41.  
 Desroches, Antoine, Laurenbec, p. 69.  
 Desroches, Françoise, veuve, Laurenbec, p. 71.  
 Desroches, Herbe, St. Esprit, p. 9.  
 Desroches, Julien, Macpec, p. 149.  
 Desroches, Louis, Macpec, p. 149.  
 Desroches, Mgte, veuve Banet, p. 70.  
 Desroches, Perrine, veuve, Laurenbec, p. 69.  
 Deveau, Michel, Rivière du Nord Est, p. 89.  
 Devaux, Jacques, St. Pierre du Nord, p. 138-139.  
 Devaux, Pierre, Rivière du Nord Est, p. 89.  
 Dition, M., Laurenbec, p. 70.  
 Diliart, George, Petite Bras d'Or, p. 42.  
 Doiron, Charles, Isles Madame, p. 27.  
 Douaron, Alexis, Grande Anse, p. 113.  
 Douaron, François, Pointe Prime, p. 117.  
 Douaron, Bennony, Rivière du Moulin à Scie, p. 99.  
 Douaron, Charles, Pointe Prime, p. 118.  
 Douaron, Charles, Rivière du Moulin à Scie, p. 100.  
 Douaron, Jean, Anse au Matelost, p. 107.

## DOC. DE LA SESSION No 18

Douaron, Jean, Grande Anse, p. 113.  
 Douaron, Joseph, Pointe Prime, p. 118.  
 Douaron, Noël, Pointe Prime, p. 118.  
 Douaron, Paul, Pointe Prime, p. 118.  
 Douaron dit le Gr. Paul, Paul, Riv. du N.E., p. 84.  
 Douaron, Philippe, Anse au Matelost, p. 107.  
 Douaron, Thomas, Riv. du Moulin à Scie, p. 99.  
 Douin, Maturin, Rlv. de Miré, p. 60.  
 Doucet, voir aussi Doussett.  
 Doucet dit Juistice, Augustin, Riv. du N.E., p. 83.  
 Doucet, Charles, Macpec, p. 155.  
 Doucet, François, Macpec, p. 154.  
 Doussett, voir aussi Doucet.  
 Dousset, François, Rivière de Peugiguit, p. 93.  
 Douville, Sieur François, Pte de St. Pierre, p. 131.  
 Douville, Sieur François, St. Pierre du N., p. 137.  
 Duraron, voir aussi Douaron.  
 Duraron, Honoré, Rivière du Moulin à Scie, p. 103.  
 Duraron, Jean Baptiste, Riv. du Moul. à Scie, p. 102.  
 Duraron, Petit Paul, Riv. du Moulin à Scie, p. 101.  
 Dubarbier, Jean, Ance Darambourg, p. 64.  
 Dubocq, Pierre, St. Pierre du Nord, p. 132.  
 Duchambon, Sieur, page 6.  
 Ducloux, Marie, veuve, St. Pierre du Nord, p. 134.  
 Duclaud, Jacq. Dominique, St. Pierre du N., p. 134.  
 DuGas, voir aussi Dugas et Dugast.  
 Dugas, Alexis, Macpec, p. 150.  
 Dugas, Claude, Port Toulouse, p. 19.  
 DuGas, Habraham, Port Toulouse, p. 16.  
 Dugas, Joseph, Grande Ascension, p. 114.  
 Dugas, Joseph, Port Toulouse, p. 17.  
 Dugas, Marguerite, veuve, La Briquerie, p. 22.  
 Dugas, Pierre, Ance à Pierre, p. 122.  
 Dugast, Ambroise, Grande Ascension, p. 115.  
 Dugast, Pierre, Grande Ascension, p. 115.  
 Dugast, Claire, veuve, Grande Ascension, p. 115.  
 Dugats, Claude, Rivière du Nord Est, p. 84.  
 Dugay, François, Rivière du Nord Est, p. 87.  
 Dumont, Joseph, St. Pierre du Nord, p. 135.  
 Duplessis, le Sieur, Laurenbec, p. 72.  
 Duplessis, Sieur Claude Ant., St. Pierre du N., p. 136.  
 Duport, Pierre, Baye de Gabarus, p. 6.  
 Durand, Francois, p. 6.  
 Durand, Julien, Petite Bras d'Or, p. 42.  
 Durocher, François, St. Pierre du Nord, p. 132.  
 Duval, Pierre, Rivière du Nord Est, p. 91.  
 Duvivier, Jean Baptiste, St. Pierre du Nord, p. 139.

**E**

Ebert, Charles, Pointe à la Jeunesse, page 39.  
 Ebert, François, Pointe à la Jeunesse, p. 39.  
 Ebert, Joseph, Pointe à la Jeunesse, p. 38.  
 Ecard, Nicolas, Petit Degrat, p. 28.  
 Emanuel, Charles, St. Pierre du Nord, p. 131.  
 Etang des Berges, p. 145.  
 Etang du Nolffrage, p. 127.

**F**

Fausse Baye, page 56.  
 Fond, Sabastia, Anse Darambourg, p. 64.  
 Forin, Jean Baptiste, Isles Madame, p. 26.  
 Fougeré, Jean, St. Esprit, p. 9.  
 Fougeré, Joseph, Port Toulouse, p. 18.  
 Fournier, Jean, p. 49.  
 Fouquet, Charles, St. Pierre du Nord, p. 137.  
 Fourré, Julien, Port Dauphin, p. 41.  
 Froiungout, Jean, Bedec, p. 157.  
 Franquet, M. p. 4.  
 Fricond dit Picard, Joseph, p. 136.  
 Friel, Pierre, Isles Madame, p. 26.  
 Froncak, p. 33.

**G**

Galland, François Haché, Rivière du Nord Est, p. 87-88.  
 Galland, Jean Bte, Haché, Riv. du Nord Est, p. 88.

Galland, Pierre Haché, Riv. du Nord Est, p. 90.  
 Gallet, Guillaume, St. Pierre du Nord, p. 129.  
 Galloa, Pierre, Rivière du Peugiguit, p. 92.  
 Gascot, Louis, Havre de la Baleine, p. 66.  
 Gation, le Sieur Silvain Jean Semidon, Ance Darambourg, p. 63.  
 Gautrot, Jean, Anse au Comte Saint-Pierre, p. 105.  
 Gaultier, Simon, Laurenbec, p. 69.  
 Gautier, Joseph, l'aîné, Rivière du Nord Est, p. 85.  
 Gautier, le Sieur, Pierre, Rivière du Nord Est, p. 85.  
 Gautreau, Alexandre, Ance à Pinet, p. 122.  
 Gautreau, François, Ance à Pinet, p. 123.  
 Gautreau, François, fils, Ance à Pinet, p. 123.  
 Gautrot Claude, Rivière du Moulin à Scie, p. 97.  
 Gautrot, François, Anse au Comte St.-Pierre, p. 105.  
 Gautrot, Pierre, Anse au Matelost, p. 110.  
 Gedry, voir aussi Guedry.  
 Gedry, Pierre, Isles Madame, p. 26.  
 Genty, Marie, veuve, Rivière du Nord Est, p. 88.  
 Girard dit Crespin, Pierre Mathurin, Rivière de Peugiguit, p. 93.  
 Giroir, Claude, Isles Madame, p. 25.  
 Giroir, Louis, Macpec, p. 155.  
 Giroir, Pierre, Petit Degrat, p. 31.  
 Giroir, Pierre, Ance à Pinet, p. 31.  
 Glin dit Cadet, Mathieu, Riv. de Peugiguit, p. 93.  
 Godet, Jean Baptiste, Anse du Nord-Ouest, p. 161.  
 Gouet, François, Petite Bras d'Or, p. 42.  
 Gouret, François, Rivière de Miré, p. 60.  
 Gosselin, Catherine, veuve, Havre de la Baleine, p. 67.  
 Gracia, Joseph, Rivière de Miré, p. 59.  
 Grand Etang, p. 130.  
 Grand Nerichac, p. 33.  
 Grand Saint-Esprit, historique du navire, p. 61.  
 Grande Anse, p. 111.  
 Grande Ascension, p. 114.  
 Grande Baye, p. 13.  
 Grande Grave, p. 14.  
 Grande Rivière, p. 11.  
 Grandville, Louis, Ance Darambourg, p. 65.  
 Granne, Jean, St.-Esprit, p. 9.  
 Grade Ance du Petit Degrat, p. 27.  
 Grossin, Michel, St. Pierre du Nord, p. 141.  
 Grossin, Pierre, St.-Pierre du Nord, p. 141.  
 Grneau, Thérèse, veuve, Rivière de Miré, p. 59.  
 Guedry, Charles, Pointe à la Jeunesse, p. 39.  
 Guedry, Claude, Anse au Matelost, p. 108.  
 Guedry dit Grivoye, Jacques, Bedec, p. 156.  
 Guedry, Joseph, Baye des Espagnols, p. 45.  
 Guedry, Joseph, Rivière de Miré, p. 59.  
 Guedry, Paul, Baye des Espagnols, p. 45.  
 Guérin, Charles, Rivière du Ouest, p. 78.  
 Guérin, Dominique, Pointe à la Jeunesse, p. 39.  
 Guérin, François, Grande Ascension, p. 115.  
 Guérin, Jean Bte, Pointe à la Jeunesse, p. 38.  
 Guérin, Pierre, Baye de Mordienne, p. 55.  
 Guillaut, Jacques, Rivière de Miré, p. 60.  
 Guillaume, Jean, Rivière de Miré, p. 57.  
 Guillot Ambroise, Pointe au Bouleau, p. 116.  
 Guillot, Herné, Pointe Prime, p. 119.  
 Guillot, Mathurin, Isle de Scatary, p. 62.  
 Guillot, René, Pointe Prime, p. 120.

**H**

Haché dit Charlit, Cl arles, Rivière du Nord-Est, page 89.  
 Haché dit Galland, Charles, Rivière du Nord-Est, p. 90.  
 Haché dit Galland, Jacques, Rivière du Peugiguit, p. 93.  
 Haché dit Galland, Jacques, Tracadie, p. 143.  
 Haché, Pierre, Rivière du Nord-Est, p. 90.  
 Hamet, Etienne, Isles Madame, p. 26.  
 Hango, Nicolas, St. Pierre du Nord, p. 133.  
 Havre de Cheticamps, p. 65.  
 Havre à Mathieu, p. 123.

Havre aux Sauvages, p. 139.  
 Havre de Bedec, p. 148-156.  
 Havre de Cachechampec, p. 147.  
 Havre de Casampec, p. 148.  
 Havre de Fourché, p. 6, 7.  
 Havre de l'Echourie, p. 126.  
 Havre de Malpec, p. 146.  
 Havre de Petit Laurenbec, p. 68.  
 Havre de la Baleine, p. 66.  
 Havre la Fortune, p. 124.  
 Havre de Tracadie, p. 143.  
 Havre, St. Pierre, p. 127.  
 Hebert, Ambroise, Pointe à la Jeunesse, p. 40.  
 Hebert, Charles, Pointe à la Jeunesse, p. 37.  
 Hébert, Charles, Rivière du Moulin à Scie, p. 105.  
 Hebert, Jean, Grande Anse, p. 113.  
 Hebert, Jean, Rivière du Moulin à Scie, p. 97.  
 Hebert dit Baguette, Louis, Rivière du Moulin à Scie, p. 97.  
 Hebert, Michel, Rivière du Moulin à Scie, p. 99.  
 Hébert, Paul, Rivière du Moulin à Scie, p. 104.  
 Hébert, Paul Michel, Riv. du Moulin à Scie, p. 104.  
 Helie, Jean, Rivière du Nord-Est, p. 87.  
 Hengo, Robert, Rivière de Peugiguit, p. 94.  
 Henry, Alexis, Rivière du Ouest, p. 79.  
 Henry, Antoine, Pointe à la Jeunesse, p. 38.  
 Henry, Charles, Rivière du Ouest, p. 80.  
 Henry, Gernain, Port la Joye, p. 76.  
 Henry, François, Grande Ascension, p. 115.  
 Henry, Jean, Laurenbec, p. 70.  
 Henry, Jean Baptiste, Pointe Prime, p. 119.  
 Henry, Jean, le fils, Rivière du Ouest, p. 89.  
 Henry dit le Neveu, Jean, Rivière du Ouest, p. 78.  
 Henry dit le Neveu, Jean, le fils, Riv. du Ouest, p. 78.  
 Henry dit le Vieux, Jean, Rivière du Ouest, p. 79.  
 Henry dit Maillardé, Jean, Port la Joye, p. 75.  
 Henry dit le Petit Homme, Joseph, Rivière du Ouest, p. 79.  
 Henry, Louis, Rivière du Ouest, p. 77.  
 Henry, Martin, Pointe à la Jeunesse, p. 40.  
 Henry, Paul, Anse à Pinet, p. 122.  
 Henry, Pierre, Anse de la Boullotière, p. 117.  
 Hertremont, Pierre Claude, Grande Anse, p. 112.  
 Hent, Jean Baptiste, Macpec, p. 154.  
 Hiriart, le Sieur, Petit Degrat, p. 31.  
 Huiker, Sixton, Baye de Gabarus, p. 6.

## I

Ile à Monsieur Courtin, p. 147.  
 Imbert, M., Havre de la Baleine, p. 67.  
 Introduction, p. 3.  
 Isle aux Cannes, p. 66.  
 Isle aux Coucous, p. 62.  
 Isle au Justaucorps, pp. 3, 36.  
 Isle Brûlée, p. 23.  
 Isle de la Sainte Famille, p. 35.  
 Isle de la Tremblade, p. 62.  
 Isle de Punot, p. 33.  
 Isle de Scatary, pp. 61-62.  
 Isles des Sauvages, p. 147.  
 Isle de Verderonne, p. 41.  
 Isle du Comte Saint-Pierre, p. 74.  
 Isle du Gouverneur, p. 74.  
 Isle Rouge, p. 40.  
 Isle Saint-Jean, pp. 3, 123.  
 Isle Verte, p. 33.  
 Isles Madame, p. 23.

## J

Jacquet, Joseph, St. Pierre du Nord, p. 133.  
 Join, Michel, Anse aux Sangliers, p. 161.  
 Jousseau, Sieur Chas., St. Pierre du Nord, p. 135.  
 Joseph Mathurin, Isles Madame, p. 24.  
 Josse, François, Isles Madame, p. 24.  
 Jourdau, Julien, Isle de Scatary, p. 62.

## L

La Bauve, Louis, Riv. du Moulin, page 103.  
 La Boularderie, M. de, Petite Bras d'or, p. 43.  
 La Borde, Joannis, Havre la For. 125.  
 La Briquerie, p. 22.  
 La Chou, Jean, Laurenbec, p. 74.  
 Lac de Gabarus, p. 6.  
 Lac de Mordienne, p. 54.  
 Lacroix dit Canniche, Jean, St. Pierre du N., p. 129.  
 La Guerre, Baptiste, Baye de l'Indienne, p. 51.  
 Lambert, Herne, Isles Madame, p. 25.  
 Lambert, Olivier, Isles Madame, p. 25.  
 Lamort, Claude, Baye de l'Indienne, p. 52.  
 Landry dit Chaques, Abraham, Riv. de Peugiguit, p. 95.  
 Landry dit Jacquet, Ab., Riv. du Moulin à Scie, p. 95.  
 Landry, Alexis, Rivière aux Habitants, p. 34.  
 Landry, Augustin, Rivière du Nord, p. 81.  
 Landry, Benjamin, Rivière du Nord, p. 81.  
 Landry, Charles, Rivière du Nord, p. 81.  
 Landry, Enselme, Rivière du Moulin à Scie, p. 96.  
 Landry, Francois, Rivière du Nord, p. 81.  
 Landry, Honoré, Grande Anse, p. 111.  
 Landry, Jean, Grande Anse, p. 111.  
 Landry, Jean Baptiste, Riv. aux Habitants, p. 34.  
 Landry, Jean Bte, Jr., Riv. aux Habitants, p. 34.  
 Landry, Joseph, Rivière aux Habitants, p. 34.  
 Landry, Prosper, Grande Anse, p. 112.  
 Langlois dit Jacqui, Jacq., Riv. du Nord-Est, p. 86.  
 Langlois, François, Isles Madame, p. 24.  
 Langlois, François, Isles Madame, p. 24.  
 Langlois, Nicolas, Isles Madame, p. 24.  
 La Roque, Sieur de, p. 3.  
 La Fangué, Jean, lainé, Petit Degrat, p. 29.  
 La Traverse, p. 159.  
 Lavigne, Charles, Baye de l'Ardoise, p. 12.  
 Lavache, François, Anse au Matelost, p. 108.  
 Lavache, Honoré, Anse au Matelost, p. 106.  
 Lavigne, Nicolas, Port Toulouse, p. 19.  
 Lebaudon, Ambroise, Baye de l'Ardoise, p. 13.  
 Le Berteaume, Pierre, Anse Darambourg, p. 64.  
 Leblanc, Claude, Anse au Matelost, p. 110.  
 Le Blanc, François, Pointe à la Jeunesse, p. 37.  
 Leblanc, Jacques, Rivière de Peugiguit, p. 95.  
 Leblanc, Jacques, Rivière du Moulin à Scie, p. 95.  
 Le Blanc, Joseph, Port Toulouse, p. 21.  
 Leblanc, Joseph, Havre la Fortune, p. 125.  
 Le Blanc, Joseph, Malpec, p. 155.  
 Le Bon Catherine, Baye de l'Indienne, p. 52.  
 Le Borgne, Marie, Rivière de Miré, p. 57.  
 Le Borgne, Nicolas, Petit Degrat, p. 29.  
 Le Breton, François, Baye de l'Indienne, p. 52.  
 Le Breton, Jean, St. Pierre du Nord, p. 132.  
 Lebuffle, Sieur Louis Aubin, St. P. du Nord, p. 137.  
 Le Chau, Jean, Laurenbec, p. 73.  
 Le Chêne, Luc, Rivière de Miré, p. 59.  
 Le Cerf, Sieur Pierre, Havre de la Baleine, p. 68.  
 Le Faucheu, Mathurin, Rivière de Mire, p. 58.  
 Legendre, François, St. Pierre du Nord, p. 131.  
 Le Grand, Pierre Cezar Alex., Isle de Scatary, p. 62.  
 Le Gros, Pierre, Baye de l'Indienne, p. 51.  
 Le Gué, Bertrand, Laurenbec, p. 70.  
 Le Hardy, Francois, St. Esprit, p. 10.  
 Le Jeune, Alexis, Baye des Espagnols, p. 50.  
 Le Jeune, Augustin, Bedec, p. 157.  
 Le Jeune, Charles, p. 49.  
 Le Jeune, Eloy, Grande Ascension, p. 116.  
 Le Jeune, Eustache, Isles Madame, p. 27.  
 Le Jeune, Germain, Baye des Espagnols, p. 44.  
 Le Jeune, Jean, Baye des Espagnols, p. 47.  
 Lejeune, Jean, Grande Ascension, p. 115.  
 Le Jeune, Jean Bte., Baye des Espagnols, p. 46.  
 Le Jeune, Jean Bte., Baye des Espagnols, p. 49.  
 Lejeune, Jean Baptiste, Anse au Matelost, p. 110.  
 Le Jeune, Joseph, Baye des Espagnols, p. 50.  
 Le Jeune, Paul, Baye des Espagnols, p. 49.  
 Lejeune, Pierre, Bedec, p. 157.

## DOC. DE LA SESSION No 18

Le Maréchal, Guillaume, Anse Darambourg, p. 64.  
 Le Mauquet. *Voir "Mauquet."*  
 Le Prieur dit Dubois, Jacq., St. P. du Nord, p. 136.  
 Le Prieur, Joseph, Havre la Fortune, p. 124.  
 Le Prieur, Pierre, Havre la Fortune, p. 124.  
 Leprince, Antoine, Grande Anse, p. 112.  
 Leprince, Claude, Pointe l'prime, p. 118.  
 Leprince, Joseph, Grande Anse, p. 114.  
 Le Roy, Charles, Baye des Espagnols, p. 49.  
 Le Roy, Pierre, Baye des Espagnols, p. 49.  
 LeTourneur, Jacques, p. 67.  
 Le Tourneur, Pierre, Laurenbec, p. 68.  
 Lévéque, Maurice, Port Dauphin, p. 41.  
 Le Vieux, Jean, St. Pierre du Nord, p. 135.  
 L'hermite, Laurent, Rivière de Miré, p. 57.  
 Lirard, Jacques, St. Esprit, p. 10.  
 Livois, Pierre, St. Pierre du Nord, p. 142.  
 Longue Epée, Isabelle, veuve, St. Esprit, p. 10.  
 Louisbourg, p. 4.  
 Lucas dit Bergerac, Jean, Riv. de Peugiguit, p. 95.  
 Lucas, Joseph, Anse au Matelost, p. 109.

**M**

Macpec, page 146.  
 Maillard, l'abbé, Ile de la Sainte Famille, p. 35.  
 Mayet, Jean, Petit Degrat, p. 30.  
 Malle, Francois, Laurenbec, p. 72.  
 Malville, J., Nicolas de, Ance de Bellefeuille, p. 65  
 Mancel, Robert, St. Pierre du Nord, p. 134.  
 Marchand, Jean, Port Toulouse, p. 20.  
 Marchand, Marie, veuve, Port Toulouse, p. 16.  
 Marchand, Orré, veuve, Port Toulouse, p. 19.  
 Maréchal, Jean, Petit Degrat, p. 30.  
 Mariadé, Jean, Rivière de Miré, p. 58.  
 Marquis, Jean Bapt., Riv. du Moulin à Scie, p. 104.  
 Marteau, Francois, Baye des Espagnols, p. 47.  
 Martel, Jean Baptiste, Port Toulouse, p. 14.  
 Martin, Barthélémy, Rivière du Nord-Est, p. 91.  
 Martin, Charles, Rivière du Nord-Est, p. 91.  
 Martin, Joseph, Rivière du Nord-Est, p. 92.  
 Mathieu, Louis, Pointe Prime, p. 118.  
 Mauquet, Gabrielle, veuve, Laurenbec, p. 74.  
 Maurice, Jean, Port Toulouse, p. 21.  
 Melançon, Estienne, Grande Anse, p. 111.  
 Menadon, p. 65.  
 Michel, Francois, père, Anse à Pinet, p. 121.  
 Michel, Francois, fils, p. 120.  
 Michel, Jean, Anse à Pinet, p. 121.  
 Michel, Joseph, Rivière du Nord-Est, p. 86.  
 Mieux, Benjamin, Pointe à la Jeunesse, p. 39.  
 Mieux, Margueritte, veuve, Port la Joye, p. 76.  
 Mirande, Joseph, Laurenbec, p. 71.  
 Montagne du Diable, p. 5.  
 Montaury, Jacques, St. Pierre du Nord, p. 136.

**N**

Naquin, Ambroise, Anse à Pinet, page 121.  
 Naquin, Francois, Anse à Pinet, p. 121.  
 Naquin, Jacques, Anse à Pinet, p. 121.  
 Nicolas, Baye de l'Indienne, p. 53.  
 Nicolas, Jacques, Port la Joye, p. 75.  
 Nogues, Francois, Anse du Nord-Ouest, p. 160.

**O**

Olivet, Jean, Baye des Espagnols, p. 45.  
 Olivier, Baptiste, Rivière, du Ouest, p. 80.  
 Olivier, Paul, Rivière de Peugiguit, p. 92.  
 Ostando, Marie, veuve, Havre de la Baleine, p. 67.  
 Oudy, Claude, St. Pierre du Nord, p. 129.  
 Oudy, Jacques, St. Pierre du Nord, p. 130.  
 Oudy, Jean, St. Pierre du Nord, p. 128.  
 Oudy, veuve de Jacques, St. Pierre du Nord, p. 129.  
 Ouvray, Michel, St. Pierre du Nord, p. 140.

**P**

Paris André, Havre de la Baleine, page 67.  
 Patris Guillaume, St. Pierre du Nord, p. 132.  
 Pères de la Charité, Baye de Miré, p. 56.  
 Perial, Jean Baptiste, Port la Joye, p. 76.  
 Perrain, Jacques, Laurenbec, p. 72.  
 Perré, Adam, Laurenbec, p. 73.  
 Perrez, le Sieur, St. Esprit, p. 9.  
 Petit Degrat, p. 27-28.  
 Petit Nerichac, p. 33.  
 Petite Bras d'Or, p. 41-42.  
 Petitpas, Jacques, Port Toulouse p. 18.  
 Petitpas, Joseph, Baye de l'Ardoise, p. 12.  
 Petitpas, Jean, Port Toulouse, p. 18.  
 Petitpas, Judith, veuve, Port Toulouse, p. 16.  
 Petitpas, Louis, Isle de la Sainte Famille, p. 35.  
 Petit Racico, p. 146.  
 Philbert, Charles, Ance Darambourg, p. 63.  
 Philippe, dit la Roche, Etienne Charles, Rivière du Nord Est., p. 86.  
 Philipot, Jean, Isle de Scatary, p. 63.  
 Picard, Francois, St. Esprit, p. 9.  
 Picard, Mathurin, Petit Degrat, p. 29.  
 Pichot, Jean, Petite Bras d'Or, p. 43.  
 Pinet, Charles, Port Toulouse, p. 15.  
 Pinet, Charles, le jeune, Port Toulouse, p. 16.  
 Pinet, Jean Baptiste, Pointe de l'Est, p. 127.  
 Pinet, Noël, Pointe de l'Est p. 126.  
 Pinet, Pierre, Pointe de l'Est, p. 127.  
 Pitre, Amant, Grande Anse, P. 112.  
 Pitre, Charles, Ance à Pinet, p. 122.  
 Pitre, Charles, Rivière du Ouest, p. 79.  
 Pitre, Francois, Rivière du Ouest, p. 78.  
 Pitre, Jean, Rivière du Ouest, p. 80.  
 Pitre, Joseph, Rivière du Ouest, p. 78.  
 Pitre, Marie Madelaine, veuve, Rivière du Nord Est, p. 83.  
 Pitre, Michel, Pointe Prime, p. 119.  
 Pointe à Coste, p. 13.  
 Pointe à deux Doigts p. 66.  
 Pointe à Jacob, p. 27.  
 Pointe à la Framboise, p. 75.  
 Pointe à la Jeunesse, p. 37.  
 Pointe à la Rivière, p. 28.  
 Pointe à Marcoche, p. 68.  
 Pointe à Margueritte, p. 75.  
 Pointe à Pierrot, p. 75.  
 Pointe au Bouleau, p. 116.  
 Pointe aux Basques, p. 5.  
 Pointe aux Chats, p. 61.  
 Pointe aux Pommes, p. 44.  
 Pointe Basse, p. 40.  
 Pointe Blanche, p. 5.  
 Pointe de Catalogne, p. 56.  
 Pointe de la Briquerie, p. 14.  
 Pointe de l'Est, pp. 123-126.  
 Pointe de St. Pierre, p. 131.  
 Pointe des deux Cheminées, p. 63.  
 Pointe du Dehors, p. 5.  
 Pointe du Ouest, P. 148.  
 Pointe la Flame, p. 75.  
 Pointe à Pinet, p. 14.  
 Pointe Plate, pp. 5, 56.  
 Pointe Prime, p. 75-117.  
 Poirée, Thomas, Ance Darambourg, p. 63.  
 Poirier, Charles, Port Toulouse, p. 21.  
 Poirier, Francois, Rivière du Moulin à Scie, p. 103.  
 Poirier, Joseph, Rivière de Peugiguit, p. 93.  
 Poirier Joseph, Port Toulouise, p. 20.  
 Poirier, Marie, veuve, Macpec, p. 154. •  
 Poirier, Pierre, Macpec, p. 151.  
 Poitevin, Geneviève, veuve, St. Pierre du Nord, p. 137.  
 Poitevin, Magdelaine, veuve, St. Pierre du Nord, p. 135.

## 5-6 EDOUARD VII, A. 1906

Potier, Charles, Rivière du Nord Est, p. 89.  
 Port de Canceau, p. 28.  
 Port Dauphin, p. 41-42.  
 Port La Joye, p. 75.  
 Port Toulouse, p. 14.  
 Potier, Christophe, p. 139.  
 Poujet, Pierre, Isles Madame, p. 24.  
 Préjean, Nicolas, Port Toulouse, p. 19.  
 Préjean, Honoré, La Briquerie, p. 22.  
 Pretieux, Joseph, Rivière du Nord Est, p. 88.

## Q

Quessy, Marie, veuve, p. 21.  
 Quimine, Jacques, St. Pierre du Nord, p. 140.  
 Quimine, Jean, St. Pierre du Nord, p. 140.

## R

Rabageois, Julien, Petit Degrat, p. 31.  
 Rambourg, Margueritte, veuve, Petit Degrat, p. 29.  
 Raimond, François, Grande Anse, p. 112.  
 Rassicot, Jean Baptiste, Rivière de Peugiguit, p. 92.  
 Raymond, le Comte de, p. 3-4. Lettre d'instruction  
du, p. 3.  
 Reneaud André, St. Pierre du Nord, p. 134.  
 Reneaud, François, Rivière des Blonds, p. 159.  
 Richard, Alexandre, Macpec, p. 151.  
 Richard, Marguerite, veuve, Macpec, p. 151.  
 Richard, Michel, Macpec, p. 152.  
 Richard, Paul, Macpec, p. 154.  
 Richard, Pierre, Macpec, p. 152.  
 Rivière à Bourgeois, p. 22.  
 Rivière à Charles, p. 133.  
 Rivière à Durand, p. 56.  
 Rivière à Tillard, p. 14.  
 Rivière au Crapeau, p. 160.  
 Rivière aux Habitants, p. 33.  
 Rivière de Bedecq, p. 156.  
 Rivière de la Grande Ascension, p. 116.  
 Rivière de Miré, p. 56.  
 Rivière de Peugiguit, p. 92.  
 Rivière des Blonds, p. 159.  
 Rivière du Moulin à Scie, p. 95.  
 Rivière du Nord, p. 75.  
 Rivière du Nord-Est, p. 75.  
 Rivière du Ouest, p. 75.  
 Rivière la Traverse, p. 158.  
 Robert, Madeleine, veuve, St. Esprit, p. 10.  
 Robichaud dit Cadet, Jean, Bedec, p. 156.  
 Robichaud dit Cadet, Pierre, Rivière des Blonds, p.  
159.  
 Roche, sieur, p. 4.  
 Rode, Jude, Laurenbec, p. 73.  
 Rondeau, M., Gabarus, p. 6.  
 Rouillé, chemin de, p. 40.  
 Rousseau, veuve de Jean Métayer, p. 6  
 Roussin, Jean, Port la Joye, p. 77.  
 Roy, Charles, Baye des Espagnols, p. 48.  
 Roy, François, Baye des Espagnols, p. 49.  
 Roy, René, Anse au Matelost, p. 109.  
 Rubé, Guillaume, Isle de Scatary, p. 63.  
 Rullier, François, Anse au Matelost, p. 107.

## S

St. Esprit, p. 8.  
 St. Germain dit Périgord, sa mort, p. 148.  
 St. Gla, Jean Pierre, Rivière de Miré, p. 59.  
 St. Ovide, M. de, p. 6.  
 St. Pierre du Nord, p. 128.  
 Sabot, Antoine, Ance Darambourg, p. 64.  
 Samson, Mathieu, Port Toulouse, p. 15.  
 Samson, Michel, Port Toulouse, p. 15.  
 Sauvage, Pierre, Port Toulouse, p. 16.  
 Saux, Etienne, Petit Degrat, p. 30.  
 Saux, Louis, Petit Degrat, p. 30.  
 Savary, Bernard, Rivière du Moulin à Scie, p. 103.  
 Savary, Joseph, Rivière du Moulin à Scie, p. 102.

Sellier, Jacques, Rivière du Moulin à Scie, p. 97.  
 Sellier, Joseph, Rivière du Moulin à Scie, p. 98.  
 Segouilliot dit Sans Chagrin, Emiliant, Grande  
Anse, p. 113.  
 Simon, Marie, St. Pierre du Nord, p. 134.  
 Sire, Jean, Anse au Comte Saint Pierre, p. 105.  
 Sire, Louis, Anse au Matelost, p. 106.  
 Siriés, François, Port la Joye, p. 76.  
 Soly, Laurent, Rivière de Miré, p. 57.  
 Soret, Madeleine, veuve, Port Toulouse, p. 18.

## T

Talbot, Louis, St. Pierre du Nord, page 138.  
 Tallement, Ignace, Rivière de Miré, p. 59.  
 Tchiparé, Martin, St. Pierre du Nord, p. 127.  
 Temple, André, Port Toulouse, p. 21.  
 Teriau, Claude, Baye de Mordienne, p. 54.  
 Teriau, François, Baye de Mordienne, p. 55.  
 Teriau, Germain, Baye de Mordienne, p. 54.  
 Teriau, Joseph, Baye de Mordienne, p. 54.  
 Teriau, Marie Joseph, Baye de Mordienne, p. 55.  
 Teriau, Pierre, Baye de Mordienne, p. 54.  
 Terriaud, Alexis, Bedec, p. 156.  
 Terriaud, Charles, Riv. du Moulin à Scie, p. 102.  
 Terriaud, Etienne, Rivière du Moulin-à-scie, p. 96.  
 Terriaud, Joseph, Rivière du Ouest, p. 79.  
 Terriaud dit le Bonhomme, Joseph, Bedec, p. 157.  
 Tesse, Jean, Rivière de Miré, p. 58.  
 Theniére, Mathurin, St. Pierre du Nord, p. 134.  
 Thezen, Sieur Emard de, St. Pierre du Nord, p. 134  
 Thibaudeau, Antoine, p. 96.  
 Thibaudeau, Joseph, Rivière Moulin à Scie, p. 96.  
 Thibaudeau, Prosper, Riv. du Moulin à Scie, p. 96.  
 Thibodeau dit Charlie, Charles, Riv. Ouest, p. 79.  
 Thiery, M., p. 6.  
 Tompique, Etienne, Havre de la Baleine, p. 67.  
 Tonisseaux, Louis, p. 76.  
 Toulon, Isabelle, veuve, Petit Degrat, p. 31.  
 Tracadie, p. 143.  
 Trahan, Charles, Baye des Espagnols, p. 47.  
 Trahan, Etienne, Baye des Espagnols, p. 48.  
 Trahan, Honoré, Baye des Espagnols, p. 47.  
 Trahan, Jean, Baye des Espagnols, p. 47.  
 Trahan, Marcel, veuve, Baye des Espagnols, p. 50.  
 Trahan, Olivier, Baye des Espagnols, p. 47.  
 Trahan, Claude, Anse au Matelost, p. 108.  
 Trahan, Claude, le jeune, Anse au Matelost, p. 110.  
 Trahan, Jean Baptiste, Anse au Matelost, p. 109.  
 Trahan, Joseph, Anse au Matelost, p. 108.  
 Trahan, Paul, Anse au Matelost, 109.  
 Trely, Pierre, Anse Darambourg, p. 65.  
 Trois Rivières, p. 123.  
 Tudal, Joseph, St. Pierre du Nord, p. 142.  
 Tuillier, Pierre, p. 6.  
 Tureaud, François, Anse au Sanglier, p. 161.

## V

Vallet dit Langevin, Louis, Riv. de Peugiguit, p.  
94.  
 Varenne, Pierre, Rivière de Miré, p. 57.  
 Vescot, François, Rivière du Nord Est, p. 90.  
 Vescot, Jean Baptiste, St. Pierre du Nord, p. 130.  
 Vigneau, Baptiste, Port Toulouse, p. 20.  
 Vigneau, Joseph, Port Toulouse, p. 18.  
 Vilalong, Antoine, Petit Degrat, p. 30.  
 Vilalong, Marc, Petit Degrat, p. 29.  
 Villedieu, Jean Bte, Rivière de Miré, p. 56.  
 Villedieu, Pierre Martin, Rivière de Miré, p. 57.  
 Vincens, Jean, Rivière du Moulin à Scie, p. 104.  
 Vincens dit Clément, Joseph, Anse au Matelost, p. 106.  
 Vincent dit Clément, Pierre, Rivière du Moulin à  
Scie, p. 101.

## Y

Yvon, Charles, Laurenbec, p. 70.

## APPENDICE A.

### 2<sup>ème</sup> PARTIE.